

BURKINA FASO



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION

UNION EUROPEENNE



DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE
AU BURKINA FASO

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2005

**SUR
LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE COOPERATION DANS LE CADRE
DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
ACP-UE AU BURKINA FASO**

Version finale - juin 2007

SOMMAIRE

1. RESUME.....	4
2. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	8
2.1 Mise à jour de la situation politique.....	8
2.2 Mise à jour de la situation économique.....	8
2.3 Mise à jour de la situation sociale.....	11
Principaux indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire.....	11
3. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE	16
3.1 Secteurs de concentration.....	17
3.1.1 Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté.....	17
3.1.2. Infrastructures routières.....	21
3.1.3 Développement rural/Sécurité alimentaire.....	23
3.2 Projets et programmes hors concentration.....	27
3.2.1 Hydraulique, gestion et adduction d'eau potable.....	27
3.2.3 Etat de droit et Justice.....	29
3.2.7 Appui institutionnel.....	34
3.4 Utilisation de l'enveloppe B du 9ème FED (10,7 Mio €) à fin 2005	36
3.5 Autres instruments.....	36
3.5.1 Sysmin.....	36
3.5.2 Stabex.....	37
3.5.3 BEI.....	37
3.5.4 Coopération régionale.....	38
3.5.5 Lignes budgétaires thématiques.....	43
4. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION pour LES ANNEES SUIVANTES.....	44
4.1 Réserves et capacités d'absorption.....	44
Au titre de l'enveloppe A du 9 ^{ème} FED (430 millions d'euros) augmenté des reliquats des FED antérieurs.....	44
4.2 Proposition de révision de la Stratégie.....	45
4.3 Revue en fin de parcours Burkina Faso - Conclusions	48
ANNEXES	57

Rapport annuel conjoint 2005 sur la Mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au BURKINA FASO

Le présent rapport fait état de la situation économique et sociale et de la mise en oeuvre des actions de coopération dans le cadre de l'Accord de Partenariat ACP-UE au BURKINA FASO à fin 2005.

Cette version finale est basée sur le projet de rapport présenté par l'Ordonnateur National à la Commission européenne en mai 2006.

Il a été modifié principalement dans ses parties 4 « Perspectives de programmation » et 5 « Conclusions » suite :

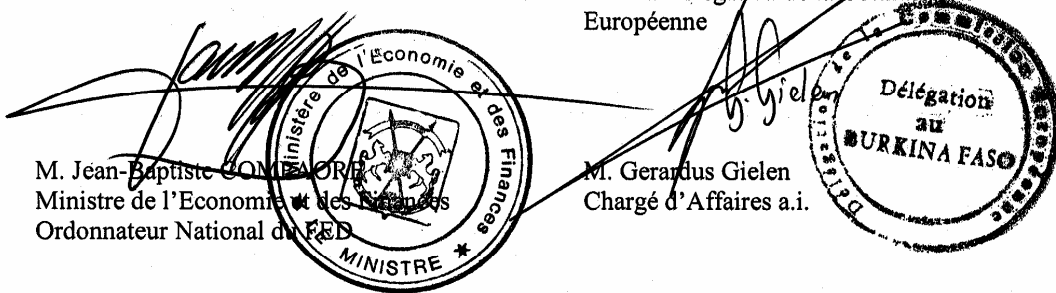
- à l'avis favorable du Comité du FED le 23 janvier 2007 ;
- à la décision de la Commission européenne du 14 mars 2007 concernant l'adoption de l'addendum au document de stratégie de coopération et au programme indicatif national 2001-2007 entre la Communauté européenne et le Burkina Faso ;
- à la conduite de la revue en fin de parcours, le 29 mai 2007 ;
- à la signature, le 29 mai 2007, de l'addendum cité précédemment.

Pour le Ministère de l'Economie et des Finances

Pour la Délégation de la Commission Européenne

M. Jean-Baptiste COMPAORE
Ministre de l'Economie et des Finances
Ordonnateur National du FED

M. Gerardus Gielen
Chargé d'Affaires a.i.



1. RESUME

Au plan politique, le Burkina Faso continue sa transition vers un système politique démocratique et l'Etat de droit. La tenue des élections présidentielles en novembre a reconduit le Président Blaise Compaoré au pouvoir avec plus de 80% des voix. Le scrutin s'est bien déroulé malgré quelques imperfections notamment liées au fichier électoral. Le Premier Ministre a été, lui aussi, reconduit dans son mandat avec une équipe ministérielle légèrement remaniée, après l'intégration d'éléments du parti ADF/RDA, qui avait rejoint la coalition présidentielle. Des élections municipales sont prévues en Avril 2006.

En matière économique, la gestion budgétaire est restée prudente et malgré un contexte politique sous régional parfois difficile, l'économie du pays est restée en 2005 sur le sentier de croissance amorcée depuis le début de la décennie passée. Dans ce sens, nous pouvons constater que les performances économiques pour l'année 2005 ont été bien meilleures que prévues, avec des niveaux record dans la production céréalière et cotonnière, ce qui a permis le maintien des recettes d'exportation malgré la baisse des prix du coton sur les marchés internationaux.

Cette croissance économique se traduit par une tendance globalement positive en matière d'amélioration des services sociaux, éléments essentiels pour le succès d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Par contre, l'incidence de la pauvreté reste toujours très importante (41,1% de la population en 2005) et ne semble pas fléchir de façon significative, ce qui montre une stagnation des inégalités au niveau national sur laquelle il faut encore concentrer les efforts.

En 2005, la stabilité politique, le processus de démocratisation et des progrès dans le processus de réformes, ont permis la mise en œuvre de façon satisfaisante du programme de coopération 9^{ème} FED. La revue opérationnelle annuelle de 2005 s'est conclue de façon positive avec l'Ordonnateur national le 25 novembre 2005 et a été complétée par une réunion avec les acteurs non étatiques le 14 décembre 2005, afin de les associer davantage au processus de revue, ainsi qu'à la programmation future.

Suite à l'augmentation de l'enveloppe A du 9^{ème} FED lors de la revue à mi-parcours de 2004 (155 millions d'euros soit 101.700 millions de FCFA), la coopération a été marquée en 2005 par :

- *La mise en place du CGAB-CSLP*

La coordination existante en matière d'appui budgétaire a été élargie et approfondie avec la signature du Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP (CGAB-CSLP) le 11 janvier 2005. Suite à l'adhésion de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, ainsi que de l'Allemagne, ce cadre regroupe désormais neuf partenaires techniques et financiers autour du gouvernement burkinabè.

- *Nouveau programme d'appui budgétaire (ABRP 2005-08, 166.5 millions d'euros)*

Avec la mise en place d'un nouveau programme pluriannuel d'appui budgétaire non ciblé pour la réduction de la pauvreté, dotée d'un montant total de 166,5 millions d'euros, l'appui budgétaire est devenu le principal domaine de concentration de l'aide communautaire. Le programme comprend trois tranches fixes et trois tranches variables avec un montant total de 150 millions d'euros. A ce montant s'ajoutent un appui sectoriel « Education » de 15 millions d'euros dans le cadre de l'initiative « Fast-Track » destiné à renforcer l'accélération d'une

scolarisation primaire universelle de qualité au Burkina Faso et une enveloppe de 1,5 millions d'euros réservée à des actions d'appui institutionnel. Le premier décaissement a eu lieu dans le dernier trimestre de 2005 avec le versement de la tranche fixe macroéconomique 2005 d'un montant de 25 millions d'euros.

- ***Appui à la société civile (PROS, 15 millions d'euros)***

Dans le deuxième semestre de 2005, la proposition de financement relative au Programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile (PROS) a été finalisée et a reçu l'avis favorable du Comité du FED et a été approuvée par la Commission. La signature de la Convention de financement est prévue en avril 2006. Le programme prévoit de renforcer des organisations de la société civile (OSC) au niveau de leurs capacités organisationnelles, en favorisant la promotion du dialogue et l'animation via des campagnes d'information et de communication.

En plus de ces nouvelles interventions, d'autres actions sont programmées et restent à engager pendant les années 2006 et 2007. Il s'agit du programme cadre culture/FESPACO 2007 (1,45 millions d'euros), d'un appui institutionnel à l'Ordonnateur national (4 millions d'euros) et d'un appui à la filière cotonnière (10 millions d'euros) dont les modalités d'affectation et d'utilisation sont encore à définir.

Au 31/12/2005, l'enveloppe A du 9^{ème} FED (433,4 millions d'euros après transferts des reliquats des FED précédents et de la dotation supplémentaire de la revue à mi-parcours de 2004) a été engagée à hauteur de 418,2 millions d'euros, ce qui représente un pourcentage de 97% de la dotation totale.

En ce qui concerne les perspectives pour les années 2006 et 2007, tout en consacrant l'appui macroéconomique à la réduction de la pauvreté comme principal domaine de concentration de l'aide communautaire, le Gouvernement souhaite également renforcer le développement des infrastructures routières d'interconnexion et consacrer à cette fin une large partie des ressources encore disponibles.

- ***De la revue en fin de parcours de la stratégie de coopération 2001 – 2007 et du PIN 9^{ème} FED***

Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, l'année 2005 a été marquée par la préparation de la revue en fin de parcours de la stratégie de coopération 2001-2007.

Sur la base (i) des performances obtenues en matière d'exécution des dotations nationales dans le cadre du 9^{ème} FED (enveloppe A) et des FED antérieurs et des perspectives envisagées (cf. 4.1), (ii) des orientations communautaires en matière d'aide au développement et de leur prise en considération dans le cadre de la coopération (cf. 5.2), (iii) des propositions du Gouvernement et des estimations de besoins de financement pour la mise en oeuvre de la politique de réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur l'accélération d'une scolarisation primaire universelle de qualité, et (iv) des progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté (cf. annexe 1A), suite à l'avis favorable du comité du FED le 23 janvier 2007, la Commission européenne d'un commun accord avec les autorités du Burkina Faso a décidé le 14 mars 2007 :

- de maintenir la stratégie de coopération définie sur la base du Document de Stratégie de Coopération 2001 – 2007 signé le 21 mars 2002 et confirmée lors de la revue à mi-parcours du 07 février 2005, qui repose sur l'appui à la mise en oeuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

- de consacrer l'appui macroéconomique et à la réduction de la pauvreté comme principal secteur de concentration de l'aide communautaire, avec la mise en place d'un financement complémentaire du programme pluriannuel d'appui budgétaire non ciblé pour la réduction de la pauvreté afin de couvrir la tranche fixe annuelle 2008 (précautions nécessaires compte tenu du risque existant que la ratification du 10^{ème} FED ne soit pas complétée avant la fin de l'année 2007, tenant en compte aussi le temps qui a été nécessaire pour la ratification du 9^{ème} FED)
- tout en maintenant le principe de contrat d'objectifs permettant de moduler les appuis communautaires en fonctions des performances atteintes en matière de réduction de la pauvreté (Santé et Education) et de bonne gouvernance financière,
- mais selon des modalités limitant les effets négatifs constatés en matière de prévisibilité et de gestion de la trésorerie (montant d'aide et date de déboursement) afin de permettre une exécution régulière du budget et du programme prioritaire de lutte contre la pauvreté;
- de permettre le financement des projets et avenants en cours d'identification.

Le financement de ces programmes s'effectuera dans les limites des ressources disponibles :

- en augmentant de 23,4 Mio € l'enveloppe A du Programme Indicatif 9^{ème} FED et en réduisant de 10 Mio € l'enveloppe B.
- en utilisant les reliquats issus des dégagements à effectuer avant la fin du premier trimestre 2007, à concurrence de 5,3 Mios €

Ces propositions permettent au Gouvernement de consolider les choix opérés par le passé en matière de coopération avec l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de renforcer davantage les liens politiques et économiques du Burkina Faso avec l'Union européenne.

Ainsi, au terme de la revue en fin de parcours, la dotation nationale 9^{ème} FED (hors reliquats des FED antérieurs) est portée à 457,6 Mio €, dont 456,9 Mio € pour l'enveloppe A et 0,7 Mio € pour l'enveloppe B. Cette décision représente une augmentation nette de 13,4 millions d'€ du total des fonds alloués au Burkina Faso dans le cadre du 9^{ème} FED sur la période 2001-2007.

La demande du Gouvernement soutenue par la Délégation pour 35 Mios € de fonds additionnels pour compléter le programme routier en cours, n'ayant pas pu être prise en compte à la fin de l'exercice de revue, reste inscrite en tant que priorité si des fonds additionnels devaient devenir disponibles sur les réserves du 9^{ème} FED.

Ainsi, les fonds qui restent à engager en 2006-2007 s'élèvent à près de 44 millions €, dont 15,2 millions disponibles non engagés dans l'enveloppe A, 5,3 millions libérés par des opérations de dégagement/clôture et 23,4 millions € demandées comme augmentation de l'enveloppe A. Ces fonds sont programmés comme suit :

- 13,45 millions € destinés à un nouvel appui à l'Ordonnateur National (4 millions), à un programme cadre culture (1,45 millions) et au renforcement et à la prolongation d'actions et de programmes en cours, reconnus comme performants lors des évaluations, mais pour lesquels les crédits programmés étaient insuffisants (8 millions).
- 10 millions € affectés à l'appui à la filière cotonnière ;
- 20,5 millions € pour le financement de la tranche fixe d'appui budgétaire pour l'année 2008, qui fera objet d'un avenant en 2007 au programme en cours de l'ABRP 2005-2008. La tranche 2008 sera soumise aux mêmes conditions générales que toutes les autres tranches.

Stratégie de coopération pour 2001-2007 initialement adopté en mars 2002 et confirmée lors de la revue à mi-parcours le 8 février 2005

Pour mémoire, la politique d'intervention de l'Union européenne dans le cadre du 9^{ème} FED définie dans la Stratégie de Coopération pour la période 2001-2007 signée le 21 mars 2002 s'insère pleinement à l'intérieur de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et entend parallèlement répondre aux grands principes de la coopération au développement de l'Union Européenne.

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies et d'assurer une cohérence et une complémentarité avec les interventions communautaires passées (7^{ème} et 8^{ème} FED) et celles des autres bailleurs, notamment européens, les trois principaux domaines d'intervention retenus sont :

- l'appui au cadre macro-économique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire,
- l'appui au secteur des transports, en particulier des infrastructures routières,
- l'appui au développement rural, centré sur la sécurité alimentaire.

-
Dans cette nouvelle phase de la coopération UE – Burkina Faso, le soutien communautaire reste conditionné par : (i) la mise en place effective par le gouvernement de la stratégie de lutte contre la pauvreté, (ii) une gestion des dépenses publiques suffisamment transparente, efficace et fiable et (iii) le respect par les autorités burkinabé des valeurs essentielles définies par l'Accord de Cotonou relatives aux droits de l'homme, aux principes démocratiques et à l'état de droit.

L'enveloppe initiale de 275 Mio €(enveloppe A), portée à 432,4 Mios €en février 2005, est mise à la disposition des autorités Burkinabé pour assurer la mise en œuvre de la stratégie succinctement décrite ci-dessus.

Par ailleurs, l'enveloppe de 76 Mio € ramenée à 10,7 Mio €en 2003, (enveloppe B), est destinée à couvrir les besoins imprévus.

2. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

2.1 Mise à jour de la situation politique

Le Burkina Faso est une république unitaire fondée sur la Constitution adoptée en juin 1991 et révisée en 2000. Il continue à bénéficier d'une stabilité politique et économique relativement exceptionnelle dans la sous-région, qui souffre de conflits ouverts et complexes. Cependant, l'insécurité – notamment sous forme de guet-apens en dehors des villes - reste un défi important pour le pays, entre autres à cause de la crise ivoirienne déclenchée en 2002 qui continue à avoir des répercussions sur les pays voisins.

Au plan politique, le Burkina Faso poursuit une transition vers l'Etat de droit et la démocratie, qui se fait sans heurts majeurs. Les résultats obtenus sont appréciables : pluralisme politique avec un parti majoritaire, de nombreux partis d'opposition - qui reste cependant divisée - , élections régulières, respect grandissant des libertés publiques et individuelles.

Cependant, la gouvernance politique et économique demeure fragile et imparfaite (notamment au niveau de la participation des populations, avec le renforcement nécessaire des liens entre les élus et la société civile) et son amélioration fait partie des objectifs du Gouvernement : réforme du système judiciaire, réforme de l'administration et décentralisation, renforcement de la gestion des finances publiques, lutte contre la corruption, tous éléments fondamentaux pour le développement du pays. Malgré les progrès enregistrés, des tensions sociales persistent même si elles sont moins importantes que dans le passé. Le nombre croissant de jeunes urbanisés sans emploi représente un défi majeur. Les questions de sécurité, surtout en dehors des grandes villes, sont une préoccupation importante pour le Gouvernement, la population et les partenaires techniques et financiers.

Le Président du Faso, Blaise Compaoré, a été réélu avec une très large majorité des suffrages en novembre 2005. L'Assemblée Nationale (111 sièges) a été élue pour un mandat de 5 ans en mai 2002. Les prochaines élections municipales ont été programmées pour le 23 avril 2006. M. Paramanga Ernest Yonli a été reconduit dans ses fonctions de Premier Ministre, à la tête d'un nouveau Gouvernement, à la suite des élections présidentielles.

Dans le domaine des relations politiques avec l'Union européenne, un dialogue sur place entre les hautes autorités burkinabè, les Etats membres de l'UE et la CE sur les questions d'actualité nationale, sous-régionale et mondiale a continué en 2005.

2.2 Mise à jour de la situation économique

- *Principaux indicateurs macroéconomiques et budgétaires*

Agrégats Economiques	2001	2002	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1931,3	2095,3	2494,2	2720	3030
Taux de croissance du PIB en volume (prix constant 85)	6,8%	4,6%	8,0%	4,6%	7,1%
Masse monétaire (en milliards de FCFA)	424,4	436,5	507,9	470,6	601
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	4,9	2,3	2,0	- 0,8	6,4
Encours de la dette publique totale (en % du PIB nominal)	67,4%	55,5 %	41,7 %	46,6 %	40,7%

Balance commerciale (importation FOB - exportation FOB)	-209,5	-210,9	-208,8	-223,6	-290,4
Balance courante (en % du PIB nominal)	-11,0	-10,2	-8,9	-10,3	-9,6
Indicateurs budgétaires					
Recettes Fiscales (en % du PIB nominal)	11,0	10,6	10,9	12	12,6
Dépenses totales (en % du PIB nominal)	22,4	22,3	23,3	21,6	21,7

Source : Ministère des Finances et du Budget / UEMOA / FMI/INSD

Malgré le contexte politique sous-régional difficile et un environnement international caractérisé par la chute des cours du coton et du dollar et la hausse vertigineuse du prix du baril du pétrole, mais aussi par l'appréciation de l'euro et du FCFA par rapport à l'US \$, l'économie burkinabè est restée en 2005 sur le sentier de la croissance amorcée depuis le début de la décennie passée. En effet, après une progression en termes réels du Produit intérieur brut (PIB) de 8% en 2003 et de 4,6% en 2004, la croissance économique en 2005 est ressortie à 7,1% pour un objectif de 6,7% ; ce qui correspond à une hausse du PIB par tête de 5%.

Les performances économiques pour l'année 2005 ont été bien meilleures que prévues. Le taux de croissance du PIB réel, estimé à 7,1%, traduit le niveau record de la production céréalière et cotonnière. La forte croissance de ces filières a considérablement résorbé le ralentissement observé dans les secteurs non agricoles, ralentissement lié à la forte dégradation des termes de l'échange. Après une tendance à la hausse observée jusqu'au mois d'août, l'inflation s'est réduite à 6,4% en moyenne annuelle, suite au recul des prix intérieurs des produits alimentaires et pétroliers par rapport aux derniers records. Dans ce contexte, la mission du FMI projette une baisse du taux de croissance du PIB réel à environ 4,5% en 2006, avec le retour à la normale de la production céréalière et le renforcement de la croissance dans les secteurs non agricoles. L'inflation devrait continuer à chuter pour s'établir en moyenne entre 2 et 3% en 2006.

Finances publiques : les recettes courantes ont progressé de 14,1% malgré un environnement des affaires perturbé par la crise socio-politique en Côte d'Ivoire. Les **recettes courantes** se sont chiffrées à 365 milliards de FCFA et ont représenté 12,1% du PIB courant, soit 2,5 points inférieurs à l'objectif du CSLP (14,6% du PIB). Le taux de pression fiscale ayant également connu un tassement à 11,1% en 2005, contre 11,9% en 2004.

Les **dépenses courantes** ont été moins maîtrisées comparativement aux deux dernières années. En effet, elles ont enregistré une hausse de 14% contre 13,6% en 2004 et 2,1% en 2003. Cette situation s'explique par l'augmentation des salaires et indemnités de la fonction publique en date du 29/12/2004, avec effet à compter de 2005. Le ratio masse salariale sur recette fiscale ayant subi une hausse pour atteindre 42,2% pour un objectif maximal de 35% fixé au niveau communautaire. Dans l'ensemble, le rapport dépenses courantes sur PIB nominal s'est stabilisé à 11,3% (contre 11% en 2004), ce qui traduit une certaine maîtrise au regard de l'objectif de 12,2 % maximum poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

La **gestion budgétaire** est restée prudente tout au long de l'année 2005. Les opérations financières de l'Etat, base engagements dons compris mais hors PPTE, ont dégagé un déficit de 79,4 milliards de francs CFA, équivalent à 4,2% du PIB nominal. En forte dégradation par rapport à 2004, ce déficit représentait 2,5% du PIB. Le solde global des opérations de l'Etat base engagement et PPTE a toutefois été couvert par les financements extérieurs résultant des décaissements de prêts projets (100,8 milliards de F CFA) et la mobilisation des appuis budgétaires (hors FMI) sous forme de prêts (35,8 milliards de F CFA) et l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE (24,0 milliards de F CFA). Quant au déficit global base caisse et dons compris, il s'est situé à 128,9 milliards de F CFA et a été financé à hauteur de 113,6 milliards de F CFA par les ressources extérieures et 15,7 milliards pour le financement intérieur.

S'agissant du **commerce extérieur**, les exportations ont faiblement progressé au cours des deux dernières années. Largement dominées par le coton, ces exportations subissent ainsi le contre coup de la baisse du prix sur le marché mondial. En volume, elles ont augmenté de moins de trois points en 2005 par rapport à l'année 2004. Le rythme des importations garde toujours globalement une allure ascendante depuis les cinq dernières années, même si on note un léger fléchissement dans son rythme de progression en 2004. En volume, elles ont connu une hausse de près de 3 points en 2005, soit sensiblement le même rythme que celui des exportations. Cette situation s'explique par la dynamique du renforcement des investissements publics, dont notamment les infrastructures de transport et l'hydraulique, dans un contexte d'insuffisance de l'offre intérieure de produits céréaliers et de hausse des prix des produits pétroliers. Le déficit commercial s'est donc légèrement approfondi de près de 8 milliards de F CFA par rapport à 2004. La balance des paiements courants est ressortie à -290,4 milliards de F CFA en 2005,¹ soit un déficit de 9,6% du PIB nominal, contre 10,3% en 2004.

Situation monétaire : la situation monétaire à fin décembre 2005 a été caractérisée par une contraction des avoirs extérieurs nets de 38%, une hausse du crédit intérieur de 23,7% et un accroissement de la masse monétaire de 2,1%.

Les avoirs extérieurs nets se sont situés à 101,8 milliards F CFA à fin décembre 2005 contre 163,8 milliards F CFA à fin décembre 2004, soit une baisse de 62 milliards F CFA, imputable à hauteur de 54% à la Banque Centrale et le reste aux banques de dépôts. Cette contraction est fortement due à la poussée des importations en liaison avec le renchérissement des produits pétroliers.

En passant de 385,3 milliards de F CFA à fin décembre 2004 à 476,6 milliards de F CFA à fin décembre 2005, le crédit intérieur s'est accru de 16,1 milliards de F CFA. La hausse ainsi enregistrée est due à l'accroissement des crédits à l'économie de 86 milliards de F CFA, atténué par une dégradation de la PNG de 4,6 milliards de F CFA.

S'agissant de la masse monétaire, en s'établissant à 520,3 milliards de F CFA à fin décembre 2005, elle a augmenté de 10,9 milliards de F CFA par rapport à son niveau de 509,4 milliards de F CFA à fin décembre 2004, essentiellement sous l'effet d'un accroissement de la circulation fiduciaire de 12,7 milliards de F CFA, les dépôts s'étant contractés de 1,8 milliards de F CFA.

¹ BCEAO, février 2006

L'encours de la **dette publique** à fin décembre 2005 est de 1.231,2 milliards de F CFA. La dette est constituée à hauteur de 92% de dettes extérieures (soit 1 131 milliards de F CFA) et à hauteur de 8% de dettes intérieures (soit 100,5 milliards de F CFA). En ce qui concerne la dette extérieure, la composante multilatérale est la plus importante et s'est établie à fin décembre 2005 à 957,4 milliards de F CFA. Quant à la dette intérieure, elle est constituée de la dette bancaire, à hauteur de 65%. L'encours de la dette publique totale à fin décembre 2005 représente un taux d'endettement de 40,7% par rapport au PIB, inférieur à celui de 2004 (46,6%).

2.3 Mise à jour de la situation sociale

Principaux indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire

	Niveau	Années	Source
Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté	54,6%**	1998	EP II et EP III - INSD et Banque Mondiale**
	46,40%	2003	
Pourcentage d'enfant souffrant de carence pondérale (moins de 5 ans)	25,70%	1993	EDS 1993
	38,00%	2003	EDS 2003
Taux de mortalité infanto-juvénile	219/1000	1998	EDS 1998
	184/1000	2003	EDS 2003

Indicateurs/Années	1999*	2000*	2001*	2002*	2003*	2004*	2005*
1. Taux de couverture vaccinale (%)							
. DTCP3	42	57	64	69	78 (70)	87,73	96,29
. Rougeole	53	(50)	(60)	(65)	71 (70)	(80)	(84,0)
		59	65	64		77,75	
		(55)	(60)	(65)		(80)	
2. Nombre de nouveaux contacts par habitant et par an dans les structures de soins de 1er niveau (CSPS, CMA)	0,22	0,21	0,22 (0,22)	0,27 (0,23)	0,32 (0,27)	0,34 (0,34)	0,33
3. CSPS remplissant les normes en matière de personnel (%)	60	70 (60)	74,4 (75)	76,5 (80)	76,8 (85)	75,8 (80)	77,05 (85)
4. Taux de rupture des MEG (en %) au niveau central (CAMEG) pour le panier de 45 éléments prioritaires	2,13% (8%)	0,19% (8%)	0,19% (8%)	2,90% (<5%)	<5% (<5%)	<5% (<5%)	<5% (<5%)
5. Pourcentage des dépôts sans rupture pour les 10 molécules essentielles					73,3%	90% (75%)	(91,28%)
6. Taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié					30,92%	33,49% (35%)	37,67 (33,79%)

Sources : Ministère de la Santé - * = Réalisations ; () = objectifs de la Convention ABRP 2002-2004 et ABRP 2005-2008 ; Annuaire statistique 2000, 2001, 2003 ;2004

Rentrée Scolaire	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Indicateurs / Années scolaires	2000/2001*	2001/2002*	2002/2003*	2003/2004*	2004/2005*	2005/2006
Taux Brut d'Admission - Global	44,9	46,9	52,9	65,95	70	70,7
Taux Brut d'Admission - Filles	38,1	40,2	45,4	61,48	64,1	64,85
Taux Brut d'Admission – CP1 - filles				61,5	64,1 (64,7)	72,83 (66,73)
Taux Brut de Scolarisation - global	44,4	45,1	47,5	52,2	56,8 (56)	60,72 (58,12)
Taux Brut de Scolarisation - filles	37,5	38,6	41	46,3	51 (50,60)	56,8 (52,94)
Taux d'achèvement primaire				31,3	(34,9)	34,1 (33,76)

* = Réalisations; () objectifs de la Convention ABRP **= données provisoires

Sources : DEP/MEBA : Annuaire Statistiques et Synthèse de l'Annuaire Statistique 2002-2003 ; 2003-2004 et 2004-2005

Les indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire montrent une tendance globalement positive en matière d'amélioration des services sociaux, éléments essentiels pour une stratégie de réduction de la pauvreté. Cependant, l'incidence de la pauvreté reste importante et ne semble pas encore fléchir de façon significative.

Croissance, inégalité et réduction de la pauvreté : les résultats des enquêtes burkinabè sur les conditions de vie des ménages 1998 et 2003 indiquent que l'indice de Gini est resté identique entre les deux périodes (0,46) décrivant une relative stabilité des inégalités au niveau national. Dans un tel contexte, les effets positifs cumulés de la croissance économique observée en 2004 (4,6%) et en 2005 (7,1%) auraient contribué à une réduction de l'incidence de la pauvreté qui passerait de 45,1% en 2004 à 41,4% en 2005. Ainsi, avec l'importante hausse de la production céréalière et les contraintes exogènes, on observerait une amélioration de 5 points de l'incidence de la pauvreté rurale et de 1,6 points de celle de la pauvreté urbaine.

Cette situation s'expliquerait par les effets positifs cumulés des campagnes agricoles précédentes et par le dynamisme du secteur tertiaire notamment les services marchands (transports et communications, commerce). Cependant, vue à plus long terme, l'incidence de la pauvreté reste à un niveau encore trop élevé (d'autres analyses voient une réduction de l'incidence de la pauvreté depuis 1998). Une croissance de qualité et fondée sur l'équité reste nécessaire pour une réduction durable de la pauvreté. C'est un pari difficile pour le Burkina Faso, dont la croissance économique reste fortement tributaire du secteur agricole et de la pluviométrie.

Au niveau des services sociaux de base et de la protection sociale, les indicateurs sociaux maintiennent leur allure ascendante. Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation a, cette année (rentrée scolaire 2004/2005), encore progressé pour s'établir à 60,72% contre 56,8% l'année précédente. Le taux d'admission est passé de 65,95% en 2003 à 70% en 2005 et les disparités selon le genre se sont atténuées, la parité filles/garçons varie désormais entre 0,85 et 1 selon les régions. La principale avancée enregistrée en 2005 est liée à l'actualisation de la carte éducative, outil essentiel de programmation et de suivi des infrastructures, mais surtout de corrections des disparités régionales. De plus, 45 cartes éducatives provinciales ont été élaborées, ainsi que des tableaux de bord provinciaux (y inclus le suivi d'indicateurs). Enfin, un tableau de bord du MEBA est maintenant disponible, et une

enquête sur les acquis scolaires a été menée durant l'année 2005. Les estimations disponibles pour la rentrée 2005/2006 laissent également apparaître des avancées importantes.

En matière de santé, il faut relever que la couverture sanitaire s'améliore progressivement. Le rayon d'action moyen théorique des CSPS est ramené à environ 8 km. La proportion des districts sanitaires fonctionnels a atteint 60% en 2004 contre 40% en 2003. L'Etat a consacré 10,6 % de son budget au secteur de la santé et 13,35% au secteur de l'éducation de base (hors financement extérieur).

La qualité des services, que l'on peut évaluer notamment à travers l'utilisation des centres de santé, ne connaît pas de progrès notables comme l'atteste le nombre de nouveaux contacts par habitant resté stationnaire entre 2004 et 2005 (0,34 et 0,33) avec une forte disparité régionale allant de 0,15 dans la région sanitaire du Sahel à 0,67 dans le Centre. La persistance de cette faible utilisation des services serait due entre autres au pouvoir d'achat limité et aux habitudes socioculturelles des populations. Toutefois, le pourcentage de dépôt MEG n'ayant pas connu de rupture des 10 molécules essentielles est passé de 77% en 2003 à 90% en 2004. Il y a certes une bonne évolution, mais des efforts sont encore nécessaires en vue d'atteindre le taux de 100%. Par ailleurs, la progression de certaines statistiques sanitaires traduit l'impact de la politique assidue dans la lutte contre les maladies en 2004 : le taux de couverture vaccinale pour le DTC3 (de 78,30% en 2003 à 87,73% en 2004), la rougeole-VAR (de 71,08% en 2003 à 77,75% en 2004), la fièvre jaune-VAA (de 66,32% en 2003 à 75,46% en 2004) et celui du BCG (de 86,32% en 2003 à 109,7% en 2004).

La séro-prévalence² était de 7,17% en 1997 et 6,5% en 2001, 4,2% en fin 2002 et 2003. L'enquête démographique et de santé indique un taux de séroprévalence pour l'ensemble de la population de 1,8% avec 3,7% pour le milieu urbain et 1,3% pour le milieu rural. Les résultats de cette même étude ont montré que le niveau d'infection est pratiquement le même chez les femmes (1,8%) que chez les hommes (1,9%) avec une tendance à la baisse. Les différentes actions de prévention menées ont permis de réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA mais le Burkina Faso reste l'un des pays les plus atteints dans la sous région. Le nombre de décès dus au VIH/SIDA est de 45 000 par an, soit 125 personnes par jour. Aussi, les efforts doivent se renforcer en matière de prévention ciblée et de traitement. Un défi majeur repose également sur la coordination des actions sur l'ensemble du territoire.

En matière de lutte contre le VIH/SIDA, le Gouvernement est fortement impliqué dans la mise en œuvre des plans nationaux et le Président du Faso préside le Conseil National de Lutte contre le SIDA-IST depuis 2001. La stratégie nationale pour la période 2004-2006 vise : (i) le renforcement de l'approche multisectorielle décentralisée et participative de la lutte contre le VIH/SIDA ; (ii) la promotion du dépistage volontaire et anonyme ; (iii) le renforcement de la prise en charge médicale des PVVIH ; (iv) l'amélioration de la prise en charge sociale et économique globale des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA et (v) l'intégration d'un volet de lutte contre le VIH/SIDA à tous les projets et programmes de développement.

Dans les autres domaines tels que l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie, l'on relève d'importantes actions de disponibilisation en eau potable et d'assainissement, qui ont eu un impact positif en matière de sécurité alimentaire et de pauvreté. Ainsi on peut retenir :

² Calculée à partir des sites sentinelles de séro - surveillance en CPN et rapportée à la population de 15-49 ans

- un gain de temps notamment pour les femmes, ce qui leur permet de mener d'autres activités rémunératrices de revenus et améliorer leurs conditions de vie ;
- une baisse des taux des maladies d'origine hydrique par la desserte correcte en eau potable de 590.000 personnes supplémentaires en milieu rural et semi-urbain ;
- un taux de couverture en milieu urbain porté de 80 à 82% ;
- un taux de couverture en assainissement amélioré de 5% dans les villes principales (passant de 40 à 45% à Ouagadougou et de 20 à 25% à Bobo-Dioulasso).

L'approche genre est bien intégrée dans différentes actions de développement, mais à des degrés divers. L'année 2004 a été marquée par l'élaboration d'une politique nationale de promotion de la femme (PNPF), dont le processus a commencé en janvier 2004. Elle a été adoptée par le Conseil des ministres le 19 septembre 2004 et sert de document de ralliement des intervenants en matière de promotion de la femme.

La PNPF poursuit six objectifs, à savoir : (i) améliorer et stabiliser le statut social et juridique de la femme, (ii) promouvoir l'accès des femmes aux sphères de décision, (iii) promouvoir l'éducation et renforcer les capacités et l'expertise féminines, (iv) promouvoir la santé de la mère et de l'enfant, (v) réduire la pauvreté des femmes, et (vi) renforcer le cadre et les mécanismes institutionnels de la promotion de la femme. La mise en œuvre de la PNPF est maintenant réalisée par le truchement de plans d'actions de promotion de la femme et l'intégration de l'approche genre dans les politiques en attendant la conception de la politique genre et des données statistiques désagrégées par sexe, et différents plans d'action, programmes et projets sectoriels des départements ministériels. La PNPF est gérée par le Secrétariat permanent de la coordination nationale du plan d'action de promotion de la femme (SP/CN-PAPF) qui assure la coordination. Une stratégie nationale genre, prévue pour 2005, ne serait finalisée qu'en 2006.

Dans le domaine de l'élargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus, la promotion de la petite irrigation villageoise a visé à atténuer la vulnérabilité agricole et à inscrire le Burkina Faso dans la perspective de la sécurité alimentaire.

En matière de promotion de la bonne gouvernance, l'année 2005 a vu l'adoption de la politique nationale de bonne gouvernance 2005-2015 qui devrait servir de cadre de référence à l'axe 4 du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui traite des mêmes questions. Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP)-Bonne Gouvernance sera finalisé en 2006 mais devra trouver une cohérence avec le PAP-CSLP. La gouvernance politique a été caractérisée par la bonne tenue des élections présidentielles en novembre 2005 malgré quelques imperfections et par la poursuite de l'exécution du plan national de réforme de la justice (PANRJ) qui prend fin en 2006 et qui connaîtra une phase de consolidation en 2007-2009.

La gouvernance administrative s'est poursuivie par la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités de l'administration qui a démarré dans cinq ministères et par l'adoption des textes d'application des trois lois fondamentales sur laquelle repose notamment la fonctionnalité du système intégré de gestion administrative et salariale des personnels de l'Etat. Il reste cependant beaucoup d'actions à mener notamment au niveau des structures déconcentrées.

En matière de gouvernance économique et financière on note la poursuite de la mise en œuvre du plan de renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) sur différents aspects qui devront encore être renforcés en 2006 notamment le changement de statut de la Cour des comptes et la

publication des rapports annuels, l'adoption de la politique nationale et du plan d'action de lutte contre la corruption.

Le secteur privé s'est vu renforcé par un certain nombre d'outils qui contribuent à le dynamiser. Cependant des efforts considérables doivent encore être faits pour améliorer le climat des affaires et l'accès au financement par les PME.

La gouvernance locale a connu certaines avancées en matière de décentralisation par la création de 302 communes rurales en plus des 49 communes urbaines et par l'adoption de la législation de transfert de compétences et de ressources. Les élections municipales prévues pour 2005 ont été programmées pour le 23 avril 2006 et concernent plus de 17.000 conseillers élus. Cependant, presque l'ensemble des actions reste à entreprendre, notamment la finalisation du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) pour 2006-2015.

Dans le domaine de l'Environnement : dans un contexte naturellement défavorable, le Gouvernement du Burkina Faso se doit d'accorder une certaine importance à la question environnementale qui constitue un des leviers du développement économique et social du pays. Des instruments d'orientation et de planification comme le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD), les stratégies et plans d'action sur la diversité biologique et sur les changements climatiques ainsi que de nombreuses lois touchant à la gestion de l'environnement (RAF, Code de l'Environnement, Code forestier...) sont des acquis majeurs qui ont permis au Burkina Faso d'enregistrer des résultats non négligeables sur le terrain. Toutefois, des insuffisances et des faiblesses sont malgré tout enregistrées sur les plans institutionnel, normatif et opérationnel, notamment dans la mise en œuvre des différents plans, programmes et stratégies, et au niveau de l'effectivité dans l'application des textes de lois.

Aussi, les principaux défis en matière d'environnement pour les années à venir concerneront :

- la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales ;
- le respect et la valorisation des engagements internationaux et la promotion du développement durable.

En 2005, le gouvernement a notamment préparé le document politique en matière d'environnement et le programme décennal d'action qui seront approuvés en 2006.

Une étude de Profil environnemental du Burkina Faso sera également menée durant le premier semestre 2006, afin de compléter la future programmation des fonds du 10^{ème} FED tandis que le rapport sur l'Etat de l'Environnement est prévu d'être remis à jour en 2006.

Flux migratoires : il est difficile d'obtenir des statistiques précises sur les flux migratoires au Burkina Faso. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) le nombre total de burkinabè de l'extérieur serait de plus de 4 millions (estimation 2003). A peu près 80% des émigrés se sont traditionnellement installés en Côte d'Ivoire. Or, suite à l'éclatement de la guerre civile ivoirienne en septembre 2002, au moins 365 000 migrants burkinabè sont rentrés au Burkina Faso pour fuir la violence.

Cette situation n'a pourtant pas créé de problème de réfugiés au Burkina Faso, les migrants ayant trouvé refuge dans leurs familles au village et dans les villes burkinabè. La réduction

des transferts venant des migrants en Côte d'Ivoire pose néanmoins un défi économique majeur.

L'UEMOA est dans la phase finale de l'adoption d'un texte pour permettre aux médecins ressortissant de ses Etats Membres de s'installer librement sur l'ensemble du territoire de l'UEMOA. Si ce texte est adopté, les Etats Membres de l'UEMOA auront jusqu'à la fin 2007 pour le mettre en œuvre. Des mesures similaires sont envisagées pour les avocats et les architectes.

3. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE

Avant d'évoquer la mise en œuvre de la coopération par secteur et de manière opérationnelle, l'examen de la situation financière des différents programmes indicatifs en cours peut s'effectuer à travers la lecture de deux tableaux suivants :

Synthèse de l'exécution financière de l'aide programmable des différents FED en cours (Hors fonds régionaux sur PIR) à fin 2004 et 2005

	En millions €	Dotation révisée	Situation cumulée							Mouvements de l'exercice		
			Engagements globaux		Engagements ind.		Paiements			Eng. globaux	Eng. Ind.	Paiement
			Montant	En % de la dotation	Montant	% eng. globaux	Montant	% eng. globaux	% eng. ind.			
31/12/2004	9 ^{ème} FED - enveloppe A (plus transferts FED antérieurs)	277,7	255,2	92%	157,6	62%	90,3	35%	57%	3,2	32,9	39,2
	8 ^{ème} /7 ^{ème} / 6 ^{ème} FED - aide programmable	434,1	434,1	100%	405,0	93%	361,2	83%	89%	-0,4	5,6	24,1
	Total	711,8	689,3	96%	562,6	82%	451,5	66%	80%	2,8	38,6	63,3
31/12/2005	9 ^{ème} FED - enveloppe A (plus transferts reliquats FED antérieurs)	433,4	418,2	97%	388,9	93%	145,8	35%	38%	163,0	231,3	55,5
	8 ^{ème} /7 ^{ème} / 6 ^{ème} FED - aide programmable	433,5	433,5	100%	416,2	96%	381,0	88%	92%	-0,6	11,3	19,8
	Total	867,0	851,7	98%	805,1	95%	526,8	62%	65%	162,4	242,6	75,3

Synthèse de l'exécution financière de l'aide non programmable³ des différents FED en cours

En millions €	Situation cumulée au 31/12/2005						Mouvement de l'exercice 2005		
	Engagements globaux		Engagements ind.		Paiement		Décision	Eng. ind.	Paiement
	Montant	En % des décisions	Montant	En % des décisions	En % des Eng. Ind.				
9 ^{ème} FED - enveloppe B – 10.700.0000 euros	0,0	-	0,0	-	-	0,0	0,0	0,0	
8 ^{ème} FED - aide non programmable	89,2	100%	89,2	99%	99%	-2,4	0,0	0,0	
7 ^{ème} FED - aide non programmable	128	99,5%	127,4	99,5%	100,0%	0,0	-0,4	0,1	
6 ^{ème} FED - aide non programmable	14,3	100,0%	14,3	100,0%	100,0%	0,0	0,0	0,0	
Total	231,5	98,7%	230,9	99,4%	99,7%	-2,4	-0,4	0,1	

Source : OLAS

³L'aide non programmable comprend la FAS, le STABEX, le SYSMIN, l'Aide d'urgence, les financements BEI et les reliquats des FED antérieurs (1^{er} au 5^{ème} FED).

Le volume global d'aide fourni en 2005 au Burkina Faso dans le cadre de la coopération au titre des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED s'élève en décaissements à 75,3 million d'euros, tous instruments financiers confondus (hors financements BEI et coopération régionale).

A la clôture de l'exercice 2005, 98 % des dotations, tous FED confondus, ont fait l'objet d'une décision de financement. Ce niveau est de 97 % pour le 9^{ème} FED et atteint 100 % pour les FED antérieurs (6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED). Les décaissements, quant à eux, s'élèvent à 62 % des décisions de financement. Ce niveau atteint 35 % dans le cadre du 9^{ème} FED et 88 % pour les FED antérieurs.

Les données reprises ci-dessus ne comprennent toutefois pas les appuis financés dans le cadre des Programmes indicatifs régionaux, les opérations gérées par la Banque européenne d'Investissement, ainsi que les financements mobilisés à travers les lignes budgétaires du Budget de l'Union européenne.

3.1 Secteurs de concentration

Les trois domaines de concentration retenus au titre du 9^{ème} FED sont (i) l'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (ABRP), (ii) les infrastructures routières, ainsi que (iii) le développement rural et la sécurité alimentaire. Ils visent directement l'objectif de la réduction de la pauvreté, soit à travers l'instrument appui budgétaire en mettant l'accent sur l'amélioration des services publics sociaux (santé et éducation de base), soit à travers l'instrument projet/programme dans les domaines « infrastructures routières » et « développement rural et sécurité alimentaire ».

3.1.1 Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté

En 2005, la coordination des appuis budgétaires qui s'opérait depuis 2001 de manière conjointe avec six partenaires bilatéraux dans le cadre du protocole « Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP » (SBC-CSLP), s'est approfondie et élargie davantage avec la signature du Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP (CGAB-CSLP) le 11 janvier. Ce cadre regroupe actuellement autour du gouvernement burkinabè neuf partenaires techniques et financiers : la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la France, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne ainsi que la Commission Européenne.

La Commission européenne a pendant l'année 2005 joué le rôle de chef de file des PTF et assuré l'interface entre ces derniers et le gouvernement.

Les appuis budgétaires de la Commission européenne mettent l'accent sur (i) la nécessité de maintenir le cadre macroéconomique stable favorable à la croissance en tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA/CEDEAO, (ii) la réduction de la pauvreté à travers notamment l'amélioration des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation de base et (iii) l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Ces appuis budgétaires visent à soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, à travers le financement d'une partie du déficit budgétaire et à la couverture du besoin de financement de la balance des paiements, améliorant ainsi la position extérieure nette du Burkina.

Suite au résultat de la revue à mi parcours qui a conduit à une augmentation importante de l'enveloppe programmable pour le Burkina Faso, un deuxième programme d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté a pu être instruit pendant l'année 2005 pour un montant total de 166,5 millions d'euros (9 ACP BK 06). Ce programme comprend trois tranches fixes et

trois tranches variables pour un montant total de 150 millions d'euros. A cela s'ajoutent un appui sectoriel « Education de base » de 15 millions d'euros dans le cadre de l'initiative « Fast-Track » afin de renforcer l'accélération vers une scolarisation primaire universelle de qualité au Burkina Faso, et une enveloppe de 1,5 millions d'euros réservée à des actions d'appui institutionnel. La Convention de financement du programme a été signée le 7 octobre 2005 et le premier décaissement a eu lieu en décembre 2005 avec le versement de la tranche fixe macroéconomique 2005 d'une enveloppe de 25 millions d'euros.

Pour chaque année budgétaire, le principe de l'intervention communautaire est de fournir un appui en deux tranches, (i) une première tranche macroéconomique fixe liée à l'existence ou à la poursuite d'un programme avec le FMI et (ii) une seconde tranche « Lutte contre la pauvreté » dont le montant variable est déterminé en fonction des progrès réalisés au niveau d'une sélection d'indicateurs de suivi du CSLP. A cela s'ajoute dans le nouveau programme ABRP 2005-2008 un appui sectoriel « éducation de base » d'appui à l'accélération de la scolarisation universelle de qualité.

a) Résultats et engagements du Gouvernement

Le suivi des progrès dans le domaine macroéconomique et dans la mise en œuvre du CSLP s'effectue par le suivi de trois points clefs :

i) Poursuite satisfaisante avec le FMI d'un programme macroéconomique avec un cadrage budgétaire reflétant une mise en œuvre efficace du CSLP

L'évaluation se fait actuellement sur la base de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC 2003-2006). Le Conseil d'administration du FMI a fourni une appréciation globalement positive sur la revue des performances au 30 septembre 2004 et au 30 mars 2005 dans le cadre de la 4^{ème} revue de la FPRC 2003-2006. Le respect des critères a été jugé comme satisfaisant. Un critère de performance concernant la variation cumulative du crédit intérieur n'a pas été atteint de justesse et deux réformes structurelles ont connu un léger retard. La mission réalisée en décembre 2005 a conclu positivement sur le respect des critères du programme à fin septembre 2005. Le Conseil d'administration du FMI a également conclu le 7 septembre 2005 avec le Burkina Faso la consultation au titre de l'article IV.

ii) Suivi satisfaisant de la mise en œuvre du CSLP

Le 15 juillet 2005 lors de la session du CGAB-CSLP, les partenaires du CGAB-CSLP ont porté une appréciation globalement favorable sur le processus CSLP et sur les progrès obtenus en 2004 dans la mise en oeuvre des politiques de réduction de la pauvreté (lettre n°15260 du 12/07/2005). Il faut saluer le fait que la 5^{ème} revue du CSLP a pu se tenir en avril 2005, pour la première fois dans le premier semestre de l'année, ce qui a permis aux PTF de mieux apprécier les progrès accomplis et d'améliorer l'alignement des décaissements avec le cycle budgétaire.

Néanmoins, la Commission européenne a regretté le fait que le traitement des perspectives pour la période 2005-2007 n'ait pas pu être produit et présenté pour la revue du CSLP en avril 2005. Le projet de Programme d'actions prioritaires (PAP) - CSLP 2005-2007 a été transmis officiellement aux partenaires et aux Commissions Sectorielles et Thématiques (CST) en septembre 2005 pour examen et validation. Toutes les CST se sont réunies en octobre 2005 et la version finale du PAP-CSLP 2005-2007 a été produite en décembre 2005 et transmise aux partenaires sous format papier en janvier 2006. Ce processus en deux temps a été lourd, à contretemps voire contreproductif (démobilisation des ministères sectoriels).

Lors de la session CGAB-CSLP du 16 septembre 2005, les discussions entre le Gouvernement et les partenaires effectuant des appuis budgétaires ont permis de dégager un certain consensus sur l'opportunité (i) de combiner les travaux de « bilan pour 2005 » à ceux d'actualisation des « perspectives 2006-2008 » en les abordant lors d'une même revue et dans un même rapport, et (ii) d'effectuer la prochaine revue en avril 2006.

En matière de lutte contre la pauvreté, spécifiquement dans les secteurs santé et éducation, il est important de noter l'évolution favorable de certains indicateurs d'intrants, tels que les moyens financiers en faveur de la santé et de l'éducation de base. Cette tendance – évaluée pour 2004 - est également constatée sur le niveau des indicateurs de résultats et d'impact en matière d'éducation de base où le niveau de performance est très satisfaisant compte tenu des efforts réalisés en matière d'accès (taux brut de scolarisation global, pour les filles et dans les provinces prioritaires). S'agissant de la qualité de l'enseignement, le niveau de performance reflète celui des priorités du PDDEB à savoir l'accès puis la qualité. Cette bonne performance en matière d'accès risque cependant d'être atténuée pour 2005 et 2006, compte tenu de difficultés liées à la mise en œuvre et au financement du PDDEB ayant des répercussions notamment sur la construction d'écoles en 2005.

Dans le secteur de la santé, la bonne performance constatée en 2003, est maintenue en matière de couverture vaccinale, de réduction du taux de mortalité en 2004. Cependant, cette performance reste atténuée par la stagnation du niveau d'indicateurs tels que le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié et du pourcentage de CSPS conformes aux normes en matière de personnel. Des efforts restent à fournir pour améliorer significativement la performance.

Malgré la croissance économique et les résultats sectoriels obtenus, l'enquête prioritaire réalisée en 2003 montre que l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso reste élevée (supérieure à 45%). Toutefois, sur une base comparable, il se dégagerait des progrès en termes de réduction de l'incidence de la pauvreté sur la période 1998-2003.

iii) Finances publiques

Les partenaires du CGAB-CSLP ont porté une appréciation globalement favorable sur la dynamique des réformes administratives et structurelles engagées en 2004 et 2005, en particulier celles visant à améliorer la qualité de la gestion des finances publiques, le 15 juillet 2005 lors de la session du CGAB-CSLP.

La CE souscrit pleinement à cette appréciation, même si des préoccupations demeurent sur certains aspects clefs comme :

- la qualité de la passation et du suivi de l'exécution des marchés publics (archivage, recours à des procédures dérogatoires, contrôle interne défaillant, qualité documentaire) comme démontré par les travaux du CPAR et de l'audit des marchés conduits en 2005 ;
- l'effectivité d'un contrôle indépendant des comptes de l'Etat (manque de capacités, retards importants). La Cour de comptes est une institution jeune qui doit définir et mettre en place ses méthodes et outils de travail pour analyser la conformité des comptes dans des délais raisonnables. Une révision de la loi organique est prévue pour 2006, pour donner davantage d'indépendance aux juges financiers et pour conférer à la Cour le statut de juridiction supérieure de contrôle du Burkina Faso. La Cour a produit son premier rapport public à la fin de 2005 ; il sera présenté au Chef de l'Etat au début de 2006. Les

comptes principaux de l'Etat pour 2002-2004 ont été transmis à la Cour de comptes mais n'ont pas encore été jugés ;

- le retard dans l'adoption d'une politique et d'un plan d'actions de lutte contre la corruption initialement prévue pour la fin de 2005 et reportée à 2006 ; le classement par *Transparency international* place le Burkina Faso à la 70ème place parmi les 158 pays pris en considération et à la 8ème place parmi les 44 pays africains considérés. Ce classement indique des problèmes de gouvernance, notamment liés à l'effectivité du contrôle des comptes de l'Etat.

Dans l'ensemble, le Burkina Faso reste un pays où la dynamique de réformes publiques a connu une accélération depuis trois ans. La situation en matière de suivi de la gestion des finances publiques reste satisfaisante et suffisante pour mettre en oeuvre un appui à la stratégie de la réduction de la pauvreté sous forme d'aide budgétaire non ciblée au regard des critères de l'Accord de Cotonou. Cependant, les efforts entrepris et la détermination affichée par le Gouvernement devront se traduire par des progrès tangibles sur ces différents sujets en 2006 et 2007 pour maintenir une appréciation globalement favorable.

b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations

L'année 2005 a été marquée par le dernier décaissement du programme triennal « ABRP 2002-2004 » et par la mise en œuvre du nouveau programme « ABRP 2005-2008 », dont le montant total s'élève à 166,5 millions d'euros.

Le programme comprend une enveloppe de 165 millions d'euros répartis en 10 tranches dont :

(a) trois tranches fixes macroéconomiques d'un montant de 25 millions d'euros pour les années budgétaires 2005, 2006 et 2007

(b) trois tranches variables basées sur les performances du CSLP d'une enveloppe maximale chacune de 25 millions d'euros pour les années budgétaires 2006, 2007 et 2008

(c) trois tranches sectorielles d'appui à l'accélération de la scolarisation universelle d'une enveloppe maximale de 15 millions d'euros sur la période 2006-2008

(d) une tranche additionnelle à décaisser en 2008, relative au suivi statistique du secteur agricole, de la population, de la pauvreté et des dépenses en faveur de la pauvreté. Cette tranche pourrait représenter jusqu'à 50% du montant des tranches variables non versées et ce dans la limite de 7.5 millions d'euros.

A cela s'ajoute une enveloppe de 1,5 millions d'euros réservée à des actions d'appui institutionnel.

Au titre de l'exercice budgétaire 2005, le montant effectivement décaissé a été de 40.812.500 euros, contre une prévision de 37.500.000 euros. Il se répartit entre :

- la dernière tranche variable 2004 de 15.812.500 euros (63,25% de la tranche de 25 millions d'euros) du programme ABRP 2002-2004, qui à cause de la production tardive de la requête n'a pu être décaissée que dans le deuxième trimestre de 2005 ;
- la première tranche fixe de 2005 de 25.000.000 euros du programme 2005-2008.

Pour l'année 2006, les prévisions de déboursement s'élèvent, si toutes les conditions sont réunies, à 47,5 millions d'euros. Cela suppose le déboursement de la tranche fixe de 25 millions d'euros, d'une tranche variable estimée à 17,5 millions d'euros (70% de l'enveloppe) et d'une tranche sectorielle « éducation » estimée à 5 millions d'euros. Pour la première fois, les prévisions de décaissement des partenaires du CGAB ont été incluses dans la Loi de finances initiale en 2006. Concernant la tranche variable 2006, un retard important est d'ores

et déjà à constater dans la production de la requête qui est parvenue à la CE seulement en décembre 2005, et ce, en dépit de la disponibilité des statistiques des secteurs sociaux conformément au calendrier. Elle pourra quand même être déboursée au premier trimestre 2006.

	Réalisation					Prog.	Réal.	Prog.
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005	2006
Appui budgétaire non ciblé de la CE								
Versement en millions d'euros	31	15,1	24,4	37,8	37,58	37,5	40.8	47.5

c) Questions transversales

Les appuis budgétaires, en tant qu'appui à la mise en œuvre du CSLP, constituent une réponse globale, qui contribue à la levée des contraintes pour combattre la pauvreté dans ses différentes formes. Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, qui s'est accrue dans le cadre de la révision. La promotion sociale de la femme, à travers l'amélioration de son accès aux systèmes sanitaire et éducatif, fait l'objet d'une attention plus particulière au même titre que son accès au système de crédit. En plus, à travers la mise en place des appuis institutionnels dans le cadre du programme d'appui budgétaire, notamment à la Direction des Services Informatiques du MFB et à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, nous recherchons le développement des capacités des organisations qui contribuent à la mise en œuvre des appuis budgétaires.

3.1.2. Infrastructures routières

L'amélioration de la compétitivité du Burkina Faso suppose une réduction des coûts de transport routier tant au niveau national qu'international, couplée à un respect des délais, de la qualité du service et de la sécurité.

Le développement d'un système de transport efficace, fondé sur un réseau d'infrastructures structuré et correctement exploité constitue une condition préalable à la réussite de toute stratégie de développement économique et social visant, notamment, à lutter contre la pauvreté.

Compte tenu de son importance stratégique et de ses implications financières, le secteur routier (entretiens périodiques et réhabilitations) a été choisi comme secteur de concentration dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED.

a) Résultats

Les interventions financées sur le FED dans le secteur du transport ont contribué au maintien et au développement des échanges et à une plus grande mobilité des individus par un désenclavement extérieur et intérieur. De ce fait, les appuis au secteur routier ont permis (i) d'appuyer le commerce et les secteurs de production en réduisant le coût des échanges, (ii) de limiter l'insécurité alimentaire en facilitant les échanges entre les zones excédentaires et celles déficitaires et en améliorant l'accès à ces dernières et (iii) de favoriser l'accessibilité et le développement des services publics, en particulier sociaux.

Ces interventions contribuent de manière significative à la mise en œuvre du Programme Sectoriel Transport (PST-2), qui se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à la mise en œuvre de mesures et de réformes sectorielles par le gouvernement, en particulier au niveau de la programmation et du financement de l'entretien par le budget national (cf. 3.2).

Ainsi, pour l'année 2006, 8,85 milliards de F CFA sont prévus au budget de l'Etat pour l'entretien courant (routes bitumées et routes en terre) et, pour la première fois, un milliard de F CFA pour l'entretien périodique. Cependant, avec la suppression des dérogations et l'introduction dans le circuit intégré des dépenses, le financement de l'entretien a pêché au niveau des paiements. Une étude est en cours, financée par la Banque Mondiale, pour examiner les conditions de mise en place d'un fonds d'entretien routier de deuxième génération.

Le non-respect des charges à l'essieu constitue aussi un problème grave pour la pérennité des investissements routiers. Tous les acteurs du secteur en sont conscients et conviennent de la nécessité de prendre des mesures appropriées, notamment au niveau régional, pour imposer un meilleur respect des normes en la matière. La Convention de financement a prévu des moyens et des actions pour s'attaquer à ce fléau. Des constructions de stations de pesage/comptage (bâtiments, parkings) sont prises en charge dans le cadre des marchés de travaux pour les RN1 et RN4. Une étude d'impact sur les limitations des charges à l'essieu doit être lancée via la facilité de coopération technique (9 ACP BK 03), mais elle ne devrait pas retarder les autres mesures prévues.

La tenue de conférences annuelles sur les transports réunissant tous les acteurs du secteur (la première s'est tenue en décembre 2004 et la seconde sera organisée, début 2006, par le Ministère des Transports) devrait, désormais, être une des occasions pour améliorer la coordination entre les partenaires techniques et financiers et le Gouvernement.

b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations

L'année 2005 a été consacrée à la mise en place des actions déterminantes du Programme d'appui au secteur routier (projet 9 ACP BK 01), avec :

- l'installation du chantier et le début des travaux de la route nationale N° 4 entre Ouagadougou et Koupela (marché de travaux de 25,5 millions d'euros, marché de contrôle de 1,4 million d'euros) ; le choix d'une structure renforcée pour l'ensemble du linéaire exigera un apport supplémentaire de 10,3 millions d'euros qui pourra être partiellement couvert par le COM STABEX final ; un financement complémentaire est néanmoins à rechercher ;
- La signature des marchés de travaux (67,2 millions d'euros) et de contrôle (1,8 millions d'euros), l'installation du chantier et la préparation des travaux de la route RN1 entre Bobo-Dioulasso et le carrefour de Poura, les moyens disponibles ne permettant pas de financer la tranche conditionnelle du projet entre le carrefour de Poura et Sakoinzé ;
- la poursuite de l'appui à la Direction Générale des Routes avec l'exécution d'un premier devis programme, la préparation d'un deuxième devis programme pour 2006, l'arrivée d'un expert individuel, la signature d'un marché avec une école française pour la formation sur trois ans de jeunes ingénieurs, le lancement d'un appel d'offres véhicules ;
- la création et le pourvoi d'un poste de conseiller auprès du Ministre chargé des infrastructures ;
- l'attribution du marché d'appui à la Direction Générale du Transport Terrestre et Maritime qui contient, également, un volet significatif d'expertises ponctuelles disponibles à la demande ;

- la préparation des appels d'offres pour un certain nombre d'autres actions, notamment celles relatives à l'installation des stations de comptage/pesage ;
- enfin, le comité de pilotage du projet a tenu sa première réunion formelle en décembre 2005.

L'année 2005 a également vu s'achever le projet « Travaux d'entretien périodique, de réhabilitation des routes en terre » de 41 millions d'euros (8 ACP BK 017) qui concernait l'entretien et la réhabilitation de 828 kilomètres de ces routes. Les travaux, terminés courant 2004, ont été réceptionnés définitivement ; toutefois, des réclamations des entreprises sont encore en suspens. La Convention devrait néanmoins pouvoir être clôturée courant 2006.

La clôture de la Convention de financement du projet 8 ACP BK 04 est toujours suspendue à la résolution, à l'amiable ou par contentieux, du litige provoqué par les dégradations précoces de la route RN1. Au 31/12/2005, le rapport de l'expert en contentieux, financé sur le projet 8 ACP BK 17 pour assister le Gouvernement notamment en préparant les instruments de défense pour le cas de l'évolution en contentieux, était encore attendu.

c) Questions transversales

Les questions d'environnement font l'objet d'un traitement particulier dans le secteur routier, particulièrement, dans le cas des chantiers en cours en 2005, en ce qui concerne :

- l'ouverture, l'exploitation et la remise en état des carrières et emprunts ;
- l'exploitation des ressources en eau, consommée en grandes quantités pour la mise en œuvre des terrassements et des couches de chaussée en matériaux naturels, ainsi que pour l'entretien des pistes de service et déviations ;
- la pollution atmosphérique par les fumées et les poussières ;
- les risques de pollution des eaux de surface par les déchets et les déversements accidentels de matières toxiques.

Le groupement en charge de la RN4 a pris en charge la prévention du VIH-SIDA, par des campagnes d'information organisées avec les services concernés aussi bien auprès de ses ouvriers que des habitants des villages où ils sont logés.

3.1.3 Développement rural/Sécurité alimentaire

Ce secteur est un secteur de concentration sans ressources spécifiques allouées sur le 9^{ème} FED. L'essentiel des interventions dans ce domaine sont en effet des programmes engagés sur le 8^{ème} FED, ainsi que sur le Budget Général de l'UE. Ils sont axés sur l'augmentation de la productivité agricole et sur l'organisation du monde rural.

En matière de sécurité alimentaire au Burkina Faso, l'appui de la Commission européenne se traduit principalement par la mise en œuvre d'une « lettre officielle » de 7 millions d'euros (Cf. 4.3 - ligne budgétaire Sécurité alimentaire (21.02.02)), dont l'exécution a été étendue jusqu'en décembre 2007, et une convention complémentaire de 2 millions d'euros en appui aux systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire qui a été décidé en décembre 2005. S'ajoutent à ces ressources mobilisées sur la ligne budgétaire Sécurité Alimentaire les financements (total 9 millions d'euros) destinés à soutenir les ONG intervenant au Burkina dans ce domaine. Dans le cadre du 9^{ème} FED, seul un appui institutionnel de 900 000 euros auprès du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) a été prévu lors de la revue à mi parcours 2004 et il est entré en vigueur en mars 2005.

Une décision de financement de 2 millions d'euros « Appui au système d'information en sécurité alimentaire (Décision 2005/17810) a été prise en 2005 en faveur du Burkina Faso. La convention de financement sera signée en 2006.

Les appuis communautaires se focalisent également sur l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau régional pour l'ensemble de la zone sahélienne (Convention de contribution de 5 millions d'euros avec le CILSS, novembre 2004).

Il est à noter qu'en matière de sécurité alimentaire, la délégation de la Commission européenne est chef de file des partenaires et co-préside à ce titre le Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire, organe paritaire Etat/Partenaires qui copilote le dispositif national de sécurité alimentaire. Depuis septembre 2005, le CT CNSA se réunit trimestriellement. La Délégation anime également la coordination inter bailleurs sur toutes les questions intéressant la sécurité alimentaire.

a) Résultats

- Développement rural

L'intervention communautaire soutient la volonté du Gouvernement d'améliorer les performances socio-économiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové, repositionnant le rôle de l'Etat dans ses fonctions de planification et de contrôle, et favorisant l'organisation de la société civile.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) a élaboré sur la base du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté un nouveau document intitulé « stratégie de développement rural » (SDR) qui a été validé par le Gouvernement en décembre 2003. Les plans d'action financés à travers le PAOSA « Plans d'Actions pour l'Organisation du Secteur Agricole » reposent principalement sur les 2 axes de la SDR suivants :

- Accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles et pastorales
- Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable
- *Sécurité alimentaire*

Le programme d'appui communautaire en matière de sécurité alimentaire (Lettre Officielle 20093/2001) qui a été amendé fin 2004 comporte 4 volets :

- Volet 1 : Renforcement de la prévention et de la gestion des crises conjoncturelles : appui au système d'information SISA, reconstitution du stock national de sécurité, appui au dispositif national de pilotage - 1 million d'euros ;
- Volet 2 : Amélioration de la sécurité alimentaire structurelle : appui au Plan d'Action Financement du Monde Rural, au Plan d'Actions Céréales et aux réseaux de banques de céréales - 2,3 millions d'euros ;
- Volet 3 : Appui institutionnel : contribution au Fond d'Etudes, d'Initiatives et d'Animation pour la mise en œuvre de la SNSA et l'appui aux SISA - 1,4 millions d'euros ;
- Volet 4 : Coopération technique et suivi - 1,3 millions d'euros.

Pour le projet d'appui institutionnel au SE-CNSA (9^{ème} FED), les résultats attendus dans un premier temps sont centrés sur la mise en œuvre du PA-SISA et l'animation du dispositif national paritaire de sécurité alimentaire :

- les activités fondatrices du processus de lancement du PA-SISA sont planifiées et traitées

- le dispositif de gestion de l'aide accordée au et par le PA-SISA est coordonnée et fonctionne efficacement
- l'organisation des tâches au sein du SE-CNSA/cellule de gestion PA-SISA et les conditions de travail sont améliorées
- les capacités de la cellule de gestion sont améliorées
- le lancement des activités du SISA est appuyé
- le pilotage et le suivi rapproché des divers aspects du processus de mise en œuvre du PA-SISA sont effectifs
- le pilotage général du PA-SISA est assuré.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations

- Développement rural

Le plan d'action pour l'organisation du secteur agricole – PAOSA (8 ACPBK 14), signé en 1999 pour un montant global de 24,2 millions d'euros appuie la mise en œuvre de trois plans d'action :

- l'émergence des organisations professionnelles agricoles (PA/OPA) ;
- le financement du monde rural (PA/FMR) ;
- la filière riz (PA/FR)
- et d'un programme d'appui institutionnel au SP/CPSA, à la DEP du MAHRH, à la SONAGESS.

Sur la base des conclusions de la mission d'évaluation à mi-parcours du PAOSA, un avenant à la convention de financement a été signé en mars 2005. Cet avenant prolonge jusqu'au 31 décembre 2007 la durée d'exécution du programme et consolide les actions entreprises à savoir :

- l'aménagement de 1000 ha de bas-fonds supplémentaires et l'appui aux acteurs de la filière riz ;
- la consolidation de l'extension du réseau des caisses populaires de l'URCPO et du réseau CVECA de la boucle du Mouhoun ;
- l'appui institutionnel au SP-CPSA et à la DEP du MAHRH ;
- la réalisation d'études supplémentaires à travers le FOESMR (Fonds d'Observation Economique et Social du Monde Rural).

Les actions d'appui aux OPA qui sont arrêtées depuis septembre 2003 vont être relancées à la faveur d'un appui en formation et en expertise auprès des chambres régionales d'agriculture. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce programme souffre de retards importants dans les décaissements, dus principalement à la diversité des actions à mettre en œuvre, à l'appropriation difficile de certains outils financiers du FED pour le financement d'actions dans le développement rural (notamment les devis programmes) et à la maîtrise insuffisante de ces outils par les structures d'exécution. Par ailleurs, l'approche dans la mise en œuvre des actions, à travers les comités interprofessionnels et les cellules de gestion de type privé ou autonome, a été remis en cause par le Ministère de tutelle qui souhaite être plus impliqué dans le suivi et la supervision des actions.

A la fin de l'année 2005, les montants engagés s'élevaient à 18,85 millions d'euros et les montants décaissés à 12,8 millions d'euros.

Il est prévu de dégager, avant la date d'échéance du Programme, les fonds de la Convention qui ne pourront pas être consommés dans les limites de temps imparties.

- *Sécurité alimentaire*

Concernant le programme d'appui communautaire en matière de sécurité alimentaire (LO 20093/2001), les résultats obtenus en 2005 sont mitigés. Concernant les 5,7 millions d'euros à mettre en œuvre via un protocole d'accord, un rapport de mise en œuvre a été élaboré en mai 2005, et, en fin d'année 2005, seulement 67,6 % de la première tranche de 2,7 millions d'euros ont été engagés. Un pourcentage de 85,4% du montant contracté a été payé. D'une manière globale uniquement, 32,0% de l'enveloppe totale (soit 5,3 millions d'euros) ont été engagés et 27,3% payés.

Le volet 2 connaît des retards importants liés au problème de l'identification des instruments financiers permettant la mise en place de la contribution au Plan d'Action Céréales (pour l'instant géré par une cellule de gestion privée). Une proposition a été développée par la délégation en mai 2005, sans qu'une solution opérationnelle conjointe ait pu être mise en place à ce jour.

Concernant l'appui au financement du monde rural et aux banques de céréales, le Règlement financier du Budget ne permet pas le renouvellement des contrats de subvention passés suivant une procédure de gré à gré. Des procédures adéquates pour mettre en œuvre ces actions doivent être trouvées et proposées au gouvernement du Burkina Faso début 2006.

Le volet 3 accuse également des retards importants car il n'est pas possible de verser les fonds pour l'appui au dispositif de sécurité alimentaire dans le panier commun prévu à cet effet. De même, le démarrage tardif du PA SISA a retardé d'autant la possibilité d'engager des fonds dans ce volet. On note également des retards importants dans la justification des avances perçues.

Malgré les retards enregistrés dans la mise en œuvre de la Convention de financement, la pertinence et la cohérence des actions envisagées ne sont pas contestables. Toutes les activités s'insèrent dans un cadre global de lutte contre la pauvreté, de développement rural et de renforcement de la sécurité alimentaire structurelle soulignée par la stratégie nationale.

Concernant le programme d'appui institutionnel au SE-CNSA, le projet a démarré comme prévu en avril 2005. L'assistant technique est arrivé sur le programme dès le démarrage. Le premier devis programme d'un montant de 139 840 euros a démarré en août 2005 et est actuellement en cours de mise en œuvre. Les montants engagés sur le projet 9^{ème} FED, s'élevaient à 0,5 millions d'euros dont 0,2 millions d'euros ont été décaissés.

En 2005, ces programmes ont permis les progrès suivants :

- le chantier des textes fondateurs a avancé avec la présentation d'un projet de règlement intérieur du CT-CNSA. L'élaboration des textes du FASA (règlement intérieur, statuts et manuel de procédure), par un groupe de travail n'a pas pu aboutir avant la fin de l'année 2005 et sera concrétisée durant le premier semestre 2006.
- dans le cadre de la collaboration interservices et interministériel, il y a des contacts avec le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, et la DG COOP.
- dans le cadre de l'appui au dispositif national, les réunions du CT-CNSA ont été tenues de manière régulière. Des améliorations dans le circuit de l'information sont à noter. Le SE-CNSA a participé à plusieurs réunions de coordination au niveau national mais également

international (Consultation pour le Sahel, Dakar, novembre 2005 et Réunion du Réseau de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, Paris, décembre 2005).

- on peut noter un appui du SE-CNSA au dispositif notamment dans le dossier de la reconstitution du Stock National de Sécurité.
- de contribuer au financement des enquêtes permanentes agricole 2004-2005 et 2005-2006;
- de suivre le DP SIM/SONAGESS N°1 et lancer le DP SIM N°2.
- d'intervenir dans la coordination, l'information (nationale/régionale) et le suivi/évaluation de la campagne anti-acridienne 2004 et 2005.

3.2 Projets et programmes hors concentration

En dehors des secteurs de concentration du 9^{ème} FED, plusieurs secteurs font l'objet d'appui communautaire à travers la mise en œuvre des projets et programmes engagés dans le cadre des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED.

3.2.1 Hydraulique, gestion et adduction d'eau potable

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un véritable besoin d'une vaste partie de la population burkinabé. Malgré des progrès sensibles dans ce domaine, la satisfaction de ces besoins et l'atteinte des objectifs du millénaire nécessiteront des efforts soutenus pour la décennie à venir. Les appuis en faveur d'un meilleur accès à l'eau potable s'intègrent donc de manière cohérente à la stratégie de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire mise en œuvre sous le 8^{ème} et 9^{ème} FED.

De manière spécifique, la problématique de l'approvisionnement en eau potable devant satisfaire les demandes domestiques et industrielles se pose depuis plusieurs années avec acuité à Ouagadougou compte tenu de la forte croissance démographique et des migrations vers les centres urbains. Pour prévenir le risque de pénurie d'eau potable dans la capitale, le Gouvernement a construit le barrage de Ziga, qui, depuis le courant 2004, est relié à la ville de Ouagadougou et contribue à en assurer un meilleur approvisionnement. Ce programme d'adduction d'eau est cofinancé par différents partenaires notamment la Commission européenne, la BEI, la France, l'Allemagne, le Danemark et la Belgique. Le financement communautaire au programme ZIGA s'effectue à travers un prêt spécial de la BEI (14 millions d'euros) et une contribution financière du 8^{ème} FED sous forme de subvention (projet N° 8 ACP BK 028 de 30 millions d'euros). Ces contributions, identifiées comme "le lot 5" (5.1 BEI et 5.2 FED), portent sur la réalisation des châteaux d'eau, réservoirs au sol, stations de pompage et de la télégestion.

L'année 2005 a été marquée par un progrès normal des travaux et une lenteur de déboursement du fait d'un décalage entre règlement financier et mise en œuvre. Un avenant n°1 au contrat de travaux pour le lot 5.2 a été signé au cours du dernier trimestre 2005. Le financement FED comporte également un important volet de mesures d'accompagnement relatives à des actions d'assainissement et d'amélioration de la fourniture en eau potable dans des villes secondaires desservies par l'ONEA. Ce volet qui accuse un retard sensible n'a pas connu de réalisations physiques au cours de 2005. Toutefois, des dossiers d'appel d'offres concernant des actions spécifiques ont été soumis par le Maître d'œuvre, pour approbation. En outre, le marché relatif à la construction de 148 urinoirs et celui portant sur la réalisation de 16 forages positifs ont été soumis pour approbation. Suite à un certain nombre de difficultés rencontrées dans la gestion des devis programmes, il a été décidé de concert avec le maître d'ouvrage de recourir uniquement à des engagements spécifiques pour la mise en œuvre des

activités liées à ce volet. Ce qui a conduit à un recentrage des activités en vue d'un réaménagement budgétaire de la convention afin de couvrir les besoins financiers du lot 5.2.

Les activités ainsi retenues connaîtront un début de mise en œuvre au cours de 2006.

La Commission européenne continue d'appuyer l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales en matière de planification, de gestion et de valorisation des ressources en eau, en particulier dans les sous bassins de l'Ouest du Burkina Faso à travers le programme de Valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest - VREO (projet N° 8 ACP BK 38 de 10 millions d'euros). Le programme VREO comporte également un large volet infrastructure qui contribuera efficacement à l'amélioration de la desserte en eau dans les régions concernées. Ce programme a effectivement débuté ses activités en 2003 pour une période de 6 ans. La mise en place des structures de gestion et de mise en œuvre du programme a été achevée en début 2004. La maîtrise d'œuvre sociale a connu un démarrage effectif au cours du dernier trimestre 2005. Le marché relatif à l'implantation des forages a été approuvé et celui portant sur les travaux de forage est en cours d'approbation. D'autres dossiers d'appel d'offres ont été soumis pour approbation par le projet. L'évaluation à mi-parcours du projet est envisagée pour 2006 avec la possibilité d'une proposition d'avenant à la Convention de financement.

Le Programme Régional Solaire phase 2 - PRS II (73 millions d'euros) signé le 11 mai 2001 et mis en œuvre avec le CILSS, intervient dans le domaine de l'hydraulique pour une période de 6 ans. Une partie du financement provient du PIN 8^{ème} FED - Burkina Faso (projet N° 8 ACP BK 33 de 9,9 millions d'euros) et est affectée à une composante nationale qui permettra la réalisation, dans les 17 provinces de la zone d'intervention du programme, des actions suivantes : (i) mise en œuvre des conditions de gestion, de desserte et d'utilisation des systèmes d'adduction d'eau potable, (ii) optimisation et pérennisation des systèmes réalisés lors de la première phase du PRS, (iii) installation de nouveaux systèmes d'alimentation en eau potable alimentés en énergie solaire à moindre coût. Le marché relatif à l'implantation, la supervision des forages et l'animation sociale ont connu un début de mise en œuvre au cours du premier semestre 2005. Il en est de même pour le marché de forages et d'AEPS. L'ensemble du programme a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a permis de proposer un projet d'avenant à la convention de financement en cours d'approbation.

L'assistance technique auprès du Ministère chargé de l'hydraulique (projets N° 8 ACP BK 37 et 7 ACP BK 152 de 750.000 euros au total) a apporté une contribution effective dans le renforcement et l'appui à la DG AEP de ce ministère. L'année 2005 a surtout été marquée par la mise à la disposition de la DGAEP et de la DGIRH de deux experts pour le traitement et l'analyse des données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques et d'assainissement. Une étude relative aux implications de la décentralisation sur le secteur de l'eau a également été menée au cours de 2005.

L'appel à propositions lancé par la Commission européenne dans le cadre de l'Initiative Européenne sur l'eau a rencontré un vif succès au sein des institutions, ONG et associations locales. La délégation a eu à évaluer 48 dossiers lors de la première phase et 15 dossiers à la seconde phase. Les résultats définitifs sont attendus pour le premier trimestre 2006.

3.2.2. Environnement

Au titre des mesures rentrant dans le cadre de la protection de l'environnement, le programme « Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence », communément appelée Programme Régional

Parc W / ECOPAS a été signé en 1999 pour une subvention totale de 20 millions d'euros, financée, d'une part sur le Programme Indicatif Régional du 7ème FED (7 ACP RPR 742 – 11 30 millions d'euros), et d'autre part sur les Programmes Indicatifs Nationaux des pays concernés (7 ACP BK 143 – 3 millions d'euros ; 7 ACP BEN 057 – 3 millions d'euros ; 8 ACP NIR 07 – 3 millions d'euros). Le 30/08/2005, suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours et à la requête conjointe de l'UEMOA et de la CEDEAO, un avenant à la Convention de financement a été signé en vue de consolider les acquis. Cet avenant a permis d'augmenter d'une part le budget de 4 millions d'euros, sur les ressources du PIR et d'autre part de prolonger la durée d'exécution jusqu'au 31/12/2008.

L'objectif global de ce programme régional consiste à inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et à préserver la biodiversité dans le complexe régional du Parc W au bénéfice des populations, et plus particulièrement des populations riveraines des aires protégées et de leurs zones d'influence. L'harmonisation et le montage de la stratégie d'intervention ont permis de définir et d'engager les activités opérationnelles dès 2002, et celles-ci se sont poursuivies en 2003, 2004 et 2005, notamment dans les domaines suivants : relations / concertations à caractère international ; activités de recherche-développement ; opérations de médiatisations à dimension internationale ; poursuite des aménagements (pistes, points d'eau...), de la surveillance et de la lutte anti-braconnage, et du suivi écologique du parc W ; activités en vue de promouvoir le tourisme ; activités liées aux zones périphériques du parc W ; concertations liées à la problématique de la transhumance transfrontalière et aménagement de couloirs de transhumance du complexe W. L'année 2004 aura été marquée par l'élaboration et l'adoption du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W - 2006 / 2010 -, premier document stratégique et de planification des interventions dont la mise en œuvre devrait démarrer au début de l'année 2006.

L'année 2005 aura été marquée, en particulier, par l'exécution des marchés de travaux concernant la piste régionale (côté composante nationale du Burkina Faso), les postes forestiers du Burkina Faso, et les infrastructures administratives et de recherche au Point Triple. D'une façon générale, tous ces chantiers rencontrent des difficultés et un grand retard est enregistré car les entreprises n'ont pas une bonne organisation pour réaliser des chantiers dans le parc ou à sa proximité. Enfin, la mise en œuvre du DP 4 de la composante Burkina Faso a souffert trop souvent d'un manque de trésorerie dû au retard important dans la transmission des demandes de réapprovisionnement par le projet. Un DP 5 (01/01 au 31/12/2006) n'a pas pu être signé pour la composante Burkina Faso car 3 anciennes régies ne sont toujours pas clôturées, un avenant prolongeant le DP 4 jusqu'au 30/03/06 a été signé afin de permettre au programme de se mettre à jour dans sa comptabilité.

3.2.3 Etat de droit et Justice

Le programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance (PADEG : 2002-2006) consiste à appuyer une partie de la mise en œuvre du plan d'action national de réforme de la justice (PANRJ). Il s'articule autour de 2 volets :

- l'un concernant la réforme du système judiciaire (8 ACP BK 32 – 12,5 millions d'euros,) qui a démarré en 2003 ;
- l'autre visant une meilleure participation des institutions démocratiques et des organisations de la société civile au processus de consolidation de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance à travers un fonds d'appui à l'état de droit (8 ACP TPS 101 – 3,5 millions d'euros,) qui a connu un démarrage effectif en 2004.

Au cours de l'année 2005, l'exécution du volet portant sur la réforme judiciaire s'est poursuivie. La formation initiale des magistrats et personnels des greffes à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature et celle des étudiants en DESS du droit des affaires ainsi qu'une série de formations continues se sont poursuivies au bénéfice des personnels judiciaires et pénitentiaires. Un nouveau tribunal de grande instance et une nouvelle maison d'arrêt ont été construits, équipés et inaugurés à Boromo ; à Bobo-Dioulasso, la Cour d'Appel, le tribunal de grande instance, le tribunal administratif et celui du travail ont été rénovés, équipés et agrandis, le tribunal d'instance ayant fait l'objet d'une nouvelle construction. La maison d'arrêt de Banfora a pu être inaugurée grâce à la construction du mur d'enceinte et à la rénovation des bâtiments. Par ailleurs, plusieurs juridictions se sont vues attribuer des véhicules, des ordinateurs, des ouvrages juridiques. Plusieurs précis de droit ainsi que le code d'audience, un numéro de la revue burkinabè de droit, et le bulletin de la chancellerie ont été imprimés. L'élaboration de la base de données juridiques informatisée se poursuit.

Les médias continuent à participer à la diffusion d'une information judiciaire auprès du public et des acteurs judiciaires par l'intermédiaire du réseau des journalistes spécialisés dans le traitement de l'information judiciaire. Cette campagne d'informations associe cinq journaux de la presse écrite, vingt-cinq radios et la télévision nationale. Par ailleurs une tournée de cinéma mobile sur des thèmes de droits humains (mariage forcé, excision etc.) et une tournée de théâtre-forum sur l'importance des actes supplétifs de naissance a eu lieu dans plusieurs provinces. Deux ONG, Prisonniers Sans Frontières et l'Association Pénitentiaire Africaine en charge de l'amélioration des conditions pénitentiaires des détenus ont exécuté leurs contrats de subvention consacrés principalement à l'amélioration des conditions physiques des détenus (châteaux d'eau), à l'assistance juridique reprise par les assistants sociaux formés à cet effet et au suivi de l'informatisation des greffes pénitentiaires. Plusieurs sessions de formation ont été consacrées à la promotion des peines alternatives par le travail d'intérêt général. Enfin un document de politique pénitentiaire national assorti d'un plan d'action a été élaboré à l'aide d'un expert international.

Par ailleurs, dans le cadre du Fond d'appui à l'état de droit (FAED), les 20 contrats du 2^e appel à propositions ont été signés en mars, le 3^e et dernier appel à propositions a été lancé et les contrats signés en octobre 2005. 56 projets issus des trois appels à proposition sont à présent en cours d'exécution et feront l'objet de visites de suivi et d'audits en fin d'action. Ils couvrent différents domaines tels que la diffusion et la promotion des droits humains et des droits spécifiques comme les droits des femmes, la participation des femmes dans les processus de décision, l'information des populations locales sur le processus électoral.

Enfin et malgré l'importance de ces réunions pour la réforme de la justice et l'amélioration de la bonne gouvernance en générale, après plus d'un an après la précédente, une seule réunion du comité de suivi du PANRJ a eu lieu le 15/12/2005 présentant le bilan financier et le bilan physique actualisé. Seule la DCE était présente parmi les partenaires.

Une évaluation à mi-parcours sera lancée en 2006 ainsi qu'une demande de prolongation de la convention actuelle qui devrait prendre fin le 31 décembre 2006 afin de terminer certaines actions en cours et d'assurer une transition vers un nouvel appui futur éventuel.

3.2.4. Initiatives culturelles

Le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles PSIC I (1^{er} février 2000 – 31 janvier 2003) disposait d'une enveloppe financière de 1,8 millions d'euros, pour le développement

culturel local à travers des actions de promotion des identités locales, d'élargissement de l'accès à la culture et au dialogue interculturel et de renforcement des différentes filières artistiques. Ce programme avait financé 124 projets culturels et développé des actions de concertation et de formation.

Le PSIC II, qui a débuté en février 2003 et s'est achevé le 31 décembre 2005, a été financé sur les ressources du 9^{ème} FED à hauteur de 1,9 millions d'euros. Un nouvel objectif du programme par rapport à la première phase a été de chercher à mettre en place des mécanismes permettant de pérenniser l'approche «PSIC», notamment par la recherche d'autres sources de financement des actions. Le PSIC II a financé 88 projets culturels pour un montant total de 610 millions de FCFA, dont une majeure partie dans la filière des arts vivants. Les projets d'éveil artistique ont également été encouragés par le PSIC. Cependant, plusieurs projets ont été retardés dans leur mise en œuvre du fait de tensions de trésorerie. En effet, au cours de l'année 2005, le Programme a continué de rencontrer de réelles difficultés de gestion financière et comptable et de maîtrise des procédures qui ont entaché la mise en œuvre de plusieurs activités et projets.

Pour l'année 2005, les efforts ont également porté sur les activités du volet développement culturel local avec la réalisation d'études sur les potentiels culturels des provinces et surtout la mise en place et le renforcement des structures de pilotage des dynamiques culturelles locales ainsi que le soutien à leurs premières activités. Ceci a contribué à l'éveil aux arts et à l'animation culturelle locale. Par ailleurs, ces comités ont accompagné régulièrement les promoteurs locaux et les autorités dans la réalisation de leurs activités et manifestations culturelles. Le soutien à des espaces d'animation et de diffusion artistique et culturelle a permis notamment la réhabilitation et/ou l'équipement de maisons de jeunes et de la culture.

Le PSIC a également soutenu l'organisation de 45 projets de festivals pluridisciplinaires, pour la plupart, pour un coût total de 310 millions de F CFA, soit 21% des financements octroyés. Cette action de soutien aux festivals a contribué au réveil de certaines localités devenues désormais plus sensibles à la sauvegarde du patrimoine culturel, à la promotion des arts et à la mobilisation sociale pour le développement local.

Par ailleurs, la structuration du secteur a continué de progresser à travers la poursuite des concertations entre les acteurs des différentes filières artistiques et l'organisation de formations. Des études ont été réalisées sur le statut social et le statut fiscal des artistes et ont abouti à la formulation de propositions. L'ensemble des dispositions retenues au titre du statut professionnel, fiscal et social de l'artiste sont contenues dans les avant-projets de loi et décrets d'application qui devraient être bientôt soumis au Gouvernement.

L'appui au développement du tourisme culturel n'a pas connu de réel démarrage malgré le lancement de concertations avec les services techniques compétents du tourisme et la télévision nationale.

S'agissant des actions de pérennisation de l'approche PSIC, et singulièrement de la mobilisation des partenaires publics et privés pour le financement des activités, aucune avancée n'a été enregistrée.

L'appui au FESPACO 2005 s'est réalisé à travers la signature, le 27 décembre 2004, de la Convention de financement d'appui à l'organisation du FESPACO 2005. Cet appui de 450 000 € (295 millions de F CFA) a ciblé l'organisation du colloque sur le thème

« formation et enjeux de la professionnalisation », le financement de documents d'information, le transport/frais de séjour des festivaliers en majorité issus des pays ACP, cinéastes, distributeurs, producteurs et exploitants et, enfin, le prix UE pour l'encouragement à la créativité artistique et à la production d'œuvres audiovisuelles de qualité.

L'année 2005 a également vu le démarrage de la préparation d'un nouveau programme cadre d'appui au secteur de la culture de 1,45 millions d'euros sur l'enveloppe A devant inclure tous les appuis dans ce secteur pour les années à venir. Ce programme devrait comprendre deux volets distincts, s'inscrivant dans les orientations de la politique nationale, un programme d'appui au cinéma et à l'image (dont l'édition 2007 du FESPACO) d'une part, et un programme d'appui aux initiatives culturelles d'autre part. Toutefois, les consultations des parties prenantes n'ont pas permis d'achever la préparation de ce programme en 2005. La finalisation de la proposition de financement pendant le premier semestre de 2006 est indispensable pour pouvoir mettre en œuvre dans des conditions acceptables l'appui au FESPACO 2007, qui est prévu dans le cadre de ce programme.

3.2.5. Le secteur privé

L'appui au secteur privé de l'Union Européenne au Burkina Faso se concrétise essentiellement par la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des entreprises. La convention de financement de ce programme a été signée en 2002 (7 ACP BK151 – 6 millions d'euros). Ce programme comporte deux volets essentiels : (i) le développement du marché des services aux entreprises par la stimulation de la demande (la facilitation d'accès aux services conseil des entreprises et leur accompagnement via la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF)) et (ii) un appui à la tenue d'une comptabilité transparente et une bonne gestion de l'entreprise par la mise en place de Centres de Gestion Agréés.

Pour la stimulation de la demande, un deuxième contrat de subvention d'un montant de 3 146 685 euros a été signé à la fin de l'année 2005 pour trois ans avec la Maison de l'Entreprise. Cette subvention permettra de renforcer les capacités de l'association et de mettre à disposition les fonds nécessaires pour distribuer les chèques conseil à la clientèle bénéficiaire. Le développement des services de la MEBF pour la distribution des chèques-conseils a été rendu possible grâce à un avenant à la Convention de financement approuvée en 2005, dans un souci de recherche de synergie pour plus d'efficacité.

La MEBF, avec le concours de cette subvention et en collaboration avec d'autres partenaires notamment la Banque mondiale, gère actuellement un portefeuille de près de 400 adhérents qui bénéficient de ses services. Elle se positionne donc dans le paysage du secteur privé burkinabè comme une référence en ce qui concerne le marché de services aux entreprises.

Pour le second volet, relatif à la création d'un Centre de Gestion Agréé initialement prévu avant la fin 2005, le Comité technique mis en place pour sa gestion a connu un retard de démarrage de ses activités dû au fait que le décret d'adoption par le Gouvernement pour la création de ces CGA a été repoussé au premier semestre de 2006. Néanmoins le Comité technique mène un dialogue permanent avec les Autorités afin que des conditions favorables soient créées pour les adhérents au Centre de Gestion Agréé, notamment en matière fiscale. Pendant l'année 2005, la Commission européenne a été invitée à jouer le rôle de chef de file par la coordination des bailleurs secteur privé.

3.2. 6. Secteurs sociaux (éducation de base et santé)

La CE ne finance plus de projets FED spécifiques sur le programme indicatif national en appui aux secteurs de la santé et éducation de base. Les appuis à ces secteurs prioritaires du CSLP sont réalisés à travers les appuis budgétaires pour la réduction de la pauvreté, comprenant également des appuis institutionnels à ces secteurs. En plus, un appui budgétaire sectoriel éducation de base a été mise en œuvre en 2005 dans le cadre du nouveau programme ABRP 2005-2008 2005 (voir point 3.1.1.). Pour ce faire, la CE est fortement impliquée dans le dialogue sectoriel avec le Gouvernement et les autres partenaires.

La CE finance aussi des projets sur des lignes budgétaires dans les domaines de la santé et de l'éducation, dont la gestion et le suivi de la mise en œuvre sont assurés depuis 2005 par la Délégation.

En outre, la CE finance un certain nombre de programmes dans le secteur de la Santé sur les enveloppes régionales du FED (Fonds Intra-ACP et Programme Indicatif Régional Afrique de l'Ouest) – voir point 5.3.4.

Pour l'éducation de base, au titre du 8^{ème} FED, l'Union européenne a appuyé les efforts du Gouvernement du Burkina Faso à travers le Programme d'Appui au Secteur de l'Education de Base (PASEB) (8 ACP BK 13 – 10 millions d'euros,) qui s'est déroulé sur la période 1999-fin 2004. Ce programme s'inscrit globalement dans la politique de développement humain durable et a été conçu comme un programme pilote du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB). Le programme a pris fin le 31/12/2004 et un audit financier et une évaluation finale ont été réalisés au cours du premier semestre de l'année 2005.

L'évaluation finale a conclu que le PASEB a déployé de nombreuses activités et obtenus des résultats satisfaisants conformément au cadre logique tant sur le plan de l'appui institutionnel que de l'appui apporté à la qualité de l'enseignement dans les 6 provinces couvertes en dehors du volet alphabétisation dont les activités ont été suspendues en 2002 par manque de vision claire de la part du Gouvernement burkinabè.

Quant à l'audit financier, il a mis en évidence des insuffisances dans la gestion des fonds par la Coordination nationale du Projet, ce qui a empêché les auditeurs de conclure à la sincérité et à la régularité de la situation financière du projet à fin décembre 2004. Des dépenses ont également été déclarées inéligibles. Des concertations avec l'Ordonnateur National du FED à ce sujet ont été entamées et devront déboucher sur la clôture comptable de ce projet.

En ce qui concerne le dialogue sectoriel, sur lequel la CE est fortement engagée, les modalités de coordination dans le secteur de l'éducation de base sont définies par le *Cadre partenarial* convenu entre les PTF et le Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), signé en septembre 2002 par douze partenaires (Belgique, Canada, France, Pays-Bas, BM, CE, Suisse, AFD, Catholic Relief Service, UNICEF, CCEB OXFAM International).

Ce cadre partenarial n'a que partiellement fonctionné sur la base des modalités définies: un Chef de file désigné par l'ensemble des PTF pour un mandat de deux ans, renouvelable, porte-parole des PTF auprès du MEBA dans la conduite générale des actions des PTF en appui à la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base. En réalité, la mise en place d'un « panier commun » pour le financement du PDDEB dès 2002 a centré la coordination des PTF « panier commun » autour de cet instrument. La coordination des PTF et du MEBA en tant que coordination « sectorielle » reste à améliorer pour intégrer formellement tous les PTF aux discussions concernant le PDDEB. Cette question a fait l'objet

de discussions lors de la dernière mission conjointe de suivi de 12/2005. Depuis octobre 2005, le Chef de file des PTF du « panier commun » est l'AFD qui assume dans les faits le rôle de Chef de file de l'ensemble des PTF. Si le cadre partenarial n'a pas encore été formellement révisé, certaines modalités de concertation ont évolué favorablement au cours des derniers mois. Cette adaptation du cadre partenarial à l'évolution du contexte sectoriel et institutionnel du sous-secteur de l'éducation de base devrait se poursuivre en 2006.

Pour ce qui concerne le secteur de la santé, la coordination des partenaires est assurée à travers un mécanisme de réunions trimestrielles. L'OMS est le Chef de file. A ce titre, elle assure la cohérence de la conduite générale des actions des PTF, insuffle la dynamique de la coordination, assure la régularité des réunions et la circulation de l'information. Des réunions spécifiques peuvent se tenir pour débattre d'un sujet particulier. Cette coordination rassemble les organisations multilatérales, onusiennes, et bilatérales, et des ONG (OMS, UNICEF, FNUAP, PAM BM, CE, Belgique, Canada, Danemark, France, Pays Bas, Suède, GTZ, Japon, Italie, MSF, Pharmaciens sans frontières, Handicap International, UEMOA, Lux-development, ONUSIDA, etc.). La coordination avec le Gouvernement se fait également à travers le Comité de Suivi du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS), dont six partenaires sont membres désignés dont l'OMS.

3.2.7 Appui institutionnel

- *Appui institutionnel, PARI - Appui aux administrations nationales*

Au titre du renforcement des capacités de l'administration, le Burkina Faso a bénéficié d'un appui de 2 millions d'euros, dont 1,5 millions d'euros sur le PIN (8 ACP BK 22) et 500 000 € sur le PIR (8 ACP ROC 021) au titre de l'axe 1 du PARI II (voir aussi 4.5.4). La mise en œuvre de ce programme s'est poursuivie à travers le DP n°3, signé en décembre 2003, d'un montant de 820 439 € pour une année et prorogée par avenant au 30 septembre 2005. Ce DP, tout comme les précédents, vise à appuyer les structures nationales à réaliser les réformes communautaires, notamment les administrations fiscales et douanières (Directions générales des Impôts et des Douanes), les administrations chargées de la gestion des finances publiques (DG budget, DG Trésor et comptabilité publique), les administrations chargées du suivi de la politique macro-économique (Secrétariat permanent de suivi des politiques et programmes financiers, SP/PPF et CNPE), les administrations en charge de la production et de la diffusion des statistiques (INSD), le Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale.

D'une façon générale, le programme a appuyé les administrations nationales, notamment celles chargées des réformes fiscales et douanières, des statistiques, de l'intégration régionale. Ainsi, l'exécution du programme au Burkina Faso a permis la réalisation des formations des agents des administrations utilisateurs des textes financiers harmonisés de l'UEMOA sur les finances publiques, la production des statistiques nécessaires aux politiques communautaires, l'informatisation et la modernisation des recettes fiscales et douanières, la réalisation des activités de sensibilisation sur l'intégration régionale et le NEPAD.

Au 31 décembre 2005, le DP n°3 enregistrait un taux d'exécution de 46%. A la même date, la mise en œuvre de l'axe 1 au Burkina Faso enregistrait un taux d'engagement de 100% et un taux de paiement de 91% (un des taux les plus élevés en comparaison avec les autres États membres). Un devis programme de clôture a couvert la période d'octobre à décembre 2005.

Fin décembre 2005, le taux d'exécution global du programme PARI II axes 1, 2, 3 et AT était de 98% en engagement et de 84% en paiement.

- *Appui institutionnel ON & TCF*

Le programme d'Appui aux capacités de l'Ordonnateur National (7 ACP BK 150) a maintenu sa vitesse de croisière avec la mise en œuvre de son deuxième devis programme, l'extension par avenant à la Convention de financement du projet jusqu'à la fin 2006, ainsi que la préparation et l'approbation d'un troisième devis programme pour couvrir l'année 2006.

L'extension du programme permettra l'instruction et l'approbation d'une nouvelle phase à démarrer début 2007 et évitera une interruption des activités d'assistance technique, d'expertise et de formation liées à ce programme. Pour la préparation de cette nouvelle phase, une évaluation du projet actuel a eu lieu au cours du dernier trimestre 2005, dont le rapport final est encore attendu.

Lors de cette évaluation, le projet a été jugé comme pertinent, compte tenu des enjeux et du volume financier alloué au Burkina-Faso. Avec un impact certain, les progrès accomplis étant manifestes dans plusieurs domaines, le rapport d'évaluation montre également que l'efficacité du projet reste cependant limitée par des faiblesses, dans sa conception parmi lesquelles on peut citer :

- une appréhension insuffisante des contraintes qui pèsent sur l'administration nationale dans la gestion de l'aide communautaire, et donc une action insuffisante sur les structures de gestion des projets et
- une faible prise en compte des implications de la déconcentration du système d'aide de l'Union européenne sur la gestion de cette aide.

Cette évaluation sera une des bases de la nouvelle proposition de financement à préparer par les services de la Commission et le Gouvernement. Il est prévu que le nouveau projet, combiné à une nouvelle dotation de TCF (Facilité de Coopération Technique) soit finalisé dans le courant de l'année 2006, pour un montant total de 4 millions d'euros. Ce programme devra inclure un renforcement des capacités comptables et contractuels au sein des services de l'Ordonnateur National, ainsi que l'a recommandé la mission d'évaluation du programme en cours, au besoin par l'appui d'une assistance technique répondant à ce profil. D'importants besoins en formation continue ont également été soulignés lors de l'évaluation. Il comprendra également un volet « études, formations et conférences » en relation avec le renforcement des capacités des acteurs de la coopération UE – Burkina Faso, ce qui justifie l'augmentation de l'enveloppe financière allouée.

3.3. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques (ANE)

Dans le cadre du 9^{ème} FED, une enveloppe de 15 millions d'euros est destinée aux acteurs non étatiques (ANE) de la société civile. Le Programme de renforcement des Capacités des Organisations de la Société civile (PROS) a connu un certain retard dans son identification du fait du caractère novateur du programme, de la complexité et de la sensibilité du sujet traité.

Dans le deuxième semestre de 2005, la proposition de financement du PROS a toutefois été finalisée et elle a reçu l'avis favorable du Comité du FED et l'approbation de la Commission européenne. La Convention de financement devrait être signée au début de 2006. Ce programme prévoit de renforcer les capacités organisationnelles des organisations de la société civile, de promouvoir le dialogue et l'animation via des campagnes d'information et de communication. En complémentarité, les services de l'Etat qui ont en charge la reconnaissance et le suivi des OSC, seront appuyés pour la constitution et l'organisation des bases de données.

Dans le cadre de la programmation de coopération entre l'UE et le Burkina Faso, la Délégation et l'ON ont réuni à deux reprises les acteurs non étatiques en 2005 : d'abord les 7 et 8 février 2005 lors de la revue à mi parcours, (RMP) et en plénière avec les services étatiques et le 14 décembre 2005, dans le cadre de la revue opérationnelle 2005. Différentes organisations ont été invitées à participer, notamment les représentants des organisations des composantes suivantes : 18 pour le secteur privé ; 08 syndicats ; 05 organisations féminines ; 04 instituts de recherche et de formation ; 03 organisations religieuses ; 06 organisations de défenses des droits humains ; 11 ONG et associations de développement ; 04 mouvements de la jeunesse ; 02 OSC pour les personnes dites marginalisées ; 06 organisations paysannes ; 02 organisations à caractère culturel et artistique ; 08 organisations représentants de la presse privée ; 10 ONG européennes.

Après ces échanges, les ANE ont confirmé leur souhait de continuer à être associés aux travaux de revue à titre individuel. L'hétérogénéité de missions et d'objectifs entre les différentes composantes et à l'intérieur d'une même composante entre une organisation et l'autre, ne permet pas pour le moment, d'envisager la mise en œuvre d'autres formes de dialogue, plus organisées et efficaces. A ce sujet, la DCE et l'ON regrettent ne pouvoir s'adresser à un groupe plus restreint d'ANE et expliquent ainsi la grande difficulté dans ce cadre, d'associer les ANE au processus de rédaction du rapport annuel conjoint (RAC) déjà complexe en lui-même.

D'autres ressources sont, par ailleurs, en cours d'utilisation par les ANE et notamment dans le cadre de programmes suivants :

- Fonds d'Appui à l'Etat de Droit 8^{ème} FED, FAED/PADEG (cf. 3.2.23).
- Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises (PRCE, cf. 3.2.5).
- PARI « secteur privé » (cf. 3.5.4)
- Subventions à travers les lignes budgétaires (cf. 3.5.5).
- Subventions à travers la Facilité Eau (3.2.1)

3.4 Utilisation de l'enveloppe B du 9^{ème} FED (10,7 Mio €) à fin 2005

Le montant initial de l'enveloppe B de 76 millions d'euros a été porté :

- dans un premier temps à 70,7 millions d'euros en 2003 à la suite d'un prélèvement de 5,3 millions d'euros pour financer la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ;
- dans un second temps, à 10.7 millions d'euros à la suite du transfert de 60 millions d'euros à l'enveloppe A, dans le cadre de la revue à mi-parcours du Programme Indicatif National du 9^{ème} FED du Burkina Faso.

Aucune autre utilisation n'a été effectuée ou n'est envisagée au 31/12/2005 sur la base des quatre possibilités offertes pour mobiliser l'enveloppe B : (i) l'aide d'urgence, (ii) le FLEX, (iii) l'atténuation des chocs extérieurs et (iv) le financement d'allègement de la dette.

3.5 Autres instruments

3.5.1 Sysmin

En 1993, le Burkina Faso a bénéficié de transferts non programmables au titre du SYSMIN dans le cadre du 7^{ème} FED (27 millions d'euros), suite notamment à la non viabilité de la mine de Poura.

Le programme de cartographie géologique (7 ACP BK 74 – 15 millions d'euros) qui a été prolongé jusqu'en novembre 2003 a été clôturé techniquement en 2005 et sera clôturé comptablement et financièrement en 2006. Pour favoriser la promotion du secteur minier

grâce à une meilleure connaissance des potentialités du pays, le programme a produit une banque de données géophysiques couvrant tout le territoire et des cartes géologiques de reconnaissance au 1/200.000^{ème}. Ce travail d'études des sols pourra aussi servir dans le domaine de l'hydraulique et des infrastructures. L'évaluation finale du projet a conclu qu'il a été mené d'une manière efficace, avec des résultats en termes de formation, d'exécution et d'impact très satisfaisants. Les actions entreprises dans le cadre de ce projet ont été jugées particulièrement adaptées au contexte et pérennes.

3.5.2 Stabex

Entre 1990-2000, le Burkina Faso a bénéficié de transferts non programmables au titre du STABEX dans le cadre du 7^{ème} FED (18,6 millions d'euros) et du 8^{ème} FED (1,4 millions d'euros). L'absorption de ces ressources, dont l'utilisation est définie dans les Cadres d'obligations mutuelles (COM), a été, dans certains cas, lente en raison notamment des types d'actions et de l'insuffisante précision des modalités de gestion retenues. Par ailleurs, des interventions liées au développement rural ont été financées à partir des fonds générés dans le cadre du STABEX 94-95. Ces dernières concernent la filière coton, à savoir, la construction de magasins de stockage, l'appui institutionnel à l'UNPCB, la formation des correspondants coton, le développement des services financiers décentralisés. La mise en œuvre des actions du COM-STABEX 94-95 s'est terminée de fait en 2004 et quelques rares actions restent à clôturer. Ces appuis, qui ont eu un impact non négligeable sur le développement des secteurs concernés, mériteraient d'être prolongés par d'autres financements.

La construction du bâtiment pour la Direction Générale de la Coopération, partiellement financée sur les reliquats non utilisés des transferts STABEX antérieurs à 1990 et sur fonds de contrepartie, a débuté à la fin de l'année 2003 et était toujours en cours à la fin de l'année 2005. La réception provisoire des travaux est prévue pour juillet 2006.

L'affectation des reliquats existants, chiffrés à 9 Mio € environ, a fait l'objet d'une proposition de COM-STABEX final qui a été préparée en début 2003. Cette proposition n'a pas pu être traitée par les services de la Commission européenne à Bruxelles, les rapports financiers sur l'utilisation des fonds Stabex n'ayant plus été produits par l'Ordonnateur national depuis plusieurs années et la situation du disponible financier n'ayant pas été clairement établie pour l'ensemble des pays concernés par la réaffectation des ressources STABEX. Suite aux actions entreprises par la Délégation et les services de l'ON pour clarifier la situation comptable et financière des reliquats STABEX et à la production annuelle des rapports depuis 2004, cette proposition actualisée et accompagnée du rapport d'audit des comptes Stabex au 31 décembre 2004 a, à nouveau, été soumise aux services du siège de la Commission le 30 juin 2005.

3.5.3 BEI

La BEI intervient au Burkina Faso par un octroi de crédits à des conditions privilégiées à certaines sociétés d'Etat, à des entreprises privées dans différents domaines et secteurs qui sont :

- Secteur eau : 14 millions d'euros pour l'alimentation en eau potable de Ouagadougou ;
- Secteur bancaire : 18 millions d'euros de ligne de crédit converti en FCFA en faveur de quatre (4) banques commerciales dont une de crédit bail pour le financement des petites et moyennes entreprises;
- Secteur de l'énergie : 15,250 millions d'euros pour l'interconnexion entre les deux principales villes du Burkina 9,800 millions d'euros pour l'inter connexion entre pays voisins ;

- Secteur de transport : 5,800 millions d'euros pour l'extension de la ligne ferroviaire
- Secteur de télécommunication : 6 millions d'euros pour l'extension et la modernisation du réseau national ;
- Secteur de l'industrie : 7 millions d'euros pour deux (2) sociétés de filature pour l'extension de la capacité de leur production.

La BEI intervient également au niveau régional par l'intermédiaire par exemple de la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) avec les montants suivants :

- 25 millions d'euros de ligne de crédit
- 25 millions d'euros de facilité de contre – garantie
- 4,5 millions d'euros d'augmentation de participation à cette Banque.

Enfin le Fonds fiduciaire de la BEI pour le financement des infrastructures en Afrique a été signé à la fin de 2005. Les fonds seront mis à disposition pour appuyer des projets d'infrastructure de caractère transfrontalier qui contribuent à l'interconnexion de régions et de pays d'Afrique et qui permettent de combler les lacunes des réseaux régionaux d'infrastructures. La priorité sera accordée aux projets dans le secteur de l'énergie, à l'eau, aux transports et aux communications.

3.5.4 Coopération régionale

Programme d'appui régional à l'intégration (PARI)

Dans le cadre du 8^{ème} FED, la Commission européenne accompagne la Commission de l'UEMOA, les autres organes de l'UEMOA ainsi que ses Etats membres dans le renforcement du processus d'intégration régionale et leur insertion dans l'économie mondiale à travers les programmes d'appui régionaux à l'intégration (PARI). La phase II du Programme PARI, signée le 24 mars 2000, a mis à la disposition de l'UEMOA une enveloppe de 65 millions d'euros financée à hauteur de 53 millions d'euros sur le PIR 8^{ème} FED (8 ACP ROC 21) et de 12 millions d'euros sur les PIN des 8 Etats membres de l'UEMOA.

Ce programme a appuyé les Etats membres et les institutions de l'UEMOA dans la réalisation effective des objectifs du Traité, notamment la consolidation du cadre macro-économique, la mise en œuvre de l'union douanière et l'amélioration du cadre légal et administratif. Il s'articule autour de trois axes d'intervention: (i) renforcement des capacités des administrations nationales dans l'application effective des réformes communautaires (PARI II axe 1, 16 millions d'euros ramené à 15,5 millions d'euros après avenant n°2 à la Convention de financement), (ii) appui aux institutions de l'UEMOA (PARI II axe 2, 8 millions d'euros ramené à 5,4 millions d'euros après avenant n°2 à la Convention de financement) et (iii) appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel (PARI II axe 3, 38 millions d'euros porté à 41,6 millions d'euros après avenant n°2 à la Convention de financement).

Ce programme arrivait à échéance en décembre 2003 mais a fait l'objet d'une prorogation, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2005. Le 18 octobre 2005 a été signé l'avenant n°2 à la Convention de financement du PARI II. Cet avenant a procédé à un réaménagement budgétaire des ressources du programme. Ainsi, une réallocation de 3,6 millions d'euros a été effectuée en faveur de l'axe 3. Cette réaffectation a contribué à la résorption partielle des arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières dus par la Commission de l'UEMOA du fait du désarmement tarifaire intérieur.

Au titre de l'axe 2, ce programme a été mis en œuvre à travers trois devis programmes. Le troisième devis programme signé le 30 avril 2004 (avec des avenants n°1, 2 et 3) a couvert la période du 1^{er} mai au 31 août 2005. Un devis programme de clôture a couvert la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2005 et a permis de tenir un certain nombre d'ateliers de validation

et missions d'accompagnement liés à l'exécution des contrats passés en engagements spécifiques. En fin décembre 2005, la mise en œuvre de cet axe enregistrait un taux d'engagement de 104% et un taux de paiement de 58%.

Une assistance technique a été mise en place au sein de la Commission de l'UEMOA (2,5 millions d'euros après avenant n°2 à la CF) comprenant deux experts en intégration régionale, un expert en statistiques et deux experts pour le suivi de la mise en œuvre du programme. Au 31/12/2005, le taux d'exécution global du programme PARI II axes 1, 2, 3 et AT était de 98% en engagement et de 84% en paiement. Ceci représente un bon taux d'exécution du programme (Voir aussi 3.2.7 pour la mise en œuvre du volet spécifique au Burkina Faso).

Un programme d'appui au secteur privé (mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité) pour faciliter la participation des pays membres de l'UEMOA au commerce régional et international, PARI II Secteur privé, a démarré en 2001 avec l'appui technique de l'ONUDI pour un montant de 15 millions d'euros financé à hauteur de 3 millions d'euros sur le PIR 8^{ème} (8 ACP ROC 31) et de 12 millions d'euros sur les PIN de 8 Etats. Ce programme qui devrait se terminer au 31 mars 2004 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2005. Sa mise en œuvre s'est effectuée à travers trois devis programmes et a consisté, notamment, à renforcer les capacités d'analyses et d'essai de 46 laboratoires (achat et installation d'équipement de laboratoires), la certification d'environ 70 entreprises, la formation d'experts, l'harmonisation des textes en matière d'accréditation de certification, de normalisation et de métrologie. L'Avenant n° 2 au contrat de subvention ONUDI, d'un montant de 2 934 705 € a été signé le 2 septembre 2004 et le devis programme n°3 2004-2005 a été signé le 24/08/04 pour un montant de 869 000€ Au 31 décembre 2005, le PARI Secteur privé enregistrait des taux d'exécution de 98% en engagement et de 80% en paiement.

Négociations APE

Au niveau régional, la première phase de négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) AO-UE, commencée en septembre 2004, s'est poursuivie tout au long de l'année 2005. Réunis à Bruxelles en octobre 2005, les Négociateurs en Chef ont conclu les travaux de cette phase sur les domaines touchant directement les échanges de marchandises et ont constaté les progrès réalisés, et à poursuivre en 2006, dans les autres domaines du commerce ainsi que dans les travaux sur le lien entre l'APE et la coopération au développement.

Les deux parties UE et AO ont également convenu de commencer début 2006 les travaux de la deuxième phase des négociations, qui devrait permettre de rédiger une première version du texte de l'accord et de préparer les négociations d'accès au marché.

Au niveau national, le Burkina Faso n'a pas défini de véritable stratégie nationale en matière régionale et commerciale. Le Burkina Faso a opté pour l'élaboration de stratégies sectorielles par filières essentiellement axées sur les marchés sous-régionaux.

La Commission Nationale chargée de la mise en œuvre de l'APE a été mise en place en septembre 2005. Cette Commission, placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, a pour principal objectif d'aider le Burkina à tirer avantage des négociations commerciales entre l'UE et la région AO par le renforcement des capacités de négociations, l'exploitation des dispositions de l'Accord de Cotonou, la coordination des activités des APE au niveau national, la préparation aux négociations et le suivi des négociations et la mise en œuvre de l'APE. La Commission a, notamment, pour attribution d'identifier les secteurs d'intérêt et

évaluer les impacts en vue d'intégrer l'APE dans les stratégies de développement du pays. La Commission Nationale chargée de la mise en œuvre de l'APE est composée de représentants de Ministères, de la société civile et du secteur privé.

La 2^{ème} réunion de la Commission, prévue pour mai 2006, aura pour objet de créer trois groupes thématiques, qui seront chargés de produire des réflexions sur les thèmes de leur compétence et de soumettre des recommandations à la Commission, notamment en relation avec l'étude d'impact des APE, réalisée en 2004. La Commission Nationale chargée de la mise en œuvre de l'APE représente donc le véritable organe technique transversal chargé de préparer la position du Burkina Faso pour les réunions du Comité ministériel de suivi au niveau régional.

Le Burkina Faso a également désigné la Direction Générale de la Coopération du Ministère des Finances comme point focal de la Task Force de Préparation Régionale.

Développement rural, hydraulique et environnement

Dans le domaine de la santé animale, deux programmes sont en cours de mise en œuvre :

Le Programme Concerté de Recherche-Développement sur l'Élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL), dont la Convention de financement a été signée en 1999, a mis à la disposition de l'Afrique de l'Ouest⁴ une subvention de 9,8 millions d'euros sur les ressources du 8^{ème} FED. Ce programme, dont l'objectif global visait l'augmentation du revenu des agro-éleveurs de manière durable, l'accroissement de la disponibilité en protéines animales et l'amélioration de la sécurité alimentaire, a été prolongé d'une année avec une augmentation du budget initial de 1,5 million € provenant du 9^{ème} FED et s'est terminé le 31 mars 2005. L'évaluation finale a eu lieu durant le premier trimestre 2005.

Le Programme Panafricain de Contrôles des Epizooties (PACE) signé en 1999 pour un montant global de 72 millions d'euros, comporte une composante nationale « Burkina Faso » pour 1,3 millions d'euros. Ce programme, devant permettre de lutter contre la pauvreté des opérateurs (producteurs, prestataires de services, consommateurs) du secteur de l'élevage en Afrique par l'amélioration de la productivité animale, des échanges et de la sécurité alimentaire, a été prolongé jusqu'au 28 février 2007. Aussi, dans une perspective de pérennité des activités mises en place par le programme, un effort de prise en charge des coûts par le budget de l'Etat a commencé en 2003, et a été poursuivi en 2004. Toutefois, l'année 2005 aura été marquée par l'arrêt du financement FED, car la composante Burkina Faso enregistre un grand retard dans sa comptabilité et deux régies sont toujours ouvertes avec 50 millions de F CFA restant à justifier.

Au niveau de l'hydraulique, le Programme Régional Solaire phase 2, signé en 2001 pour six (6) ans et pour un montant de 73 millions d'euros, a été évoqué dans la partie 3.2.1 quant à sa composante Burkina Faso. Des activités similaires sont mises en œuvre dans les huit autres pays du CILSS. Un avenant à la convention de financement est en cours d'approbation. Il propose une prolongation jusqu'en 2010, un réaménagement budgétaire et augmentation de budget PIR de 1 à 1.5 millions d'euros.

⁴ Bénin, Burkina, Cap vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Dans le cadre de l'appui au PAGIRE REGIONAL, on note la signature d'une convention pour l'élaboration d'une convention cadre (500.000 €).

Dans le domaine de l'environnement, deux programmes sont en cours de mise en œuvre :

Le programme Parc W / ECOPAS d'un montant de 20 millions d'euros qui a déjà été évoqué dans la partie 3.2.2.

Dans le cadre du Programme Indicatif Régional 8^{ème} FED (8 ACP ROC 51), l'Union européenne appui le programme PREDAS (Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel) qui a été co-financé par la coopération allemande jusqu'en décembre 2005. La convention de financement, signée en avril 2002 avec les neufs Etats Membres du CILSS, pour un montant de 5,4 millions d'euros, a pour objectif global la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté. Le démarrage effectif des activités dans les pays est intervenu en octobre 2003 avec la mise en place des Unités Techniques Nationales, et l'année 2005 aura été marquée par les résultats suivants :

- validation technique des Stratégies Energie Domestique (SED) réalisée pour les 9 pays du CILSS et processus de validation des lettres de politique sectorielle en cours,
- une centaine d'experts en énergie domestique sont mis en ligne sur le site Web du PREDAS (environ 1200 visites / mois du site, notamment de l'Europe et des Etats-Unis),
- organisation d'ateliers régionaux sur les thèmes « réglementation et fiscalité en matière de gestion durable décentralisée des ressources bois-énergie) et « choix d'un protocole de labellisation / certification des équipements énergie domestique » en collaboration avec le programme PRBE de l'UEMOA,
- publications de plusieurs guides techniques : l'aménagement forestier, l'inventaire forestier simplifié, le cadre logique appliqué aux énergies domestiques (ED), énergie / développement /pauvreté.
- diverses formations régionales sur : montage des projets appliqué aux ED, aménagement et inventaire forestier, confection et utilisation de l'autocuseur BITATORE
- mise en œuvre de projets interstitiels : fabrication de briquettes de charbon de typha (Mali), promotion du GPL comme substitut au bois et foyers améliorés en collaboration avec le PNUD / GEF (Niger), voyage d'étude sur la valorisation des résidus de tiges de coton (Burkina et Tchad).

L'audit des DP démarrage et DP 1 a été réalisé et le rapport est attendu pour début 2006.

La consultation restreinte en vue de réaliser l'évaluation à mi-parcours a été lancée, les offres sont analysées, et la mission devrait démarrer début 2006.

Secteurs sociaux

La CE finance un certain nombre de programmes dans les secteurs sociaux sur l'enveloppe régionale du FED (PIR ou Fonds Intra ACP), en plus des appuis directs à certaines initiatives mondiales telles que Fast Track Initiative dans le secteur de l'éducation, ou le Fonds Mondial et GAVI dans le secteur de la santé.

Ainsi, sur le fonds Intra ACP, le Burkina Faso est bénéficiaire de programmes mis en œuvre par des organisations internationales. Il s'agit notamment d'un programme de lutte contre la poliomyélite, mis en œuvre par l'OMS 2005-2006 (1.640.000 euro) ; du programme pour l'amélioration de la santé de la reproduction « Sexual and Reproductive Health

EC/ACP/UNFPA/IPPF Joint Programme » mis en œuvre par UNFPA 2003-2006 (1.863.556 euros).

Sur le programme indicatif régional 8^{ème} FED, le Burkina Faso bénéficie et abrite le programme d'Appui pour le Renforcement de l'Indépendance Vaccinale en Afrique (ARIVA) d'un montant de 6 500 000 euros.

Ce projet a appuyé treize pays de la région en terme d'assistance technique, de formation, et d'équipement dans leurs activités liées i) à l'amélioration de la disponibilité au niveau opérationnel en vaccins et consommables de qualité ii) à l'amélioration de l'offre et de la demande de services de vaccination dans le cadre d'une relance de la vaccination de routine iii) au renforcement de la collaboration inter-agences dans le cadre de coordinations nationales renforcées et du développement de la coopération Inter-Pays dans les domaines de la vaccination et de la surveillance épidémiologique iv) à la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique permettant une réponse rapide aux épidémies, aux niveaux des Etats et régionale.

La Convention de Financement de ARIVA (N°6379/REG) a été prolongée de 12 mois le 23/06/05, sans incidence financière, afin d'une part d'achever et de pérenniser certaines activités et d'autre part de clôturer, d'auditer et d'évaluer le projet. Les activités ont été menées à travers le DP VI signé en juillet 2005, les contrats d'évaluation finale et d'audit ont été signés fin décembre 2005. L'évaluation finale et les audits se dérouleront au cours du premier trimestre 2006.

Mise en œuvre du PIR 9^{ème} FED

L'enveloppe indicative mise à la disposition de l'Afrique de l'Ouest, au titre du Programme Indicatif Régional (PIR) 9^{ème} FED pour la période 2003-2007 est d'un montant de 235 millions d'euros.

La répartition par secteur d'intervention est la suivante :

- Secteur de concentration 1 : Intégration économique et appui au commerce : 118 millions d'euros
 - Appui aux actions prioritaires en matière d'intégration économique et de négociations de l'APE entre la CE et la région Afrique de l'Ouest ou projet «Fast track/APE » (7 millions d'euros), Mécanisme de coordination et de suivi du PIR 9^{ème} FED (6 millions d'euros), Intégration économique et commerce (105 millions d'euros)
- Secteur de concentration 2 : Facilitation des transports : 82 millions d'euros
 - Projet de Facilitation des Transports (63,8 millions d'euros), Projet d'appui au Programme de Formation de l'ASECNA (14,2 millions d'euros), Projet d'assistance technique à la CEDEAO (2 millions d'euros), Projet de Réhabilitation de la portion de Route Gambie/Sénégal (2 millions d'euros)
- Hors concentration : 35 millions d'euros
 - Prévention des conflits (10 millions d'euros), santé (15 millions d'euros), culture (4 millions d'euros), FCT (2 millions d'euros) & divers

La proposition de financement sur le programme d'appui à l'intégration régionale (105 millions d'euros) a été approuvée. La signature de la Convention de financement est attendue pour le premier trimestre 2006. La mise en œuvre de ce programme devant se faire par un nouvel instrument, (Convention de contribution ou «Contribution agreement»), une

assistance technique transitoire sera mise en place au sein de l'UEMOA pour la programmation.

La Convention de financement relative au projet d'appui à l'intégration régionale et aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) entre la CE et la région Afrique de l'Ouest » (7 millions d'euros) a été signée en juillet 2005. Ce projet vise à appuyer la négociation de l'APE entre la CE et l'Afrique de l'Ouest, notamment par le renforcement des capacités de la région dans sa participation à la négociation.

La convention de financement sur le projet « Mécanisme de coordination et de suivi du PIR » (6 millions d'euros) a été signée en septembre 2005. Il permet déjà le financement de l'assistance technique transitoire pour la programmation, l'audit institutionnel de la CEDEAO et le séminaire régional de programmation du 10^{ème} FED prévu pour mars 2006 à Ouagadougou.

Au titre du second secteur de concentration « Facilitation des transports », une Convention de financement d'appui à l'ASECNA d'un montant de 14,2 millions d'euros a été signée en février 2004. La Cellule technique d'appui (2 millions d'euros) a été mise en place au Secrétariat exécutif de la CEDEAO et devrait faciliter la mise en œuvre du programme au profit des deux organisations régionales (CEDEAO et UEMOA). La proposition de financement sur le projet principal de 63,8 millions d'euros a été approuvée et la convention de financement sera signée début 2006.

Les reliquats des FED précédents, d'un montant d'environ 11,2 millions d'euros en fin 2004, ont déjà été totalement affectés à des projets (plateforme développement rural et sécurité alimentaire, augmentation du projet PROCORDEL, prolongation du projet ECOPAS ...).

Revue à mi-parcours : le processus de la revue à mi-parcours du PIR 9^{ème} FED a été finalisé en 2005 et a abouti au maintien de la stratégie de coopération avec l'Afrique de l'Ouest (les axes prioritaires d'intervention du programme ont été maintenus).

3.5.5 Lignes budgétaires thématiques

- Suivi des projets ONG de la ligne budgétaire sécurité alimentaire

Avec l'appel à propositions 2000 de la ligne budgétaire sécurité alimentaire (LBSA), la CE a financé 6 projets avec une contribution totale de 3,7 millions d'euros. Les activités de 3 de ces projets ont pris fin entre mai et décembre 2004. Parmi ces 3 projets, 2 ne sont pas encore clôturés du fait du non respect des procédures contractuelles par les ONG concernées.

Depuis janvier 2004, 8 nouveaux projets de l'appel à propositions 2002 sont en exécution par 8 ONG internationales. Ces projets mobilisent une part contributive de la CE de l'ordre de 4 327 804 d'euros. Quatre de ces projets, s'ils ne sont pas prolongés, prendront fin en décembre 2006.

Au total, 13 projets sur financement de la LBSA ont été gérés en 2005, avec une part contributive totale de la CE s'élevant à environ 7,7 millions d'euros.

- Cofinancement ONGs et autres Lignes Budgétaires Thématiques

Outre la Sécurité Alimentaire, en ce qui concerne les autres lignes thématiques, la Délégation a continué en 2005 à assurer la gestion technique et financière, ou la clôture de 13 projets financés par la ligne « cofinancement des ONGs ». Deux nouveaux contrats ont été signés pour des projets dans le secteur de la santé (VIH et lutte contre la mortalité maternelle et infantile), ainsi que deux projets sur la Ligne Droits Humains.

Fin 2005, six nouveaux contrats de subvention ont été signés pour contribuer au financement de cinq projets « cofinancement ONGs » et un projet « Santé », comme résultat des procédures de sélection des appels à propositions lancés dans le cadre des lignes mentionnées.

4. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION pour LES ANNEES SUIVANTES

4.1 Réserves et capacités d'absorption

Au titre de l'enveloppe A du 9^{ème} FED (430 millions d'euros) augmenté des reliquats des FED antérieurs

Au 31/12/2005, les disponibilités financières des Programmes indicatifs nationaux (6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}/A) s'élèvent à 867,0 millions d'euros dont 433,4 millions d'euros au titre de l'enveloppe A du 9^{ème} FED.

Sur la base de la stratégie de coopération 2001-2007 et de sa révision à mi-parcours, des revues annuelles 2004 (01/2005) et 2005 (11/2005) et des perspectives, des décisions de financement sont envisagées pour 2006 à hauteur de 13.450.000 €, une pré identification pour 2007 pour 10.000.000 € pour l'appui au secteur coton, soit un total de 23.450.000 € d'engagements globaux envisagé pour 2006-2007.

Prévisions	2006	2007	TOTAL
Au titre de l'appui institutionnel à l'ON	4 000 000 €		4 000 000 €
Au titre des programmes culturels	1 450 000 €		1 450 000 €
Appui au secteur coton		10 000 000 €	10 000 000 €
Au titre des conventions de financements en cours	8 000 000 €		8 000 000 €
Avenant PADEG - 8 BK 32	2 000 000 €		
Avenant VREO - 8 BK 38	1 500 000 €		
Avenant PST 2 - 9 BK 01	4 500 000 €		
TOTAL	13 450 000 €	10 000 000 €	23 450 000 €

Sur la base de ce qui précède, la situation de l'utilisation de l'enveloppe A du 9^{ème} FED par rapport à la programmation prévue dans le document de stratégie (avant la revue en fin de parcours) est la suivante :

<i>Situation FED 9 (en euros)</i>	Programmation au 31/12/2005	Engagements globaux au 31/12/2005	Engagements globaux estimés au 31/12/2007
Emplois			
Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté, Education FTI et appuis institutionnels	272 990 000	272 990 000	272 840 000
Infrastructures routières	115 000 000	115 000 000	119 500 000
Sécurité alimentaire	900 000	900 000	900 000
Appuis institutionnels (TCF et appui ON)	5 900 000	1 900 000	5 900 000
Appui à la société civile	15 000 000	15 000 000	15 000 000
PADEG – avenant			2 000 000
VREO	10 000 000	10 000 000	11 500 000
Autres (PSIC, FESPACO 2005, Etude faisabilité PROS, Programme Culture, Coton)	13 900 000	2 440 188	13 890 188
Dégagements sur « autres »			- 225 000
Total	433 690 000	418 230 188	441 530 188
Disponible			
Enveloppe A réajustée	430 000 000	430 000 000	430 000 000
Transferts reliquats FED antérieurs	3 426 882	3 426 882	8 500 000
Total ressources 9ème FED	433 426 882	433 426 882	438 500 000
Besoin de financement			3 030 188

Il apparaît que le besoin de financement au 31/12/2007, pour couvrir les actions programmées, représente près de 3 millions d'euros. Ces montants prennent en considération un effort de rationalisation du portefeuille qui sera opéré en 2006 et 2007, permettant d'effectuer des dégagements (environ 4.500.000 €) sur les projets et programmes les moins

performants au niveau financier et d'accélérer les opérations de clôture des projets/programmes terminés (environ 1.000.000 €).

Il est important de mentionner que le rythme de paiement sera important en 2006 et 2007, car le programme sectoriel routier aura atteint sa phase de croisière (35-40 millions d'euros par an), ainsi que plusieurs programmes en matière d'hydraulique (15 millions d'euros par an). Au total, prenant en considération aussi les autres projets et programmes et l'aide budgétaire, les paiements devraient atteindre 97 millions d'euros en 2006 et un montant encore légèrement supérieur en 2007.

Enveloppe B du 9^{ème} FED (10,7 millions d'euros) et des aides non programmables des FED antérieurs (hors prêts BEI)

Aucune intervention n'est pour le moment programmée ou en cours de décision. Sur la base des critères d'éligibilité actuels du FLEX, le Burkina Faso ne pourra accéder à un financement sur l'enveloppe B au titre de cet instrument. Par ailleurs, un financement au titre de la dette est exclu vu la position du Burkina dans le cadre de l'initiative PPTE.

Parmi les programmes encore ouverts dans le cadre des 7^{ème} et 8^{ème} FED (FAS et Sysmin), la Facilité d'Ajustement Structurel du 8^{ème} FED a été clôturée en 2005 et des dégagements effectués à hauteur de 2,4 millions d'euros. Le projet de « cartographie géologique » (SYSMIN), terminé d'un point de vue opérationnel en 2005, sera clôturé comptablement en 2006.

Banque européenne d'Investissement

En compléments des interventions déjà en cours (approvisionnement en eau potable et financement bancaire), plusieurs interventions sont en cours d'identification dans différents secteurs : (i) Energie – Electricité, (ii) Agriculture – Coton et (iii) Mines - Or.

Les montants des paiements prévisionnels pour la période 2005-2007 pourraient s'établir entre 35 et 45 millions d'euros.

Budget

En matière de sécurité alimentaire, la principale intervention envisagée dans le document de stratégie de coopération 2001-2007 était un Programme d'appui pluriannuel à la mise en œuvre de la stratégie nationale actualisée de sécurité alimentaire. Au regard de la qualité du dialogue technique et dans l'adoption des réformes une lettre officielle a pu être formulée en 2005 (centré sur les systèmes d'information de sécurité alimentaire).

STABEX

Le COM final pour le Burkina Faso, d'un montant de 9,045 millions d'euros est en cours d'approbation par les services centraux de la Commission. Les ressources rendues disponibles par le COM final sont entièrement affectées et seront intégralement engagées et contractualisées dans un délai d'un an à partir de la signature de ce document.

4.2 Proposition de révision de la Stratégie

Avant d'examiner les propositions du Gouvernement dans le cadre de la revue en fin de parcours du Document de stratégie de coopération 2001-2007, une première partie sera consacrée à la présentation du contexte dans lequel la revue en fin de parcours s'effectue.

Dans le cas du Burkina Faso, les allocations actuellement disponibles et les dégagements qui seront opérés sur les projets et programmes relativement peu performants au niveau financier seront intégralement absorbés au cours des années 2006 et 2007. De plus, il apparaît un

besoin de financement avant la fin de l'année 2007 afin de permettre la mise en œuvre satisfaisante :

- des projets actuellement en cours d'identification (appui à l'ON, programme cadre culture, avenants aux conventions de financement PST, PADEG et VREO),
- d'un programme identifié comme stratégique lors de la revue à mi-parcours (appui au secteur du coton).

Les conditions stratégiques de mise en œuvre des investissements routiers (projet en cours) permettront également une absorption de fonds complémentaires ainsi qu'une dotation financière pour la tranche fixe 2008 du Programme d'Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté, comme il sera développé ci-après.

Contexte de préparation de la revue en fin de parcours

- *Examen des besoins complémentaires en matière de renforcement des infrastructures routières*

Le Burkina Faso étant un des pays enclavés de la zone UEMOA et dans le contexte de la mondialisation et de l'ouverture des frontières dans cette zone, l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale passe également par une réduction des coûts des différents maillons des chaînes de transport national et international, tout en maintenant les services rendus à des niveaux acceptables de délais, de coûts, de qualité et de sécurité.

De même, le pays reste très dépendant des pays voisins pour son intégration dans l'économie mondiale et l'axe moteur de sa stratégie d'investissements en matière d'infrastructures routières a toujours été la complémentarité avec les axes routiers sous-régionaux.

Le principe d'interconnexion et de mise en cohérence des investissements nationaux et régionaux a constamment guidé les autorités nationales pour déterminer les investissements prioritaires. Selon cette logique, le financement du 9^{ème} FED renforce deux routes orientées vers les corridors internationaux.

Néanmoins, les contraintes actuelles en matière de trafic et de mise en place progressive du contrôle des charges à l'essieu contraignent le Burkina Faso à investir davantage dans des infrastructures routières structurantes pour l'ensemble de la sous région. Les dimensionnements des infrastructures, rendus nécessaires pour assurer un service satisfaisant aux usagers, doivent souvent répondre à des critères qui obligent le Burkina Faso à investir dans les axes internationaux dont dépendent également les pays voisins.

- *Examen des conséquences des termes de l'échange sur le financement des investissements*
L'augmentation accrue des prix mondiaux du pétrole a des conséquences importantes sur la gestion du programme d'investissements du Gouvernement. Ceci se traduit par un renchérissement des investissements nécessaires. A titre d'illustration, les investissements prévus dans les secteurs hydraulique et routier dans le cadre du 9^{ème} FED devront supporter un renchérissement de près de 17 Mio € dans le cadre des contrats déjà signés.

- *Evaluation globale des risques*

Les progrès constatés au Burkina Faso demeurent très fragiles. Les principaux risques sont liés à la faible diversification de l'économie et à sa grande vulnérabilité face aux chocs extérieurs de différents ordres, à savoir les variations de prix du coton et du pétrole, la parité € / \$, les aléas climatiques, qui peuvent entraîner des difficultés budgétaires (moins values de recettes / surplus de dépenses).

L'instabilité politique en Côte d'Ivoire, malgré l'amélioration récente, constitue toujours une source de préoccupations fondée sur l'échéancier électoral (2006), avec des répercussions possibles notamment au niveau des investissements privés et les transferts effectués par l'importante communauté burkinabè présente dans ce pays. De même, le détournement du trafic international routier dû à cette instabilité en Côte d'Ivoire a lourdement porté préjudice aux infrastructures routières du Burkina Faso.

Décision de la Commission européenne dans le cadre de la revue en fin de parcours du 9^{ème}

FED

Sur la base (i) de la situation et des prévisions d'exécution des dotations du 9^{ème} FED (enveloppe A) et des FED antérieurs (Cf. 4.1), (ii) des orientations communautaires en matière de l'aide au développement et de leur prise en considération dans le cadre de la coopération (Cf. 5), (iii) des priorités du Gouvernement et des estimations de besoins validés dans le CSLP et son PAP ainsi que les besoins pour mettre en œuvre la politique d'intégration régionale et de subsidiarité, et (iv) des importants progrès constatés en matière de lutte contre la pauvreté, les décisions suivantes sont prises pour la revue en fin de parcours :

- Maintenir la stratégie relative au Burkina Faso présentée dans le document de SC et le PIN.
- Augmenter les fonds disponibles au titre de l'enveloppe A de 23.441.970 euros, dont 2.941.970€ pour le déficit de financement des projets et avenants en préparation et 20.500.000€ pour l'Appui Budgétaire macroéconomique (au lieu des 25.000.000€ demandés par le Gouvernement). Le montant supplémentaire pour l'appui budgétaire a été déterminé en prenant en considération les ressources disponibles pour l'ensemble des pays ACP et la possibilité de réaffecter une partie des montants non décaissés des tranches variables du programme en cours vers la tranche fixe annuelle de 2008.
- Réduire les fonds disponibles au titre de l'enveloppe B de 10 millions d'euros.
- La demande du Gouvernement soutenue par la Délégation pour 35M€ de fonds additionnels pour compléter le programme routier en cours, n'ayant pas pu être prise en compte à la fin de l'exercice de revue, reste inscrite en tant que priorité si des fonds additionnels devaient devenir disponibles sur les réserves du 9^{ème} FED

Il est possible de réduire l'enveloppe B et la ramener à 0,7 Mio € pour les raisons suivantes : (i) il est estimé que les risques déclencheurs d'utilisation de l'enveloppe B sont absents en général, (ii) il est improbable que les ressources FLEX puissent être mobilisées, et (iii) le pays ne subira pas, selon l'estimation d'aujourd'hui, de graves conséquences immédiates en relation avec la crise ivoirienne.

Les fonds qui restent à engager en 2006-2007 avoisineront donc 44 millions € (dont 20,6 millions € sont actuellement disponibles ou seront rendus disponibles à la suite d'une rationalisation du portefeuille d'intervention et 23,4 millions € qui font l'objet de la décision ci-dessus explicitée). Ces fonds sont programmés comme suit :

- 13,5 millions destinés à un nouvel appui à l'Ordonnateur National (4 millions), à un programme cadre culture (1,5 millions) et au renforcement et à la prolongation d'actions et de programmes en cours, reconnus comme performants lors des évaluations, mais pour lesquels les crédits programmés sont insuffisants (8 millions);
- 10 millions € affectés à l'appui à la filière cotonnière ;

- 20,5 millions € pour le financement de la tranche fixe d'appui budgétaire pour l'année 2008 qui fera objet d'un avenant en 2007 au programme en cours de l'ABRP 2005-2008. La tranche 2008 sera soumise aux mêmes conditions générales que toutes les autres tranches.

Cette décision permet au Gouvernement de consolider les choix opérés par le passé en matière de coopération avec la Communauté européenne dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de renforcer encore davantage les liens politiques et économiques du Burkina Faso avec l'Union européenne et l'ensemble de la sous-région.

Cette décision se base également sur le risque existant que la ratification du 10^{ème} FED ne soit pas complétée avant la fin de l'année 2007, - et en tenant compte du temps qui a été nécessaire pour la ratification du 9^{ème} FED – et qui rend nécessaire de prévoir pour le Burkina Faso un montant minimum de 25 millions d'euros pour l'appui budgétaire. Ce montant correspond à la tranche fixe annuelle du programme de 2008 et devra faire objet d'un avenant en 2007 au programme en cours de l'ABRP 2005-2008.

Ainsi, au terme de la revue en fin de parcours de la stratégie de coopération, l'enveloppe A hors reliquats des FED antérieurs s'élève à 456,9 millions d'euros hors reliquats et 462,1 millions d'euros en incluant les reliquats. Les prévisions finales d'engagement de ces ressources sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Prévisions d'engagement des ressources du 9^{ème} FED après la revue en fin de parcours

N° projet	Nom du projet	montant Euros
8 BK 38	VREO	10 000 000,00
8 BK 40	ABRP 2002-2004	106 490 000,00
8 BK 45	PSIC 2	1 900 000,00
9 BK 1	Appui PST 2	119 500 000,00
9 BK 2	Etude société civile	90 187,00
9 BK 3	TCF	1 900 000,00
9 BK 4	Appui SE/CNSA	900 000,00
9 BK 5	FESPACO 2005	375 136,00
9 BK 6	ABRP 2005-2008	166 500 000,00
9 BK 7	PROS	15 000 000,00
9 BK 8	PADEG - Avenant CF	2 000 000,00
9 BK 9	Programme Cadre Culture	1 450 000,00
en cours	VREO - Avenant CF	1 500 000,00
en cours	Appui à l'ON et TCF	4 000 000,00
en cours	Programme d'Appui Financier à la Filière coton	10 000 000,00
en cours	ABRP 2005-2008 - Avenant CF	20 500 000,00
	TOTAL	462 105 323,00

4.3 Revue en fin de parcours Burkina Faso - Conclusions

1. Résumé

Les trois domaines retenus comme secteurs de concentration du 9^{ème} FED sont (i) l'Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (ABRP), (ii) les infrastructures routières, ainsi que

(iii) le Développement rural/sécurité alimentaire. Dans le cadre du CSLP⁵ et son PAP⁶ du Burkina Faso, ils visent directement l'objectif de la réduction de la pauvreté, soit à travers l'instrument appui budgétaire en mettant l'accent sur l'amélioration des services publics sociaux (santé et éducation de base), soit à travers l'instrument projet/programme dans le domaine « infrastructures routières » et « développement rural et sécurité alimentaire ».

9^{ème} FED

- Montant total initial: 351 M€: enveloppe A : 275 M +enveloppe B : 76 M ;
- Secteurs de concentration : Transports (42%), Sécurité Alimentaire (financée sur Budget, à part un projet de 900.000€), Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (45%) ; hors concentration (12%) ;
- Résultats Revue à mi-parcours : Transfert de 60 M€ de l'enveloppe B à l'enveloppe A en plus de l'augmentation de 95 M€ de l'enveloppe A ; 2,4 M€ de reliquats des FED précédents à ajouter à l'enveloppe A. Actuellement, la dotation globale enveloppe A du 9^{ème} FED est de 433,5M€ et la B de 10,7M€ Nouvelle répartition : Appui budgétaire (59%), transports (26,6%), autres (14,4%) ;
- Appréciation des performances/respect des engagements : Très bonne performance coopération : début 2006 quasi totalité allocation 9^{ème} FED engagée avec exception de l'appui à la filière coton (10 M€), un nouvel appui à l'ON (y compris un volet TCF) de 4 millions et 1,45 million programme cadre culturel ;
- Niveaux élevés des engagements globaux (97%) et individuels (93%). Haute probabilité d'engager la totalité des fonds de l'enveloppe A avant mi-2007. Paiements : suivent les engagements. Retards dans la mise en œuvre de quelques projets hors concentration et engagés sous le 8^{ème} FED.

Tous FED confondus

Le volume global d'aide fourni en 2005 au Burkina Faso dans le cadre de la coopération au titre des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED s'élève en décaissements à 75,3 million d'euros, tous instruments financiers confondus (hors financements BEI et coopération régionale).

A la clôture de l'exercice 2005, 98% des dotations, tous FED confondus, ont fait l'objet d'une décision de financement. Ce niveau atteint 100 % pour les FED antérieurs (8^{ème}, 7^{ème} et 6^{ème} FED). Les décaissements, quant à eux, s'élèvent à 62 % des décisions de financement. Ce niveau atteint 35 % dans le cadre du 9^{ème} FED et 88 % pour les FED antérieurs.

2. Principales évolutions politiques, économiques et sociales dans le pays

Sur le **plan politique**, le Burkina Faso continue à bénéficier d'une stabilité politique et économique supérieure à la plupart des pays de la sous région. Cependant, l'insécurité – notamment sous forme de guet-apens en dehors des villes – devient très préoccupante et pourrait avoir des conséquences économiques importantes. Une des sources de cette insécurité est l'instabilité de la région et les crises de la Côte d'Ivoire, du Libéria et d'autres zones qui alimentent la circulation d'armes et le banditisme dans la sous région. Le processus de démocratisation au Burkina Faso continue à avancer avec des efforts pour élargir les capacités des instances démocratiques et la transparence de leur travail. Cependant, la gouvernance

⁵ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

⁶ Programme d'Actions Prioritaires

politique et économique demeure fragile et imparfaite (notamment au niveau de la participation des populations, avec le renforcement nécessaire des liens entre les élus et la société civile) et son amélioration doit rester au centre des objectifs du Gouvernement, notamment la réforme du système judiciaire, la réforme de l'administration et décentralisation, le renforcement de la gestion des finances publiques, et la lutte contre la corruption. L'année 2005 a vu l'adoption de la politique nationale de bonne gouvernance 2005-2015 qui devrait servir de cadre de référence à l'axe 4 du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Malgré des progrès enregistrés, des tensions sociales persistent même si elles sont moins importantes que dans le passé. Le nombre croissant de jeunes urbanisés sans emploi représente un défi majeur.

Le Président du Faso, Blaise Compaoré, a été réélu avec une très large majorité des suffrages en novembre 2005. M. Paramanga Ernest Yonli a été reconduit dans ses fonctions de Premier Ministre, à la tête d'un nouveau Gouvernement, à la suite des élections présidentielles. L'Assemblée Nationale fonctionne avec une faible majorité des députés de la partie CDP depuis les élections législatives de 2002.

L'économie burkinabé est restée en 2005 sur le sentier de la croissance amorcée depuis le début de la décennie passée malgré le contexte politique sous-régional difficile et un environnement international caractérisé par la chute des cours du coton et la hausse vertigineuse du prix du baril du pétrole, mais aussi par l'appréciation de l'euro et du FCFA par rapport au \$ américain. En effet, après une progression en termes réels du Produit intérieur brut (PIB) de 8% en 2003 et de 4,6% en 2004, la croissance économique en 2005 est ressortie à 7,1% pour un objectif de 6,7% ; ce qui correspond à une hausse du PIB par tête de 5%. La forte croissance de la production céréalière et cotonnière a considérablement résorbé le ralentissement observé dans les secteurs non agricoles, ralentissement lié à la forte dégradation des termes de l'échange. Pour 2006, on estime une baisse du taux de croissance du PIB réel à environ 4,5%, avec le retour à la normale de la production céréalière et le renforcement de la croissance dans les secteurs non agricoles.

L'inflation (6,4% en 2005) devrait continuer à chuter pour s'établir en moyenne entre 2 et 3% en 2006. Dans l'ensemble, le rapport dépenses courantes sur PIB nominal s'est stabilisé à 11,3% (contre 11% en 2004), ce qui traduit une certaine maîtrise au regard de l'objectif de 12,2 % maximum poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

En 2005, les opérations financières de l'Etat, base engagements dons compris mais hors PPTE, ont dégagé un déficit de 79,4 milliards de francs CFA, équivalent à 4,2% du PIB nominal, en forte dégradation par rapport à 2004 (ce déficit représentait alors 2,5% du PIB). Le solde global des opérations de l'Etat base engagement et PPTE a toutefois été couvert par les financements extérieurs résultant des décaissements de prêts projets (100,8 milliards de F CFA) et la mobilisation des appuis budgétaires (hors FMI) sous forme de prêts (35,8 milliards de F CFA) et l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE (24,0 milliards de F CFA).

Le Burkina Faso est parmi les PMA qui ont bénéficié de l'annulation de leur dette multilatérale, mais attend toujours la décision des bailleurs sur les mesures de mise en oeuvre de cette annulation.

Les exportations ont faiblement progressé au cours des deux dernières années. Largement dominées par le coton, ces exportations subissent ainsi le contre coup de la baisse du prix sur le marché mondial. Le rythme des importations garde toujours globalement une allure ascendante depuis les cinq dernières années.

On attribue au Burkina Faso un rôle positif dans le **contexte régional** même si la crise en Côte d'Ivoire a rendu difficiles les relations entre les deux pays. Le Burkina Faso tient une position plutôt modérée et se focalise sur la situation de la très importante communauté de Burkinabé vivant en Côte d'Ivoire tout en supportant le processus de paix, en cohérence avec les démarches adoptées au sein de la CEDEAO et de l'Union Africaine. L'impact de la crise ivoirienne sur le fonctionnement de l'UEMOA se fait clairement sentir et est une source d'inquiétude dans les pays enclavés, dont le Burkina Faso. L'accès à la côte des pays enclavés via le Burkina Faso prend de plus en plus d'importance.

Le Burkina Faso a bénéficié de programmes régionaux dans le cadre de l'appui de la CE à l'UEMOA, à la CEDEAO, au CILSS et dans des secteurs tels que les routes, la santé, l'élevage et la protection de l'environnement.

Les **indicateurs sociaux** retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire, éléments essentiels pour une stratégie de réduction de la pauvreté, montrent une tendance globalement positive. Cependant, l'incidence de la pauvreté reste importante et ne semble pas encore fléchir de façon significative même si certains modèles laissent présager, avec l'importante hausse de la production agricole, une amélioration de 5 points de l'incidence de la pauvreté rurale et de 1,6 points de celle de la pauvreté urbaine. Une croissance de qualité et fondée sur l'équité reste nécessaire pour une réduction durable de la pauvreté, un pari difficile pour le Burkina Faso, dont la croissance économique reste fortement tributaire du secteur agricole et de la pluviométrie.

A noter qu'un des deux secteurs de concentration du 9^{ème} FED, la **Sécurité Alimentaire**, était jusqu'à maintenant couverte par des financements sur la Ligne Budgétaire de Sécurité Alimentaire qui est appelée à disparaître dans le futur. Ceci est à relever dans un cadre sous régional sensible aux crises alimentaires et nutritionnelles. La gestion de la crise alimentaire 2004-2005 a été considérée comme relativement satisfaisante, mais une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté reste nécessaire ainsi que son opérationnalisation dans le programme d'actions prioritaires.

Dans le domaine de **l'Environnement**, dans un contexte naturellement défavorable, le Gouvernement du Burkina Faso se doit d'accorder une certaine importance à la question environnementale qui constitue un des leviers du développement économique et social du pays. Même si les instruments d'orientation et de planification existants ont permis au Burkina Faso d'enregistrer des résultats non négligeables, des insuffisances et des faiblesses sont enregistrées sur les plans institutionnel, normatif et opérationnel. Les principaux défis en matière d'environnement pour les années à venir concerneront :

- la dégradation des sols,
- la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales ;
- le respect et la valorisation des engagements internationaux et la promotion du développement durable.

Une étude de Profil environnemental du Burkina Faso en cours en 2005 a été terminée en 2006, afin de compléter la future programmation des fonds du 10^{ème} FED. Au niveau du secteur des transports, il sera nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale stratégique sectorielle qui, idéalement, devrait être réalisée au niveau de la sous-région.

L'approche **genre** est intégrée dans différentes actions de développement, mais à des degrés divers. Le processus, à partir de janvier 2004, d'élaboration d'une politique nationale de promotion de la femme (PNPF) a permis son adoption par le Conseil des ministres en septembre 2004. Elle sert de document de ralliement des intervenants en matière de promotion de la femme.

3. État d'avancement de la mise en œuvre du programme communautaire de coopération

En 2005, la coordination des **appuis budgétaires** s'est approfondie et élargie avec la signature du Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires par le Gouvernement burkinabé et neuf partenaires techniques et financiers : la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la France, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne ainsi que la Commission Européenne. Les appuis budgétaires de la Commission européenne mettent l'accent sur (i) la nécessité de maintenir le cadre macroéconomique stable favorable à la croissance en tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA/CEDEAO, (ii) la réduction de la pauvreté à travers notamment l'amélioration des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation de base et (iii) l'amélioration de la gestion des finances publiques. Ces appuis budgétaires visent à soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté (CSLP), à travers le financement d'une partie du déficit budgétaire et à la couverture du besoin de financement de la balance des paiements, améliorant ainsi la position extérieure nette du Burkina Faso.

Un deuxième programme d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté, résultat de la décision de la revue à mi-parcours du PIN Burkina Faso, a pu être instruit pendant l'année 2005 pour un montant total de 166,5 millions d'euros. Ce programme comprend trois tranches fixes et trois tranches variables pour un montant total de 150 millions d'euros. A cela s'ajoutent un appui sectoriel « Education de base » de 15 millions d'euros afin de renforcer l'accélération vers une scolarisation primaire universelle de qualité au Burkina Faso, et une enveloppe initiale de 1,5 millions d'euros réservée à des actions d'appui institutionnel.

L'année 2005 a été marquée par le dernier décaissement du programme triennal « ABRP 2002-2004 » et par la mise en œuvre et premier décaissement du nouveau programme « ABRP 2005-2008 ». Au titre de l'exercice budgétaire 2005, le montant effectivement décaissé sur les deux programmes a été de 40.812.500 euros.

L'évaluation du programme macroéconomique du Gouvernement est jugée satisfaisante et les Partenaires, signataires du protocole du Cadre Général des Appuis Budgétaires pour le CSLP (CGAB-CSLP), ont porté une appréciation globalement favorable sur le processus CSLP et le progrès des indicateurs, bien que des efforts restent à fournir pour améliorer significativement la performance.

Les partenaires ont aussi porté une appréciation globalement favorable sur l'amélioration de la gestion des finances publiques même si des préoccupations demeurent sur la qualité de la passation et du suivi de l'exécution des marchés publics, l'effectivité d'un contrôle

indépendant des comptes de l'Etat et le retard dans l'adoption d'une stratégie de lutte contre la corruption. Dans l'ensemble, le Burkina Faso reste un pays où la dynamique de réformes publiques a connu une accélération depuis trois ans. Les efforts entrepris et la détermination affichée par le Gouvernement devront se traduire par des progrès tangibles sur ces différents sujets en 2006 et 2007 afin de maintenir une appréciation globalement favorable.

Selon les indications de l'Ordonnateur National et de la Délégation, si la ratification du 10^{ème} FED n'est pas complétée avant la fin du 2007 - et en tenant compte du temps de la ratification du 9^{ème} FED - il est nécessaire de prévoir pour le Burkina Faso un montant additionnel de 25 millions d'euros pour l'appui budgétaire pour éviter une rupture dans les appuis qui permettent au Gouvernement de mettre l'accent sur le financement des services sociaux de base prioritaires. Ce montant correspond à la tranche fixe annuelle du programme de 2008 et devra faire objet d'un avenant en 2007 au programme en cours de l'ABRP 2005-2008.

Les interventions dans le **secteur du transport** par le FED ont contribué au maintien et au développement des échanges et à une plus grande mobilité des biens et des personnes par un désenclavement extérieur et intérieur. Ces interventions contribuent de manière significative à la mise en œuvre du Programme Sectoriel Transport (PST 2), qui se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à la mise en œuvre de mesures et de réformes sectorielles par le Gouvernement, en particulier au niveau de la programmation et du financement de l'entretien routier par le budget national. Une étude est en cours, financée par la Banque Mondiale, pour examiner les conditions de mise en place d'un fonds d'entretien routier. Tous les acteurs du secteur conviennent que le non-respect des charges à l'essieu constitue aussi un problème grave pour la pérennité des investissements routiers. Le programme FED prévoit des moyens et des actions pour s'attaquer à ce fléau.

Les différents projets routiers au Burkina Faso ont été confrontés à des difficultés dues à l'augmentation des coûts kilométriques de construction et à la nécessité d'adapter les choix techniques aux réalités. Ils existent donc des besoins de financement additionnels pour deux axes routiers névralgiques pour le Burkina Faso et stratégiques pour l'ensemble de la sous-région, tel que prévu dans le cadre du 9^{ème} FED : axes Sakoinsé – Bobo Dioulasso et axe Ouagadougou – Koupéla, afin de permettre le financement d'une structure de chaussée adaptée aux conditions actuelles de trafic. Un montant supplémentaire de 35 Mio € serait nécessaire pour ces deux axes pour permettre de rapprocher le kilométrage à réaliser de celui initialement prévu. En effet, l'adaptation de la structure de la chaussée aux conditions actuelles de trafic et l'augmentation des prix ont pour conséquence de ne pas pouvoir exécuter la totalité des tronçons prévus avec les ressources actuellement disponibles.

Concernant les programmes d'appui communautaire en matière de **sécurité alimentaire** et de **développement rural**, les résultats obtenus en 2005 sont mitigés avec des importants retards et des difficultés de maîtrise des procédures communautaires. Malgré les retards enregistrés, la pertinence et la cohérence des actions envisagées ne sont pas contestables.

Dans le cadre d'une **filière coton** privatisée, la décision sur l'utilisation de l'appui à la filière coton, prévu par la revue à mi-parcours, n'a pas pu être prise en 2005. La CE Une clarification de la stratégie sectorielle est nécessaire pour s'assurer que le futur appui communautaire s'intègre dans une approche durable, mais celle-ci se heurte à des intérêts et visions divergents entre les producteurs, les égreneurs et le Gouvernement.

Les **questions transversales**, telles que **l'environnement** et les questions de **genre** sont intégrées aux programmes en cours dans les différents secteurs. Les appuis budgétaires, en

tant qu'appui à la mise en œuvre du CSLP, constituent une réponse globale, qui contribue à la levée des contraintes pour combattre la pauvreté dans ses différentes formes. Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, qui s'est accrue dans le cadre de la révision. La promotion sociale de la femme, à travers l'amélioration de son accès aux systèmes sanitaire et éducatif, fait l'objet d'une attention plus particulière au même titre que son accès au système de crédit.

Hors secteurs de concentration du 9^{ème} FED, plusieurs secteurs font l'objet d'appui communautaire.

L'accès à *l'eau potable et à l'assainissement* constitue un véritable besoin d'une vaste partie de la population burkinabé. Malgré des progrès sensibles dans ce domaine, la satisfaction de ces besoins et l'atteinte des objectifs du millénaire nécessiteront des efforts soutenus pour la décennie à venir. Dans ce cadre il est prévu un avenant avec augmentation du budget pour le programme VREO, Valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest.

Un programme régional incluant un financement sur le PIN, « Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence », communément appelée Programme Régional Parc W / ECOPAS, est en cours et vise la *préservation des aires protégées* d'une grande importance pour la protection de la biodiversité au Burkina Faso.

Au titre des mesures rentrant dans le cadre de la protection de l'environnement, le programme a été signé en 1999 pour une subvention totale de 20 millions d'euros, financée, d'une part sur le Programme Indicatif Régional du 7^{ème} FED (7 ACP RPR 742 – 11 millions d'euros,), et d'autre part sur les Programmes Indicatifs Nationaux des pays concernés (7 ACP BK 143 – 3 millions d'euros, ; 7 ACP BEN 057 – 3 millions d'euros, ; 8 ACP NIR 07 – 3 millions d'euros,). Le 30/08/2005, suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours et à la requête conjointe de l'UEMOA et de la CEDEAO, un avenant à la Convention de financement a été signé en vue de consolider les acquis. Cet avenant a permis d'augmenter d'une part le budget de 4 millions d'euros, sur les ressources du PIR et d'autre part de prolonger la durée d'exécution jusqu'au 31/12/2008.

Au cours de 2005, l'exécution du programme PADEG d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la *bonne gouvernance* (réforme du système judiciaire et amélioration de la participation des institutions démocratiques et des organisations de la société civile au processus de consolidation de l'état de droit) s'est poursuivie avec des réalisations importantes. Un avenant avec augmentation du budget et prolongation de ce programme est prévu pour compléter la mise en œuvre des actions prévues et en raison des augmentations des coûts de construction.

L'année 2005 a également vu le démarrage de la préparation d'un nouveau programme cadre d'appui au *secteur de la culture* devant inclure tous les appuis dans ce secteur pour les prochaines années.

L'appui au *secteur privé* de l'Union Européenne au Burkina Faso se concrétise essentiellement par la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises.

La CE ne finance plus de projets FED spécifiques sur le programme indicatif national en appui aux secteurs de la *santé et éducation de base*, mais finance cependant des projets sur des lignes budgétaires dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les appuis à ces secteurs prioritaires du CSLP sont réalisés à travers les appuis budgétaires pour la réduction de la pauvreté, et un appui budgétaire sectoriel éducation de base dans le cadre du nouveau programme ABRP 2005-2008. La CE reste donc fortement impliquée dans le dialogue sectoriel avec le Gouvernement et les autres partenaires. En outre la CE finance un certain nombre de programmes dans le secteur de la Santé sur les enveloppes régionales du FED (Fonds Intra-ACP et Programme Indicatif Régional Afrique de l'Ouest).

Les *Appuis institutionnels* en faveur de l'Administration sont financés via certains volets des appuis budgétaires et à travers l'appui à l'ON du FED, ainsi qu'à travers des programmes spécifiques d'appui à l'intégration régionale.

Dans le cadre du 9^{ème} FED, une enveloppe de 15 millions d'euros est destinée aux *acteurs non étatiques (ANE)* de la société civile. Le Programme de renforcement des Capacités des Organisations de la Société civile (PROS) a connu un certain retard dans son identification du fait du caractère novateur du programme, de la complexité et de la sensibilité du sujet traité. La Convention de financement du PROS a été signée en avril 2006. Dans le cadre de la programmation de coopération entre l'UE et le Burkina Faso, la Délégation et l'ON ont réuni à deux reprises les acteurs non étatiques en 2005.

En ligne générale, l'année 2005 a été marquée par un progrès normal des travaux dans les différents secteurs hors concentration, mais une relative lenteur dans les déboursements est à noter.

Le programme de cartographie géologique financé sur fonds **SYSMIN** s'est terminé en 2005. le programme a produit une banque de données géophysiques couvrant tout le territoire et des cartes géologiques de reconnaissance au 1/200.000^{ème} pour favoriser la promotion du secteur minier.

L'affectation des reliquats **STABEX** existants, chiffrés à 9 Mio € environ, a fait l'objet d'une proposition de COM-STABEX final. Suite aux actions entreprises pour clarifier la situation comptable et financière des reliquats, cette proposition actualisée a été approuvée le 12 mai 2006.

La **BEI** intervient au Burkina Faso par un octroi de crédits à des conditions privilégiées à certaines sociétés d'Etat, à des entreprises privées dans différents domaines et secteurs tels que l'eau et l'énergie, et par le financement des petites et moyennes entreprises à travers des prêts globaux.

La BEI intervient également au niveau régional par l'intermédiaire par exemple de la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement).

4. Perspectives de programmation pour l'avenir

La stratégie de coopération définie sur la base du Document de Stratégie de Coopération 2001 – 2007 signé en le 21 mars 2002 et confirmée lors de la revue à mi-parcours, qui repose sur l'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, reste entièrement valable et ne nécessite pas de changements.

En raison des très bons niveaux d'engagements et performances de la coopération communautaire au Burkina Faso, il est hautement probable que tous les fonds disponibles sur l'enveloppe A seront engagés avant la fin 2007. Ceci inclut le montant de 10 millions € pour l'appui à la filière cotonnière, 4 millions € pour un nouvel appui à l'ON, 1,45 millions € pour un programme culturel, ainsi que les augmentations et prolongations des projets actuellement en cours (8 millions € pour le PADEG, le VREO et le programme routier). Pour engager ces différents projets et avenants, il reste un déficit de € 3 millions dans le pipeline actuel à couvrir par des fonds additionnels octroyés lors de la présente revue. Les résultats de la coopération sont encourageants et le financement de ce déficit constitue une première priorité pour la revue en fin de parcours.

La demande du Gouvernement soutenue par la Délégation pour 35M€ de fonds additionnels pour compléter le programme routier en cours⁷, n'ayant pas pu être prise en compte à la fin de l'exercice de revue, reste inscrite en tant que priorité si des fonds additionnels devaient devenir disponibles sur les réserves du 9^{ème} FED.

Les services de l'ON et de la Délégation ont signalé que si la ratification du 10^{ème} FED n'est pas complétée avant la fin du 2007, - et en tenant compte du temps de la ratification du 9^{ème} FED - il est nécessaire de prévoir pour le Burkina Faso un montant additionnel de 25 millions d'euros pour l'appui budgétaire, réévalués lors de cette revue à 20,5 M€ Ce montant est destiné à la tranche fixe annuelle du programme pour 2008 et devra faire objet d'un avenant en 2007 au programme en cours de l'ABRP 2005-2008. Cette tranche sera soumise aux mêmes conditions générales que toutes les autres tranches.

Aucun besoin d'utilisation n'est prévu pour l'enveloppe B même si la présence du virus de la grippe aviaire a été confirmée au Burkina Faso. Il serait donc prudent de maintenir un montant de 0,7M€ dans cette enveloppe jusqu'à la fin de 2006.

5. Conclusion

Au vu de l'analyse ci-dessus et en tenant compte des considérations spéciales, il est proposé de :

- **Maintenir la stratégie relative au Burkina Faso présentée dans le document de Stratégie Conjoint et le PIN.**
- **Augmenter les fonds disponibles au titre de l'enveloppe A de 23.441.970 euros, dont 2.941.970€ pour le déficit de financement des projets et avenants en préparation et 20.500.000€ pour l'Appui Budgétaire macroéconomique. Le montant supplémentaire pour l'appui budgétaire a été déterminé en prenant en considération les ressources disponibles pour l'ensemble des pays ACP et la possibilité de réaffecter une partie des montants non décaissés des tranches variables du programme en cours vers la tranche fixe annuelle de 2008.**
- **Réduire les fonds disponibles au titre de l'enveloppe B de 10 millions d'euros.**
- **La demande du Gouvernement soutenue par la Délégation pour 35M€ de fonds additionnels pour compléter le programme routier en cours, n'ayant pas pu être prise en compte à la fin de l'exercice de revue, reste inscrite en tant que priorité si des fonds additionnels devaient devenir disponibles sur les réserves du 9^{ème} FED.**

⁷ Résultant de l'augmentation des coûts de construction des routes et des aménagements techniques liés dues à l'augmentation du prix des produits pétroliers et à la crise qui perdure en Côte d'Ivoire (nécessité de renforcer les routes alternatives)

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- Annexe n° 1 : cadre d'intervention et indicateurs de suivi ABRP
- Annexe n° 2 : cadre d'intervention infrastructures
- Annexe n° 3 : cadre d'intervention dans le secteur de la sécurité alimentaire
- Annexe n° 4 : Prévisions PIN
- Annexe n° 5 : Prévisions PIR
- Annexe n° 6 : négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) Afrique de l'Ouest
– Union Européenne
- Annexe n° 7 : Situation financière du 9^{ème} FED en 2005
- Annexe n° 8 : Situation financière du 8^{ème} FED en 2005
- Annexe n° 9 : Situation financière du 7^{ème} FED en 2005
- Annexe n° 10 : Situation des financements de la BEI en 2005
- Annexe n° 11 : situation financière des projets régionaux
- Annexe n° 12 : Mise en œuvre du soutien budgétaire entre 1991-2005
- Annexe n° 13 : Lignes budgétaires
- Annexe n° 14 : Rencontre avec les acteurs non étatiques
- Annexe n° 15 : Fiches Projet
- Annexe n° 16 : Addendum au PIN
- Annexe n° 17 : compte-rendu de la revue de fin de parcours, le mai 2007

Annexe n° 1 : cadre d'intervention et indicateurs de suivi ABRP

Annexe 1A

Cadre d'intervention du secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires »

Cadre d'intervention de programme ABRP 2005 -2008

OBJECTIF GLOBAL DE L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'ABRP 2005-2008						
Impact et Résultats attendus	Indicateurs de suivi	2003 base	2004 Obj.	2005 Obj.	2006 Obj.	Sources de contrôle
Croissance durable et équitable	Croissance annuelle moyenne du PIB	8%	6%	6.7%	6.8%	DGEP /MEDEV
Réduction de la pauvreté	Incidence de la pauvreté	46.4 %	45 %	43 %	41 %	INSD

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'ABRP 2005-2008

(i) Maintenir un cadre macro-économique et budgétaire stable tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA et CEDEAO						
Résultats attendus	Indicateurs de suivi	2003 base	2004 Obj.	2005 Obj.	2006 Obj.	Sources de contrôle
Amélioration de la rigueur au niveau de la politique budgétaire Maintien de la stabilité monétaire Gestion rigoureuse et prudente de l'endettement	Critères financiers dans le cadre du programme FMI	respect	respect	respect	respect	FMI SP-PPF
	Critères de premier rang dans le cadre de la surveillance multilatérale UEMOA	respect	respect	respect	respect	CNPE UEMOA

(ii) Amélioration de la bonne gouvernance économique, en particulier la gestion des finances publiques						
Résultats attendus	Indicateurs de suivi	2003 base	2004 Obj.	2005 Obj.	2006 Obj.	Sources de contrôle
Amélioration de la transparence de la gestion des finances publiques et du contrôle	Publication officielle et régulière d'information relative aux finances publiques	Amélioration				DGB / MFB
	Respect des délais de production : - des comptes de gestion (respect : 30/06 – N+1) - des projets de lois de règlement (respect 31/12 N+1)	respect	respect	respect	respect	DGTCP / MFB
		respect	respect	respect	respect	DGB / MFB
	Nombre et part en valeur des marchés publics audités par IGF	10	10	12 5%	15 5%	IGF et DCMP
Amélioration de l'efficacité de la gestion des finances publiques	Ecart de prix unitaire entre les commandes publiques et les prix de marché	-	-	-	-	Direction Centrale du Contrôle Financier
	Taux d'exécution général du budget	>90%	•85 %	•85 %	•90 %	MFB / Budget national et CID
	Taux de réalisations des recettes fiscales	>90%	•85 %	•90 %	•90 %	SP-PPF (DGI, DGD et DGTCP)
	Taux de rejet des dossiers au stade engagement / ordonnancement / paiement	-	-	-	-	DGB et DGTCP / CID
	Délais de traitement des commandes de l'Etat (jours)	48	•55	•55	•55	CODEP / CID
Amélioration du pilotage en matière de réformes des finances publiques	Reporting régulier en matière de suivi du PRGB (nombre de rapport / an)	4	4	4	4	ST-PRGB
	Taux d'exécution de la ligne "PRGB" du budget du MFB	>90%	•85 %	•85 %	•90 %	
	Production annuelle d'un CDMT sectoriel et d'un budget - programme du Ministère chargé des finances	1	1	1	1	DAF/MFB

(iii) amélioration des interventions publiques et des services sociaux concourant à la réduction de la pauvreté

Santé de base							
Impact	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	2003 base	2004 Obj.	2005 Obj.	2006 Obj.	Sources de contrôle
Accroissement de l'espérance de vie Et Réduction du taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle	Amélioration du financement du secteur de la santé	Part du budget alloué au secteur santé	10,2%	10,9%	11,0%	11,3%	Budget National et Circuit informatisé de la dépense (Direction générale du budget et DAF/MS)
		Taux d'exécution budgétaire dans le secteur « santé »	>90%	•85 %	•85 %	•90 %	
	Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services de santé de qualité	Taux de mortalité maternelle (pour 1.000)	484	-	-	313	EDS et recensement
		Espérance de vie					
		Taux de mortalité infantile (pour 1.000)	81				
		Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1.000)	184	-	-	162,7	
		Niveau de couverture vaccinale					PEV – Enquête de routine MS SNIS
		- BCG	86,3%	•90%	•90%	•90%	
		- DTCP 3	78,3%	80%	85%	87,5%	
		- Rougeole	71,1%	80%	85%	87,5%	
		- Fièvre jaune	66,3%	80%	85%	87,5%	
		Fréquentation des centres de santé:					MS / Système National d'information Sanitaire
	- nombre de nouveaux contacts par an	0,32	0,33	0,34	0,35		
	- taux de CPN 2	-	70%	75%	80%		
	- nombre d'accouchements assistés (personnel qualifié)	30,9%	35%	40,0%	43%		
	% des CSPS respectant les normes en personnel	76,8 %	80%	85%	90%		
	Coûts des actes médicaux		Homogène et Tendance à la baisse				Enquêtes périodiques
	Amélioration de l'accessibilité au MEG	Rupture de stocks en MEG au niveau de la CAMEG (45 molécules)	1,84%	<5%	<5%	<5%	CAMEG
		Pourcentage des CSPS doté d'un dépôt MEG fonctionnel		100%	100%	100%	MS / Système National d'information Sanitaire
		Pourcentage de dépôts MEG n'ayant pas connu de rupture pour les 10 molécules essentielles	73,3%	75%	80%	85%	
Amélioration du pilotage du PNDS	Reporting régulier en matière de suivi du PNDS (rapport)	1	1	1	1	SP-PNDS	
	Production de l'annuaire statistique	09/N	Avant 06 / N	Avant 06 / N	Avant 06 / N	SNIS	
	Production annuelle d'un CDMT sectoriel et d'un budget - programme du secteur de la Santé	1	1	1	1	DAF MS	

Les indicateurs retenus pour estimer le volume des tranches variables à décaisser sont présentés en gras. Ils font partie intégrante du PAP-CSLP 2004-2006 et du PAP-PRGB 2004-2006. Ils seront utilisés pour les revues annuelles du document de stratégie de coopération. Les autres indicateurs feront l'objet d'un suivi et serviront pour effectuer une évolution en matière d'impact et pour apprécier globalement l'évolution dans les secteurs concernés.

(iii) amélioration des interventions publiques et des services sociaux concourant à la réduction de la pauvreté

Education de base							
Impact	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	2003 base	2004 Obj.	2005 Obj.	2006 Obj.	Sources de contrôle
Amélioration de l'alphabétisation Et Poursuite de la scolarisation universelle	Amélioration du financement du secteur de l'éducation	Part du budget alloué au secteur Education de Base	14,3 %	14,3 %	14,5 %	14,5 %	Budget National et Circuit informatisé de la dépense (DGB et DAF-MEBA)
		Taux d'exécution budgétaire dans le secteur Education de Base	>90%	•85 %	•85 %	•90 %	
	Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services scolaires de qualité	Taux d'alphabétisation (global)	32%	-	-	36%	Enquêtes périodiques
		Taux d'alphabétisation (Femme)	17%			22%	
		Taux brut de scolarisation au primaire	52,2%	56,0%	58,1%	60,3%	DEP / MEBA et SP-PDDEB Annuaire statistique
		Taux brut de scolarisation au primaire Filles	46,3%	50,6%	52,9%	55,4%	
		Taux brut de scolarisation au primaire 20 PP	37,6%	38,0%	44,9%	49,1%	
		Taux d'inscription au CP1	66%	69,3%	70,7%	73,2%	
		Taux d'inscription au CP1 Filles	61,5%	64,7%	66,7%	69,5%	
		Taux d'inscription au CP1 20 PP	52,4%	56%	60%	64,2%	
		Taux d'achèvement	31,3%	28,8%	33,8%	35%	
		Taux de redoublement CE	13,75	12,91	12,12	-	
		Niveau de fonctionnalité des écoles primaires:					
		- ratio élèves/professeur	52	Tendance favorable			
		- nombre livres /élève (calcul)	0,32	Tendance favorable			
		- nombre livres / élève (maths)	0,22	Tendance favorable			
		- % d'élèves non assis	15,4	Tendance favorable			
	Coûts de la scolarité	Diminution			Enquêtes périodiques		
	Salaire Moyen des enseignants (en PIB / t)	5,99	5,96	5,78	5,71	DRH	
	Nombre de salles de classe (publics)	18.971	20.537	22.418	24.428	DEP / MEBA et SP-PDDEB	
	Nouveaux de maîtres chargés de cours		1.084	2.395	2.570	Annuaire statistique	
	Amélioration du pilotage du PDDEB	Reporting régulier en matière de suivi du PDDEB (Nbre de rapports par an)	2	2	2	2	SP-PEDDB
		Mission conjointe (Nbre)	2	2	2	2	
Production de l'annuaire statistique		09/N	Avant 06 / N	Avant 06 / N	Avant 06 / N	DEP MEBA	
	Production annuelle d'un CDMT sectoriel et d'un budget - programme du secteur de l'Education	1	1	1	1	DAF MEBA	

NB : 2003 est entendu comme 2003/2004

Les indicateurs retenus pour estimer le volume des tranches variables à décaisser sont présentés en gras. Ils font partie intégrante du PAP-CSLP 2004-2006 et du PAP-PRGB 2004-2006. Ils seront utilisés pour les revues annuelles du document de stratégie de coopération. Les autres indicateurs feront l'objet d'un suivi et serviront pour effectuer une évolution en matière d'impact et pour apprécier globalement l'évolution dans les secteurs concernés.

Gestion des Finances Publiques et Suivi du Programme de Renforcement de la Gestion Budgétaire		2003 - Situation de référence (Résultats)	2004 Objectif	2004 Résultats	2005 - Objectifs (PAP-CSLP 2005-2007)	2006 - Objectif	
A	Efficacité de la Gestion des Finances Publiques						
1	Taux de réalisation des recettes fiscales	>85%	• 85%	96%	• 90%	• 90%	
2	Délais de règlement des dépenses publiques	48 jours	• 55 jours	29 jours	• 55 jours	• 55 jours	
3	Marchés audités par l'IGF : Nombre et part en valeur	nbre : 10	nbre : 10	13	nbre : 12 et 5% en valeur	nbre : 15 et 5% en valeur	
4	Production et transmission des documents de fin de gestion * des comptes de gestion des comptables principaux du Budget de l'Etat	Production mais hors délais	Exercice 2003 pour le 31/12/2004	Respecté	Exercice 2004 pour le 30 juin 2005	Exercice 2005 pour le 30 juin 2006	
	* du projet de loi de règlement annuel	Production dans les délais	Exercice 2003 pour le 31/12/2004	Respecté	Exercice 2004 avant le 31 décembre 2005	Exercice 2005 avant le 31 décembre 2006	
Indicateur de suivi du PRGB							
5	Mise en oeuvre des quatre réformes prioritaires du PAP-PRGB						
	* Mesure 1			-	Production du rapport Audit DGB	A agréer en 2006	
	* Mesure 2			-	Fonctionnalité IFU révisé	A agréer en 2006	
	* Mesure 3	-	-	-	Rapport Public de la Cour des Comptes	A agréer en 2006	
	* Mesure 4			-	Plan d'action Marchés Publics	A agréer en 2006	
6	Taux d'exécution de la ligne "PRGB" du	-	• 85%	55,4%	• 85%	• 90%	

	budget du MFB					
7	Production annuelle d'un CDMT sectoriel et d'un budget - programme du Ministère chargé des finances	-	Plan de financement PAP-PRGB 2005	OK	Exercice pilote CDMT 2006-2008	CDMT sectoriel 2007-2009

SANTÉ		2003 Résultats	2004 Objectifs*	2004 Résultats	2005 - Objectifs (PAP-CSLP 2005-2007)	2006 - Objectif	
B	1	Taux de couverture vaccinale					
		* DTC 3	78,30%	80%	87,73%	Initial: 85% ; Révisé à 90%	Initial: 87,5% ; Révisé à 91%
		* Rougeole (var)	71,10%	80%	77,75%	Initial: 85% ; Révisé à 80%	Initial: 87,5% ; Révisé à 82%
	2	Fréquentation des structures de premier niveau (CSPS, CMA) mesurée à partir du nombre de nouveaux cas par habitant et par an	0,325	0,33	0,3406	0,34	0,35
	3	Pourcentage des CSPS respectant les normes en personnel	76,80%	80%	75,8%	85%	90%
	4	Pourcentage des dépôts sans rupture pour les 10 molécules essentielles	73,30%	75%	95%	80%	85%
	5	Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié	30,92%	35%	33,49%	40,0%	43%
6	Taux d'exécution du budget "Santé"	98%	• 85%	98,10%	• 85%	• 90%	

EDUCATION		2003 Résultats	2004 Objectifs *	2004 Résultats	2005 - Objectifs (PAP-CSLP 2005-2007)	2006 - Objectif	
		2003 / 04	2004 / 05	2004 / 05	2005/06	2006 / 07	
C	1	Taux brut d'admission en CP1 des filles	61,5%	64,7%	64,1%	66.73	69.52
	2	Taux brut de scolarisation					
	2a	* Global	52,2%	56,0%	56,8%	58,12%	60,32%
	2b	* Filles	46,3%	50,6%	51,0%	52,94%	55,38%
	2c	* 20 provinces prioritaires	37,6%	38,0%	39,8%	44,92%	49,09%
	3	Taux d'achèvement au primaire	31,3%	28,8%	-	33,76%	34,97%
	4	Taux d'exécution du budget "Education"	>90%	• 85%	98,50%	• 85%	• 90%

Annexe n° 2 : cadre d'intervention infrastructures

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Hypothèses
Objectif Global	Augmentation des échanges commerciaux nationaux et internationaux sur des bases de développement socio-économiques durables par l'amélioration des conditions de désenclavement national et sous régional	Augmentation des volumes de trafics interurbains et temps de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de l'Institut National de Statistique et de la Démographie, de la Chambre de Commerce - Comptages et enquêtes de trafic de la DCCT et de la DGIR 	- Situation de stabilité politique et sociale maintenue dans le pays bénéficiaire et les pays limitrophes
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des coûts et des délais de transport - Réduction des coûts d'entretien du réseau routier - Contribution à la mise en œuvre du PST 2 - Amélioration de la sécurité routière - Réduction des surcharges à l'essieu des véhicules PL 	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts d'exploitation des véhicules - Coûts unitaires de l'entretien courant - Taux d'avancement du PST2 - Nombre d'accidents - Nombre d'infractions 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Syndicat des Transporteurs routiers et du C.B.C. - Rapport d'activités DGR/DPES - Rapports d'avancement trimestriel du PST 2 - Rapports annuels sur la sécurité routière - Registres de la gendarmerie et des tribunaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'entraves au secteur des transports - Code douanier appliqué et incitatif pour les échanges
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> - 1000 km de routes inter-Etats existantes remis à niveau et adaptés aux exigences du trafic (chaussées aux normes CEDEAO). - 1400 km de routes en terre étudiées, dossiers de consultation prêts pour les travaux - Application de la norme existante en matière de charge à l'essieu 	<ul style="list-style-type: none"> - longueur de routes bitumées entretenues et renforcées - 1400 km de routes en terre entretenues et réhabilitées - Charge à l'essieu respectée 	<ul style="list-style-type: none"> - Observations in situ et rapports relatifs à l'état du réseau routier entretenu - Rapports des équipes de contrôle de la charge à l'essieu - Registre d'adjudication de l'entretien des routes - Audits financier et technique - Base de données routières du MITH 	<ul style="list-style-type: none"> - Variations modérées des prix des hydrocarbures - Harmonisation des réglementations de charges à l'essieu au sein de la sous-région - Mise en place des réformes institutionnelles prévues au PST 2 - Poursuite de l'appui des autres bailleurs de fonds au PST 2

Activités	<u>Moyens</u>	<u>Coûts</u>	- Respect des procédures de passation des marchés - Entreprises qualifiées et compétentes
	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution de travaux d'entretien périodique - Contrôle et surveillance de l'exécution des travaux - Contrôle de la charge à l'essieu - Campagne de sensibilisation sur la problématique de la surcharge - Projet de sécurité routière sur routes inter-Etats - Assistance Technique au MITH - Audits externes des projets - Evaluation ex-post du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux routiers de renforcement et d'entretien périodique - Appui institutionnel et à l'exploitation de la route - Audits et Evaluation - Imprévus et divers 	
	TOTAL	115,0M€	

Annexe n° 3 : cadre d'intervention dans le secteur de la sécurité alimentaire

<u>Sécurité Alimentaire</u>	Indicateurs de Performance ⁸	Source de vérification	Hypothèses principales
<p>Objectif sectoriel national à long terme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles 2. Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée 3. Améliorer la capacité du marché à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires 4. Accroître la capacité économique des populations pauvres de la zone la plus à risque agro- climatique à se procurer des produits alimentaires 5. Réduire la malnutrition des populations, particulièrement des groupes vulnérables 6. Accroître l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de malnutrition ● Indicateurs socio-économiques ● Production agricole nationale ● Prix sur les marchés ● Revenus des ménages ● Adaptations des politiques sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> ● INSD ● Ministère de la santé ● SAP ● SIM ● Comptabilité nationale ● Enquêtes ponctuelles ● Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise démographique ● Stabilité économique et politique des principaux pays de la sous-région ● Convergence des divers cadres stratégiques ● Convergence des programmes d'aide au développement ● Mise en œuvre du CSLP traduisant la priorité des politiques en faveur de la lutte contre la pauvreté ● Traitement de la sécurité alimentaire au même rang que les priorités sectorielles du CSLP ● Absence d'entraves à l'intégration régionale ● Situation de référence pour l'ensemble des indicateurs de la stratégie de sécurité alimentaire disponible
<p>Objectifs de l'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires, 2. Faciliter l'accès des populations aux produits alimentaires, 	<ul style="list-style-type: none"> ● Efficacité de l'aide et des secours d'urgence en réf. à la stratégie ● Evolution de la valeur des productions alimentaires ainsi que des prix à la consommation; professionnalisation des réseaux de banques de céréales, du CIC -B; taux de pénétration des SFD ● Fonctionnement des structures de concertation et du suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ● SAP, CONASUR, enquête ponctuelle ● IAP,DSA,SIM, rapports ONG, enquête ponctuelle, PAFMR ● SE/CNSA, DGPSA, Centrale d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la charte de l'aide alimentaire ● Volonté/capacité de ciblage des groupes vulnérables ● Mise en œuvre des réformes institutionnelles dans les formes et dans les délais prévus. ● Mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action associés dans les délais prévus

⁸ Les indicateurs de performance ci-dessus seront utilisés pour la revue à mi-parcours du DSC.

Annexe n° 4 : Prévisions PIN



BURKINA FASO

EDF FORECASTS 2006 - 2007

== SUMMARY SHEET ==

(amounts in €)

PAYMENTS	FORECASTS 2006			ESTIMATION OF RISK FACTOR			Low +50% M TARGET 2006	FORECASTS 2007		
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2007
PAYMENTS on ONGOING INDIVIDUAL commitments.	71 659 925	38 535 244	110 195 169	86 305 049	17 886 674	6 003 446	95 248 366	74 123 183	25 906 271	100 029 454
PAYMENTS on NEW INDIVIDUAL commitments	434 000	3 333 000	3 767 000	1 079 000	2 152 000	536 000	2 165 000	7 085 409	5 640 735	12 726 144
PAYMENTS on NEW GLOBAL commitments	0	0	0	0	0	0	0	3 750 000	2 500 000	6 250 000
TOTAL PAYMENTS	72 093 925	41 868 244	113 962 169	87 384 049	20 038 674	6 539 446	97 403 366	84 958 592	34 047 006	119 005 598
%	63%	37%		77%	18%	6%		71%	29%	

INDIVIDUAL COMMITMENTS	FORECASTS 2006			ESTIMATION OF RISK FACTOR			Low +50% M TARGET 2006	FORECASTS 2007				
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2007		
NEW INDIV. commit. on ONGOING GLOBAL commitments.	4 515 148	8 631 000	13 146 148	comparable to risk profile of payments (%)						13 610 000	488 678	14 078 678
NEW INDIV. commit. on NEW GLOBAL commitments	0	4 450 000	4 450 000							13 492 395	3 094 040	1 009 713
TOTAL INDIVIDUAL COMMITMENTS	4 515 148	13 081 000	17 596 148	13 492 395	3 094 040	1 009 713	15 039 415	15 960 000	2 318 678	18 278 678		
%	26%	74%		77%	18%	6%		87%	13%			

GLOBAL COMMITMENTS	FORECASTS 2006			ESTIMATION OF RISK FACTOR			Low +50% M TARGET 2006	FORECASTS 2007		
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2007
TOTAL NEW GLOBAL COMMITMENTS	0	13 450 000	13 450 000	13 450 000	0	0	13 450 000	10 000 000	0	10 000 000
%	0%	100%		100%	0%	0%		100%	0%	

REDUCTION OF OLD RAL (projects decided before 2001)	FORECASTS 2006				TARGET 2006
	TOTAL 2006	ESTIMATION OF RISK FACTOR			
		Low L	Medium M	High H	
DECOMMITMENTS on ONGOING GLOBAL Commitments.	776 624	776 624	0	0	776 624
DECOMMITMENTS on ONGOING INDIV. Commitments.	2 500 150	514 196	809 505	1 176 449	918 949
PAYMENTS	11 044 742	5 578 253	4 402 833	1 063 656	7 779 670
TOTAL REDUCTIONS	14 321 516	6 869 073	5 212 338	2 240 105	9 475 242
%		48%	36%	16%	

RAL	SITUATION on 01/01/2006		SITUATION on 31/12/2006	
	ALL PROJECTS	PROJECTS decided before YEAR 2001	ALL PROJECTS	PROJECTS decided before YEAR 2001
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS	623 738 721	168 913 794	636 328 684	168 137 170
R A C	47 218 717	10 578 184	42 295 945	9 801 560
R A P	278 439 823	22 388 325	205 265 897	17 720 596
R A L	325 658 540	32 966 509	247 561 843	27 522 156
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	52%	20%	39%	16%
Nbr of years to absorb RAL	3		3	

Number of EXTENSION REQUESTS on GLOBAL Commitments - 2006 **4**

N° CAT	CATEGORIES "OLD RAP"	AMOUNT	%	Nbr of Contracts	%
0	File not found / missing.	0	0%	0	0%
1	Ongoing valid legal commitment.	17 930 608	80%	18	25%
2	Final report awaited, incomplete or being examined.	30 000	0%	1	1%
3	Financial report awaited, incomplete or being examined (e.g. advance payment not yet justified).	2 773 913	12%	20	28%
4	Audit to be carried out at commission's request.	0	0%	0	0%
5	Audit completed, results being examined.	0	0%	0	0%
6	Legal dispute ongoing.	355 410	2%	3	4%
7	(Final payment and/or de-commitment (shortly to be) initiated in OLAS or to be requested.	963 928	4%	26	37%
8	Other.	334 467	1%	3	4%
	Not indicated	0	0%	0	0%

GLOBAL COMMITMENTS ON AVAILABLE EDF ALLOCATIONS UNTIL END 2007

SUMMARY of	AMOUNT
CUMULATED TOTAL GLOBAL COMMITMENTS on 31/12/2005	299 840 188
TOTAL NEW GLOBAL COMMITMENTS FORSEEN in 2006	13 450 000
TOTAL NEW GLOBAL COMMITMENTS FORSEEN in 2007	10 000 000
TOTAL GLOBAL COMMITMENTS	323 290 188

SUMMARY of	AMOUNT
COUNTRY ENVELOPE A & B AT 31-12-2005	325 736 882
DECOMMITMENTS OVER THE PERIOD OF 2006-2007	17 433 575
TOTAL EDF AVAILABLE COUNTRY RESOURCES	343 170 457
USE OF AVAILABLE RESSOURCES in %	94%
EDF COUNTRY RESSOURCES THAT COULD BE LOST	19 880 269

Annexe n° 5 : Prévisions PIR



REGIONAL PROJECTS - BURKINA
FASO

EDF FORECASTS 2006 - 2007

== SUMMARY SHEET ==

(amounts in €)

PAYMENTS	FORECASTS 2006			ESTIMATION OF RISK FACTOR			Low +50% M TARGET 2006	FORECASTS 2007		
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2007
PAYMENTS on ONGOING INDIVIDUAL commitments.	8 244 192	4 327 085	12 571 277	8 503 647	2 065 733	2 001 897	9 536 514	1 949 307	1 714 029	3 663 336
PAYMENTS on NEW INDIVIDUAL commitments	395 769	1 204 359	1 600 128	507 528	547 000	545 600	781 028	1 424 200	978 200	2 402 400
PAYMENTS on NEW GLOBAL commitments	0	0	0	0	0	0	0	100 000	300 000	400 000
TOTAL PAYMENTS	8 639 961	5 531 444	14 171 405	9 011 175	2 612 733	2 547 497	10 317 542	3 473 507	2 992 229	6 465 736
%	61%	39%		64%	18%	18%		54%	46%	

INDIVIDUAL COMMITMENTS	FORECASTS 2006			ESTIMATION OF RISK FACTOR			Low +50% M TARGET 2006	FORECASTS 2007				
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2007		
NEW INDIV. commit. on ONGOING GOBAL commitments.	968 158	3 436 322	4 404 478	comparable to risk profile of payments (%)						457 347	424 918	882 265
NEW INDIV. commit. on NEW GLOBAL commitments	0	0	0							1 000 000	0	1 000 000
TOTAL INDIVIDUAL COMMITMENTS	968 158	3 436 322	4 404 478	2 800 677	812 038	791 763	3 206 696	1 457 347	424 918	1 882 265		
%	22%	78%		64%	18%	18%		77%	23%			

GLOBAL COMMITMENTS	FORECASTS 2006			ESTIMATION OF RISK FACTOR			Low +50% M TARGET 2006	FORECASTS 2007		
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2007
TOTAL NEW GLOBAL COMMITMENTS	0	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000	0	2 000 000	#DIV/0!	#DIV/0!	0
%	0%	100%		0%	100%	0%				

REDUCTION OF OLD RAL (projects decided before 2001)	FORECASTS 2006					TARGET 2006
	TOTAL 2006	ESTIMATION OF RISK FACTOR				
		Low L	Medium M	High H		
DECOMMITMENTS on ONGOING GLOBAL Commitments.	0	0	0	0	0	0
DECOMMITMENTS on ONGOING INDIV. Commitments.	1 793 880	552 263	1 241 417	0	0	1 172 972
PAYMENTS	5 230 542	3 998 076	985 866	246 600	0	4 491 009
TOTAL REDUCTIONS	7 024 222	4 550 339	2 227 283	246 600	0	5 663 981
%		65%	32%	4%		

R A L	SITUATION on 01/01/2006		SITUATION on 31/12/2006	
	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2001	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2001
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS	161 494 271	116 075 271	163 494 271	116 075 271
R A C	16 565 403	5 073 645	16 363 164	5 073 645
R A P	31 343 477	45 514 128	24 585 418	40 913 464
R A L	47 908 880	50 587 773	40 949 582	45 987 109
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	30%	44%	25%	40%
Nbr of years to absorb RAL	5		4	

Number of EXTENSION REQUESTS on GLOBAL Commitments - 2006 3

N° CAT	CATEGORIES "OLD RAP"	AMOUNT	%	Nbr of Contracts	%
0	File not found / missing.	0	0%	0	0%
1	Ongoing valid legal commitment	4 167 918	9%	10	8%
2	Final report awaited, incomplete or being examined.	1 931 544	4%	40	32%
3	Financial report awaited, incomplete or being examined (e.g. advance payment not yet justified).	3 221 304	7%	15	12%
4	Audit to be carried out at commission's request.	0	0%	0	0%
5	Audit completed, results being examined.	0	0%	0	0%
6	Legal dispute ongoing.	0	0%	0	0%
7	(Final payment and/or de-commitment (shortly to be) initiated in OLAS or to be requested.	38 189	0%	5	4%
8	Other.	2 778 212	8%	21	17%
	Not indicated	33 376 962	73%	34	27%

Annexe n° 6 : négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) Afrique de l'Ouest – Union Européenne

I- Etat d'avancement de la négociation au niveau régional

Suite à l'adoption de la feuille de route conjointe en août 2004, la première phase de négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) AO -UE, commencée en septembre 2004, s'est poursuivie tout au long de l'année 2005. Elle a permis d'examiner la situation et les perspectives de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, qui est la base de l'APE. Réunis à Bruxelles en octobre 2005, les Négociateurs en Chef ont conclu les travaux de cette phase sur les domaines touchant directement les échanges de marchandises (zone de libre échange, union douanière, facilitation des échanges, normes techniques et sanitaires) et ont constaté les progrès réalisés, et à poursuivre en 2006, dans les autres domaines (services, droits de propriété intellectuelle, règles de concurrence et d'investissement, impact sur les secteurs de production) ainsi que dans les travaux de la Task Force de Préparation régionale sur le lien entre l'APE et la coopération au développement. Les deux parties UE et AO ont également convenu de commencer début 2006 les travaux de la deuxième phase des négociations, qui devrait permettre de rédiger une première version du texte de l'accord et de préparer les négociations d'accès au marché. A cette fin, ils ont adopté un calendrier pour l'année 2006 et une structure en trois groupes de travail conjoints. Les deux parties ont également réaffirmé leur engagement à conclure un accord en 2007 et à mettre en œuvre un APE à partir de janvier 2008.

II- Etat de la préparation du Burkina Faso à la négociation de l'APE

1) L'état de préparation du Burkina Faso à la participation aux négociations APE peut s'analyser à plusieurs niveaux :

- La capacité technique de l'Administration, et plus particulièrement celle des Ministères du commerce, des Finances et des Affaires Etrangères, demeure tributaire de l'assistance technique. Les besoins en renforcement des capacités sont importants pour tous les acteurs publics impliqués dans la négociation.

Depuis 2005, les réunions périodiques du Comité ministériel de suivi de la négociation APE Afrique de l'Ouest ont permis aux experts des ministères concernés d'être mieux informés et mieux impliqués dans le processus de négociation conduit par la CEDEAO. Cependant, de gros efforts restent à faire dans le domaine de la communication des documents de travail, la capacité technique des ministères restant handicapée par la diffusion trop tardive de ces documents pour la préparation de la participation du pays aux réunions.

Toutefois, dans le cadre du projet de « Renforcement des capacités des pays ACP en formulation, négociation et mise en œuvre de politiques commerciales » (9 ACP RPR 07 - Trade.com - Composante « Hub and Spokes »), la mise en place d'un conseiller national auprès de la Direction générale du commerce devrait permettre d'améliorer la fluidité des informations entre le niveau national et le niveau régional.

- Le Burkina Faso n'a pas défini de véritable stratégie nationale en matière régionale et commerciale. Le Burkina Faso a opté pour l'élaboration de stratégies sectorielles par filières : celles-ci existent notamment dans les filières du bétail, cuirs et peaux, viande et dans la filière oléagineux. Les stratégies sectorielles sont essentiellement axées sur les marchés sous-régionaux.
- La société civile et le secteur privé participent aux manifestations et aux réunions en rapport avec la préparation de l'APE. Ils participent notamment aux réunions de la Commission Nationale de mise en œuvre des APE. Le Gouvernement estime que des efforts sont à faire au niveau de la

société civile pour améliorer la participation des différents acteurs au processus et renforcer la cohérence dans le suivi de la négociation APE. Certaines ONG du Burkina, en concertation avec d'autres ONG du Ghana, sont fortement critiques à l'égard de l'APE. Le secteur privé, en particulier, n'a pas encore engagé de véritable réflexion sur les opportunités qu'offre l'APE. De façon globale, les acteurs de la société civile et du secteur privé continuent de faire part de leurs inquiétudes : pertes de recettes fiscales, compétitivité des entreprises, impact social.

- La Commission Nationale chargée de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique a été mise en place en septembre 2005. Cette Commission, placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, a pour principal objectif d'aider le Burkina à tirer avantage des négociations commerciales entre l'UE et la région AO par le renforcement des capacités de négociations, l'exploitation des dispositions de l'Accord de Cotonou, la coordination des activités des APE au niveau national, la préparation aux négociations et le suivi des négociations et la mise en œuvre de l'APE. La Commission a, notamment, pour attribution d'identifier les secteurs d'intérêt et évaluer les impacts en vue d'intégrer l'APE dans les stratégies de développement du pays.

La Commission Nationale chargée de la mise en œuvre de l'APE est composée de représentants de Ministères, de la société civile et du secteur privé. Le 2^{ème} réunion de la Commission, prévue pour mai 2006, aura pour objet de créer trois groupes thématiques, qui seront chargés de produire des réflexions sur les thèmes de leur compétence et de soumettre des recommandations à la Commission, notamment en relation avec l'étude d'impact de APE, réalisée en 2004. La Commission Nationale chargée de la mise en œuvre de l'APE représente donc le véritable organe technique transversal chargé de préparer la position du Burkina Faso pour les réunions du Comité ministériel de suivi au niveau régional.

Le Burkina Faso a également désigné la Direction Générale de la Coopération du Ministère des Finances comme point focal de la Task Force de Préparation Régionale.

2) Le degré de participation du Gouvernement aux efforts d'intégration régionale et au processus APE au niveau régional s'apprécie à trois niveaux :

- Dans l'ensemble, le Gouvernement essaie de prendre en compte les préoccupations des acteurs concernés dans une perspective de développement à long terme. Cette position du Gouvernement devrait se renforcer avec le démarrage effectif des travaux de la Commission nationale de suivi de l'APE.
- Le Ministère du Commerce a confiance dans la capacité de la CEDEAO et de l'UEMOA à conduire les négociations. Cependant, le Ministère du Commerce estime que le chantier de restructuration actuellement en cours à la CEDEAO constitue un frein pour tenir les délais de la feuille de route.
- Pour le Ministère du commerce, il n'existe pas d'obstacles politiques susceptibles de freiner une plus grande participation du Burkina Faso à l'intégration régionale et au processus APE. Cependant, les craintes sur les pertes de recettes fiscales et la capacité d'engager une réforme fiscale, qui ont été exprimées dans l'étude d'impact, pourraient éventuellement peser sur la position du Burkina Faso de s'engager réellement dans le processus de négociation et de signature d'un APE. S'agissant des obstacles techniques, le Ministère du commerce cite les difficultés de communication et le renforcement des capacités. Par ailleurs, la question de l'extension du TEC UEMOA à la CEDEAO est fortement critiquée par la société civile.

3) l'étude d'impact de la mise en œuvre de l'APE a été réalisée en 2004 et a fait l'objet d'un séminaire de validation avec les acteurs de la société civile et du secteur privé fin 2004.

L'étude a permis, d'une part, de dégager les faiblesses et les points forts de la mise en œuvre de l'APE et, d'autre part, d'identifier des pistes pour le Burkina Faso pour l'orientation des négociations. L'étude a également permis d'indiquer les principales informations et recommandations suivantes :

- effets commerciaux des APE : l'APE pourrait avoir une incidence positive sur les exportations vers l'UE en volume, mais pas nécessairement sur les recettes d'exportations. En effet, les produits exportés par le Burkina Faso sont principalement des matières premières (coton, or et animaux vivants) qui bénéficient déjà des préférences commerciales. S'agissant des importations, il existe des effets positifs pour la demande des principaux produits à l'importation et leurs perspectives d'évolution. Il s'agit des produits pétroliers, de la machinerie, des matériels de transport-matériaux de construction et des céréales.
- effets sur les finances publiques : l'APE conduira à une baisse des recettes fiscales en général, une disparition des recettes fiscales de porte par le désarmement tarifaire. L'impact de l'APE sur les finances publiques s'avère important puisque les droits de douane non perçus représentent une pression supplémentaire sur l'équilibre et l'exécution budgétaire.
- Résultats des simulations : les résultats des simulations montrent une baisse significative des recettes. Le Burkina Faso devra donc trouver des solutions pour redresser cette situation qui peut constituer un frein à la volonté du pays de s'engager réellement dans le processus de négociation et de signature de l'APE. La suppression progressive des droits de douane induite par la mise en œuvre de l'APE contribuera à réduire de manière notable les recettes fiscales. Les simulations réalisées font apparaître une baisse moyenne annuelle de 12 milliards de FCFA. L'augmentation prévue de volume des importations pourrait amoindrir la perte de recettes par des gains attendus de recettes de la TVA. Les gains attendus à ce titre se situent à environ 442 millions en moyenne annuelle. Cependant, le gain de TVA supplémentaire ne compense pas les pertes de droits de douane. Ainsi l'effet net est toujours négatif et pourrait s'élever, selon l'estimation de l'étude, à plus de 138 milliards de FCFA sur les 12 ans.
- Les mesures d'accompagnement : au total, l'APE pourrait se traduire à court terme, par une fragilisation des activités agricoles, industrielles et de services et surtout par une perte de recettes fiscales. L'étude a permis d'identifier des mesures d'accompagnement permettant de lever les principales contraintes et tirer avantage de l'APE. Ces propositions de mesures d'accompagnement portent sur :
 - o la mobilisation de l'aide extérieure en vue de la mise à niveau de l'appareil de production et du renforcement des capacités, pour améliorer la compétitivité de l'économie burkinabè et attirer les investissements ;
 - o l'élimination des obstacles qui freinent le développement du secteur privé (lutte contre la fraude, meilleure répartition du poids de la fiscalité sur les secteurs, poursuite des réformes pour réduire les coûts des facteurs de production) ;
 - o le développement des ressources humaines ;
 - o le renforcement des capacités des principales institutions chargées de la mise en œuvre de l'APE et la poursuite des réformes de politiques sectorielles pour réduire les blocages de la production, moderniser l'appareil de production industrielle et renforcer les capacités de transport.

Le Ministère du Commerce a indiqué que les résultats de cette étude d'impact ne sont pas, à l'heure actuelle, suffisamment exploités. Ces résultats devraient être appropriés par les groupes thématiques de la Commission Nationale chargée de la mise en œuvre de l'APE et conduire ainsi à la définition de la position du Burkina pour la poursuite de la négociation APE et du type de soutien à apporter pour améliorer la préparation du pays à l'APE.

Annexe n° 7 : Situation financière du 9^{ème} FED en 2005

N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2005			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2005					Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux
ENVELOPPE A														
BK 38	Valorisation des ressources en eau dans l'ouest du Burkina Faso	10 000 000,00	2 374 360,00	601 624,91		1 182 400,00	342 620,95	10 000 000,00	3 556 760,00	35,57%	944 245,86	26,55%	9,44%	
40	Appui budgétaire 2005-2008	125 000 000,00	123 925 460,00	88 487 118,92	-18 510 000,00	-17 545 148,11	16 385 731,36	106 490 000,00	106 380 311,89	99,90%	104 872 850,28	98,58%	98,48%	
45	Programme de soutien aux initiatives culturelles PSIC II	1 900 000,00	1 812 148,39	1 005 367,17	0,00	4 438,61	619 062,06	1 900 000,00	1 816 587,00	95,61%	1 624 429,23	89,42%	85,50%	
BK 1	Appui au Programme sectoriel des transports	115 000 000,00	28 961 271,33	134 917,38	0,00	81 945 761,43	12 588 896,02	115 000 000,00	110 907 032,76	96,44%	12 723 813,40	11,47%	11,06%	
2	Etude sur le programme d'appui à la société civile	90 187,91	90 187,91	90 187,91	0,00	0,00	0,00	90 187,91	90 187,91	100,00%	90 187,91	100,00%	100,00%	10/01/2005
3	Facilité de coopération technique	1 900 000,00	22 700,00	0,00	0,00	293 010,00	92 752,43	1 900 000,00	315 710,00	16,62%	92 752,43	29,38%	4,88%	
4	Appui au Secrétariat Exécutif Conseil national Sécurité alimentaire	900 000,00	0,00	0,00	0,00	410 800,00	140 442,06	900 000,00	410 800,00	45,64%	140 442,08	34,19%	15,60%	
5	Appui au FESPACO 2005	450 000,00	432 000,00	0,00	0,00	13 693,77	354 264,87	450 000,00	445 693,77	99,04%	354 264,87	79,49%	78,73%	
6	Appui budgétaire 2005-2008	0,00	0,00	0,00	166 500 000,00	165 000 000,00	25 000 000,00	166 500 000,00	165 000 000,00	99,10%	25 000 000,00	15,15%	15,02%	
7	Renforcement des capacités des organisations de la société civile	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	
TOTAL FED 9		255 240 187,91	157 618 127,63	90 319 216,29	162 990 000,00	231 304 955,70	55 523 769,77	418 230 187,91	388 923 083,33	92,99%	145 842 986,06	37,50%	34,87%	

Annexe n° 8 : Situation financière du 8^{ème} FED en 2005

N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2005			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2005					Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux
AIDE PROGRAMMABLE														
BK 4	Appui au PASEC	44 000 000,00	43 892 001,51	43 516 240,66	0,00	89 364,20	102 400,81	44 000 000,00	43 981 365,71	99,96%	43 618 641,47	99,18%	99,13%	
7	Assistance technique au MEBA	279 569,49	255 342,73	255 342,73	-24 226,76	0,00	0,00	255 342,73	255 342,73	100,00%	255 342,73	100,00%	100,00%	10/11/2005
8	Appui à la décentralisation	310 000,00	245 000,00	204 885,22	-105 114,78	-40 114,78	0,00	204 885,22	204 885,22	100,00%	204 885,22	100,00%	100,00%	10/05/2005
9	Assistance technique au MEBA	308 334,22	308 334,22	308 334,22	0,00	0,00	0,00	308 334,22	308 334,22	100,00%	308 334,22	100,00%	100,00%	18/07/2001
10	Assistance technique au Ministère de la Santé	378 414,11	378 414,11	378 414,11	0,00	0,00	0,00	378 414,11	378 414,11	100,00%	378 414,11	100,00%	100,00%	08/11/2002
11	Contrat-cadre services	529 257,27	529 257,27	529 257,27	0,00	0,00	0,00	529 257,27	529 257,27	100,00%	529 257,27	100,00%	100,00%	11/06/2004
12	Programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées PSIC I	1 800 000,00	1 706 361,45	1 641 075,67	-159 153,00	-65 514,45	-228,67	1 640 847,00	1 640 847,00	100,00%	1 640 847,00	100,00%	100,00%	16/12/2005
13	Programme d'appui au secteur de l'éducation de base PASEC	10 000 000,00	9 944 543,48	9 817 964,18	0,00	-35 102,68	14 689,09	10 000 000,00	9 909 440,80	99,09%	9 832 653,24	99,23%	98,33%	
14	Plan d'actions organisation secteur agricole PAOSA	24 200 000,00	19 607 144,78	10 710 321,25	0,00	-761 594,10	2 069 497,65	24 200 000,00	18 845 550,68	77,87%	12 779 818,90	67,81%	52,81%	
15	Elaboration et mise en œuvre politique culturelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			18/07/2001
16	Etude de faisabilité d'un programme de coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			13/09/2002
17	Appui au PASEC-T	41 000 000,00	40 520 721,09	37 484 413,88	0,00	245 860,47	2 540 936,29	41 000 000,00	40 766 581,56	99,43%	40 025 350,17	98,18%	97,62%	
21	Consolidation processus démocratique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			28/08/2001
22	Appui régional à l'intégration PARI II	1 500 000,00	1 492 146,12	1 219 952,38	0,00	7 500,00	143 556,59	1 500 000,00	1 499 646,12	99,98%	1 363 508,97	90,92%	90,90%	
23	Etude faisabilité programme régional solaire phase II	74 405,94	74 405,94	74 405,94	0,00	0,00	0,00	74 405,94	74 405,94	100,00%	74 405,94	100,00%	100,00%	08/01/2002
24	Assistance technique contrôle interne projet PAPME	34 477,40	34 477,40	34 477,40	0,00	0,00	0,00	34 477,40	34 477,40	100,00%	34 477,40	100,00%	100,00%	27/08/2001
25	3ème Conférence Nations-Unies sur les PMA	15 698,56	15 698,56	15 698,56	0,00	0,00	0,00	15 698,56	15 698,56	100,00%	15 698,56	100,00%	100,00%	04/01/2002
26	Etude faisabilité programme valorisation ressources en eau	77 886,15	77 886,15	77 886,15	0,00	0,00	0,00	77 886,15	77 886,15	100,00%	77 886,15	100,00%	100,00%	07/02/2002
27	Appui régional à l'intégration PARI II normalisation et qualité	1 500 000,00	1 500 000,00	1 021 657,90	0,00	0,00	241 717,52	1 500 000,00	1 500 000,00	100,00%	1 263 375,42	84,23%	84,23%	
28	Approvisionnement en eau potable de Ouagadougou	30 000 000,00	23 893 481,96	4 343 071,57	0,00	2 096 399,90	7 911 232,75	30 000 000,00	25 989 881,86	86,63%	12 254 304,32	47,15%	40,85%	
29	Etude entretien périodique route Piega-Niger	400 000,00	365 343,59	365 343,59	-34 656,41	0,00	0,00	365 343,59	365 343,59	100,00%	365 343,59	100,00%	100,00%	25/02/2005
32	Appui consolidation processus démocratique PADEG	12 500 000,00	10 697 447,65	4 162 746,45	0,00	910 284,96	4 056 705,38	12 500 000,00	11 607 732,61	92,86%	8 219 451,83	70,81%	65,76%	
33	Programme régional solaire II	9 956 000,00	85 300,00	0,00	0,00	5 027 600,00	363 541,48	9 956 000,00	5 112 900,00	51,35%	363 541,48	7,11%	3,65%	
36	Assistance technique logiciel informatique Direction générale des routes	43 905,00	43 905,00	43 905,00	0,00	0,00	0,00	43 905,00	43 905,00	100,00%	43 905,00	100,00%	100,00%	16/12/2003
37	Assistance technique à la Direction de l'hydraulique	450 000,00	404 000,00	0,00	0,00	0,00	53 645,42	450 000,00	404 000,00	89,78%	53 645,42	13,28%	11,92%	
41	Evaluation appuis communautaires programmes transports	43 430,34	43 430,34	43 430,34	0,00	0,00	0,00	43 430,34	43 430,34	100,00%	43 430,34	100,00%	100,00%	21/12/2004
42	Assistance juridique au Ministère de la Santé	48 455,90	48 455,90	48 455,90	0,00	0,00	0,00	48 455,90	48 455,90	100,00%	48 455,90	100,00%	100,00%	25/06/2004
43	Etude appui à la société civile	79 993,00	79 993,00	79 993,00	0,00	0,00	0,00	79 993,00	79 993,00	100,00%	79 993,00	100,00%	100,00%	29/07/2004
46	Assistance technique Ministère de la promotion des droits humains	119 109,84	119 109,84	119 109,84	0,00	0,00	0,00	119 109,84	119 109,84	100,00%	119 109,84	100,00%	100,00%	29/07/2004
TOTAL AIDE PROGRAMMABLE		179 648 937,22	156 362 202,09	116 496 383,18	-323 150,95	7 474 683,52	17 497 694,31	179 325 786,27	163 836 885,61	91,36%	133 994 077,49	81,79%	74,72%	

N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2005			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2005					Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux
AIDE NON PROGRAMMABLE														
	AIDE D'URGENCE													
39	Aide d'urgence en faveur des populations touchées par l'épidémie de méningite	103 837,94	103 837,94	103 837,94	0,00	0,00	0,00	103 837,94	103 837,94	100,00%	103 837,94	100,00%	100,00%	29/04/2004
	TOTAL	103 837,94	103 837,94	103 837,94	0,00	0,00	0,00	103 837,94	103 837,94	100,00%	103 837,94	100,00%	100,00%	
	FACILITE d'AJUSTEMENT STRUCTUREL													
3	Appui PAS 1997-1998	13 350 000,00	13 350 000,00	13 350 000,00	0,00	0,00	0,00	13 350 000,00	13 350 000,00	100,00%	13 350 000,00	100,00%	100,00%	05/09/2001
5	Appui complémentaire PAS 1998-1999	4 600 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00	4 600 000,00	100,00%	4 600 000,00	100,00%	100,00%	26/01/2001
6	Appui complémentaire PAS 1998-1999	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	100,00%	3 000 000,00	100,00%	100,00%	26/01/2001
18	Appui au PAS 1999-2000	39 200 000,00	36 808 396,86	36 808 396,86	-2 391 603,14	0,00	0,00	36 808 396,86	36 808 396,86	100,00%	36 808 396,86	100,00%	100,00%	01/10/2005
19	Appui au PAS 1999-2000	5 900 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00	0,00	0,00	0,00	5 900 000,00	5 900 000,00	100,00%	5 900 000,00	100,00%	100,00%	27/06/2001
20	Appui au PAS 1999-2000	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	100,00%	3 900 000,00	100,00%	100,00%	27/06/2001
30	ABRP 2001	16 938 323,20	16 938 323,20	16 938 323,20	0,00	0,00	0,00	16 938 323,20	16 938 323,20	100,00%	16 938 323,20	100,00%	100,00%	15/10/2004
31	ABRP 2001	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	3 100 000,00	3 100 000,00	100,00%	3 100 000,00	100,00%	100,00%	23/03/205
	TOTAL	89 988 323,20	87 596 720,06	87 596 720,06	-2 391 603,14	0,00	0,00	87 596 720,06	87 596 720,06	100,00%	87 596 720,06	100,00%	100,00%	
	CAPITAUX A RISQUE													
35	AEP ouagadougou	14 000 000,00	14 000 000,00	12 093 000,00	0,00	0,00	1 067 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	100,00%	13 160 000,00	94,00%	94,00%	
44	Prêt global	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			23/10/2003
	TOTAL	14 000 000,00	14 000 000,00	12 093 000,00	0,00	0,00	1 067 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	100,00%	13 160 000,00	94,00%	94,00%	
	STABEX													
1	STABEX 1995 peaux brutes	658 848,00	658 848,00	658 848,00	0,00	0,00	0,00	658 848,00	658 848,00	100,00%	658 848,00	100,00%	100,00%	13/01/2000
2	STABEX 1996 haricots	100 787,00	100 787,00	100 787,00	0,00	0,00	0,00	100 787,00	100 787,00	100,00%	100 787,00	100,00%	100,00%	13/09/2000
34	STABEX 1999 haricots	746 139,79	744 830,35	0,00	15 946,69	0,00	0,00	762 086,48	744 830,35	97,74%	0,00	0,00%	0,00%	
	TOTAL	1 505 774,79	1 504 465,35	759 635,00	15 946,69	0,00	0,00	1 521 721,48	1 504 465,35	98,87%	759 635,00	50,49%	49,92%	
	TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	105 597 935,93	103 205 023,35	100 553 193,00	-2 375 656,45	0,00	1 067 000,00	103 222 279,48	103 205 023,35	99,98%	101 620 193,00	98,46%	98,45%	
	TOTAL FED 8	285 246 873,15	259 567 225,44	217 049 576,18	-2 698 807,40	7 474 683,52	18 564 694,31	282 548 065,75	267 041 908,96	94,51%	235 614 270,49	88,23%	83,39%	

N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2005			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2005					Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décassements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décassements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décassements	% eng. ind.		% eng. globaux
70	Etude d'évaluation de la société africaine du cinéma	52 466,14	52 466,14	52 466,14	0,00	0,00	0,00	52 466,14	52 466,14	100,00%	52 466,14	100,00%	100,00%	17/03/1999
72	Elaboration d'un indice de la production industrielle	27 024,98	27 024,98	27 024,98	0,00	0,00	0,00	27 024,98	27 024,98	100,00%	27 024,98	100,00%	100,00%	01/10/1999
73	Assistance technique MEBA	122 310,59	122 310,59	122 310,59	0,00	0,00	0,00	122 310,59	122 310,59	100,00%	122 310,59	100,00%	100,00%	26/01/2001
76	Etude sur les arrière intérieurs	57 888,49	57 888,49	57 888,49	0,00	0,00	0,00	57 888,49	57 888,49	100,00%	57 888,49	100,00%	100,00%	17/03/1999
78	Evaluation première phase du PASA	56 822,61	56 822,61	56 822,61	0,00	0,00	0,00	56 822,61	56 822,61	100,00%	56 822,61	100,00%	100,00%	17/03/1999
80	Suivi mise en œuvre des appuis au secteur de la santé	63 855,81	63 855,81	63 855,81	0,00	0,00	0,00	63 855,81	63 855,81	100,00%	63 855,81	100,00%	100,00%	17/03/1999
82	Séminaire de formation aux procédures financières du FED	45 178,83	45 178,83	45 178,83	0,00	0,00	0,00	45 178,83	45 178,83	100,00%	45 178,83	100,00%	100,00%	12/11/1997
85	Etat des lieux sur la décentralisation	26 438,49	26 438,49	26 438,49	0,00	0,00	0,00	26 438,49	26 438,49	100,00%	26 438,49	100,00%	100,00%	17/03/1999
86	Etude de faisabilité route Niorida-Manga	55 491,13	55 491,13	55 491,13	0,00	0,00	0,00	55 491,13	55 491,13	100,00%	55 491,13	100,00%	100,00%	17/03/1999
87	Construction pavillon SIAO	150 469,67	150 469,67	150 469,67	0,00	0,00	0,00	150 469,67	150 469,67	100,00%	150 469,67	100,00%	100,00%	30/01/2001
88	Etude promotion gomme arabique	41 141,34	41 141,34	41 141,34	0,00	0,00	0,00	41 141,34	41 141,34	100,00%	41 141,34	100,00%	100,00%	01/10/1999
92	Etude sur la riziculture	136 878,97	136 878,97	136 878,97	0,00	0,00	0,00	136 878,97	136 878,97	100,00%	136 878,97	100,00%	100,00%	22/03/1999
93	Revue des dépenses publiques du secteur agricole	58 151,31	58 151,31	58 151,31	0,00	0,00	0,00	58 151,31	58 151,31	100,00%	58 151,31	100,00%	100,00%	22/03/1999
94	Campagne de communication sur la décentralisation	176 079,32	176 079,32	176 079,32	0,00	0,00	0,00	176 079,32	176 079,32	100,00%	176 079,32	100,00%	100,00%	16/05/2000
95	Etude travaux routiers dans le cadre du PASECT	2 539 208,90	2 539 208,90	2 539 208,90	0,00	0,00	0,00	2 539 208,90	2 539 208,90	100,00%	2 539 208,90	100,00%	100,00%	22/03/2000
97	Assistance technique au Ministère de la santé	314 210,59	314 210,59	314 210,59	0,00	0,00	0,00	314 210,59	314 210,59	100,00%	314 210,59	100,00%	100,00%	15/12/2000
98	Appui au troisième recensement général de la population	831 317,16	831 317,16	831 317,16	0,00	0,00	0,00	831 317,16	831 317,16	100,00%	831 317,16	100,00%	100,00%	28/04/2000
99	Appui au programme d'ajustement structurel 1996-1997	5 232 145,00	5 232 145,00	5 232 145,00	0,00	0,00	0,00	5 232 145,00	5 232 145,00	100,00%	5 232 145,00	100,00%	100,00%	25/01/2000
101	Assistance technique au MEBA	344 154,22	344 154,22	344 154,22	0,00	0,00	0,00	344 154,22	344 154,22	100,00%	344 154,22	100,00%	100,00%	15/12/2000
102	Audit partiel de gestion et ressources humaines SOFITEX	139 388,86	139 388,86	139 388,86	0,00	0,00	0,00	139 388,86	139 388,86	100,00%	139 388,86	100,00%	100,00%	22/03/1999
103	Analyse mécanisme entrée producteurs de capital SOFITEX	59 120,00	59 120,00	59 120,00	0,00	0,00	0,00	59 120,00	59 120,00	100,00%	59 120,00	100,00%	100,00%	16/05/2000
104	Assistance technique MEBA	337 451,30	337 451,30	337 451,30	0,00	0,00	0,00	337 451,30	337 451,30	100,00%	337 451,30	100,00%	100,00%	06/11/2001
105	Préparation programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées	44 539,24	44 539,24	44 539,24	0,00	0,00	0,00	44 539,24	44 539,24	100,00%	44 539,24	100,00%	100,00%	30/01/2001
106	Plan d'actions financement du monde rural	55 096,20	55 096,20	55 096,20	0,00	0,00	0,00	55 096,20	55 096,20	100,00%	55 096,20	100,00%	100,00%	22/09/1999
107	Plan d'actions structuration des organisations professionnelles agricoles (OPA)	59 800,00	59 800,00	59 800,00	0,00	0,00	0,00	59 800,00	59 800,00	100,00%	59 800,00	100,00%	100,00%	16/05/2000
108	Examen et appréciation documentation et études projet approvisionnement 103814,92	103 814,92	103 814,92	103 814,92	0,00	0,00	0,00	103 814,92	103 814,92	100,00%	103 814,92	100,00%	100,00%	12/10/1999
109	Séminaire de formation aux procédures financières du FED	63 993,54	63 993,54	63 993,54	0,00	0,00	0,00	63 993,54	63 993,54	100,00%	63 993,54	100,00%	100,00%	22/03/1999
110	Appui association "Tradition et modernité"	45 840,56	45 840,56	45 840,56	0,00	0,00	0,00	45 840,56	45 840,56	100,00%	45 840,56	100,00%	100,00%	01/10/1999
111	Assistance technique appui mise en œuvre coopération décentralisée 8ème FED	226 778,29	226 778,29	226 778,29	0,00	0,00	0,00	226 778,29	226 778,29	100,00%	226 778,29	100,00%	100,00%	10/04/2003
112	Amélioration formation professionnelles dans les ENEP	37 914,37	37 914,37	37 914,37	0,00	0,00	0,00	37 914,37	37 914,37	100,00%	37 914,37	100,00%	100,00%	22/03/1999
113	Appui à l'alphabétisation et à la formation professionnelle	42 498,57	42 498,57	42 498,57	0,00	0,00	0,00	42 498,57	42 498,57	100,00%	42 498,57	100,00%	100,00%	01/10/1999
114	Expertise identification appui processus électoral	44 392,91	44 392,91	44 392,91	0,00	0,00	0,00	44 392,91	44 392,91	100,00%	44 392,91	100,00%	100,00%	22/03/1999
115	Etude amélioration condition de vie des maîtres	32 962,90	32 962,90	32 962,90	0,00	0,00	0,00	32 962,90	32 962,90	100,00%	32 962,90	100,00%	100,00%	01/10/1999
116	Etude appui organisation mise en place structures déconcentrées	53 826,66	53 826,66	53 826,66	0,00	0,00	0,00	53 826,66	53 826,66	100,00%	53 826,66	100,00%	100,00%	22/03/1999
117	Appui à la réalisation du film "L'épopée des Mossi"	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	100,00%	50 000,00	100,00%	100,00%	12/08/1997
118	Finalisation programme actions secteur agricole	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	100,00%	60 000,00	100,00%	100,00%	16/05/2000
119	Etude actualisation projet de musée Ouagadougou	99 528,22	99 528,22	99 528,22	0,00	0,00	0,00	99 528,22	99 528,22	100,00%	99 528,22	100,00%	100,00%	22/03/1999

N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2005			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2005					Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux
120	Appui à l'association des maîtres du Burkina	90 710,19	90 710,19	90 710,19	0,00	0,00	0,00	90 710,19	90 710,19	100,00%	90 710,19	100,00%	100,00%	13/04/2000
121	Appui au forum national sur la politique culturelle	27 049,07	27 049,07	27 049,07	0,00	0,00	0,00	27 049,07	27 049,07	100,00%	27 049,07	100,00%	100,00%	22/03/1999
122	Appui à la formation des responsables culturels	59 184,71	59 184,71	59 184,71	0,00	0,00	0,00	59 184,71	59 184,71	100,00%	59 184,71	100,00%	100,00%	15/10/1999
123	Réouverture projet 5.ACP BK.41	29 462,94	29 462,94	29 462,94	0,00	0,00	0,00	29 462,94	29 462,94	100,00%	29 462,94	100,00%	100,00%	19/08/1997
124	Appui à l'organisation des états-généraux du cinéma	22 013,03	22 013,03	22 013,03	0,00	0,00	0,00	22 013,03	22 013,03	100,00%	22 013,03	100,00%	100,00%	18/07/2001
125	Etude faisabilité projet santé 8ème FED	182 988,06	182 988,06	182 988,06	0,00	0,00	0,00	182 988,06	182 988,06	100,00%	182 988,06	100,00%	100,00%	29/02/2000
126	Etude de faisabilité création centre promotion arts plastiques	28 768,61	28 768,61	28 768,61	0,00	0,00	0,00	28 768,61	28 768,61	100,00%	28 768,61	100,00%	100,00%	28/03/2000
128	Appui au programme d'ajustement structuresl 1997-1998	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	100,00%	5 000 000,00	100,00%	100,00%	08/11/2002
129	Mise en œuvre 8ème FED dans le domaine du développement rural	9 762,00	9 762,00	9 762,00	0,00	0,00	0,00	9 762,00	9 762,00	100,00%	9 762,00	100,00%	100,00%	16/05/2000
130	Aménagement forêt classée Ouagadougou	495 000,00	495 000,00	495 000,00	0,00	0,00	0,00	495 000,00	495 000,00	100,00%	495 000,00	100,00%	100,00%	15/12/2000
132	Centre d'études européennes et d'intégration université de Ouagadougou	104 179,88	104 179,88	104 179,88	0,00	0,00	0,00	104 179,88	104 179,88	100,00%	104 179,88	100,00%	100,00%	08/11/2002
133	Séminaire de formation aux procédures financières du FED	55 248,03	55 248,03	55 248,03	0,00	0,00	0,00	55 248,03	55 248,03	100,00%	55 248,03	100,00%	100,00%	01/10/1999
134	Appui organisation quatrième édition syposium de sculpture de Laongo	78 716,52	78 716,52	78 716,52	0,00	0,00	0,00	78 716,52	78 716,52	100,00%	78 716,52	100,00%	100,00%	13/04/2000
135	Appui troupe Royal de Luxe	22 226,82	22 226,82	22 226,82	0,00	0,00	0,00	22 226,82	22 226,82	100,00%	22 226,82	100,00%	100,00%	28/03/2000
136	Mise en œuvre PASA II	80 181,62	80 181,62	80 181,62	0,00	0,00	0,00	80 181,62	80 181,62	100,00%	80 181,62	100,00%	100,00%	18/09/2000
138	Mission d'appui au Ministère de la communication et de la culture	7 636,05	7 636,05	7 636,06	0,00	0,00	0,00	7 636,05	7 636,05	100,00%	7 636,06	100,00%	100,00%	29/02/2000
139	Appui création théâtrale "Noces"	19 970,82	19 970,82	19 970,82	0,00	0,00	0,00	19 970,82	19 970,82	100,00%	19 970,82	100,00%	100,00%	26/08/1999
140	Etude sur le système judiciaire	33 562,00	33 562,00	33 562,00	0,00	0,00	0,00	33 562,00	33 562,00	100,00%	33 562,00	100,00%	100,00%	04/08/2000
141	Mission de suivi sur la révision des listes électorales	56 549,18	56 549,18	56 549,18	0,00	0,00	0,00	56 549,18	56 549,18	100,00%	56 549,18	100,00%	100,00%	13/07/2001
142	Mission de suivi sur la révision des listes électorales	24 527,58	24 527,58	24 527,58	0,00	0,00	0,00	24 527,58	24 527,58	100,00%	24 527,58	100,00%	100,00%	13/07/2001
143	Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées ECOPAS	3 000 000,00	2 657 199,45	1 070 111,05	0,00	248 773,75	844 976,60	3 000 000,00	2 905 973,20	96,87%	1 915 087,65	65,90%	63,84%	
144	Appui institutionnel au renforcement du système judiciaire	75 126,49	75 126,49	75 126,49	0,00	0,00	0,00	75 126,49	75 126,49	100,00%	75 126,49	100,00%	100,00%	15/12/2000
145	Appui à l'administration judiciaire	1 350 000,00	1 259 147,09	1 224 854,69	0,00	-67 462,18	-33 169,78	1 350 000,00	1 191 684,91	88,27%	1 191 684,91	100,00%	88,27%	
147	Appui à la production du film "Gorel ou le mil promis"	45 778,72	45 778,72	45 778,72	0,00	0,00	0,00	45 778,72	45 778,72	100,00%	45 778,72	100,00%	100,00%	22/01/2004
148	Appui à la production du film "Siraba"	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100,00%	100 000,00	100,00%	100,00%	10/03/2003
149	Appui à la production du film "Boukary Koutou"	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	100,00%	500 000,00	100,00%	100,00%	22/01/2004
150	Appui institutionnel au service de gestion des programmes	1 400 000,00	1 017 500,00	342 351,66	0,00	232 490,02	304 787,98	1 400 000,00	1 249 990,02	89,29%	647 139,64	51,77%	46,22%	
151	Appui au développement du secteur privé PRCE	6 000 000,00	1 157 570,00	394 269,49	0,00	3 449 552,56	463 969,60	6 000 000,00	4 607 122,56	76,79%	858 239,09	14,30%	14,30%	
152	Assistance technique à la direction de l'hydraulique	300 000,00	300 000,00	182 494,18	0,00	0,00	112 552,11	300 000,00	300 000,00	100,00%	295 046,29	98,35%	98,35%	
153	Augmentation de plafond du projet 8.ACP BK.04	5 000 000,00	5 000 000,00	4 942 699,17	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	100,00%	4 942 699,17	98,85%	98,85%	
154	Etude entretien périodique de trois routes bitumées	1 370 000,00	1 178 000,00	529 722,00	-244 523,68	-52 523,68	595 754,32	1 125 476,32	1 125 476,32	100,00%	1 125 476,32	100,00%	100,00%	01/10/2005
155	FESPACO 2003	325 000,00	324 924,43	303 905,72	0,00	0,00	0,00	325 000,00	324 924,43	99,98%	303 905,72	93,53%	93,51%	
TOTAL AIDE PROGRAMMABLE		147 881 046,87	142 030 387,84	138 126 454,83	-244 523,68	3 810 830,47	2 288 870,83	147 636 523,19	145 841 218,31	98,78%	140 415 325,66	96,28%	95,11%	

Annexe n° 10 : Situation des financements de la BEI en 2005

N° comptable	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2005			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2005					Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux
6ème FED														
8	SONACEB	1 867 930,50	1 867 930,50	1 867 930,50	0,00	0,00	0,00	1 867 930,50	1 867 930,50	100%	1 867 930,50	100%	100%	21/03/1994
21	FASOPLAST	1 651 549,97	1 651 549,97	1 651 549,97	0,00	0,00	0,00	1 651 549,97	1 651 549,97	100%	1 651 549,97	100%	100%	28/02/1995
25	SHSB	624 011,90	624 011,90	624 011,90	0,00	0,00	0,00	624 011,90	624 011,90	100%	624 011,90	100%	100%	24/12/1994
57	SONABEL II	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	100%	2 600 000,00	100%	100%	28/02/1995
65	ONATEL	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	100%	6 000 000,00	100%	100%	29/11/2000
TOTAL FED 6		12 743 492,37	12 743 492,37	12 743 492,37	0,00	0,00	0,00	12 743 492,37	12 743 492,37	100,00%	12 743 492,37	100,00%	100,00%	
7ème FED														
6	SONABEL	2 682 614,62	2 682 614,62	2 682 614,62	0,00	0,00	0,00	2 682 614,62	2 682 614,62	100,00%	2 682 614,62	100,00%	100,00%	26/05/1997
29	FASOPLAST II	1 068 856,91	1 068 856,91	1 068 856,91	0,00	0,00	0,00	1 068 856,91	1 068 856,91	100,00%	1 068 856,91	100,00%	100,00%	23/10/1996
83	SITARAIL A	5 775 326,68	5 775 326,68	5 775 326,68	0,00	0,00	0,00	5 775 326,68	5 775 326,68	100,00%	5 775 326,68	100,00%	100,00%	13/01/2003
84	SITARAIL B	1 133 786,85	1 133 786,85	1 133 786,85	0,00	0,00	0,00	1 133 786,85	1 133 786,85	100,00%	1 133 786,85	100,00%	100,00%	13/02/1998
91	SOFITEX	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	100,00%	6 000 000,00	100,00%	100,00%	09/12/1999
137	FILSAH SA	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,00%	1 000 000,00	100,00%	100,00%	10/02/1999
156	Prêt global	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	100,00%	4 780 408,00	79,67%	79,67%	
TOTAL FED 7		23 660 585,06	23 660 585,06	22 440 993,06	0,00	0,00	0,00	23 660 585,06	23 660 585,06	100,00%	22 440 993,06	94,85%	94,85%	
8ème FED														
35	AEP Ouagadougou	14 000 000,00	14 000 000,00	12 093 000,00	0,00	0,00	1 067 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	100,00%	13 160 000,00	94,00%	94,00%	23/10/1996
44	Prêt global	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	13/01/2003
TOTAL FED 8		14 000 000,00	14 000 000,00	12 093 000,00	0,00	0,00	1 067 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	100,00%	13 160 000,00	94,00%	94,00%	
TOTAL FINANCEMENTS BEI FED 6, 7 et 8		50 404 077,43	50 404 077,43	47 277 485,43	0,00	0,00	1 067 000,00	50 404 077,43	50 404 077,43	100,00%	48 344 485,43	95,91%	95,91%	

Annexe n° 11 : situation financière des projets régionaux

N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2005			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2005			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	
FED 9											
AIDE PROGRAMMABLE											
ROC	6 AUGMENTATION PROJET PROCORDEL	1 500 000,00	1 438 700,00	644 844,05	0,00	0,00	520 740,51	1 500 000,00	1 438 700,00	1 165 584,56	
	13 ECOPAS : AVENANT N° 1	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	1 985 000,00	140 253,09	4 000 000,00	1 985 000,00	140 253,09	
TOTAL FED 9		1 500 000,00	1 438 700,00	644 844,05	4 000 000,00	1 985 000,00	660 993,60	5 500 000,00	3 423 700,00	1 305 837,65	
FED 8											
AIDE PROGRAMMABLE											
ROC	3 A.T. AUPRES DU SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS	256 698,83	256 698,83	256 698,83	0,00	0,00	0,00	256 698,83	256 698,83	256 698,83	15/12/2000
	4 MECANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI DU PIR	162 362,73	162 362,73	162 362,73	0,00	0,00	0,00	162 362,73	162 362,73	162 362,73	12/02/2003
	11 PROCORDEL (PROG. CONCERTÉ R&D ELEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST)	8 000 000,00	7 929 680,79	6 393 480,90	0,00	-44 511,86	664 960,12	8 000 000,00	7 885 168,93	7 058 441,02	
	21 APPUI REGIONAL A L'INTEGRATION (PARI) - UEMOA PHASE II	53 000 000,00	45 360 412,27	37 271 750,53	0,00	6 757 650,76	9 830 738,52	53 000 000,00	52 118 063,03	47 102 489,05	
	26 APPUI INSTITUTIONNEL AU CILSS	1 950 000,00	1 839 300,33	1 650 742,17	0,00	0,00	0,00	1 950 000,00	1 839 300,33	1 650 742,17	
	31 PROGRAMME D'APPUI REGIONAL L'INTEGRATION (PARI)-PHASE II -	3 000 000,00	2 992 458,27	2 438 727,96	0,00	-1 121,13	483 437,06	3 000 000,00	2 991 337,14	2 922 165,02	
	34 PRODUCTION SERIE TELEVESEE "SITA"	88 000,00	88 000,00	88 000,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00	10/04/2003
	37 FESPACO 2001	364 124,77	364 124,77	364 124,77	0,00	0,00	0,00	364 124,77	364 124,77	364 124,77	08/04/2003
	39 APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDENCE VACCINALE (ARIVA)	5 500 000,00	5 071 618,79	3 501 370,17	0,00	302 299,27	589 681,50	5 500 000,00	5 373 918,06	4 091 051,67	
	42 PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PHASE II) (PRS II)	26 205 000,00	12 169 880,87	4 978 320,99	0,00	7 704 086,47	3 032 202,14	26 205 000,00	19 873 967,34	8 010 523,13	
	48 PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE - PHASE V (FINALE)	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	
	51 APPUI AU PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DES ENERGIES - PREDAS	5 400 000,00	3 280 475,04	1 335 492,07	0,00	1 031 099,83	285 972,97	5 400 000,00	4 311 574,87	1 621 465,04	
	55 ETUDE " LES FESTIVALS DE THEATRE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE"	110 000,00	108 085,59	108 085,59	-1 914,41	0,00	0,00	108 085,59	108 085,59	108 085,59	12/05/2005
	57 ETUDE SUR LA CIRCULATION DE L'IMAGE AU SEIN DE L'UEMOA	39 000,00	39 000,00	38 272,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00	38 272,00	
	58 FESPACO 2003	39 000,00	39 000,00	38 900,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00	38 900,00	
TPS	24 APPUI 3EME EDITION FESTIVAL DU CINEMA ET DES ARTS VISUELS DE GUADELOUPE	117 863,91	117 863,91	117 863,91	0,00	0,00	0,00	117 863,91	117 863,91	117 863,91	29/01/2001
	36 APPUI A L'ORGANISATION DU PROJET (TRANS)AFRICA 99	100 000,00	92 517,43	92 517,43	-7 482,57	0,00	0,00	92 517,43	92 517,43	92 517,43	14/07/2005
	40 PROCORDEL (PROG. CONCERTÉ R&D ELEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST)	1 800 000,00	1 800 000,00	1 529 838,74	0,00	0,00	-94 162,33	1 800 000,00	1 800 000,00	1 435 676,41	
	42 APPUI A LA PRODUCTION DU FILM "VOYAGE A OUAGA"	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	21/02/2003
	64 PROGRAMME D'APPUI AU CINEMA ACP (2001-2005)	6 800 000,00	5 740 393,63	4 344 642,77	0,00	514 361,62	739 342,62	6 800 000,00	6 254 755,25	5 083 985,39	
	96 APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDENCE VACCINALE (ARIVA)	1 000 000,00	1 000 000,00	419 000,03	0,00	0,00	189 585,53	1 000 000,00	1 000 000,00	608 585,56	
	101 PROGRAMME D'APPUI CONSOLIDATION PROCESSUS DEMOCRATIQUE	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 504 000,00	481 870,11	3 500 000,00	1 504 000,00	481 870,11	
	129 APPUI A LA 16EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	14/06/2002
	139 XII CONFERENCE INTERNATIONALE SIDA EN AFRIQUE	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
	159 FESPACO 2003 FESTIVAL PANAFRICAIN DU CINEMA	36 000,00	36 000,00	11 807,15	0,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	11 807,15	
TOTAL AIDE PROGRAMMABLE		122 668 050,24	93 687 873,25	70 341 998,74	-9 396,98	17 767 864,96	16 203 628,24	122 658 653,26	111 455 738,21	86 545 626,98	
AIDE NON PROGRAMMABLE											
Aide d'urgence											
GPR	22 AIDE D'URGENCE BURKINA FASO ET NIGER	903 180,41	903 180,41	903 180,41	0,00	0,00	0,00	903 180,41	903 180,41	903 180,41	23/12/2004
TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE		903 180,41	903 180,41	903 180,41	0,00	0,00	0,00	903 180,41	903 180,41	903 180,41	
TOTAL FED 8		123 571 230,65	94 591 053,66	71 245 179,15	-9 396,98	17 767 864,96	16 203 628,24	123 561 833,67	112 358 918,62	87 448 807,39	

FED 8												
AIDE PROGRAMMABLE												
ROC	3	A.T. AUPRES DU SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS	256 698,83	256 698,83	256 698,83	0,00	0,00	0,00	256 698,83	256 698,83	256 698,83	15/12/2000
	4	MECANISME DE COORDINATION ET DE SUIVI DU PIR	162 362,73	162 362,73	162 362,73	0,00	0,00	0,00	162 362,73	162 362,73	162 362,73	12/02/2003
	11	PROCORDEL (PROG. CONCERTE R&D ELEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST)	8 000 000,00	7 929 680,79	6 393 480,90	0,00	-44 511,86	664 960,12	8 000 000,00	7 885 168,93	7 058 441,02	
	21	APPUI REGIONAL A L'INTEGRATION (PARI) - UEMOA PHASE II	53 000 000,00	45 360 412,27	37 271 750,53	0,00	6 757 650,76	9 830 738,52	53 000 000,00	52 118 063,03	47 102 489,05	
	26	APPUI INSTITUTIONNEL AU CILSS	1 950 000,00	1 839 300,33	1 650 742,17	0,00	0,00	0,00	1 950 000,00	1 839 300,33	1 650 742,17	
	31	PROGRAMME D'APPUI REGIONAL L'INTEGRATION (PARI)-PHASE II -	3 000 000,00	2 992 458,27	2 438 727,96	0,00	-1 121,13	483 437,06	3 000 000,00	2 991 337,14	2 922 165,02	
	34	PRODUCTION SERIE TELEVESEE "SITA"	88 000,00	88 000,00	88 000,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00	10/04/2003
	37	FESPACO 2001	364 124,77	364 124,77	364 124,77	0,00	0,00	0,00	364 124,77	364 124,77	364 124,77	08/04/2003
	39	APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDENCE VACCINALE (ARIVA)	5 500 000,00	5 071 618,79	3 501 370,17	0,00	302 299,27	589 681,50	5 500 000,00	5 373 918,06	4 091 051,67	
	42	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PHASE II) (PRS II)	26 205 000,00	12 169 880,87	4 978 320,99	0,00	7 704 086,47	3 032 202,14	26 205 000,00	19 873 967,34	8 010 523,13	
	48	PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE - PHASE V (FINALE)	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	
	51	APPUI AU PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DES ENERGIES - PREDAS	5 400 000,00	3 280 475,04	1 335 492,07	0,00	1 031 099,83	285 972,97	5 400 000,00	4 311 574,87	1 621 465,04	
	55	ETUDE " LES FESTIVALS DE THEATRE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE"	110 000,00	108 085,59	108 085,59	-1 914,41	0,00	0,00	108 085,59	108 085,59	108 085,59	12/05/2005
	57	ETUDE SUR LA CIRCULATION DE L'IMAGE AU SEIN DE L'UEMOA	39 000,00	39 000,00	38 272,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00	38 272,00	
	58	FESPACO 2003	39 000,00	39 000,00	38 900,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00	38 900,00	
TPS	24	APPUI 3EME EDITION FESTIVAL DU CINEMA ET DES ARTS VISUELS DE GUADELOUPE	117 863,91	117 863,91	117 863,91	0,00	0,00	0,00	117 863,91	117 863,91	117 863,91	29/01/2001
	36	APPUI A L'ORGANISATION DU PROJET (TRANS)AFRICA 99	100 000,00	92 517,43	92 517,43	-7 482,57	0,00	0,00	92 517,43	92 517,43	92 517,43	14/07/2005
	40	PROCORDEL (PROG. CONCERTE R&D ELEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST)	1 800 000,00	1 800 000,00	1 529 838,74	0,00	0,00	-94 162,33	1 800 000,00	1 800 000,00	1 435 676,41	
	42	APPUI A LA PRODUCTION DU FILM "VOYAGE A OUAGA"	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	21/02/2003
	64	PROGRAMME D'APPUI AU CINEMA ACP (2001-2005)	6 800 000,00	5 740 393,63	4 344 642,77	0,00	514 361,62	739 342,62	6 800 000,00	6 254 755,25	5 083 985,39	
	96	APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDENCE VACCINALE (ARIVA)	1 000 000,00	1 000 000,00	419 000,03	0,00	0,00	189 585,53	1 000 000,00	1 000 000,00	608 585,56	
	101	PROGRAMME D'APPUI CONSOLIDATION PROCESSUS DEMOCRATIQUE	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 504 000,00	481 870,11	3 500 000,00	1 504 000,00	481 870,11	
	129	APPUI A LA 16EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	14/06/2002
	139	XII CONFERENCE INTERNATIONALE SIDA EN AFRIQUE	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
	159	FESPACO 2003 FESTIVAL PANAFRICAIN DU CINEMA	36 000,00	36 000,00	11 807,15	0,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	11 807,15	
		TOTAL AIDE PROGRAMMABLE	122 668 050,24	93 687 873,25	70 341 998,74	-9 396,98	17 767 864,96	16 203 628,24	122 658 653,26	111 455 738,21	86 545 626,98	
AIDE NON PROGRAMMABLE												
Aide d'urgence												
GPR	22	AIDE D'URGENCE BURKINA FASO ET NIGER	903 180,41	903 180,41	903 180,41	0,00	0,00	0,00	903 180,41	903 180,41	903 180,41	23/12/2004
		TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	903 180,41	903 180,41	903 180,41	0,00	0,00	0,00	903 180,41	903 180,41	903 180,41	
TOTAL FED 8			123 571 230,65	94 591 053,66	71 245 179,15	-9 396,98	17 767 864,96	16 203 628,24	123 561 833,67	112 358 918,62	87 448 807,39	

FED 7												
AIDE PROGRAMMABLE												
RPR	37	CONSTR. DE LOGEMENTS POUR LE CORPS ENSEIGNANT	2 444 555,60	2 444 555,60	2 444 555,60	0,00	0,00	0,00	2 444 555,60	2 444 555,60	2 444 555,60	16/02/2001
	93	COLLABORATION DANS LE DOMAINE DE LA TRYPANOSOMIASE ANIMALE	8 505 810,00	8 488 141,27	8 405 996,92	0,00	0,00	0,00	8 505 810,00	8 488 141,27	8 405 996,92	
	278	SOUTIEN A LA REALISATION DU FILM "LE CRI DU COEUR"	448 055,00	448 055,00	448 055,00	0,00	0,00	0,00	448 055,00	448 055,00	448 055,00	13/08/1996
	280	ORGANISATION DU PAVILLON DE LA CREATIVITE AU SIAO '94	215 001,74	215 001,74	215 001,74	0,00	0,00	0,00	215 001,74	215 001,74	215 001,74	24/03/1998
	288	INSTRUCTION PHASE II DU PROGRAMME PFIE	89 360,65	89 360,65	89 360,65	0,00	0,00	0,00	89 360,65	89 360,65	89 360,65	11/08/2000
	296	RAPPORT D'ACTIVITE COOP/REGIONALE	59 783,72	59 783,72	59 783,72	0,00	0,00	0,00	59 783,72	59 783,72	59 783,72	06/09/1996
	312	CONFERENCE SUR SCHISTOSOMIASES	645,23	645,23	645,23	0,00	0,00	0,00	645,23	645,23	645,23	16/12/1994
	363	PROGRAMME DE COMMUNICATION SUR L'UEMOA	64 516,08	64 516,08	64 516,08	0,00	0,00	0,00	64 516,08	64 516,08	64 516,08	27/03/2003
	394	APPUI AU PROGRAMME SECTORIEL PASEC	10 631 679,24	10 631 679,24	10 631 679,24	0,00	0,00	0,00	10 631 679,24	10 631 679,24	10 631 679,24	21/02/2002
	398	APPUI A L'EMISSION T.V. "REFLETS DE LUNE"	122 600,00	122 600,00	122 600,00	0,00	0,00	0,00	122 600,00	122 600,00	122 600,00	03/10/1996
	417	MISSIONS DE SUIM SIAO 1994	28 406,50	28 406,50	28 406,50	0,00	0,00	0,00	28 406,50	28 406,50	28 406,50	22/03/1999
	418	EUROPE AFRIKA COOPERATION FOR HANDICRAFTS	2 137 240,13	2 137 240,13	2 137 240,13	0,00	0,00	0,00	2 137 240,13	2 137 240,13	2 137 240,13	28/04/2000
	426	FESPACO 95	307 460,01	307 460,01	307 460,01	0,00	0,00	0,00	307 460,01	307 460,01	307 460,01	22/04/1997
	434	APPUI A LA PRODUCTION DU FILM "KEITA"	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	13/08/1996
	485	APPUI A LA SURVEILLANCE MULTILATERALE UEMOA	628 824,79	628 824,79	628 824,79	0,00	0,00	0,00	628 824,79	628 824,79	628 824,79	26/01/2001
	489	APPUI A LA REALISATION DU FILM "BUUD YAAM"	450 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	27/08/1997
	490	PAN AFRICAN RINDERPEST CAMPAIGN	2 197 244,50	2 197 244,50	2 197 244,50	0,00	0,00	0,00	2 197 244,50	2 197 244,50	2 197 244,50	05/09/2001
	498	MISSION D'APPUI AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA.	21 463,26	21 463,26	21 463,26	0,00	0,00	0,00	21 463,26	21 463,26	21 463,26	28/04/2000
	510	APPUI RENFORCEMENT INDEPENDENCE VACCINALE EN AFRIQUE SAHEL.	4 500 000,00	4 058 040,73	4 058 040,73	-441 959,27	0,00	0,00	4 058 040,73	4 058 040,73	4 058 040,73	23/03/2005
	558	AT AUPRES DU SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS	376 777,19	376 777,19	376 777,19	0,00	0,00	0,00	376 777,19	376 777,19	376 777,19	26/01/2001
	564	APPUI PROGRAMME 3E CYCLE INTERUNIVERSITAIRE	1 705 651,00	1 705 651,00	1 705 651,00	0,00	0,00	0,00	1 705 651,00	1 705 651,00	1 705 651,00	15/07/2004
	567	FESTIVALS DES CINEMAS D'AFRIQUE	120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	14/02/1997
	570	EXPERTISE SAHELIEUNE D'APPUI AU "SAHEL 21"	395 191,86	395 191,86	395 191,86	0,00	0,00	0,00	395 191,86	395 191,86	395 191,86	05/10/2004
	571	REUNIONS REGIONALES DE COORD DS CADRE DU PROJET "SAHEL 21"	347 062,38	347 062,38	347 062,38	0,00	0,00	0,00	347 062,38	347 062,38	347 062,38	26/08/1999
	574	BROCHURE : 1ER SOMMET DES CHEFS D'ETAT DE L'UEMOA	12 046,33	12 046,33	12 046,33	0,00	0,00	0,00	12 046,33	12 046,33	12 046,33	26/08/1999
	576	PROGRAMME D'APPUI A L'UEMOA	13 700 000,00	11 706 875,72	10 223 276,60	0,00	-266 275,26	-97 678,03	13 700 000,00	11 440 600,46	10 125 598,57	
	582	REUNION "COOPERATION 21" BRUXELLES OCTOBER 1996	37 205,05	37 205,05	37 205,05	0,00	0,00	0,00	37 205,05	37 205,05	37 205,05	28/04/2000
	609	AVENIR DE L'UEMOA	187 105,00	187 105,00	187 105,00	0,00	0,00	0,00	187 105,00	187 105,00	187 105,00	28/04/2000
	612	APPUI A L'ENAREF	900 000,00	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	
	614	APPUI A LA FEPACI	43 994,59	43 994,59	43 994,59	0,00	0,00	0,00	43 994,59	43 994,59	43 994,59	22/03/1999
	626	APPUI AU FESPACO 1997	299 877,19	299 877,19	299 877,19	0,00	0,00	0,00	299 877,19	299 877,19	299 877,19	25/01/2001
	631	ETUDE PREFAISABILITE PREDAS	139 029,28	139 029,28	139 029,28	0,00	0,00	0,00	139 029,28	139 029,28	139 029,28	18/07/2001
	703	FESPACO 1999	285 226,48	285 226,48	285 226,48	0,00	0,00	0,00	285 226,48	285 226,48	285 226,48	18/07/2001
	711	ETUDE FAISABILITE TECHNIQUES PRS II	421 817,85	421 817,85	421 817,85	0,00	0,00	0,00	421 817,85	421 817,85	421 817,85	24/01/2003
	735	APPUI A LA PRODUCTION DU FILM YENNENGA	378 000,00	378 000,00	378 000,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00	378 000,00	378 000,00	
	742	CONSERVATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES AIRES PROTEGEES - ECOOPAS	11 000 000,00	9 333 584,61	5 666 919,24	0,00	1 050 507,37	1 113 100,04	11 000 000,00	10 384 091,98	6 780 019,28	
		TOTAL AIDE PROGRAMMABLE	63 351 630,65	59 232 462,98	52 948 854,14	-441 959,27	784 232,11	1 015 422,01	62 909 671,38	60 016 695,09	53 964 276,15	
AIDE NON PROGRAMMABLE												
Capitaux à risque												
RPR	469	INTERCONNEXION ELECTRIQUE IVC-BK	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	0,00	0,00	0,00	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	13/01/2003
		TOTAL Capitaux à risque	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	0,00	0,00	0,00	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	
Transferts des Fonds précédents												
RPR	128	COOP. COMMERC. REGIONALE BURKINA FASO	-3 978,92	-3 978,92	-3 978,92	0,00	0,00	0,00	-3 978,92	-3 978,92	-3 978,92	15/04/2003
	179	CEREALES ELEV. AMEL. INST. DIAGNOSTIC PERMANENT	55 708,55	55 708,55	55 708,55	0,00	0,00	0,00	55 708,55	55 708,55	55 708,55	10/04/1996
	189	SURV. RESSOURC. NAT. RENOUVELABLES SAHEL	14 481,49	4 212,75	4 212,75	0,00	0,00	0,00	14 481,49	4 212,75	4 212,75	
	226	AT ORGAN COLLOQUE AR. BURKINA FASO	80 271,78	80 271,78	80 271,78	0,00	0,00	0,00	80 271,78	80 271,78	80 271,78	19/08/1997
		TOTAL Transferts	146 462,90	136 214,16	136 214,16	0,00	0,00	0,00	146 462,90	136 214,16	136 214,16	
		TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	9 492 696,66	9 482 447,92	9 482 447,92	0,00	0,00	0,00	9 492 696,66	9 482 447,92	9 482 447,92	
TOTAL FED 7			72 844 327,31	68 714 910,90	62 431 302,06	-441 959,27	784 232,11	1 015 422,01	72 402 368,04	69 499 143,01	63 446 724,07	

FED 6												
AIDE PROGRAMMABLE												
RPR	12	AT VALOR BOIS RETENUE KOMPIENGA	155 000,00	155 000,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00	20/08/1996
	19	AT CRTA CENTRE RECHERCHE TRYPANOSOMIASES	293 622,13	293 622,13	293 622,13	0,00	0,00	0,00	293 622,13	293 622,13	293 622,13	27/03/1995
	21	ET CILSS CONTRAT CADRE BURKINA	673 533,38	673 533,38	673 533,38	0,00	0,00	0,00	673 533,38	673 533,38	673 533,38	13/12/1999
	22	ETUDE CILSS ENERG SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	320 259,81	320 259,81	320 259,81	0,00	0,00	0,00	320 259,81	320 259,81	320 259,81	27/03/1995
	24	VALOR BOIS RETENUE KOMPIENGA	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	20/08/1996
	32	CILSS PROGRAMME FORMATION BURKINA	41 849,20	41 849,20	41 849,20	0,00	0,00	0,00	41 849,20	41 849,20	41 849,20	26/08/1999
	38	ETUDE CILSS PROMOTION GAS BUTANE BURKINA	127 316,35	127 316,35	127 316,35	0,00	0,00	0,00	127 316,35	127 316,35	127 316,35	31/07/1990
	45	IDENTIFICATION PROGRAMME FORMATION INFORMATION ENVIRONNEMENT	305 817,24	305 817,24	305 817,24	0,00	0,00	0,00	305 817,24	305 817,24	305 817,24	17/03/1993
	50	CILSS LUTTE DESERTIFICATION	39 172,48	39 172,48	39 172,48	0,00	0,00	0,00	39 172,48	39 172,48	39 172,48	26/08/1999
	59	MISSION PROGRAMME DIAPER CILSS	35 057,55	35 057,55	35 057,55	0,00	0,00	0,00	35 057,55	35 057,55	35 057,55	02/10/1995
	61	PARTICIPATION EXPERTS SAHELIENS INSTRUCTION PROGRAMME	10 710,24	10 710,24	10 710,24	0,00	0,00	0,00	10 710,24	10 710,24	10 710,24	27/03/1995
	64	FILM "LUTTONS CONTRE LE DESERT"	5 314,45	5 314,45	5 314,45	0,00	0,00	0,00	5 314,45	5 314,45	5 314,45	27/03/1995
	72	AT CIRDES	238 980,22	238 980,22	238 980,22	0,00	0,00	0,00	238 980,22	238 980,22	238 980,22	26/01/2001
	79	SECURITE ALIMENTAIRE DIAPER	7 705 000,00	6 776 625,25	6 719 883,19	0,00	0,00	0,00	7 705 000,00	6 776 625,25	6 719 883,19	
	98	REUNION REGIONALE DIRECTIONS HYDRAULIQUES	9 904,47	9 904,47	9 904,47	0,00	0,00	0,00	9 904,47	9 904,47	9 904,47	29/11/1991
	104	AT CILSS ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	139 354,64	139 354,64	139 354,64	0,00	0,00	0,00	139 354,64	139 354,64	139 354,64	21/08/1996
	114	ETUDE CENTRE RECHERCHE TRYPANOSOMIASE	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	20/08/1996
	133	AT SECRETARIAT EXECUTIF CILSS	603 931,61	603 931,61	603 931,61	0,00	0,00	0,00	603 931,61	603 931,61	603 931,61	24/02/1995
	149	ETDE IDENTIFICATION EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	56 888,34	56 888,34	56 888,34	0,00	0,00	0,00	56 888,34	56 888,34	56 888,34	31/10/1990
	158	UTILISATION GAZ BUTANE	19 589,92	19 589,92	19 589,92	0,00	0,00	0,00	19 589,92	19 589,92	19 589,92	29/11/1991
	159	FESPACO 1989	301 118,32	301 118,32	301 118,32	0,00	0,00	0,00	301 118,32	301 118,32	301 118,32	12/08/1993
	178	INFORMATION CILSS CONTRAT QUALITE	5 969,76	5 969,76	5 969,76	0,00	0,00	0,00	5 969,76	5 969,76	5 969,76	31/05/1990
	172	UTILISATION GAZ BUTANE	0 260 000,00	6 947 307,09	6 525 314,07	0,00	-530 098,00	-124 314,75	0 260 000,00	6 417 200,21	6 400 999,32	
	185	REINFORCEMENT EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	142 156,00	142 156,00	142 156,00	0,00	0,00	0,00	142 156,00	142 156,00	142 156,00	27/09/1996
	198	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE - PRS	4 913,98	4 913,98	4 913,98	0,00	0,00	0,00	4 913,98	4 913,98	4 913,98	30/04/1999
	200	INFORMATISATION GESTION CILSS	129 597,12	129 597,12	129 597,12	0,00	0,00	0,00	129 597,12	129 597,12	129 597,12	15/05/1995
	216	UTILISATION ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	32 417 739,03	32 417 739,03	32 417 739,03	0,00	0,00	0,00	32 417 739,03	32 417 739,03	32 417 739,03	19/09/2000
	254	CENTRE RECHERCHE TRYPANOSOMIASES ANIMALES	1 142 512,19	1 142 512,19	1 142 512,19	0,00	0,00	0,00	1 142 512,19	1 142 512,19	1 142 512,19	27/09/1996
	291	15E CONSEIL MINISTRES HYDRAULIQUES	28 876,89	28 876,89	28 876,89	0,00	0,00	0,00	28 876,89	28 876,89	28 876,89	19/03/1996
	308	RELANCE DU CINEAMA AFRICAIN	297 234,37	297 234,37	297 234,37	0,00	0,00	0,00	297 234,37	297 234,37	297 234,37	22/04/1997
	328	COLLOQUE ARTISANAL OUAGADOUGOU	129 056,59	129 056,59	129 056,59	0,00	0,00	0,00	129 056,59	129 056,59	129 056,59	18/05/1999
	364	FESPACO 1991	302 365,81	302 365,81	302 365,81	0,00	0,00	0,00	302 365,81	302 365,81	302 365,81	13/03/1996
	373	PARC II	339 500,78	339 500,78	339 500,78	0,00	0,00	0,00	339 500,78	339 500,78	339 500,78	19/04/1999
	489	FESPACO 1993	256 054,61	256 054,61	256 054,61	0,00	0,00	0,00	256 054,61	256 054,61	256 054,61	18/11/1998
	508	SOUTIEN AU PROCESSUS DE RELANCE ET DE REDRESSEMENT DU CILSS	37 789,97	37 789,97	37 789,97	0,00	0,00	0,00	37 789,97	37 789,97	37 789,97	26/08/1999
	525	AT AU CRTA CENTRE DE RECHERCHES TRYPANOSOMIASES ANIMALES	88 225,52	88 225,52	88 225,52	0,00	0,00	0,00	88 225,52	88 225,52	88 225,52	08/03/1999
		TOTAL AIDE PROGRAMMABLE	58 724 412,97	56 483 345,31	56 004 610,23	0,00	-530 098,88	-124 314,75	58 724 412,97	55 953 246,43	55 880 295,48	
AIDE NON PROGRAMMABLE												
Transfert FED précédents												
RPR	397	AIDE NAVIGATION AERIENNE	24 523,52	24 523,52	24 523,52	0,00	0,00	0,00	24 523,52	24 523,52	24 523,52	31/10/1996
	403	LUTTE CONTRE GRANDES ENDEMIES	-384,57	-384,57	-384,57	0,00	0,00	0,00	-384,57	-384,57	-384,57	04/05/1998
		TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	24 138,95	24 138,95	24 138,95	0,00	0,00	0,00	24 138,95	24 138,95	24 138,95	
TOTAL FED 6			58 748 551,92	56 507 484,26	56 028 749,18	0,00	-530 098,88	-124 314,75	58 748 551,92	55 977 385,38	55 904 434,43	
TOTAL GENERAL COOPERATION REGIONALE			256 664 109,88	221 252 148,82	190 350 074,44	3 548 643,75	20 006 998,19	17 755 729,10	260 212 753,63	241 259 147,01	208 105 803,54	

Annexe n° 12 : Mise en œuvre du soutien budgétaire entre 1991 -2005

	No. Projet	Source	Programm° en Mio €	Paiement en Mio €	% déboursé	Type Aide budgétaire
7ième FED			128,25	128,25	100%	
CF 5010/BK - Appui budgétaire 1991/1992			22,00	22,00	100%	ciblée
	7 BK 02	FAS	12,00	12,00	100%	
	7 BK 03	PIN	10,00	10,00	100%	
CF 5216/BK - Appui budgétaire 1993/1994	7 BK 27	FAS	42,25	42,25	100%	ciblée
Stabex 1991 - gain de change			1,10	1,10	100%	ciblée
CF 5433/BK - Appui budgétaire 1994/1995			10,35	10,35	100%	ciblée
	7 BK 57	FAS	1,65	1,65	100%	
	7 BK 58	PIN	8,70	8,70	100%	
CF 5552/BK - Appui budgétaire 1998/1999			29,15	29,15	100%	ciblée
	7 BK 64	FAS	18,30	18,30	100%	
	7 BK 65	PIN	10,85	10,85	100%	
Stabex 1994 - composante FAS			7,00	7,00	100%	ciblée
CF 5703/BK - Appui budgétaire 1998/1999			6,40	6,40	100%	ciblée
	7 BK 99	PIN	5,23	5,23	100%	
	7 BK 100	5 ième FED	1,17	1,17	100%	
CF 5778/BK - Appui budgétaire 1997/1998			10,00	10,00	100%	ciblée
	7 BK 127	FAS	5,00	5,00	100%	
	7 BK 128	PIN	5,00	5,00	100%	
8ième FED			108,75	97,63	90%	
CF 6005/BK - Appui budgétaire 1998/1999			26,95	20,95	78%	ciblée
	8 BK 003	FAS	19,35	13,35	69%	
	8 BK 005	FAS	4,60	4,60	100%	
	8 BK 006	FAS	3,00	3,00	100%	
CF 6200/BK - Appui budgétaire 1999/2000			48,20	46,18	96%	non-ciblée
	8 BK 018	FAS	38,40	36,38	95%	
	<i>tranche fixe 1999</i>		19,20	19,20	100%	
	<i>tranche fixe 2000</i>		9,60	9,60	100%	
	<i>tranche variable 2000</i>		9,60	7,58	79%	
	8 BK 019	FAS	5,90	5,90	100%	
	8 BK 020	FAS	3,90	3,90	100%	
CF 6243/REG - PARI II/AXE 3	8 ROC 021	PIR AO	10,50	10,50	100%	non-ciblée
	<i>tranche fixe 2001</i>		3,80	3,80	100%	
	<i>tranche fixe 2003</i>		6,70	6,70	100%	
CF 6413/BK - Appui budgétaire 2001			23,10	20,00	87%	non-ciblée
	8 BK 30	FAS	20,00	16,90	85%	
	<i>tranche fixe 2001</i>		12,00	12,00	100%	
	<i>tranche variable 2001</i>		8,00	4,90	61%	
	8 BK 031	FAS	3,10	3,10	100%	
9ième FED						
CF 6553 BK - Appui budgétaire 2002-2004	8 BK 40	Env A	122,50	104,00	85%	non-ciblée
	<i>tranche fixe 2002</i>		19,50	19,50	100%	
	<i>tranche variable 2002</i>		13,00	9,10	70%	
	<i>tranche fixe 2003</i>		22,00	22,00	100%	
	<i>tranche variable 2003</i>		18,00	12,58	70%	
	<i>tranche fixe 2004</i>		25,00	25,00	100%	
	<i>tranche variable 2004</i>		25,00	15,82	63%	
CF 9361 BK - Appui budgétaire 2005-2008	9 BK 006	Env A				
	<i>tranche fixe 2005</i>		25,00	25,00	100%	non-ciblée
TOTAL Appui budgétaire 1991-2005			384,50	354,88	92%	

Annexe n° 13 : Lignes budgétaires

Country: BURKINA FASO																	
Information downloaded from CRIS on:12/01/2006										Extension to be requested	Amount to be decommitted	FORECAST 2006					
Decision no	Title	date	date	Total	Total	Total	RAL	Y/N	in € mio	1st semester 2006		2nd semester 2006		Total 2006			
		decision	end of implementation	primary commitm.	Contracts	paid	contracts			payments	contracts	payments	contracts	payments			
										A	B	C	D	A+C	B+D		
1	Programme (s) Sécurité Alimentaire Afrique de l'Ouest			10 000 000,00													

DECISION N° ONG-PVD / 2003 /004-567 - COFINANCEMENT ONG 2003				59 078 101,00										
11610	Christian Aid	29/02/2004	01/03/2009		4 383 880,00	999 290,20	3 384 589,80	N			736 550			736 550
DECISION N° ONG-PVD / 2004 / 006-239 - COFINANCEMENT ONG 2004				155 500 000,00										
94617	HOPE 87	28/12/2005	29/12/2008		285 638,02	-	285 638,02	N			124 247			124 247
94987	LVIA	29/12/2005	30/12/2008		513 950,00	160 011,00	353 939,00	N						
95574	SAMU SOCIAL INTERNATIONAL	29/12/2005	30/12/2008		389 876,00	143 341,00	246 535,00	N						
114106	SOS SAHEL INTERNATIONAL - FR	21/12/2005	01/03/2009		288 900,00	107 766,00	181 134,00	N						
DECISION N° ONG-PVD / 2004 / 006-240 - DONATION GLOBALE 2004				22 000 000,00										
96785	CISV	28/12/2005	01/02/2008		440 470,00	254 252,00	186 218,00	N						
DECISION N° SANTE / 2001 /004-783 - SANTE / SIDA 2001				20 666 246,00										
60794	UNICEF	29/07/2002	29/07/2006		1 337 386,00	562 175,00	775 211,00	N			330 736			330 736
DECISION N° SANTE / 2004 / 006-079 - MALADIES LIEES A LA PAUVRETE 2004				34 330 000,00										
78605	MEDICOS DEL MUNDO	30/06/2005	01/07/2008		2 002 500,00	689 496,00	1 313 004,00	N				556 377		556 377
DECISION N° SANTE/2004/006-082 REPRODUCTIVE AND SEXUAL HEALTH & RIGHTS				17 000 000,00										
100641	PRINCE LEOPOLD INSTITUTE OF TROPICAL MEDICINE	28/12/2005	29/12/2008		1 618 623,00		1 618 623,00	N			458 869			458 869

Annexe n° 14 : Rencontre avec les acteurs non étatiques

BURKINA FASO



MINISTÈRE DES FINANCES ET DU
BUDGET
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COOPÉRATION

UNION EUROPÉENNE



DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE AU BURKINA FASO

*Journée de présentation et d'échanges avec les acteurs non étatiques sur la revue de fin de parcours,
le programme d'appui à la société civile et la future programmation de l'aide*

Ouagadougou, le 11 mai 2006

1. Introduction

Une réunion d'échanges avec les acteurs non étatiques sur la revue de fin de parcours, le programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile et la future programmation de l'aide au Burkina Faso s'est tenue à Ouagadougou le 11 mai 2006 dans la salle de conférences du Centre de Formation Professionnelle de la Direction Générale des Routes.

Les objectifs de cette rencontre étaient d'informer les participants sur l'avancement des travaux de la revue en fin de parcours de la stratégie de coopération et du programme indicatif national 9^{ème} FED, de recueillir des contributions et/ou des observations au processus en cours et, enfin, de lancer les bases pour une participation plus effective des acteurs non étatiques lors de la définition de la future stratégie de coopération et de sa mise en œuvre (2008 -2013).

La séance a été ouverte par un mot de bienvenue de Mme la Chef de Délégation de la Commission européenne (DCE) au Burkina Faso, Sari Suomalainen. Au cours de la matinée, les travaux ont été co-présidés par Madame Sari Suomalainen, Chef de Délégation de la Commission européenne (DCE) au Burkina Faso et Monsieur Léné Sebgo, Directeur Général de la Coopération, Ordonnateur National Suppléant, en présence de Monsieur Gerardus Gielen, Chef des Opérations de Coopération de la DCE. Cette rencontre constitue la poursuite du dialogue sur les stratégies de coopération au développement du Burkina Faso entre les acteurs non étatiques, le Gouvernement du pays et la Commission européenne qui a démarré lors de la revue à mi-parcours de la stratégie de coopération 2001 -2007, du programme indicatif national 9^{ème} FED, et qui a été renouvelé lors de la réunion sur la Revue annuelle 2004, en décembre 2005.

2. Contenu de la rencontre

Cette journée d'échanges, organisée conjointement par le Ministère des Finances et du Budget et la Délégation de la Commission européenne, a été l'opportunité pour les deux parties de faire l'état d'avancement avec les organisations représentantes des acteurs non étatiques, des principaux résultats dans les domaines de la coopération UE -Burkina Faso. La session s'est déroulée sous forme de trois séances de présentation et quatre exposés dont des copies ont été distribuées aux participants. Les débats ont été ouverts après chaque séance de présentation.

a) Points exposés

1. Perspectives de la coopération BF-UE

- a. Revue en fin de parcours (RFP) dans le cadre du partenariat ACP-UE. La présentation a illustré l'état de la mise en oeuvre du partenariat dans les domaines prioritaires d'intervention et les propositions concrètes pour la revue de fin de parcours, tels que définis dans le rapport conjoint 2005.
 - b. Programmation de l'aide 2008-2013. L'exposé a porté sur les lignes directrices et les perspectives de programmation du 10^{ème} FED.
2. Présentation du Programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile (PROS). La Convention de Financement ayant été signée en avril dernier, les activités, la structuration du programme et le calendrier de mise en oeuvre, ont été succinctement présentés.
 3. Organisation du dialogue avec les acteurs non étatiques dans le cadre du partenariat ACP-UE. Après un rappel sur le rôle des acteurs non étatiques dans le cadre de l'Accord de Cotonou, une analyse de l'état d'avancement du dialogue au Burkina Faso et des propositions pour le renforcement de ce dialogue, ont été exposés.

b) Résumé des débats sur les points ci-dessus exposés

Perspectives de la coopération BF-UE

Au terme des deux présentations sur la revue de fin de parcours du 9^{ème} FED et la future programmation de l'aide, certaines préoccupations des participants ont été relevées et ont fait l'objet d'échanges. Ces préoccupations ont porté sur la prise en compte dans le cadre de la lutte contre la pauvreté de domaines d'intervention jugés prioritaires par les intervenants : la sécurité alimentaire, l'éducation de base, la formation professionnelle et le tourisme.

D'autres organisations ont par ailleurs exprimé leurs inquiétudes quant au financement du secteur coton du moment où il est enregistré une baisse continue du prix du marché. Le Gouvernement devrait chercher à diversifier davantage les sources de revenu du monde rural.

Ces préoccupations sont fondées. Toutefois, il a été rappelé à ce propos que :

- L'*appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté (ABRP)* intègre une tranche d'appui budgétaire destinée à l'initiative « éducation pour tous ». L'éducation de base, étant au centre des priorités du CSLP, est donc déjà prise en compte. Il est proposé, qu'au même titre, la sécurité alimentaire soit intégrée dans ce domaine de concentration du partenariat UE - Burkina Faso.
- L'intervention dans le secteur du coton, dont les modalités d'exécution restent encore à être précisées, sera mise en oeuvre à partir de l'année 2007. Néanmoins, la diversification des sources de revenu du monde rural constitue une priorité du Gouvernement.
- Enfin, pour les autres secteurs proposés, il a été rappelé que l'objectif d'améliorer l'efficacité de l'aide communautaire et celle des Etats membres de l'Union européenne, passe désormais par une plus forte concentration des secteurs d'intervention et la recherche de complémentarité avec les appuis des autres partenaires techniques et financiers.

Certaines préoccupations relatives à la capacité d'absorption des fonds FED ont été exprimées (à l'image de ce qui a été constaté au niveau global durant la revue du CSLP).

Le Gouvernement et la Délégation de la Commission européenne ont rassuré les participants sur la composition du portefeuille et les perspectives d'absorption des fonds. En effet, suite à la concentration actuelle des interventions du FED dans trois domaines principaux (appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté, infrastructures routières et hydraulique, qui absorbent ensemble entre 90 -95% des décaissements annuels), les engagements à la fin de l'année 2005 atteignent 97 % des dotations du 9^{ème} FED et la contractualisation, 93%, malgré l'augmentation importante des dotations intervenue lors de la revue à mi-parcours. Les paiements au titre du 9^{ème} FED subissent un décalage mécanique par rapport aux engagements financiers mais ils sont satisfaisants.

Présentation du Programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile (PROS).

Le programme, présenté succinctement, a donné lieu à des questions d'éclaircissement sur l'implication des organisations de la société civile dans sa mise en oeuvre et sur le dispositif de financement.

Il a été rappelé que les acteurs non étatiques seront impliqués dans l'exécution du présent programme à travers le comité de pilotage et que la « rigidité des procédures » évoquée, répond à un souci de minimiser les risques fiduciaires dans le cadre de l'octroi de fonds publics.

Organisation du dialogue avec les acteurs non étatiques dans le cadre du partenariat ACP-UE.

A la lumière des débats qui ont suivi cette présentation, le problème de représentativité des acteurs non étatiques continue à se poser. Des divergences au sein des organisations de la société civile ont été constatées au sujet de la proposition de créer un groupe de contact pour la poursuite des travaux de revue dans le cadre du partenariat UE -BF.

c) Relevé des conclusions

La réunion d'échanges avec les acteurs non étatiques sur la revue de fin de parcours, le programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile et la future programmation de l'aide au Burkina Faso, confirme un intérêt grandissant des acteurs non étatiques aux processus de revues dans le cadre du partenariat UE-BF (66 organisations présentes à la réunion).

D'un point de vue d'information et de visibilité de notre coopération, la rencontre a été un succès. Les questions - réponses sur les mécanismes de mise en oeuvre du partenariat relèvent d'un apprentissage constant et progressif de la société civile sur les politiques et stratégies de coopération.

Cependant, concernant les contributions et la recherche d'une base pour une participation plus effective des acteurs non étatiques dans la poursuite de la définition de la stratégie de coopération et sa mise en oeuvre, les résultats demeurent mitigés.

Il a été confirmé l'engagement du Gouvernement et de la Délégation de la Commission européenne de poursuivre l'exercice en sessions plénières même si l'objectif de constitution d'un groupe de contact plus restreint (avec l'assurance d'une retro-information adéquate) par les acteurs non étatiques, pourrait être un gage d'efficacité dans l'amélioration du dialogue.

Liste des participants (selon liste de présence)

Ü **Ministère des Finances et du Budget**

- Léné Sebgo, Directeur Général de la Coopération, Ordonnateur National Suppléant du FED
- Isabelle, Irène Sanou, Chef de Services DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Olivier Caux, Assistant Technique auprès de l'Ordonnateur National
- Dieudonné Tougma, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI

Ü **Ministère de l'Economie et du Développement**

- Bambara François Xavier DGEF/MEDEV
- Syan Patrice DSONG
- Wédraogo Euloge DSONG

Ü **Acteurs Non Etatiques**

- El Hadj Ouédraogo Ousmane FMYK
- Zongo Issaka FMYK
- Sanou/Somda K. Edwige AMIFOB
- Badini Z. Malick USTB
- Tiendrébéogo Richard CGT-B
- Traoré K. Adama FO/UNSL
- Zoungrana Eugène UGTB
- Tiendrébéogo Clément UGTB
- Sanou Issouf FENOP
- Kargougou Issaka MEBF
- Sawadogo Marou MEBF
- Toé Christian IDC
- Diallo Asséta GRAF
- Ilboudo Seydou AJCED
- Nacoulma Pierre LCB
- Soma Seydou LCB
- Nignan Yongo EAU VIVE
- Gouba/Da Aglaé AFJ/BF
- Millogo Brice IPC/BF
- Sanou Aly MBDHP
- Yougbaré Paul CELLULE NATIONALE DES OSC
- Hien Jonas CELLULE NATIONALE DES OSC
- Pasteur Tapsoba I. Flavien FEME
- Kaboré Jean Noël CNPB
- Nignan Marie Louise COA/FEB
- Ouattara Habi MMF/ANBF
- Compaoré Romuald ACE-RECIT
- Ouédraogo Boureima ACE-RECIT
- Sembène Mamadou MCD
- Ahmat Hassan Abdelkerim MCD
- Nougbara Boukari AFRIQUE JEUNESSE
- Ouyia Jean-Pierre AGRO-INTER
- Dayamba Pierre RAJ
- Koné David Joseph OTRAF

- Zongo Evariste	AEPJLN
- Benoît Ouédraogo	ABADD
- Sankara Assane	ABPAM
- Yaméogo Guy	ABPAM
- Touré Madeleine	ABPAM
- Ouédraogo Saga Joseph	SCIMPEX
- Ouédraogo Salifou	UNJAB/Bobo
- Drabo Souleymane	CAFES/ONG
- Somda Samuel	INADES FORMATION
- Kéré Pascal	CSB
- Kouliadiati Abibata	APAC
- Kam Sibiri Eric	LDLP
- Michaux Philippe	CFAO TECHNOLOGIES
- Tani G. François	UNPC-B
- M'Bakop Théophile Cordell	AMV
- Salia Amaria Issouf	CERVOD'AFRIQUE
- Kaboré Omer	INTERMON OXFAM
- Ouangrawa Jérémie	CHRISTIAN AID
- Napon Julienne	OCADES/BURKINA
- Clappers Joop	SNV
- Hadizatou Yacouba	SNV
- Song-Naba W. Justin	CCEB
- Adjimon Koffi	CCEB-BF
- Kaboré Goamwaoga	APRODEB
- Ouédraogo Clémentine	PROMO FEMMES/DS
- Ouédraogo Clémentine	SPONG
- Kinda Mickael	AVD/FADCO/Bobo
- Coulibaly Justin	CNP/NZ
- Ouattara Maxime	RAJS/BF
- Bitibaly Célestin	AJS
- Kéré Bonaventure	SNTRV-B
- Sy Cheriff	SEP
- Bayili B. Justin	ABMAQ
- Compaoré Célestin	SOS/JEUNESSE ET DEFIS
- El Hadj Kontogomé Baba Si diki	CMBF
- Méda Jean Claude	AJB
- Coulibaly Siaka	RESOCIDE
- Ouédraogo Jean-Marie	FNJPAF
- Somé M. Eric	ABUDA
- Batiga Dorothée	RECIF/ONG
- Loada Augustin	CGD

Ü **Représentants des Etats Membres de l'Union Européenne et des autres partenaires**

- Couillac Gabrielle	Ambassade de France
- Suchon Fanny	Ambassade de France
- Elena Bonetti	Coopération Italienne

Ü **Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso**

- Sari Suomalainen, Chef de Délégation
- Gerardus Gielen, Chef des Opérations de Coopération
- Alessandra Cucchi, Chargée de programme « société civile et décentralisation »
- Jeannick Gele, Assistante « Finances et Contrats »
- Jacqueline Bella, Secrétariat « Economie et secteurs sociaux »
- Moudouté Patricia, Presse, Information

Annexe n° 15 : Fiches Projet

Secteur de concentration n°1

9 ACP BK 06 – ABRP 2005-2008

8 ACP BK 40 – ABRP 2002-2004

Secteur de concentration n°2

8 ACP BK 4 – Appui au programme sectoriel PASEC-T

8 ACP BK 17 – Appui au programme sectoriel PASEC-T

9 ACP BK 1 – Appui au programme sectoriel des transports (PST-2)

Secteur de concentration n°3

7 ACP BK 143 – ECOPAS

8 ACP BK 14 – PAOSA

9 ACP BK 4 – Appui au SE/CNSA pour les SISA

8 ACP ROC 051 – PREDAS

Hors concentration

Hydraulique

8 ACP BK 28 – AEP Ouagadougou

8 ACP BK 42 – PRS II

8 ACP BK 38 – VREO

7 ACP BK 152 & 8 ACP BK 37 – Assistance technique à la Direction d'Hydraulique

Justice

8 ACP BK 32 – PADEG

Culture

9 ACP BK 5 – FESPACO 2005

8 ACP BK 45 – PSIC II

Education

8 ACP BK 13 – PASEB

Appui à la société civile

9 ACP BK 07 – PROS

Secteur privé

7 ACP BK 151 – PRCE

8 ACP BK 27 – PARI secteur privé, volet Burkina Faso

Appui institutionnel

8 ACP BK 22 – PARI Appui aux administrations nationales, volet Burkina Faso

7 ACP BK 150 – Appui à l'ON

9 ACP BK 03 – TCF

Projets régionaux gérés par l'ON Burkina Faso

9 ROC 06 – PROCORDEL

8 ROC 39 & 8 TPS 96 – ARIVA

0. Identification - synthèse

Nom : APPUI BUDGETAIRE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE – ABRP 2002-2004
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 40
Secteur CAD : 51010
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 125.000.000 € révisée à 106.490.000 €
Date de mise à jour : 18/02/2006
Date de la décision de financement : 19/08/2002
Date d'engagement (ligne budget.) :
Date de démarrage : 17/10/2002
Date de fin prévue : 31/12/2006
Données financières (en €) au 31/12/2005 (OLAS) Montant de l'engagement global 106.490.000 € Montant des crédits délégués 106.380.312 € - 99,9 % Taux d'engagement Montant des paiements 104.872.850 € - 98,5 % Taux de paiement

1. Description

Objectif global

Appuyer la mise en œuvre du CSLP dans un cadre de croissance soutenue et équitable

Objectifs spécifiques poursuivis

- Maintenir un cadre macroéconomique stable favorable ;
- Améliorer des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation ;
- Améliorer la gestion des finances publiques.

Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- le maintien du cadre macroéconomique grâce au financement d'une partie du déficit budgétaire et à la couverture du besoin de financement de la balance des paiements, améliorant ainsi la position extérieure nette du Burkina et permettant d'assurer l'ensemble de ses engagements en matière d'importation et de service régulier de la dette ;
- l'évolution favorable d'une série d'indicateurs sociaux grâce au desserrement de la contrainte budgétaire pour le financement des politiques de Santé et d'Education.

Activités

Ce programme, d'un montant total de 125 Mio €, prend la forme d'aides budgétaires directes non ciblées pour 122,5 Mio € réparties sur trois ans avec des montants annuels croissants. Pour chaque année, les aides s'articulent en deux tranches :

- une tranche macroéconomique fixe décaissée sur la base de la poursuite du programme macroéconomique agréé avec le Fonds Monétaire International,
- une tranche variable « Lutte contre la Pauvreté » calculée en fonction des résultats obtenus, principalement en matière de bonne gestion budgétaire et dans les secteurs de la santé et de l'éducation de base.

Une enveloppe de 2,5 Mio € est réservée à des actions d'appui technique et institutionnel.

2. Origine, contexte et analyses clés

D'importants progrès ont été réalisés au Burkina Faso depuis 1994 en matière de stabilisation macroéconomique et de libéralisation, induisant de bonnes performances économiques et financières, en particulier une croissance réelle du PIB de 5% par an en moyenne. Cette croissance n'a toutefois pas permis d'améliorer de manière significative les conditions de vie de la population. Avec un revenu annuel par tête d'habitant de près de 225 €, le Burkina Faso reste un des pays les plus pauvres du

monde, régulièrement classé dans les cinq derniers selon l'Indice de Développement Humain (IDH). En effet, à la faiblesse des revenus s'ajoutent notamment la faiblesse des systèmes sanitaire et éducatif du pays, en particulier en zone rurale, et une sécurité alimentaire vulnérable.

Face à cette situation, le Gouvernement a élaboré, en concertation avec les principaux bailleurs de fonds et les représentants de la société civile, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), adopté en juillet 2000. Le CSLP est structuré autour de quatre axes : (i) l'accélération de la croissance fondée sur l'équité, (ii) l'accès des pauvres aux services sociaux de base, (iii) des opportunités d'emploi et de revenus pour les pauvres et (iv) la promotion de la bonne gouvernance.

Tout en se situant dans la continuité des programmes financés sur le 8^{ème} FED au Burkina Faso, l'ABRP 2002-2004 intègre les nouvelles orientations de la Commission européenne (CE) en matière d'appui budgétaire et est conforme aux dispositions de l'Accord de Cotonou. Ce premier programme pluriannuel vise à appuyer la mise en œuvre du CSLP dans un cadre de croissance soutenue et équitable, en mettant l'accent sur une gestion saine et efficace des finances publiques et sur l'amélioration des services rendus aux populations, en particulier en matière de santé et d'éducation de base. Le programme est cohérent avec les interventions, également pluriannuelles des Institutions de Bretton Woods (IBW) et il est conçu en étroite coordination avec les partenaires du Groupe de Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP (Belgique, Danemark, Pays-Bas, Suède et Suisse).

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Général - Au 31/12/2005, les taux d'engagement du programme 8 ACP BK 40 – ABRP 2002-2004 est de 99,9% et le taux de paiement 98,5%. (Cf. point 6)

La convention n°6553/BK - ABRP 2002-2004 a fait l'objet d'un avenant d'une prolongation d'une année (jusqu'au 31/12/2006) pour permettre une utilisation optimale de l'enveloppe réservée aux appuis institutionnels.

Suite aux versements de la dernière tranche d'aide budgétaire du programme, un dégagement partiel des ressources du programme (correspondant au montant des tranches variables non décaissées) a été effectué en 2005. Ce montant a été reversé à l'enveloppe A du 9^{ème} FED. Le montant de la convention a été ramené à 106.480.000 €

Appui budgétaire - Sur la période 2002-2004, les appuis budgétaires ont été principalement mis en œuvre dans le cadre d'un programme triennal « ABRP 2002-2004 » (8 BK 40 / 9^{ème} FED – 125 Mio €).

Au titre de l'exercice budgétaire 2005, le montant effectivement décaissé a été de 15,8125 Mio €, sous la forme d'une tranche variable (basée sur les performances des indicateurs de résultats du CSLP pour 2003) initialement programmée pour l'année 2004. Ce montant représente 63,25% des 25 Mio € de l'enveloppe prévue.

Tranches du programme d'appuis budgétaires ABRP 2002-2004 : montant et calendrier

	Enveloppe (Mio Eur)	Montant versé ou prévision (Mio EUR)	%	Programmation initiale	Date paiement
Tranche fixe macroéconomique 2002	19.500.000	19.500.000	100%	Signature CF	déc.-02
Tranche Variable - CSLP 2002	13.000.000	9.100.000	70,0%	2ème semestre 2002	juin-03
Tranche fixe macroéconomique 2003	22.000.000	22.000.000	100,0%	1er semestre 2003	sept.-03
Tranche Variable - CSLP 2003	18.000.000	12.577.500	69,88%	2ème semestre 2003	juin-04
Tranche fixe macroéconomique 2004	25.000.000	25.000.000	100%	1er semestre 2004	juil.-04
Tranche Variable - CSLP 2004	25.000.000	15.812.500	63,25%	2ème semestre 2004	avr.-05
TOTAL	122.500.000	103.990.000	84,9%		
Reliquats fin de programme non versés		18.510.000			

La formulation des requêtes de décaissement des tranches variables (2002, 2003 et 2004) a connu des retards réguliers de plus de six mois par rapport à la programmation envisagée dans la Convention de financement. Cette situation s'explique par la conjugaison d'importants délais au niveau de la finalisation de la revue annuelle du CSLP et de la mise à disposition tardive de certaines données définitives des indicateurs du CSLP (annuaires statistiques et enquête de suivi du CSLP), mais aussi de certains délais au niveau des décaissements des appuis budgétaires au niveau de la Commission européenne (4 mois en 2004). Ces délais ont fortement réduit la prévisibilité du montant et de la date de déboursement des tranches variables. Le montage du nouveau programme ABRP 2005-2008 a pris en considération cette dimension.

Le montant déboursé des tranches variables 2002, 2003 et 2004 est en moyenne de 70%, ce qui signifie que l'évolution des indicateurs est dans la plupart des cas positive, même si certains objectifs ne sont pas toujours atteints. Le taux de décaissement des aides budgétaires sur ce programme atteint 84,9%.

Suite à la revue à mi-parcours, un nouveau programme ABRP triennal couvrant les années 2005-2008 a été instruit pour succéder au programme ABRP 2002-2004

Appui institutionnel – L'année 2005 a été mise à profit pour intensifier la mise en place de différentes interventions sous formes d'appuis institutionnels. En 2005, quatre interventions engagées en 2004 se sont poursuivies et trois nouvelles interventions ont démarré :

- un audit de la passation et de l'exécution des marchés publics 2001/2002
- un appui à la mise en œuvre du Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire à travers un devis-programme (18 mois) ;
- un appui institutionnel à la Direction des Services Informatiques (24 mois) ;
- un examen des modalités des appuis budgétaires CE dans le cadre du 9^{ème} FED ;
- un appui institutionnel à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (18 mois)
- un audit de la passation des marchés publics 2004 ;
- un second appui à la mise en œuvre du Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire à travers un devis-programme de 12 mois (octobre 2005 – septembre 2006)

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Cf. Partie 5.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

La mise en œuvre des appuis budgétaires s'opère depuis 2001 de manière conjointe avec six partenaires bilatéraux dans le cadre du protocole « Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP » (SBC-CSLP) et en coordination étroite avec les interventions des Institutions de Bretton Woods (IBW). Cette situation a fortement évolué dès le début de l'année 2005 avec la mise en place d'un cadre de coordination en matière d'appui budgétaire, qui a été élargi à la Banque Mondiale, à la Banque Africaine de Développement et à l'Allemagne⁹.

Le suivi des progrès dans le domaine macroéconomique et dans la mise en œuvre de la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire s'effectue par le suivi de plusieurs points clefs mais aussi via l'évolution des indicateurs de suivi du CSLP.

i) Négociation et poursuite avec le FMI d'un programme macroéconomique avec un cadrage budgétaire reflétant une mise en œuvre efficace du CSLP

Sur la période 2000-2004, les résultats macroéconomiques (croissance, inflation, endettement) ont été appréciés en phase avec les objectifs du programme avec le Fonds Monétaire International et de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Cette situation a permis au Burkina Faso de négocier

⁹ Cadre de Gestion des Appuis Budgétaires en appui au CSLP (CGAB) signé le 11 janvier 2005

une nouvelle facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour la période 2003-2006, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration du FMI en juin 2003.

Le Conseil d'Administration du FMI a fourni une appréciation globalement positive au cours des différentes revues des performances (respectivement au 30/09/2003, 30/03/2004, au 30/09/2004, au 30/03/2005). La dernière mission réalisée en décembre 2005 a conclu positivement sur le respect des critères du programme. Les conclusions de la mission devraient être validées au 1^{er} trimestre 2006 par le Conseil d'administration du FMI. Le scénario économique et budgétaire pour fin 2004 et 2005 a été ajusté pour tenir compte du contexte international difficile (Appréciation € par rapport au \$, flambée du prix du pétrole et chute du cours du coton), d'une saison agricole satisfaisante mais en recul par rapport à 2003 et de l'augmentation récente des salaires et indemnités de la fonction publique en date du 29/12/2004, avec effet à compter de 2005. Les résultats macroéconomiques devraient être nettement supérieurs à ceux envisagés initialement suite à un double record de production au niveau céréalière et cotonnière en 2005. Le taux de croissance pour 2005 pourrait s'établir à plus de 6,5%.

Le besoin de financement du budget 2005 identifié lors du vote de la loi de finances en décembre 2004 serait couvert par les appuis budgétaires programmés à fin novembre 2004 pour 2005. Le total des appuis budgétaires décaissés par le CGAB (y.c CE) s'élève à 93 Milliards FCFA (correspondant aux prévisions initiales).

Selon le FMI, les orientations en matière de cadrage budgétaire (y compris les ressources PPTE) reflètent les principales priorités énoncées dans le CSLP, en particulier en faveur des secteurs sociaux.

ii) CSLP : Evaluation annuelle de la mise en œuvre du CSLP

Processus CSLP- Cinq revues de la mise en œuvre du CSLP ont été effectuées en septembre 2001, en juillet 2002, en juillet 2003, en novembre 2004 et en avril 2005. Elles ont été réalisées en étroite collaboration avec les partenaires au développement, dont ceux du groupe du SBC-CSLP / CGAB). Les partenaires SBC-CSLP entretiennent un dialogue régulier et approfondi avec le gouvernement sur les questions relatives à la mise en œuvre du CSLP. Le CSLP a fait l'objet d'une révision en 2004 (Conseil des Ministres du 24 octobre 2004). Le CSLP révisé comprend un Programme d'Actions Prioritaires visant à l'opérationnaliser et à permettre d'avoir une plateforme d'évaluation des progrès en termes de réformes et de résultats. Le CSLP révisé 2004-2006 a fait l'objet d'une évaluation conjointe du FMI et de la Banque Mondiale transmise à leur Conseil d'Administration, qui ont reconnu qu'il constitue un cadre crédible.

Faisant suite à la revue de la mise en œuvre du CSLP révisé sur 2004 tenue le 22 avril 2005, la CE et les partenaires effectuant les appuis budgétaires ont porté une appréciation¹⁰ globalement positive et favorable sur les progrès obtenus en 2004 dans la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté.

La CE regrette que la revue annuelle 2005 n'ait porté que sur le bilan de l'année 2005 et que les perspectives 2005-2007 n'aient été examinées qu'au second semestre 2005. La production des statistiques relatives aux indicateurs de suivi du CSLP a été plus rapide en 2005, mais elle reste encore tardive pour apprécier pleinement les progrès lors des revues annuelles du CSLP.

Il est vrai que la revue a pu être réalisée en avril 2005, ce qui constitue une avancée importante pour permettre une meilleure cohérence du suivi du CSLP avec le cycle budgétaire.

Performances - En matière de lutte contre la pauvreté, il est important de noter l'évolution favorable de certains indicateurs d'intrants, tels que les moyens financiers en faveur des secteurs sociaux, mais aussi de plusieurs indicateurs de résultats et d'impact en matière de santé (taux de couverture vaccinale, taux de fréquentation, taux de mortalité maternelle et infantile) et en matière d'éducation de base (taux de scolarisation et taux d'admission). Néanmoins, malgré la croissance économique et les résultats sectoriels obtenus, l'enquête prioritaire réalisée en 2003 montre que l'incidence de la

¹⁰ « Appréciation conjointe des PTF du CGAB-CSLP sur 2004 ». (15/07/2005)

pauvreté au Burkina Faso reste élevée (supérieure à 45%). Toutefois, sur une base comparable, il se dégagerait des progrès en terme de réduction de l'incidence de la pauvreté sur la période 1998-2003.

Annuaire annuel Santé - 1999-2003	1999	2000	2001	2002	2003
Fréquentation des Centres de Santé	0,2	0,2	0,22	0,23	0,27
Taux de Couverture Vaccinale - BCG	60%	79%	84%	90,3%	86,3%
Taux de Couverture Vaccinale - Rougeole	53%	59%	65%	64,1%	71,1%
Respect Norme en personnel dans les CSPS	60%	70%	74%	76,6%	76,8%
Rupture en MEG au niveau central	< 10%	< 8%	< 5%	< 5%	< 5%

Annuaire MEBA 2003/2004	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Taux brut de scolarisation global	43,0%	44,4%	45,1%	47,5%	52,2%
Taux brut de scolarisation des filles	-	37,6%	38,6%	41,0%	46,3%

Les performances pour chacun des indicateurs utilisés pour les tranches variables sont présentées en annexe 1.A du RAC 2004 et permettent de constater une certaine dynamique de progrès.

iii) Evaluation des progrès réalisés en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques

Stratégie (définition / suivi / évaluation) - Le plan de renforcement de la gestion budgétaire adopté en juillet 2002 constitue un cadre de référence pour la conduite des réformes prioritaires dans le domaine de la gestion budgétaire, mais aussi une valeur ajoutée dans la poursuite de l'objectif général « améliorer durablement la transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion des dépenses budgétaires ». Au regard de la rareté des ressources, cette dimension joue un rôle clef dans la politique de lutte contre la pauvreté et constitue par ailleurs une condition d'existence et d'efficacité des appuis budgétaires fournis par la CE.

L'année 2005 a été mise à profit pour consolider le mécanisme de suivi-évaluation des activités programmées dans le cadre du PRGB (production de rapports trimestriels), et pour jeter les bases pour convertir le PRGB en une véritable stratégie sectorielle du Ministère des Finances et du Budget (y compris le partenariat du MFB avec les Ministères et Institutions impliqués dans la gestion des deniers publics), disposant d'une estimation budgétaire par activité, d'un plan de travail priorisé et d'un ensemble d'indicateurs de suivi et d'efficacité budgétaire.

Un rapport « Bilan 2005/Perspectives 2006-2008 » a été produit et présenté aux partenaires au développement le 02 février 2006.

Quelques points sur l'avancement des Réformes - La dynamique des réformes administratives et structurelles engagées sur la période 2003/2005 visant à améliorer la qualité de la gestion des finances publiques a fait l'objet d'une appréciation globalement positive et favorable par la CE et les partenaires effectuant les appuis budgétaires².

Les importantes réformes engagées en 2003, comme la réforme des marchés publics, la production dans les délais réglementaires des documents de fin de gestion (projet de loi de règlement, compte de gestion), l'application des directives communautaires en matière de finances publiques ont été consolidées en 2004 et 2005.

D'importants travaux d'audits conduits en 2004/2005 feront l'objet d'une exploitation opérationnelle en 2006, en particulier dans le domaine de la gestion de la dette intérieure et des marchés publics. Les travaux sur les audits organisationnels (Direction Générale du Budget, Direction Centrale du Contrôle Financier) on connu un glissement mais sont engagés.

Certains retards constatés pour plusieurs activités programmées en 2004 et 2005 sont liés à un défaut de programmation au regard des ressources propres ou extérieures effectivement disponibles pour assurer leur financement.

Certaines faiblesses structurelles identifiées depuis 2001/2002 en matière de gestion des finances publiques ont toujours du mal à se résorber (fin 2005), en particulier en matière :

- d'effectivité d'un réel contrôle juridictionnel indépendant et de mise en place de corps de contrôle interne forts ;
- de passation et d'exécution des marchés publics (archivage, recours à des procédures dérogatoires, contrôle interne défaillant, qualité documentaire, identification des entreprises) malgré une législation considérée consistante par les auditeurs indépendants ;
- de mise en place de l'approche programmatique au niveau des secteurs prioritaires ;
- de transparence et de suivi des financements extérieurs ;
- de transparence en matière d'acquisition de biens faute de comptabilité matière ;
- de définition et de suivi d'indicateurs d'efficacité en matière de gestion des finances publiques.

Il ressort très clairement que sur ces six points, l'administration a engagé des réformes importantes dont les résultats ne verront le jour qu'en 2006/2007, voire 2008.

Informations budgétaires - La CE a noté que les documentations budgétaires convenues (TOFE, exécution mensuelle du budget, CDMT et projet de loi de finances) sont transmises désormais de manière quasi systématique et dans des délais raisonnables.

6. Exécution financière

La situation financière à fin 2005 se présente comme suit :

Ligne de la Convention de Financement		Dotation	Situation à fin 31/12/2004				Pour 2005		Situation à fin 31/12/2005			
			engagé		payé		engagé	payé	engagé		payé	
Appui budgétaire 2002-2004	initiale	122.500.000	122.500.000	100%	88.177.500	72%	-18.510.000	15.812.500	103.990.000	100%	103.990.000	100%
	révisée	103.990.000										
Assistance Technique		2.500.000	1.425.460	57%	309.619	12%	964.852	573.231	2.390.312	96%	882.850	35%
TOTAL	initiale	125.000.000	123.925.460	99%	88.487.119	71%	-17.545.148	16.385.731	106.380.312	100%	104.872.850	98%
	révisée	106.490.000										

Les paiements totaux atteignent 104.872.850 € (98%) pour un montant engagé de 106.380.312 € (100%). Les perspectives financières pour 2006 et 2007 ne concernent plus que l'exécution et la clôture des appuis institutionnels. Des engagements sont prévus pour environ 100.000 € en 2006. Les paiements devraient s'établir approximativement à 995.000 € en 2006 et à 472.000 € en 2007. Au terme du programme, le dégagement de reliquats devrait s'élever à environ 140.000 € (1^{er} semestre 2007).

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

En novembre 2004, un examen des modalités de mise en œuvre des appuis budgétaires de la CE dans le cadre du 9^{ème} FED a été conduit. Il a fait ressortir la pertinence de l'approche de la CE en appui budgétaire, qui tente de prendre en considération les performances du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté en utilisant des indicateurs de performance pour moduler le volume des appuis budgétaires et de fournir des ressources additionnelles en fonction de l'atteinte d'objectifs annuels pour des indicateurs reflétant l'efficacité des efforts de la partie nationale.

Les faiblesses mises en exergue concernent entre autres :

- les retards dans le processus de décaissement liés à :
 - la transmission tardive par les services gouvernementaux des données liées aux indicateurs produits à travers des enquêtes spécifiques ;
 - Les délais de traitement au niveau de la CE.
 - la rigidité de la Convention de financement.
 - le manque de prévisibilité de l'appui en partie à cause des modalités et du calendrier de décaissement des tranches variables.

La CE et le Gouvernement se sont appuyés sur ces constats de faiblesse et de dysfonctionnement pour améliorer les modalités de mise en œuvre du nouveau programme 2005-2008 (cf. fiche 9 BK 06 – ABRP 2005-2008).

8. Thèmes transversaux et autres questions

L'ABRP 2002-2004, en tant qu'appui à la mise en œuvre du CSLP, constitue une réponse globale, qui contribue à la levée des contraintes pour combattre la pauvreté sous toutes ses facettes. Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, de par leur importance. La promotion sociale de la femme, via l'amélioration de son accès, notamment aux systèmes sanitaire et éducatif, retient toute l'attention du Gouvernement et de la CE. Le CSLP à cet égard prévoit de suivre plusieurs indicateurs reflétant cette préoccupation.

0. Identification - synthèse

Nom : APPUI BUDGETAIRE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE – ABRP 2005-2008
Référence (N° comptable FED) : 9 ACP BK 06
Secteur CAD : 51010
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 166.500.000 €
Date de mise à jour : 02/02/2006
Date de la décision de financement : XX/XX/XXXX
Date d'engagement (ligne budget.) :
Date de démarrage : 14/09/2005
Date de fin prévue : 31/12/2012
Données financières (en €) au 31/12/2005 (OLAS) Montant de l'engagement global 166.500.000 € Montant des crédits délégués 165.000.000 € - 99 % Taux d'engagement Montant des paiements 25.000.000 € - 15 % Taux de paiement

1. Description

Objectif global

Contribuer à la réalisation des objectifs du CSLP et des objectifs du millénaire au Burkina Faso en particulier : (1) réduire la pauvreté et la faim, (2) assurer une éducation primaire pour tous, (3) promouvoir l'égalité des sexes, (4) réduire la mortalité des enfants, (5) améliorer la santé maternelle, (6) combattre le VIH/sida et d'autres maladies, et (7) participer à un partenariat mondial pour le développement

Objectifs spécifiques poursuivis

Maintenir le cadre macroéconomique stable favorable à la croissance et tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA/CEDEAO,
Améliorer la gestion des finances publiques,
Améliorer des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation en mettant un accent particulier sur la scolarisation universelle à horizon 2015.

Résultats attendus

La mise en oeuvre du programme ABRP 2005-2008 s'appuie sur la gestion axée sur les résultats. Le principal résultat attendu est une mise en oeuvre satisfaisante du contrat d'objectifs fondés sur l'évolution des performances en matière de (i) Gestion des finances publiques, (ii) Santé et (iii) Education.

Les résultats attendus directement sont pour chacun de ces domaines :

(i) **Gestion des finances publiques**

- Amélioration de la transparence de la gestion des finances publiques ;
- Amélioration de l'efficacité et de la fiabilité de la gestion des finances publiques ;
- Amélioration du pilotage et du suivi des réformes des finances publiques ;

(ii) **Santé**

- Amélioration du financement du secteur de la santé ;
- Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services de santé de qualité, en particulier pour les mères et les enfants ;
- Amélioration de l'accessibilité aux MEG ;
- Renforcement des capacités institutionnelles du MS.

(iii) **Education**

- Amélioration du financement du secteur de l'éducation ;

- Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services scolaires de qualité, en particulier pour les filles ;
- Renforcement des capacités institutionnelles du MEBA.

En termes financiers, la CE contribuera au financement d'une partie du déficit budgétaire et à la couverture du besoin de financement de la balance des paiements, améliorant ainsi la position extérieure nette du Burkina, lui permettant d'assurer l'ensemble de ses engagements en matière d'importations et de service régulier de la dette. A cet égard, les enveloppes annuelles du programme ABRP 2005-2008 représentent sur la base des projections économiques 2005-2008 discutées avec le FMI environ 1% du PIB et 7,5% du déficit courant de la balance des paiements (hors transferts officiels). En termes budgétaires (y inclus PPTE, hors projets et prêts programmes), elles permettent de couvrir l'équivalent de 10 % du déficit global (hors dons), soit environ 8% des dépenses courantes ou encore 15 % des dépenses d'investissements hors projets sur financement extérieur.

L'appui sectoriel « Education pour tous », contribuera à accroître directement les ressources allouées au secteur de l'Education de base d'environ 6% en terme global.

Activités

Ce programme se chiffre à 166,5 Mio €

Aides budgétaires directes non ciblées – Elles représentent 165 Mio € réparties sur trois ans et répartissent comme suit :

- trois tranches fixes macroéconomiques d'un montant chacune de 25 Mio € pour les années budgétaires 2005, 2006 et 2007 ;
- trois tranches variables basées sur les performances du CSLP et de la gestion des finances publiques d'une enveloppe maximale chacune de 25 Mio € pour les années budgétaires 2006, 2007 et 2008 ;
- trois tranches sectorielles d'appui à l'accélération de la scolarisation universelle pour une enveloppe maximale de 15 Mio € sur la période 2006-2008, à raison d'une enveloppe annuelle indicative de 5 Mio €
- Au terme du programme en 2008, une tranche additionnelle «Suivi du secteur agricole, de la population, de la pauvreté, et des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté» sera évaluée. Elle représente jusqu'à 50 % du montant des tranches variables non versées, dans la limite de 7,5 Mio €

Une enveloppe est réservée à des actions d'appui technique et institutionnel pour un montant de 1,5 Mio € Ce montant pourrait être révisé Ce montant peut être augmenté en transférant une part du montant des tranches variables non déboursées sur la ligne « Appui institutionnel » par voie d'avenant à la convention de financement.

2. Origine, contexte et analyses clés

Les résultats obtenus sur le plan des réformes macro-économiques depuis 1994 sont encourageants. La dévaluation du FCFA en 1994, ainsi que les mesures financières et structurelles mises en œuvre, ont permis au niveau des secteurs réels de renforcer les bases d'une expansion de l'activité économique. Ainsi, le PIB réel (base 1985) a connu une croissance moyenne supérieure à 5% sur la période 1995-2004 et a cru de 8% en 2003 et de 4,8% en 2004. Le PIB nominal en 2004 est estimé à 2.706 milliards FCFA (M.FCFA) équivalent à 4.125 Mio €

Le Burkina Faso, qui est classé en 2005, au 175^{ème} rang sur 177 de l'IDH, fait partie des Pays les Moins Avancés.

Avec une croissance de l'économie de 5% par an en moyenne au cours des cinq dernières années (1999-2003) et une croissance de la population de 2,37% par an, le PIB par tête s'est amélioré au cours des 5 dernières années.

L'incidence de la pauvreté (seuil absolu de pauvreté fixé à 132 €/an) est égale à 46,4% en 2003.

Selon des travaux de la Banque Mondiale visant à assurer une comparabilité des données des enquêtes prioritaires II (1998) et III (2003), le taux de pauvreté a baissé en 5 ans de 8 points au niveau global et de 9 points en milieu rural. La croissance réelle a selon la Banque Mondiale eu un impact positif sur la réduction de la pauvreté, ce résultat est corroboré par les conclusions d'une étude de l'Université de Göttingen (Allemagne).

	Niveau	Années	Source
Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté	54,6%**	1998	EP II et EP III - INSD et Banque Mondiale**
	46,40%	2003	
Pourcentage d'enfant souffrant de carence pondérale (moins de 5 ans)	25,70%	1993	EDS 1993
	38,00%	2003	EDS 2003
Taux de mortalité infanto-juvénile	219/1000	1998	EDS 1998
	184/1000	2003	EDS 2003

Face à une situation de déficit social, d'extrême pauvreté et de vulnérabilité économique et sociale, le Gouvernement conduit depuis 2000 avec le soutien de la Communauté internationale une stratégie de réduction de la pauvreté.

Les objectifs de moyen / long terme dans le cadre du CSLP sont principalement (i) d'accroître le PIB par habitant à un taux supérieur à 4 % par an, (ii) de réduire l'incidence de la pauvreté de 45 % à 35 % à l'horizon 2015.

La stratégie de réduction de la pauvreté révisée en 2004, a pour ligne de mire la poursuite des objectifs de développement du millénaire. Elle est structurée autour de quatre axes : (i) Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, (ii) Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale, (iii) Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, et (iv) Promouvoir la bonne gouvernance.

Le programme ABRP 2005-2008, qui s'inscrit dans la continuité des programmes financés sur les 8ème et 9ème FED depuis 1999, répond aux objectifs généraux de la coopération au développement de la Commission européenne (CE), qui sont aussi ceux du Partenariat ACP-UE : appui aux stratégies de réduction de la pauvreté dans un cadre de croissance soutenue et équitable, accent sur une gestion saine des finances publiques, appropriation des politiques de développement par les pays et populations concernées et lien entre performances et déboursement

Ce second programme pluriannuel 2005-2008 vise donc à appuyer la mise en œuvre du CSLP en mettant un accent particulier sur la scolarisation universelle, en coordination étroite avec les interventions du FMI et des autres partenaires octroyant des appuis budgétaires au Burkina Faso (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, et cinq partenaires bilatéraux : Danemark, France, Pays-Bas, Suède et Suisse) en s'appuyant sur les modalités de coordination définies par le Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien au CSLP (CGAB-CSLP), signé le 11 janvier 2005.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Général – La convention de financement de ce programme a été signée en octobre 2005. Au 31/12/2005, le taux d'engagement du programme 9 ACP BK 06 – ABRP 2005-2008 est de 99,1% et le taux de paiement 15%. (Cf. point 6)

Appui budgétaire - Au titre de l'exercice budgétaire 2005, le montant décaissé s'élève à 25 Mio € Il s'agit de la première tranche macroéconomique 2005. Cette tranche s'additionne avec la tranche variable versée dans le cadre du programme 8 ACP BK 40 pour un montant de 15,8125 Mio €

L'année 2006 devrait être marquée par le décaissement de trois tranches d'appuis budgétaires. Il s'agit de la tranche macroéconomique fixe de 2006 (25 Mio €), de la tranche variable 2006 basées sur les performances des indicateurs du CSLP et du PRGB pour l'année 2004 (enveloppe 25 Mio €) et la tranche sectorielle « Education pour tous » (5 Mio €).

Appui institutionnel – Aucun appui institutionnel n'a pu être engagé entre octobre et décembre 2005. L'ON et la CE ont privilégié le recours à l'enveloppe d'appui institutionnel du programme 8 ACP BK 40, dont la mise en œuvre prend fin en 2006.

Néanmoins, des interventions ont été pré-identifiées et sont en cours de discussion. Il s'agit notamment de :

- un appui à l'audit de la passation des marchés publics 2005 par les structures nationales de contrôle ;
- un appui à la définition et à la mise en place d'un logiciel de suivi des marchés publics ;
- un appui institutionnel complémentaire à la Direction des Services Informatiques (12 mois) pour un accompagnement au démarrage du Schéma Directeur Informatique ;
- un renouvellement de l'appui institutionnel à l'Institut National de la Statistiques et de la Démographie (18 mois) et aux DEP des Ministères Sociaux, à compter de fin 2006 ;
- des études sectorielles dans le domaine de l'Education de Base et de la Santé.

L'année 2006 sera mise à profit pour identifier dans les détails ces activités d'appui institutionnel et les engager pour la totalité de l'enveloppe de 1,5 Mio €. De même, il est envisagé d'effectuer au 1^{er} semestre 2006, des études d'identification (financement 8 BK 40) dans cinq domaines (Santé, Education, Lutte contre la pauvreté et Statistiques, Gestion des finances publiques et Contrôle des finances publiques) dans la perspective d'augmenter de manière substantielle l'enveloppe d'assistance technique à partir des ressources non décaissées de la tranche variable 2006. Ceci se traduirait pour la signature d'un avenant à l'actuelle convention.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Cf. Partie 5.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

La mise en œuvre du programme d'appui budgétaire 2005-2008 est soumise au respect d'engagements généraux concernant (i) le Cadre macroéconomique, (ii) la Stratégie de réduction de la pauvreté, (iii) la Gestion des Finances Publiques ; (iv) le Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien au CSLP, dont la situation se résume comme suit. Un développement spécifique sur le secteur de l'Education est ensuite présenté

Cadre macroéconomique :

Le Conseil d'Administration du FMI a examiné le 02 février 2005 les rapports des revues de performances au 30 mars et au 30 septembre 2004 du programme des réformes macroéconomiques appuyé à travers la **Facilité de la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) 2003-2006**. Par rapport à ces deux revues, le Conseil d'Administration a fourni un avis globalement favorable sur la mise en oeuvre du programme. Tous les critères ont été remplis sauf un qui concerne le recours à des prêts à des taux non concessionnels.

Le 07 septembre 2005, le Conseil d'Administration du FMI a conclu avec le Burkina Faso la consultation au titre de l'article IV et a fourni une appréciation favorable des performances au 30 mars 2005 dans le cadre de la 4^{ème} revue de la FRPC 2003-2006. Le respect des critères a été une nouvelle fois, jugé comme satisfaisant. Un critère de performance concernant la variation cumulative du crédit intérieur net du gouvernement n'a pas été atteint de justesse et deux repères structurels (réformes) ont connu un léger retard.

Une mission du FMI a séjourné à Ouagadougou du 29 novembre au 15 décembre 2005. La mission a eu des discussions avec les autorités sur la cinquième revue du Programme économique du Burkina Faso soutenu par un accord dans le cadre de la Facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).

La mission réalisée en décembre 2005 a conclu positivement sur le respect des critères du programme à fin septembre 2005 (5^{ème} revue de la FRPC 2003-2006). Les conclusions de la mission devraient être validées au 1^{er} trimestre 2006 par le Conseil d'administration du FMI.

Le scénario économique et budgétaire 2005 a été ajusté pour tenir compte du contexte international difficile (Appréciation € par rapport au \$, flambée du prix du pétrole et chute du cours du coton), d'une saison agricole satisfaisante mais en recul par rapport à 2003 et de l'augmentation récente des salaires et indemnités de la fonction publique en date du 29/12/2004, avec effet à compter de 2005. Les performances économiques pour l'année 2005 devraient être bien meilleures que prévu. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 7,5%, traduisant les niveaux record de la production céréalière et cotonnière. La forte croissance de ces filières a considérablement résorbé le ralentissement observé dans les secteurs non agricoles, lié à la forte dégradation des termes de l'échange. Après une tendance à la hausse observée jusqu'au mois d'août, l'inflation s'est rétrécie à 5,7% en fin novembre, en moyenne annuelle, suite au recul des prix intérieurs des produits alimentaires et pétroliers par rapport aux derniers records. Dans ce contexte, la mission du FMI projette une baisse du taux de croissance du PIB réel à environ 4,5% en 2006, avec le retour à la normale de la production céréalière et le renforcement de la croissance dans les secteurs non agricoles. L'inflation devrait continuer à chuter pour s'établir en moyenne entre 2 et 3% en 2006.

Le besoin de financement du budget 2005 identifié lors du vote de la loi de finances en décembre 2004 serait couvert par les appuis budgétaires programmés à fin novembre 2004 pour 2005. Le total des appuis budgétaires décaissés par le CGAB (y.c CE) s'élève à 93 Milliards FCFA (correspondant aux prévisions initiales). Selon le FMI, les orientations en matière de cadrage budgétaire (y compris les ressources PPTE) reflètent les principales priorités énoncées dans le CSLP, en particulier en faveur des secteurs sociaux.

Les discussions concernant le *mécanisme de suivi macroéconomique qui sera mis en place après la FRPC 2003-2006* n'ont pas encore été engagées.

Stratégie de réduction de la pauvreté :

(i) Mise en œuvre du CSLP - Les partenaires du CGAB-CSLP ont porté une appréciation globalement favorable sur le processus CSLP le 15 juillet 2005 lors de la session du CGAB-CSLP, sur les progrès obtenus en 2004 dans la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté (lettre n°15260 du 12/07/2005).

(ii) Processus de suivi - La revue du CSLP 2004 s'est déroulée le 22 avril 2005 sur la base d'un projet de rapport discuté en mars 2005 par les Commissions sectorielles et thématiques. Le rapport final 2004 a été transmis le 09 septembre 2005.

La DCE, au même titre que les partenaires, reconnaît que ce calendrier permet un meilleur alignement avec le cycle budgétaire et rationalise les coûts de gestion de ce processus.

Le rapport global aurait pu être plus analytique en se concentrant davantage sur la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP (PAP-CSLP), qui est l'outil d'opérationnalisation et la base d'évaluation de la mise en œuvre du CSLP. Un état de mise en œuvre des annexes n°2 du PAP « Matrice des mesures et des réformes » et n°3 « Indicateurs de suivi-évaluation du Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP » fournirait les repères pour comparer les réalisations effectives avec les objectifs et prévisions initiaux.

Le principal regret de la DCE a concerné le traitement des perspectives pour la période 2005-2007, qui n'ont pas pu être produites et présentées pour la revue du CSLP en avril 2005.

Le projet de PAP-CSLP 2005-2007 a circulé en juillet / août 2005 et a été transmis officiellement aux partenaires et aux Commissions sectorielles et Thématiques (CST) en septembre 2005 pour examen et validation. Toutes les CST se sont réunies en octobre 2005 dans cette perspective.

La version finale du PAP-CSLP 2005-2007 a été transmise en décembre 2005.

Un certain consensus se dégage sur l'opportunité (i) de combiner les travaux de « bilan pour 2005 » à ceux d'actualisation des « perspectives 2006-2008 » en les abordant lors d'une même revue et dans un même rapport. La prochaine revue du CSLP se tiendra en avril 2006.

Les conclusions de la réunion du Comité Ministériel d'Orientation et de Suivi prévue en début 2006 seront capitales pour la préparation de la revue 2006 selon ces principes.

Les partenaires ont souhaité qu'une fois finalisée, toute la documentation soit transmise à l'Assemblée Nationale, pour permettre des arbitrages budgétaires avec un meilleur éclairage sur la politique nationale de réduction de la pauvreté.

(iii) Performances - En matière de lutte contre la pauvreté, il est important de noter l'évolution favorable de certains indicateurs d'intrants, tels que les moyens financiers en faveur des secteurs sociaux, mais aussi de plusieurs indicateurs de résultats et d'impact en matière de santé (taux de couverture vaccinale, taux de fréquentation, taux de mortalité maternelle et infantile) et en matière d'éducation de base (taux de scolarisation et taux d'admission). Néanmoins, malgré la croissance économique et les résultats sectoriels obtenus, l'enquête prioritaire réalisée en 2003 montre que l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso reste élevée (supérieure à 45%). Toutefois, sur une base comparable, il se dégagerait des progrès en termes de réduction de l'incidence de la pauvreté sur la période 1998-2003.

Annuaire annuels Santé - 1999-2004	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Fréquentation des Centres de Santé	0,2	0,2	0,22	0,23	0,32	0,33
Taux de Couverture Vaccinale - BCG	60%	79%	84%	90,3%	86,3%	100%
Taux de Couverture Vaccinale - Rougeole	53%	59%	65%	64,1%	71,1%	77,8%
Respect Norme en personnel dans les CSPS	60%	70%	74%	76,6%	76,8%	75,8%
% de CSPS sans Rupture en MEG					73%	95%

Annuaire MEBA 1999/2000 - 2004/2005	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Taux brut de scolarisation global	43,0%	44,4%	45,1%	47,5%	52,2%	56,8%
Taux brut de scolarisation des filles	-	37,6%	38,6%	41,0%	46,3%	51,0%

Gestion des Finances Publiques :

Les partenaires du CGAB-CSLP ont porté une appréciation globalement favorable sur la dynamique des réformes administratives et structurelles engagées en 2004, en particulier celles visant à améliorer la qualité de la gestion des finances publiques le 15 juillet dernier lors de la session du CGAB-CSLP.

La DCE souscrit pleinement à cette appréciation, même si des préoccupations demeurent sur certains aspects clefs comme :

- la qualité de la passation et du suivi de l'exécution des marchés publics ;
- l'effectivité d'un contrôle indépendant des comptes de l'Etat ;
- une lutte active contre la corruption et son développement.

Concernant les marchés publics, les travaux du CPAR et de l'audit de la passation des marchés conduits au 1^{er} semestre 2005 fournissent des éclairages importants concernant les dysfonctionnements existants (archivage / dysfonctionnement des Commissions d'attribution des marchés / absence de document type et de guide / persistance des procédures dérogatoires / faiblesses du contrôle interne). Sur cette base, le Gouvernement entend finaliser et adopter un plan de mesures correctives en début d'année 2006, qui viendra renforcer une réglementation considérée comme consistante et transparente.

Le Gouvernement s'est engagé à adopter une stratégie de lutte contre la corruption avant fin 2005 / début 2006. La récente publication de Transparency International sur la perception de la Corruption place le Burkina Faso à la 70^{ème} place parmi les 158 pays pris en considération et à la 8^{ème} place parmi les 44 pays africains considérés, derrière notamment le Botswana, l'Afrique du sud, la Tunisie, et le Ghana.

Une déclaration générale de conformité pour les lois de règlement 1993-2003 a été rédigée et transmise à l'Assemblée Nationale, mais seulement sur la base des rapports de l'ordonnateur et des

comptables (synthèse) mais sans les comptes de gestion (détails). A ce jour, aucun des comptes de gestion des comptables principaux de l'Etat n'a été jugé par la Cour des Comptes. La Cour des Comptes devrait normalement produire son premier rapport public en fin 2005.

Les efforts entrepris et la détermination affichée par le Gouvernement devront se traduire effectivement par des progrès tangibles dans ces différents domaines en 2006 et 2007 pour maintenir cette appréciation globalement favorable.

En matière de pilotage des réformes, le Ministère des Finances et du Budget s'est fixé en 2005 comme objectif de convertir le Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire en une Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP). Un programme de travail a été adopté en mars 2005 ; il comprend notamment l'actualisation générale du diagnostic relatif à la gestion des finances publiques, l'adoption d'une stratégie de gestion des finances publiques à moyen terme, un programme sectoriel d'actions et un cadre triennal de dépenses. Le Ministère des Finances et du Budget a très largement sous-estimé l'envergure de ce chantier complexe. Les activités ont connu un retard de plus de 6 mois.

Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien au CSLP :

(i) Fonctionnement des mécanismes de dialogue et de suivi - Le Gouvernement a réellement pris en main l'animation du processus de coordination de l'aide budgétaire au Burkina Faso et a assuré le leadership dans la formulation du nouveau cadre CGAB-CSLP (adopté en 01/2005), dans l'élaboration du règlement intérieur (05/2005) et de la matrice des critères de décaissement 2006 (07/2005).

Les sessions du CGAB-CSLP se sont tenues dans les délais prévus et traitent l'ordre du jour convenu dans le règlement intérieur. Deux sessions se sont tenues respectivement en juillet 2005 et en septembre 2005. Elles ont permis de mettre en place un dialogue à haut niveau et d'avoir une véritable instance de décision. Elles étaient présidées par le Ministre des Finances et du Budget et ont vu la participation du Ministre de l'Economie et du Développement, qui est en charge du CSLP.

Le dialogue entre les sessions est assez nourri tant au niveau technique qu'au niveau ministériel. L'état d'exécution du programme de travail CGAB-CSLP 2005 est globalement satisfaisant. Le secrétariat technique bipartite (gouvernement / partenaires) joue un réel rôle de catalyseur pour assurer le respect du calendrier de travail selon les échéances validées par les sessions.

La CE cédera au terme de l'année 2005 sa place de chef de file à la Coopération Suisse et de membre du secrétariat technique à la France.

(ii) Transmission régulière des informations économiques et budgétaires prévues (articles 5.2 et 5.3 CGAB) - La mise en place du CGAB-CSLP s'est accompagnée d'une très nette amélioration en matière de transmission régulière des informations économiques, financières et budgétaires, en particulier concernant le programme FRPC 2003-2006 du FMI, la préparation budgétaire (CDMT, projet de loi de finances 2005...) et l'exécution budgétaire (TOFE mensuel, exécution mensuelle du budget ...).

(iii) Budgétisation des tranches d'appui budgétaire de la CE programmées annuellement dans les lois de finances initiales et rectificatives - Pour la première fois, la loi de finances 2006 comprend un tableau récapitulatif du budget de l'Etat avec les contributions d'appuis budgétaires sous forme de dons et de prêts, en recettes extraordinaires. Ces ressources extraordinaires (96,7 milliards FCFA, dont 31,1 Milliards FCFA pour la CE) couvrent pratiquement 100% du besoin de financement budgétaire identifié (97,4 milliards FCFA).

6. Exécution financière

La situation financière à fin 2005 se présente comme suit :

Ligne de la Convention de Financement	Dotation	Situation à fin 31/12/2005				
		engagé		payé		
Appui budgétaire 2005-2008	165.000.000	165.000.000	100%	25.000.000	15%	
Assistance Technique	1.500.000	0	0%	0	0%	
TOTAL	initiale	166.500.000	165.000.000	99%	25.000.000	15%

Le taux d'engagement atteint 99%, 165.000.000 € Seul le paiement de 25.000.000 € (tranche fixe) a été effectué.

Les perspectives financières pour 2006 sont les suivantes : (i) Versement de trois tranches d'appuis budgétaires pour montant entre 48 et 50 Mio €; (ii) Dégagement des crédits d'appuis budgétaires non versés pour les réengager sur l'assistance technique et (iii) Engagement de crédits délégués et paiement pour les appuis institutionnels pour respectivement environ 1,4 Mio € et 0,5 Mio €

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Education de base :

L'instruction de la tranche « Education pour tous » 2006 (5 Mio € sous réserve de l'additionnalité) connaît un certain faute d'un état de mise en oeuvre clair du programme de travail initialement convenu concernant l'évaluation de la phase I du PDDEB et une proposition de calendrier révisé pour la préparation et approbation de la Phase II du PDDEB.

Par ailleurs, la mise en oeuvre du PDDEB a connu un ralentissement en 2005 suite à un retard dans la mobilisation des ressources extérieures qui pourraient avoir un impact sur les performances du système éducatif, qui pourrait in fine avoir une influence sur le niveau des tranches « Education pour tous » de 2008 et la tranche CSLP – volet « Education ». En effet, ces tranches sont basées sur l'évolution de plusieurs indicateurs d'accès et de qualité dans le domaine de l'Education.

Tranche additionnelle « statistique » :

La tranche additionnelle 2008 a pour objectif d'accompagner et d'inciter le gouvernement à conduire certaines opérations statistiques « lourdes » programmées dans le cadre du Schéma Directeur Statistiques 2004-2009. Ces opérations, parmi lesquelles figurent deux opérations de recensement, qui sont capitales pour disposer d'un inventaire des caractéristiques et des ressources du Burkina Faso à une date donnée et analyser en profondeur l'évolution de certaines caractéristiques pour évaluer la pauvreté et les conditions de vie des ménages, mais aussi pour mieux orienter les politiques de développement sociales et agricoles.

A ce stade, il est constaté un certain retard sur les deux opérations de recensement et sur certaines enquêtes. L'examen des engagements spécifiques de la tranche additionnelle 2008 est effectué concomitamment à celle de la dernière tranche variable au troisième trimestre 2007. Cette situation pourrait conduire la CE à ne déboursier qu'une faible partie de cette tranche additionnelle. Un dialogue régulier sera conduit sur ce dossier avec les autorités au cours de 2006, pour garantir une bonne exécution de ces opérations dans les délais convenus (cf. Convention de financement)

8. Thèmes transversaux et autres questions

L'ABRP 2005-2008, en tant qu'appui à la mise en oeuvre du CSLP, constitue une réponse globale, qui contribue à la levée des contraintes pour combattre la pauvreté sous toutes ses facettes. Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, de par leur importance. La promotion sociale de la femme, via l'amélioration de son accès, notamment aux systèmes sanitaires et éducatif, retient toute l'attention du Gouvernement et de la CE. Le CSLP a cet égard, prévoit de suivre plusieurs indicateurs reflétant cette préoccupation.

0. Identification – synthèse

Nom : AUGMENTATION DE PLAFOND PROJET 8 ACP BK 4 APPUI AU PASECT - REHABILITATION ET ENTRETIEN DE 4 ROUTES
Référence (N° comptable FED) : FED/BF/10010
Secteur CAD : CAD 21020 - Transport routier
Etat : Terminé, non clôturé
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 49,000,000.00 EUR
Date de mise à jour : 22/02/2006
Date de la décision de financement : 03/07/1998
Date d'engagement (ligne budget.): 24/08/1998
Date de démarrage :
Date de fin prévue : 31/12/2004
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

- Objectif global

Contribuer au développement social et économique du pays par l'accroissement des échanges entre les différentes régions du pays et avec l'extérieur ainsi que l'amélioration des conditions de désenclavement au niveau national et sous-régional.

- Objectifs spécifiques

Le maintien ou la diminution des coûts de transport comme conséquence de la réduction des coûts d'exploitation des véhicules et de la réduction des délais de transport ; la réduction des coûts d'entretien courant et périodique à la suite de la remise en état fondamentale des routes et du respect de la réglementation existante en matière de charges admissibles à l'essieu ; l'amélioration de la sécurité routière.

- Résultats attendus

Réhabilitation et remise à niveau de routes bitumées existantes pour un total de 583,8 km, la réparation des ouvrages d'art et d'assainissement situés le long des itinéraires choisis et à l'application des normes en matière de charge à l'essieu.

- Activités

* l'exécution de 583,8 km de travaux d'entretien périodique d'axes bitumés (terrassements, rechargement, pose d'un revêtement bitumineux de 7 m de largeur, assainissement, signalisation horizontale et verticale)

* la mise en place d'une assistance technique pour la surveillance et le contrôle des travaux ainsi que d'une AT séparée pour la gestion et la mise en œuvre du PASEC-T ;

* la mise en place d'un dispositif pour le contrôle de la charge à l'essieu des véhicules et la réalisation d'une campagne de sensibilisation des usagers ;

* l'évaluation ex-post du programme.

2. Origine, contexte et analyses clés

Le projet s'insère dans la stratégie nationale de transformation des structures de l'économie et dans une politique sectorielle cohérente (PASEC-T) dont le volet « routes » est essentiel pour un pays enclavé.

Durant la dernière décennie qui a précédé le PASEC-T, l'entretien du réseau routier a été insuffisant du fait de l'inadéquation des dotations budgétaires et de l'efficacité limitée des structures chargées des travaux d'entretien en régie. Dans ce contexte, le volet « routes » du PASEC-T a été orienté essentiellement sur la consolidation d'un réseau prioritaire d'infrastructures routières. Le PASEC-T vise à mettre en état et à entretenir l'infrastructure routière essentielle et à améliorer l'efficacité du

secteur, notamment au moyen d'une structuration administrative profonde et de la privatisation de l'entretien courant des routes.

Dans ce contexte, les axes bitumés jouent un rôle important dans le commerce national d'une part, permettant l'augmentation des échanges commerciaux à l'intérieur du Burkina, et dans le commerce international d'autre part, en favorisant les échanges avec les voisins tout en assurant un important trafic de transit.

3. Synthèse de la mise en oeuvre du projet

Le présent projet a concerné la réalisation d'un second volet d'entretien périodique et de réhabilitation de routes nationales bitumées, à savoir :

RN1 : Boromo – Bobo Dioulasso ;

RN2 : Ouagadougou – Yako ;

RN4 : Ouagadougou – Koupela et Koupela – Pièga ;

RN14 : Sakoinsé – Koudougou.

D'autres actions ont aussi été réalisées dans ce projet : AT à la DGR, étude de pré-faisabilité pour l'implantation de stations de pesage /comptage ; étude de l'impact de la crise ivoirienne sur le réseau routier principal ; audit de l'entretien routier ; devis programme d'appui au PASEC-T.

La Convention de financement du projet est terminée depuis le 31/12/2004. Les marchés de travaux ont tous été définitivement réceptionnés à l'exception de celui de la RN1 (travaux : Razel ; contrôle : DIWI) pour lequel des dégradations de grande ampleur ont été constatées empêchant toute réception définitive.

Les premières dégradations de la route RN1 entre Boromo et Bobo sont apparues pendant la réalisation des travaux. Il s'agissait essentiellement de nids de poules, principalement dans la traversée de Koumbia. Ils ont fait l'objet, au fur et à mesure de leur apparition, de réparations, et sont ainsi passés inaperçus aux yeux du maître d'ouvrage et de la délégation.

Les dégradations se sont développées à partir de mai 2003, après la réception provisoire de la chaussée. Elles consistaient, au début, en des déformations en rive de chaussée au droit de certains ouvrages hydrauliques, et de déformations et dégradations dans la zone de la Plaine de Boni (PK 224). Des dégradations plus importantes ont été constatées à partir de la mi-juillet 2003, s'amplifiant ensuite de manière quasi exponentielle à partir d'une zone allant du PK 230 au PK 300. Elles prenaient la forme de nids de poules, de dégradations de surface du revêtement et sur certains tronçons et de nombreux ouvrages, de déformations de rives.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses-clés

La crise ivoirienne s'est déclenchée pendant la réalisation des travaux d'entretien périodique et de réhabilitation et elle a induit des hausses significatives de trafic sur certains axes (RN1, RN4) qui sont à l'origine des propositions de renforcement du projet 9ème FED.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

En ce qui concerne les objectifs du projet relatifs aux travaux d'entretien et de réhabilitation, ils ont été atteints à l'exception de la RN1 (crise ivoirienne et dégradations) et partiellement de la RN4 (crise ivoirienne).

Le dispositif de contrôle des charges à l'essieu n'a pas été mis en place comme prévu mais des études préalables ont été menées qui ont permis de définir le type et la nature des stations à installer. Le projet 9ème FED reprendra les conclusions de ces études pour la mise en pratique réelle et sur grande échelle.

Il est à noter que les dégradations survenues durant les travaux de la RN 1 ont commencé avant l'augmentation de trafic du à la crise ivoirienne.

6. Exécution financière

Au 31/12/2005

Montant global contracté	48,981 MEUR
RAC	0,019 MEUR
RAC % / montant CF	0,0%
Montant global payé	48,561 MEUR
RAL	0,439 MEUR
RAL%/montant CF	0,8%

7. Problèmes survenus et mesures à entreprendre

Sur le marché RN1 (Boromo – Bobo Dioulasso), plusieurs expertises techniques ont été menées (expertise de M. JP Poirier à la demande de l'entreprise Razel ; expertise CIERGEC/Lompo pour le Ministère des Infrastructures ; expertise du CETE/Colombel pour le compte de la Délégation). Toutes concluent à une absence d'étanchéité de la couche superficielle du revêtement en enduit bicouche.

Où ces expertises diffèrent, c'est sur les responsabilités de ce revêtement poreux. Pour l'expert du CETE, la responsabilité de l'entreprise est engagée tant au niveau du type de revêtement (bi-couche pré-gravillonné) et de la formule (manque de liant ; répartition des coupes granulaires) quede la mise en œuvre (ce qui impliquerait la responsabilité de la mission de contrôle). Pour l'expert de l'entreprise, au contraire, la cause du problème réside dans le trafic et les surcharges, l'entreprise n'étant, de plus, pas responsable de la conception du projet (choix du type de revêtement). Un accord à l'amiable ou une procédure d'arbitrage devrait conclure ce marché (décision en 2006).

L'intervention de l'Expert en contentieux, a portée les premières estimations suivantes : a) confirmation du problème d'étanchéité ; b) qualité et mise en œuvre des matériaux du corps de chaussée.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Ces thèmes sont repris dans les études et les dossiers d'appels d'offres du projet.

0. Identification – synthèse

Nom :	APPUI AU PROGRAMME SECTORIEL PASEC-T
Référence (N° comptable FED) :	FED/BF/10738
Secteur CAD :	CAD 21020 - Transport routier
Etat :	En cours
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	41,000,000.00 EUR
Date de mise à jour :	12/01/2006
Date de la décision de financement :	01/01/1999
Date d'engagement (LB):	26/11/1999
Date de démarrage :	
Date de fin prévue :	31/12/2005
Données financières (en €) :	[Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

- Objectif global

L'objectif global du programme est de contribuer au développement social et économique du pays par l'amélioration des conditions de désenclavement régional interne et par l'accroissement qui en résultera des échanges intra et inter-régionaux.

- Objectifs spécifiques

Contribuer à la sauvegarde du réseau des routes en terre prioritaires et améliorer le niveau de services de certains tronçons de ce réseau en procédant à des aménagements appropriés.

- Résultats attendus

Réhabilitation et remise à niveau d'infrastructures routières existantes pour un total de 822 km de routes en terre ainsi que la réhabilitation et la reconstruction des ouvrages d'art et l'assainissement situés le long des itinéraires choisis ; 45 km seront bitumés afin de mieux répondre aux conditions de trafic vérifiées lors des études.

- Activités

- * l'exécution de 822 km de travaux d'entretien périodique et d'aménagement de routes en terre (terrassements, rechargements, assainissement, signalisation) ;
- * l'exécution des travaux de bitumage de 45 km de routes en terre ;
- * la surveillance et le contrôle des travaux ;
- * une assistance technique à la DGR ;
- * l'évaluation ex-post du programme.

2. Origine, contexte et analyses clés

Le projet s'insère dans la stratégie nationale de transformation des structures de l'économie et dans une politique sectorielle cohérente (PASEC-T) dont le volet « routes » est essentiel pour un pays enclavé. Durant la dernière décennie qui a précédé le PASEC-T, l'entretien du réseau routier a été insuffisant du fait de l'inadéquation des dotations budgétaires et de l'efficacité limitée des structures chargées des travaux d'entretien en régie. Dans ce contexte, le volet « routes » du PASEC-T a été orienté essentiellement sur la consolidation d'un réseau prioritaire d'infrastructures routières. Le PASEC-T vise à mettre en état et à entretenir l'infrastructure routière essentielle et à améliorer l'efficacité du secteur, notamment au moyen d'une structuration administrative profonde et de la privatisation de l'entretien courant des routes.

Le secteur agricole (40% du PIB et 90% des emplois) est très dépendant des échanges des produits du secteur primaire pour sa survie. La sécurité alimentaire des régions déficitaires en céréales est

strictement dépendante d'un meilleur approvisionnement des marchés de transit et de regroupement. Dans ce contexte, le réseau routier en terre joue un rôle capital pour le développement des zones rurales et, par conséquent, pour les économies aux niveaux local, national et régional.

3. Synthèse de la mise en oeuvre du projet

Les travaux inscrits au projet (y compris le contrôle) ont été réalisés en quatre lots répartis géographiquement :

Lot 1 (Nord-Ouest de Ouagadougou) : Dédougou – Gassan – Tougan ; Dédougou – Nouna ; Soim – Moara – Gassan – Toma ; Tougan – Lanfiéra ;

Lot 2 (Nord-Est de Ouagadougou) : Kongoussi – Kaya ; Zorgho – Ziga ;

Lot 3 (Sud-Est de Ouagadougou) : Guiba – Niaogo – Garango – Tenkodogo ; Tenkodogo – Ouragaye – Sanga ; Niorida – Guiba – Manga ;

Lot 4 (Sud-Ouest de Ouagadougou) : Ouéssa – Djipologo ; Koundougou – Solenzo ; Dandé - Kourouma – N'Dorola.

D'autres actions ont aussi été réalisées dans ce projet : AT à la DGR ; préparation d'une proposition de financement 9ème FED dans le secteur des transports routiers ; audit financier du PASEC-T ; expertise contentieux. La Convention de financement s'est terminée le 31/12/2005. Les marchés de travaux ont tous été réceptionnés. La clôture de la Convention devrait se dérouler normalement.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses-clés

La crise ivoirienne s'est déclenchée pendant la réalisation des travaux d'entretien et d'aménagement des routes en terre de ce projet. Les conséquences sur le projet ont été moins fortes que dans le cas du projet « routes bitumées » (8.ACP.BK.004).

Néanmoins, il a eu une conséquence sur le lot 4 où il a été décidé de procéder au bitumage du tronçon Ouéssa – Djipologo. Ce renforcement a pour but de créer un trajet alternatif, évitant la remontée jusqu'à Ouagadougou, pour le trafic qui vient du Mali et qui va au Ghana.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

En ce qui concerne les objectifs du projet relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement, ils ont été atteints : les routes en terre du projet ont été remises en état et, pour certains tronçons, réaménagés. La conservation de ces investissements passe néanmoins par l'installation systématique de barrières de pluies. Des ouvrages d'art et d'assainissement ont été restaurés.

6. Exécution financière

Au 31/12/2005

Montant global contracté	40,767 MEUR
RAC	0,233 MEUR
RAC % / montant CF	0,5%
Montant global payé	40,026 MEUR
RAL	0,974MEUR
RAL%/montant CF	2,4%

7. Problèmes survenus et mesures à entreprendre

Les quatre marchés de travaux et les quatre marchés de contrôle ont donné lieu à de nombreux avenants (2 à 3, voire parfois 4 par marché). Dans le cadre du devis-programme 9ème FED, la DGR s'est engagée à tenter de minimiser ce nombre. Les routes réhabilitées dans le cadre de ce projet resteront en bon état pour autant que les moyens, tant matériels que financiers, soient mis en oeuvre pour en assurer l'entretien régulier.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Ces thèmes sont repris dans les études et les dossiers d'appels d'offres du projet.

0. Identification – synthèse

Nom :	APPUI AU PROGRAMME SECTORIEL DES TRANSPORTS (PST-2)
Référence (N° comptable FED) :	FED/BF/12674
Secteur CAD :	CAD 21020 - Transport routier
Etat :	En cours
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	115,000,000.00 EUR
Date de mise à jour :	12/01/2006
Date de la décision de financement :	12/12/2003
Date d'engagement (ligne budget.):	15/12/2003
Date de démarrage :	
Date de fin prévue :	31/12/2010
Données financières (en €) :	[Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

- Objectif global

Contribuer au développement social et économique national et à l'intégration régionale par la sauvegarde et l'amélioration du réseau routier principal permettant l'accroissement des échanges entre les différentes régions du pays et avec l'extérieur.

- Objectifs spécifiques

- * le maintien ou la diminution des coûts de transport comme conséquence de la réduction des coûts d'exploitation des véhicules et de la réduction des délais de transport ;
- * la réduction des coûts d'entretien courant et périodique du réseau routier principal à la suite de sa remise en état progressive, de la diminution de l'agressivité du trafic, de l'amélioration de l'état du parc de véhicule ;
- * l'amélioration de la sécurité routière ;
- * l'augmentation de la capacité institutionnelle du MITH.

- Résultats attendus

- * l'entretien périodique d'environ 290 km de routes bitumées ;
- * le renforcement de 607 km de routes bitumées du réseau national prioritaire en réponse aux sollicitations supplémentaires après la crise ivoirienne ;
- * la réalisation d'études d'entretien périodique de 1.400 km de routes en terre ;
- * l'appui institutionnel aux administrations en charge des routes et des transports ;
- * le contrôle effectif des charges d'essieu et la diminution des taux de surcharges ;
- * l'amélioration des conditions de sécurité routière par un niveau de service des routes adapté aux exigences du trafic et la modification des comportements des usagers.

- Activités

- * la conclusion de marchés de travaux pour : l'entretien/renforcement des routes bitumées ; la réalisation de stations fixes de comptage/pesage ; la réalisation d'un projet de sécurité routière sur le réseau routier inter-Etats ;
- * la conclusion de marchés de services pour : le contrôle/surveillance des travaux routiers ; l'étude de l'entretien périodique des routes en terre ; l'élaboration d'un schéma directeur de signalisation routière et d'un plan national de sécurité routière ; l'étude d'un plan national des transports ; l'appui à la modernisation du centre de contrôle technique des véhicules de Ouagadougou; la mise en place de dispositifs pour le contrôle des charges à l'essieu ; la mise en place d'une assistance technique au MITH et à la coordination du PST-2 ; l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de formation des cadres du MITH ; le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion du MITH.

2. Origine, contexte et analyses clés

Le Burkina Faso avait convenu pour la période 1992-1996, d'un premier Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PASEC-T) dont le volet « routier » définissait la politique de transport routier du Gouvernement. Les principaux acquis du PASEC-T sont (i) la rénovation de la réglementation et la restructuration de l'administration, avec l'évolution de son rôle vers des tâches de planification et programmation, (ii) la mise en place d'une base de données routières pour connaître par anticipation l'état et les besoins en entretien du réseau, (iii) l'optimisation des ressources budgétaires entre nouveaux investissements et entretien des infrastructures existantes, en fonction de la rentabilité économique, (iv) l'inscription au budget de l'Etat de dotations budgétaires croissantes destinées à l'entretien courant du réseau : ces dotations sont passées de 1.100 MFCFA en 1991 (avant le PASEC-T) à 8.250 MFCFA en 2005, (v) le désengagement complet de l'Etat de l'exécution des travaux d'entretien routier, entièrement réalisé par des PME depuis 1998.

Pour appuyer ce programme, la CE et les autres bailleurs ont consenti d'importants investissements pour l'amélioration du réseau routier existant : au total, leurs interventions ont concerné plus de 1000 km de routes bitumées et près de 3000 km de routes en terre du réseau classé. Toutefois, les travaux n'ont pas été accompagnés de mesures suffisantes concernant la maîtrise du trafic lourd et la sécurité :

- Les campagnes de pesage mise en oeuvre au moyen de pèse-essieux mobiles ont été dans un premier temps réalisées à des fins statistiques, pour évaluer le problème, et les mesures répressives visant à faire diminuer le taux de surcharge n'ont jamais été appliquées.
- La sécurité routière n'a été vue que sous l'angle de la signalisation limitée aux axes réhabilités. Un effort réel reste à faire notamment en matière d'harmonisation de la signalisation, de contrôle technique de l'état des véhicules, et de formation et sensibilisation des usagers au respect des règles de circulation.

Pour consolider les acquis du PASEC-T et assurer la poursuite du développement du réseau des infrastructures de transport, le Gouvernement a adopté, par décret N° 2000-35/PRES/PM/ MIHU/MTT du 2/06/2000, le document de stratégie présentant le deuxième Programme Sectoriel des Transports et du Tourisme (PST-2) pour la période 2000-2004. Ce programme s'inscrit dans le Cadre Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté.

Le présent projet constitue la suite logique des précédents projets financés sur les 6ème, 7ème et 8ème FED. Il reflète le souci du Gouvernement, partagé par la Délégation et les autres bailleurs de fonds, de disposer d'une solide trame de routes bitumées en bon état, permettant de désenclaver le pays et d'irriguer les régions. C'est ainsi que la Commission a fait part de son intérêt lors de la table ronde des bailleurs de fonds, organisée les 18 et 19 mai 2000 par le Gouvernement en vue du financement du PST-2, et a accepté sa demande d'inscrire les transports routiers comme secteur de concentration du PIN 9ème FED.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Le projet FED s'inscrit dans le cadre de l'exécution du volet routier du deuxième Programme Sectoriel des Transports (PST-2) mis en œuvre par les autorités burkinabè avec l'appui de nombreux bailleurs de fonds.

Le projet comprend deux volets principaux :

- A- Le renforcement et l'entretien périodique de routes bitumées ;
- B- L'appui institutionnel et à l'exploitation de la route.

Le financement requis pour la réalisation de ce programme s'élève à 115 millions EUR (dont volet A : 93,2 MEUR et volet B : 11,7 MEUR hors audits et imprévus). Après la fermeture de la frontière ivoirienne, le Gouvernement a demandé à la Délégation de financer une étude sur les conséquences de

l'augmentation du trafic sur les axes du réseau inter-Etats (requête du 29/11/02). Les résultats de cette étude ont montré que ces routes, à l'exception de la RN 18, s'avèrent sous-dimensionnées par rapport au trafic observé actuellement. Ceci concerne surtout les RN1 et RN4 bien qu'elles aient fait l'objet de travaux d'entretien périodique dans le cadre du 8^{ème} FED (8.ACP.BK.004).

Un renforcement de ces routes était indispensable pour sauvegarder les investissements antérieurs. La mise en oeuvre du projet a donc privilégié ces axes (la RN1 de Bobo Dioulasso au carrefour de Poura et la RN4 de Ouagadougou à Koupela). Au 31/12/2005, les deux chantiers - RN1 et RN4 - étaient désormais en activité. Le marché de la RN4 est d'environ 26 MEUR et celui de la RN1 de 67 MEUR (hors contrôle / Surveillance et révision des prix). Une tranche conditionnelle de 22 MEUR sur le projet RN1 entre le carrefour de Poura et Sakoinzé n'a pu être financée pour le moment. Des modifications de structures ont été décidées pour la RN4, ce qui va augmenter le montant du marché d'environ 10,3 MEUR qui pourront être financés par le COM STABEX final (6,6 MEUR) et par un autre financement à rechercher.

Un premier devis-programme d'appui à la DGR a été opérationnel durant 2005. Un second a été signé pour l'année 2006. Ils ont permis de : fournir un appui aux équipes projets de l'administration chargées de suivre les chantiers FED (véhicules, frais de missions) ; équiper l'assistance technique mise en place au MITH ; d'organiser des formations nationales et internationales (ENTPE).

Le volet d'installation de stations de comptage/pesage a connu un début de mise en oeuvre avec le lancement de deux études destinées à sélectionner les sites d'implantation et à définir des plans types de ces stations.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses-clés

La crise ivoirienne s'est déclenchée pendant la discussion de la proposition de financement si bien qu'il a été possible de l'adapter à ces nouvelles circonstances en introduisant la route RN1 dans les axes à renforcer (au détriment des RN18 et RN19).

Les travaux effectués sur la RN1, sur financement 8^{ème} FED, ont connu des détériorations anormales et anticipées qui ont conduit l'administration à lancer les travaux RN1 du 9^{ème} FED le plus rapidement possibles.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

A ce stade, il n'est pas encore possible d'estimer l'avancement dans la réalisation des objectifs du projet.

6. Exécution financière

31/12/2005

Montant global contracté	110,907
RAC	4,093
RAC % / montant CF	3,6%
Montant global payé	12,724
RAL	102,276
RAL%/montant CF	88,9%

7. Problèmes survenus et mesures à entreprendre

Il était prévu de financer les travaux de la RN4 (Ouagadougou – Koupela) à la fois par le 9^{ème} FED et par le STABEX (COM-final). Malheureusement, ce COM-final n'est toujours pas signé et le chantier de la RN4 est, pour le moment, financé intégralement par le 9^{ème} FED. Le changement de structure retenu pour cette RN4 a pris pour hypothèse que les fonds STABEX seront disponibles avant le 30 juin 2006.

L'étude financée par le FED, pour évaluer les conséquences de la crise en Côte d'Ivoire sur les routes au Burkina Faso, indiquait que la RN1, avec sa structure actuelle, aurait pu supporter le nouveau trafic jusqu'en 2006. Cela correspondait au chronogramme d'intervention prévu à la Convention de financement. Dès 2003, des dégradations inattendues de cette route ont bouleversé ce calendrier. L'intervention sur cet axe a donc dû être anticipée et renforcée par rapport au schéma initial, au détriment des autres chantiers prévus (RN2, RN3, RN16, RN4 sur le tronçon Pièga – frontière du Niger).

Enfin, la gestion des devis-programmes en appui à la Direction Générale des Routes est relativement difficile et les consommations des crédits mis en place très en deçà des prévisions.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Aspects socioculturels

L'amélioration des conditions de circulation et la création des aires de parking prévues (aménagements de sécurité et stations de pesage) devraient avoir un impact important sur les conditions de vie rurale en favorisant les possibilités de commercialisation des produits agricoles (vivres) et artisanaux (paniers, poteries, etc.) locaux.

Chaque fois que des forages devront être réalisés pour l'alimentation en eau des chantiers routiers, ces forages seront équipés de pompes et remis à la population à la fin des chantiers.

Protection de l'environnement

S'agissant de travaux de réhabilitation et d'entretien d'axes routiers existants, l'impact environnemental du projet est jugé comme faible. Aucune modification importante des tracés existants n'est prévue. Les perturbations au niveau de la flore et de la faune seront réduites en utilisant au maximum les anciennes carrières et emprunts qui ont servi à la construction des routes concernées par le projet. Les carrières et emprunts utilisés seront remis en état après utilisation et des mesures seront prises pour réduire les risques d'érosion et de pollution, assurer la remise en l'état initial des abords du tracé et restaurer le couvert végétal. Les prescriptions contractuelles correspondant à ces recommandations seront incluses dans les dossiers d'appel d'offres.

0. Identification – synthèse

Nom : Conservation et Utilisation Rationnelle des Aires Protégées Contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influences
Référence (N° comptable FED) : 7 ACP RPR 742, 7 ACP BEN 057, 7 ACP BK 143, 8 ACP NIR 07, 9 ACP ROC 13
Secteur CAD :
Etat : En cours
Pays / zone géographique : Bénin, Burkina Faso, Niger
Contribution UE : 11 000 000 + 3 x 3 000 000 + 4 000 000
Date de mise à jour : 31/12/05
Date de la décision de financement :
Date d'engagement (ligne budget.) : 22/01/1999
Date de démarrage : 31/12/2000
Date de fin prévue : 31/12/2008
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

1.1. Objectif global

L'objectif global du programme est d'inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et de préserver la biodiversité dans le complexe régional au bénéfice des populations et, plus particulièrement, des populations riveraines des aires et de leurs zones d'influence.

1.2. Objectifs spécifiques

Les bénéfices issus de l'exploitation durable des ressources naturelles des aires protégées et dans leurs zones périphériques sont améliorés / accrus au profit des populations riveraines, par :

- une valorisation des ressources naturelles, afin de dégager plus de bénéfices de leur exploitation durable ;
- une mise en place de mécanismes de distribution équitable des bénéfices entre le secteur public, le secteur privé et les populations riveraines des aires protégées.

1.3. Résultats attendus

Le programme régional aboutira aux résultats suivants :

- un processus de coordination régionale en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles entre les différents pays est mis en place ;
- le système de protection des aires protégées est significativement amélioré ;
- les législations des 3 pays sont adaptées à la décentralisation et participation des populations des aires protégées ;
- les populations adhèrent au concept de conservation et participent à la gestion des aires ;
- les connaissances scientifiques sur la dynamique des écosystèmes, l'écologie de la faune biodiversité sont actualisées et améliorées ;
- les apports financiers dus aux actions permettent aux gouvernements d'assurer même d'un mode mineur la pérennité des actions.

1.4. Activités

- Mise en oeuvre des actions visant à améliorer le système de protection et de surveillance des aires protégées.
- Mise en place d'activités visant à l'exploitation durable des ressources naturelles et sensibilisation des populations à ce concept.
- Harmonisation des politiques nationales en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles.
- Activités de recherche et de suivi visant à mieux connaître le fonctionnement à long terme de l'écosystème et à mesurer l'impact environnemental des actions du programme.

2. Origine, contexte et analyses clés

Le complexe régional est défini comme l'ensemble des parcs nationaux et réserves de faune qui s'étend notamment entre le parc de la Pendjari au Bénin, les réserves d'Arly et du Singou au Burkina Faso, et le grand parc du W du Fleuve Niger situé à cheval entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Le complexe de parcs et réserves se trouvait confronté à une forte dégradation de ses écosystèmes naturels à cause d'un profond déséquilibre entre le niveau d'exploitation, le plus souvent illégal, et la disponibilité de ses ressources. Le braconnage, les feux de brousse, une forte pression pastorale, et localement, le défrichement agricole, menaçaient les équilibres écologiques et la viabilité des ressources naturelles. Des situations inégales du point de vue de la conservation de la biodiversité caractérisaient l'ensemble du complexe régional. Le parc national de la Pendjari, au Bénin, était dans une meilleure situation par rapport aux autres zones, grâce notamment à une action de conservation financée, en 1984, par l'UE sous le 5^{ème} FED. En revanche, le parc national du W n'a jamais été géré en tant que tel depuis son classement définitif en 1954, tout au moins en ce qui concerne les zones situées au Bénin et au Burkina Faso qui étaient pratiquement à l'abandon. Seule la partie du parc située au Niger a été maintenue avec des moyens très modestes grâce aux efforts de conservation des populations autochtones et des forestiers. Dans les trois pays, les orientations politiques sur la conservation des parcs et réserves étaient similaires au niveau des objectifs (réhabilitation, écogestion des ressources, protection) mais au niveau des stratégies, on constatait des divergences ou des évolutions contrastées.

L'idée d'actions concertées pour gérer les aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso et du Niger date maintenant de plus de vingt (20) ans. En effet, c'est en juillet 1984 qu'à l'initiative du Bénin, une réunion s'est tenue à Cotonou pour jeter les bases de cette collaboration interétatique. En novembre 1987, au cours d'une autre réunion à Natitingou (Bénin), les grandes lignes du programme de collaboration ont été définies ainsi que la zone d'intervention. Il s'agit d'un ensemble de parcs nationaux et de réserves de faune formant un vaste Complexe régional d'aires protégées pour un total de près de cinq millions d'hectares (système écologique WAP – Parc W, Arly et Pendjari).

Depuis lors, d'autres rencontres ministérielles ont été organisées en avril 1989 à la Tapoa (Niger), en février 1997 à la Kompienga (Burkina Faso), le 24 mai 2000 à Ouagadougou sous l'égide de l'UEMOA, avec la participation de l'UICN et de la Délégation de la Commission Européenne. Particulièrement importante est la réunion ministérielle intervenue le 12 mai 2000, à la Tapoa (Niger). Cette réunion a abouti à une déclaration dite de la Tapoa, qui a réaffirmé la volonté politique des trois (3) Etats quant au démarrage du programme et a fixé un calendrier d'exécution. C'est ainsi que le programme a démarré en janvier 2001.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Le programme est conçu selon deux niveaux de responsabilité : régional et national. De manière générale, le niveau régional fournit le cadre à travers lequel les objectifs, la stratégie et l'impact peuvent être correctement appréhendés. Le niveau national doit assurer la mise en œuvre des activités dans les aires protégées et leurs zones d'influence. Ainsi le programme est exécuté via quatre composantes : une au Bénin (Kandi), une au Burkina Faso (Diapaga), une au Niger (Niamey), et une à caractère régionale au Burkina Faso (Ouagadougou).

Le Maître d'Ouvrage du programme est l'Ordonnateur National du Burkina Faso agissant en tant qu'Ordonnateur Régional pour la composante régionale. Il délègue aux Ordonnateurs Nationaux la gestion administrative, comptable et financière du programme des composantes nationales, tandis que le contrôle technique est assuré par le Comité Technique de Suivi (CTS).

La Cellule Régionale de Coordination est chargée de la gestion globale du programme et assure la cohérence des actions mises en œuvre par les composantes nationales. Elle a, à ce titre, un droit d'initiative, d'orientation et d'encadrement des activités des composantes nationales et assure le

pilotage du programme de recherche, ainsi que des actions de sensibilisation, information et formation. Elle assure le fonctionnement et le secrétariat du CTS, et est également chargée des actions de coordination avec d'autres initiatives dans le domaine de la conservation, ainsi que des contacts au niveau international avec des organisations et des opérateurs économiques par les objectifs recherchés particulièrement ceux ayant trait au tourisme de vision et au tourisme cynégétique.

Le Comité Technique de Suivi (CTS) examine des questions d'intérêt commun relatives à la conception et à la mise en œuvre du programme. Il se réunit deux fois par an pour discuter et approuver, sur le plan technique, le programme d'activités de l'année à venir et à mi-parcours de celui-ci, analyser son degré d'exécution et proposer des adaptations éventuelles.

Le Conseil d'Orientation (CO), composé des Ministres en charge des aires protégées des trois pays, se réunit une fois par an pour contrôler et faciliter les accords de partenariat avec le secteur privé et définir les lignes directrices du programme visant à harmoniser entre les trois pays les politiques sectorielles en matière de protection de la biodiversité.

Le programme dispose de l'autonomie administrative et financière. Il fonctionne sur la base de devis programmes (DP) annuels préparés par les composantes nationales et par la composante régionale. Les 4 DP sont soumis pour avis technique et aval au CTS pour être visés ensuite par l'ordonnateur national et par la Délégation de la CE de sa composante. Le programme dispose d'une assistance technique pour de l'expertise long, moyen et court termes. Concernant l'expertise long terme, trois assistants techniques sont basés au niveau régional et un par pays au niveau national.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Dans sa conception, le présent programme devait intervenir sur l'ensemble du complexe régional. Toutefois, au regard de la présence d'autres intervenants dans ce complexe, il a été décidé au cours du 1^{er} Comité Technique de Suivi (CTS) que le Programme Régional Parc W/ECOPAS interviendrait principalement dans le Parc du W, et sa périphérie, pour éviter des superpositions dans les interventions de chacun. Afin d'assurer la cohérence des interventions, une attention particulière est apportée à la concertation entre les différents programmes, et particulièrement pour des axes transversaux à caractère régional. Ces activités de coordination se traduisent par une concertation régulière, dans le cadre de l'approche orientée écosystème adopté.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

5.1. Au niveau Régional

Les principaux résultats atteints au niveau régional sont les suivants :

- suite au dossier monté par ECOPAS, classement du parc W en Réserve de la Biosphère Transfrontalière (4 novembre 2002), la première en Afrique et la plus vaste de la planète ;
- tenue des réunions de concertations techniques (Comité Technique de Suivi) et politiques (Conseil d'Orientation) favorisant la coopération régionale pour la résolution des conflits transfrontaliers touchant à l'environnement et l'application des accords internationaux sur la conservation ;
- montage et approbation de documents de planification : "Schéma d'orientation" et "Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc Régional W - 2006-2010" à caractère régional ;
- accord des trois pays pour l'adoption d'un statut international spécial pour la gestion régionale du parc W ;
- diffusion et promotion du Parc W : documentaires, participation aux congrès mondiaux, aux foires internationales du tourisme, édition de livres et documents techniques; etc ;
- montage d'un système de capitalisation informatique sur toutes les activités du programme ;
- appui au montage du programme d'éducation environnementale régional ;
- exécution d'un vaste programme de formation du personnel technique des trois pays impliqués dans plusieurs domaines techniques (SIG, grande faune, éducation environnementale, chasse

sportive, lutte anti-braconnage, écotourisme, etc.) en collaboration avec des partenaires internationaux ;

- lancement d'une dynamique d'accords de collaboration technique, scientifique, de recherche, de jumelage...avec plusieurs partenaires internationaux ;
- appui à la structuration et au développement d'un réseau des concessionnaires de chasse sportive avec la création d'une association régionale pour l'Afrique de l'ouest ;
- établissement de relations sur le commerce équitable des écoproduits établies par des artisans des trois pays ;
- adoption d'un système de réglementation de la transhumance régionale (couloirs, zones de départ et d'accueil, etc.) et constitution d'un comité ad hoc d'observation (sous l'égide de l'UEMOA) créé à l'occasion du Conseil d'Orientation extraordinaire de février 2003 ;
- cadrage des activités de recherche validé et conforme aux objectifs du programme avec la création d'un réseau opérationnel de scientifiques du Sud et du Nord et la construction d'un centre de recherche régional au Point Triple du parc W (point géographique de jonction des frontières des trois pays) ;
- production d'outils d'aide à la décision portant sur les différents aspects de la gestion du parc : carte de végétation et des habitats, dynamiques sociales et occupation des sols, plan de gestion des feux de brousse, sauvegarde et valorisation du patrimoine archéologique du Parc, description des pratiques traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles, corpus de dispositions destinées à renforcer la capacité de charge du parc et la conservation de certains sites d'intérêt majeur, analyse de la dynamique des populations de certaines espèces de grands mammifères, bilans épidémiologiques de carnivores, production du matériel de diffusion, etc.

5.2. Au niveau du Burkina Faso

Les principaux résultats en matière d'aménagement et de conservation du parc sont :

- 500 km de pistes ouvertes et entretenues à chaque saison ;
- plus de 100 ouvrages de franchissement réalisés sur les pistes avec l'aide des populations riveraines ;
- 75 km de piste pérenne en vue de la création d'un réseau régional en cours de réalisation ;
- 9 mares curées et surcreusées permettant de prolonger leur délai de tarissement de deux à trois mois et donc de sécurisé l'abreuvement de la faune ;
- 25 bornes et plus de 100 panneaux implantés permettant de s'orienter facilement dans le parc ;
- 8 miradors réalisés au niveau des mares en vue de valoriser le tourisme de vision,
- une base vie composée de 3 modules de bureaux et de 2 logements en voie d'achèvement à Diapaga ;
- 3 postes forestiers administrant le parc (Kabougou, Kondio, Tapoa Djerma) en voie d'achèvement ;
- balisage d'un couloir de transhumance sur les 20 km situés entre le parc et la zone de chasse de Kondio jusqu'à la frontière du Bénin ;
- mise en place et formation d'une équipe de surveillance composée d'agents de l'état et de 45 pisteurs villageois ;

Les principaux résultats envers les populations riveraines sont :

- création et dynamisation de 17 Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF) ;
- création et aménagement de 5 Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) ;
- réalisation d'un campement touristique (bivouac) à l'entrée du parc à Kabougou ;
- réalisation de 5 puits pastoraux ;
- confection et distribution de 120 ruches kenyanes avec leurs équipements modernes ;

- construction d'un parc de vaccination dans la zone d'accueil des transhumants.

6. Exécution financière

Le budget initial du programme était de 20 millions d'euros dont 11 millions pour la Cellule Régionale de Coordination et 3 millions pour chaque composante nationale.

Suite aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours et à la requête conjointe de l'UEMOA et de la CEDEAO, un avenant à la convention de financement a été signé le 30 août 2005 afin de consolider les acquis du programme. Il a permis d'augmenter d'une part le budget de 4 000 000 euros sur les ressources du PIR (9 ACP ROC 13) et d'autre part de prolonger la durée d'exécution jusqu'au 31/12/2008.

Cellule Régionale de Coordination (11 000 000 euros)

7 ACP RPR 742	Engagements	Paiements
2000	7 041 438	116 863
2001	258 191	1 820 980
2002	1 206 471	1 344 813
2003	650 744	1 243 840
2004	176 780	1 140 424
2005	1 050 507	1 113 100
TOTAL	10 384 131	6 780 020

Composante nationale Burkina Faso (3 000 000 euros)

7 ACP BK 143	Engagements	Paiements
2000	25 500	20 778
2001	518 018	239 196
2002	1 193 259	362 126
2003	265 100	228 605
2004	655 323	219 406
2005	248 774	844 977
TOTAL	2 905 974	1 915 088

Cellule Régionale de Coordination + les 3 pays (4 000 000 euros)

9 ACP ROC 13	Engagements	Paiements
2005	1 985 000	140 253
TOTAL	1 985 000	140 253

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Des difficultés sont rencontrées dans la clôture des devis programmes. Concernant la Cellule Régionale de Coordination et la composante nationale Burkina Faso, les DP n°2 et n°3 ne sont pas encore clôturés. Afin de ne pas bloquer les activités du programme, les DP n°4 ont malgré tout été engagés mais avec une dotation initiale restreinte à 20 % du montant de la régie hors imprévus afin de contraindre les deux composantes à se mettre à jour dans le dépôt de leur comptabilité auprès des services de l'Ordonnateur et de la DCE. Si cette mesure a permis à la CRC de déposer sa comptabilité plus régulièrement, il n'en est pas de même pour la composante Burkina Faso qui accuse toujours un grand retard. Pour ces raisons, la composante Burkina Faso n'a pas pu bénéficier d'un DP 5 à compter du 01/01/2006. Aussi, un avenant prolongeant le DP 4 jusqu'au 31/03/2006 a été signé et un DP 5 ne pourra être signé que si les DP 2 et 3 sont clôturés d'ici là. Il y a un risque important pour que les activités de la composante Burkina Faso soient suspendues à compter du 01/04/2006 en raison de la situation comptable.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Néant

0. Identification - synthèse

Nom :	Plan d'actions organisation du secteur agricole (PAOSA)
Référence (N° comptable FED) :	8ACP BK014
Secteur CAD :	31110 Politique agricole et gestion administrative
Etat :	
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	24,2 millions d'euros
Date de mise à jour :	31/12/05
Date de la décision de financement :	11/06/1999
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	30 juin 2000
Date de fin prévue :	31 décembre 2007
Données financières (en €) :	[Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

Dans le cadre du premier Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA I), exécuté durant la période 1993 - 1995, le Gouvernement a mis en œuvre une série de mesures de réforme et de libéralisation du secteur agricole. L'évaluation, qui en a été faite, a conclu à la nécessité d'enclencher aussitôt un second PASA visant le renforcement des acquis du premier, mais aussi, la poursuite de l'exécution des mesures non achevées et l'orientation de la politique agricole vers des programmes d'investissement.

Dans ce cadre, trois Plans d'Actions, intitulés respectivement :

- " Plan d'Actions pour l'Emergence des Organisations Professionnelles Agricoles " (PA/OPA);
- " Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural" (PA/FMR);
- " Plan d'Actions pour la Filière Riz" (PA/FR)

ainsi que le "Programme d'Appui Institutionnel" (PAI), ont été formulés par le Gouvernement en 1997, comme composantes du deuxième "Programme d'Ajustement Structurel Agricole" (PASA II), alors en cours d'élaboration.

Ces Plans d'Actions ont été regroupés avec le PAI sous le vocable "Plans d'Action pour l'Organisation du Secteur Agricole" (PAOSA), et ont donné lieu à la signature de la convention de financement du PAOSA en juin 1999.

Les objectifs du PAOSA tels que définis dans la convention de financement sont les suivants:

Objectif global

L'objectif global poursuivi est d'améliorer les performances socio-économiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové repositionnant le rôle de l'Etat et favorisant l'organisation de la société civile.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

Contribuer à l'émergence et au renforcement du rôle des organisations professionnelles agricoles au travers d'actions de structuration, de formation et d'information / communication.

Consolider les systèmes d'épargne et de crédit rural par l'assainissement et l'extension des réseaux financiers décentralisés et leur connexion avec la BACB (anciennement CNCA) et les autres établissements bancaires sur la base du refinancement de l'épargne collectée.

Accroître la production de riz par la structuration des producteurs en organisations professionnelles travaillant de façon compétitive dans un contexte de marché libéralisé et capable d'augmenter leur part de la valeur ajoutée leur revenant.

Améliorer les capacités institutionnelles de conception, d'élaboration et de suivi des stratégies, politiques et plans d'actions par le renforcement des services administratifs chargés du secteur agricole.

Résultats attendus

- la structuration et renforcement du rôle des organisations professionnelles agricoles (OPA)
- amélioration de l'accessibilité à l'épargne et au crédit du monde rural
- augmentation de la production rizicole
- accroissement de la capacité d'élaboration, de conduite, de suivi et d'évaluation de la politique sectorielle.

2. Origine, contexte et analyses clés

Au Burkina Faso, le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale; il emploie 86% de la population totale. Environ 40% du PIB provient des activités agricoles (agriculture 25%, élevage 12% et 3% foresterie et pêche), considérées comme étant les principales sources de croissance économique du pays.

Face à cette réalité, le gouvernement a mis en œuvre une série de réformes visant à créer les bases d'une croissance accélérée, en améliorant les conditions de vie des populations et en développant une agriculture durable. Après la phase d'ajustement structurel des années 1990, marquée par un processus de libéralisation et de désengagement de l'Etat des secteurs productifs, le pays a adopté depuis 2000 une stratégie de lutte contre la pauvreté qui vise à assurer une croissance économique durable, équitable et de qualité.

Malgré des résultats macro-économiques encourageants (croissance moyenne du PIB de 5% par an durant la période de 1994 – 2002 contre 3% entre 1980 – 1993), les bonnes performances de certaines filières (coton, bétail/viande, céréales) et les avancées en termes d'opportunités offertes au secteur privé, les conditions de vie des populations rurales ne se sont pas améliorées de façon significative ; l'incidence de la pauvreté s'est même accrue au cours des dix dernières années.

La vulnérabilité due aux aléas climatiques, l'accroissement insuffisant de la productivité agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire et économique des ménages ruraux. La mobilisation limitée des facteurs de production (terre, eau, capital, travail) et la dégradation continue des ressources naturelles sont liées à la faiblesse des investissements privés et publics, mais aussi aux déficiences de l'organisation du cadre institutionnel et des capacités de gestion

L'intervention communautaire soutient la volonté du Gouvernement d'améliorer des performances socio-économiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové, repositionnant le rôle de l'Etat dans ses fonctions de planification et de contrôle, et favorisant l'organisation de la société civile.

Cette approche a été basée sur le document orientation stratégique (DOS) et sur le plan stratégique opérationnel PSO qui ont été élaborés à la fin des années 90.

Face à cette situation, les autorités burkinabé ont décidé d'entreprendre l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Développement Rural (SDR), en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) qui a été officiellement approuvé par le Gouvernement en décembre 2003.

L'élaboration du nouveau document de stratégie de développement rural (SDR) a nécessité une mise en cohérence des plans d'actions avec la stratégie actuelle dans le secteur du développement rural. Le PAOSA intervient sur les 2 axes de la SDR suivants :

- accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles et pastorales
- renforcer les capacités des acteurs et créer un climat institutionnel favorable.

D'autres partenaires techniques et financiers (AFD, coopération danoise, coopération néerlandaise) ont financé les différents plans d'actions à hauteur de plus d'une dizaine de millions d'euros.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

3.1 Etat de mise en œuvre du PA/FR

Le Plan d'Actions qui a été géré sous forme de régie indirecte par l'association d'un bureau d'études international et national, est, depuis le 1 juillet 2005, mis en œuvre sous forme de régie directe par l'équipe d'experts nationaux de la cellule de gestion.

Les principaux résultats de la mise en œuvre au 31 décembre 2005 sont :

- Aménagement de plus de 1300 ha de bas fonds
- Encadrement et l'appui conseil de 75 groupements producteurs de riz
- Réalisation de l'inventaire des terres aménageables en bas fonds
- Développement des champs de production de semences de riz certifiées (environ 10 ha ont été cultivés durant la campagne 2005).
- Prévulgarisation du Burkina Phosphate sur 80 ha environ
- Mise en place et l'appui du CIRB (Comité interprofessionnel du riz) et de l'Observatoire National du Riz

3.2 Etat de mise en œuvre du PA/FMR

Le PAOSA appuie le développement du secteur de la microfinance en milieu rural à travers principalement 3 actions :

- la mise en place du réseau CVECA de la boucle du Mouhoun par le CIDR : 41 caisses sont opérationnelles à la mi-2005 avec un encours d'épargne de 160 millions de FCFA et de crédit de 132 millions FCA. Les objectifs à la fin du programme en juin 2007 est d'avoir 57 caisses opérationnelles avec un encours d'épargne de 225 millions FCFA et de crédit de 386 millions FCFA
- l'extension du réseau de l'URCPO (Union Régionale des Caisses Populaires de l'Ouest) 11 nouvelles caisses étaient fonctionnelles à la fin 2005 ainsi que le nouveau siège de l'URCPO sur les 15 caisses prévues au contrat de subvention
- L'appui au redressement de l'URCPSO. La restructuration de l'URCPSO est terminée avec le licenciement effectif des salariés remerciés. L'URCPSO a amélioré son encours d'épargne qui est passé de 1,5 milliard de FCFA en fin 1999 à plus de 2,3 milliards FCFA au 31 décembre 2004. L'administration provisoire par la FCPB a été prorogée jusqu'en avril 2007.

3.3 Etat de mise en œuvre du PA/OPA

Débutée en juillet 2000, la mise en œuvre du PA/OPA a été suspendue suite au non renouvellement en juin 2003 pour insuffisance de résultat, du contrat de l'opérateur THALES en charge de l'exécution technique et financière de ce plan d'actions. Néanmoins, il a été décidé lors de la prolongation de convention de financement d'appuyer la mise en place des chambres régionales d'agriculture à travers le financement d'actions de formation et d'équipements. Ces actions ont été budgétisées dans le DP d'appui au SP-CPSA signé en septembre 2005.

3.4 Etat de mise en œuvre du PAI

Le programme d'appui institutionnel s'est adressé principalement à trois structures :

- la Direction des Etudes et Projets (DEP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH);
- la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité (SONAGESS);
- le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA).

Cet appui, budgétisé au départ sur trois (3) ans, visait le renforcement des capacités d'intervention de chacune de ces structures dans les domaines relevant de leurs responsabilités respectives a été prolongé jusqu'à la fin de la convention de financement. L'appui à la SonageSS s'est terminé en décembre 2004 et a été financé après cette date par la lettre officielle de sécurité alimentaire.

Dans le cadre du FOESMR (Fonds d'Observation Economique et Social du Monde Rural), 13 études ont été réalisées dans les secteurs agricoles et d'élevage. Quelques études supplémentaires (6 maximum) dans les secteurs de l'agriculture, ressources animales et environnement sont prévues pour être lancées en 2006 et finalisées au début de l'année 2007.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

L'élaboration par le Gouvernement de la nouvelle Stratégie de Développement Rural (SDR), sur la base du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) a nécessité la mise en cohérence du PAOSA avec la politique actuelle du Gouvernement. C'est notamment le cas du PA/OPA dont un des objectifs était de mettre en place une structuration et une représentation des OPA. Cet objectif n'est plus pertinent dans la mesure où les OPA sont actuellement représentées à travers la Confédération Paysanne du Faso et leurs représentants au sein des chambres régionales d'agriculture. L'avenant à la convention de financement a prévu que l'appui aux OPA se fasse dorénavant au profit des chambres régionales d'agriculture à travers de l'information et de la formation

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

La prorogation de 30 mois du PAOSA permettra de réaliser les principaux objectifs de la convention de financement des plans d'actions filière riz et financement du monde rural ainsi que du programme d'appui institutionnel.

En ce qui concerne le plan d'actions pour l'émergence des OPA qui a été arrêté en juin 2003 pour insuffisance des résultats, les résultats obtenus étant faibles. Des actions de formation et d'information au bénéfice des chambres régionales de l'agriculture sont prévues en 2006 à travers le DP d'appui au SP-CPSA.

6. Exécution financière

Année	Montant engagé en euros	Montant payé en euros
2000	4.019.200	938.261,96
2001	7.027.010	1.749.150,13
2002	4.610.540,41	3.412.601,76
2003	3.451.845,95	2.465.925,63
2004	498.548	2.144.381,77
2005	-761.593	1.954.570
Total	18.845.551	12.664.892

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Le programme est confronté à un faible taux de décaissement dû notamment à l'inadaptation des procédures pour le type d'actions à mettre en oeuvre, à la multitude des engagements secondaires et à la lenteur de leur mise en oeuvre ainsi qu'à un retard important dans la clôture des contrats venus à échéance. La phase d'extension du programme se concentre sur la consolidation des actions. Un reliquat financier subsistera probablement à la fin du programme. Il est prévu de lancer une procédure de dégageant des fonds qui ne pourront pas être consommés dans les limites de temps imparties dans le courant du 2^{ème} semestre 2006 pour permettre de réaffecter ces ressources dégagées sur le 9^{ème} FED.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Approche Genre: Suite à l'étude réalisée en 2003 sur l'impact du PAFR sur les femmes, des formations à l'étuvage du paddy ont été organisées pour les femmes. Par ailleurs, dans le cadre des opérations de subvention d'équipements destinés à la riziculture, les groupements féminins bénéficient d'un taux de subvention préférentiel de 50%.

Environnement: Dans le cadre du FOESMR, il est prévu de financer la mobilisation d'experts pour préparer le 2^{ème} rapport sur l'état de l'environnement.

0. Identification - synthèse

NOM	APPUI AU SECRETARIAT EXECUTIF DU CNSA (CONSEIL NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE)
Référence	FED/BF/13013
Secteur CAD 52010	- Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
Etat	En cours
zone géographique	BF - Burkina Faso
Contribution UE	900,000 EUR
Date mise à jour	18/01/2006
Date décision	15/12/2004
Date d'engagement (LB)	15/12/2004
Date début	31/03/2005
Date fin prévue	31/12/2007
Référence convention financière	13013
Délégation et responsables	BF - Burkina Faso LAMHANDAZ Nadia DEL/OUA Tel : *80095 Email : nadia.lamhandaz@cec.eu.int

Données financières

Année	Engagé	Contracté	Payé	RAL
2005	900,000	382,800	161,755.56	738,244.44

1 – Description

Le projet contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, volet "Systèmes d'Information sur la Sécurité Alimentaire". Ses objectifs spécifiques sont d'améliorer les capacités du SE-CNSA en matière de pilotage et d'exécution du PA-SISA et d'améliorer les prestations des composantes du SISA et du SISA lui-même.

Les résultats attendus sont :

1. Les dotations en ressources humaines et matérielles de base permettant au SE-CNSA de piloter et d'exécuter le PA-SISA sont disponibles.
2. Les diverses étapes de la gestion du cycle des projets au bénéfice des structures du SISA sont correctement appuyées par les structures pilotées par le SE-CNSA, ce qui implique que :
3. L'identification des programmes, projets, études, à soutenir au bénéfice des systèmes d'information sectoriels et au bénéfice de la coordination du SISA est réussie.
4. La formulation et la préparation des programmes soutenus sur les ressources communautaires sont réussies.
5. L'exécution technique, administrative et financière des programmes et projets communautaires est réussie, et en conformité aux normes.
6. Le suivi-évaluation, les tableaux d'indicateurs, et les audits des programmes soutenus sur les ressources communautaires sont réalisés.

Le programme se composera principalement de :

- 1 - Assistance Technique de longue durée dans le domaine de la sécurité alimentaire. Plus spécifiquement, l'Assistance Technique envisagée sera concentrée dans le domaine de l'information sur la sécurité alimentaire :

- En assistant la mise en oeuvre du Plan d'Action sur les Systèmes d'Information sur la Sécurité Alimentaire (PA-SISA) qui nécessite un appui spécifique et complémentaire à celui qui est financé sur la Lettre Officielle 2001 (financé sur la ligne budgétaire Sécurité Alimentaire de la Commission).
- En dispensant un appui-conseil sur les aspects systèmes d'information de la LO CILSS.

2 - Appui institutionnel en fonctionnement et en investissements pour le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour ce qui relève plus particulièrement de ses prérogatives dans le PA-SISA.

2 – Origines, contexte et analyse clés

La Commission européenne appuie depuis de nombreuses années des programmes de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et notamment au Burkina Faso. C'est ainsi que par le biais de plusieurs lettres officielles financées sur la ligne budgétaire sécurité alimentaire, la Commission a accompagné l'actualisation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) et a appuyé les structures opérationnelles faisant partie du « dispositif national de sécurité alimentaire » qui fonctionne de façon paritaire, impliquant à la fois des représentants du Gouvernement du Burkina Faso et de la communauté des partenaires techniques et financiers.

En complément des financements du FED dans le secteur rural, les actions communautaires visent plus particulièrement à améliorer la mise en oeuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et le pilotage national et décentralisé du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires soutenu par les bailleurs de fonds.

La dernière lettre officielle soutient le renforcement de la capacité de gestion des crises alimentaires conjoncturelles que subit à intervalles réguliers le Burkina, et contribue à la prévention de ces crises au travers d'actions structurantes (mise en oeuvre des plans d'action céréales et niébé, appui aux réseaux de banques de céréales et aux systèmes financiers décentralisés, renforcement du dispositif national sur les systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire, ...).

La stratégie de coopération du 9^{ème} FED s'articule quant à elle autour de trois domaines de concentration parmi lesquels figure également le « développement rural et la sécurité alimentaire ». Pour rappel, les objectifs du FED en matière de sécurité alimentaire se déclinent comme suit :

- le renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- l'amélioration de l'accès des populations aux produits alimentaires ;
- l'accroissement de l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire.

3 - synthèse de la mise en oeuvre du projet

Le projet a démarré comme prévu en avril 2005. L'assistant technique est arrivé sur le programme dès le démarrage. Le premier devis programme d'un montant de 140,000 € a démarré en août 2005 et est actuellement en cours de mise en oeuvre.

4 - changement dans le contexte et les domaines des analyses clés

Pas de changement majeur dans le contexte et les domaines des analyses clés intervenus depuis la formulation du programme.

La situation qui a prévalu lors de la période de soudure 2004-2005 a encore une fois prouvé l'importance d'une bonne analyse des données en sécurité alimentaire.

5 - Avancement dans la réalisation des objectifs

Le projet est en cours. Le premier DP a pour objectif spécifique d'améliorer les capacités du SE-CNSA en matière de pilotage du PA-SISA et d'appui à l'exécution du SISA.

Les résultats attendus :

1. les activités fondatrices du processus de lancement du PA-SISA sont planifiées et traitées
2. le dispositif de gestion de l'aide accordée au et par le PA-SISA est coordonné et fonctionne efficacement
3. l'organisation des tâches au sein du SE-CNSA/cellule de gestion PA-SISA et les conditions de travail sont améliorées
4. les capacités de la cellule de gestion sont améliorées
5. le lancement des activités du SISA est appuyé
6. le pilotage et le suivi rapproché des divers aspects du processus de mise en œuvre du PA-SISA sont effectifs
7. le pilotage général du PA-SISA est assuré

Lors de cette première phase de mise en œuvre du DP, plusieurs activités ont été réalisées bien que les objectifs en tant que tels n'ont pas été atteints pour la plupart notamment :

Le chantier des textes fondateurs a avancé avec la présentation d'un projet de règlement intérieur du CT-CNSA.

Dans le cadre de la collaboration interservices et interministériel, il y a des contacts avec le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, et la DG COOP.

Dans le cadre de l'appui au dispositif national, les réunions du CT-CNSA ont été tenues de manière régulière. Des améliorations dans le circuit de l'information sont à noter. Le SE-CNSA a participé à plusieurs réunions de coordination au niveau national mais également international (Consultation pour le Sahel, Dakar, novembre 2005 et Réunion du Réseau de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, Paris, décembre 2005).

On peut noter un appui du SE-CNSA au dispositif notamment dans le dossier de la reconstitution du Stock National de Sécurité.

Le recrutement d'un gestionnaire au profit du SE-CNSA est à l'étude. En lieu et place d'un comptable, il devra appuyer la mise en œuvre du PA-SISA par son travail de coordination avec les systèmes d'information sectoriels, la DGCOOP et la délégation de la commission Européenne, tout en bénéficiant de l'expérience des AT du domaine de la sécurité alimentaire.

6 - Exécution financière

Signature d'un premier devis programme en août 2005 pour un montant de 91.729.015 FCFA soit environ 140.000 €. Une première avance de 27.000.000 FCA a été versée. Un premier mémoire de paiement a été déposé en janvier 2006.

On doit noter une relative faible capacité d'absorption des fonds, liée en partie à la nature des activités programmées.

7 – Problèmes survenus et mesures à entreprendre

Les problèmes sont la faible capacité d'absorption des fonds d'une part parce que des activités importantes sont peu consommatrices de fonds.

Reste des problèmes de clarification institutionnelle entre le SE-CNSA et la DGPSA qui ralentit les prises de décision et la mise en œuvre du DP notamment dans ses aspects d'appui au SISA et au PA-SISA. Il y a lieu et la nécessité de mettre l'accent sur une collaboration étroite entre ces deux structures, et surtout impliquer davantage le SE-CNSA dans toutes les activités relevant du PA-SISA.

8 – thèmes transversaux et autres questions

N/A

0. Identification - synthèse

Nom : Appui au Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel / PREDAS
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP ROC 051
Secteur CAD :
Etat : En cours
Pays / zone géographique : Etats membres du CILSS
Contribution UE : 5 400 000 euros
Date de mise à jour : 01/03/2006
Date de la décision de financement :
Date d'engagement (ligne budget.) : 04/10/2001
Date de démarrage : 01/10/2002
Date de fin prévue : 31/12/2007
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

1.1. Objectif global

La gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté constituent les objectifs globaux du programme.

1.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique est de créer un cadre favorable à une gestion organisée et durable des ressources en énergies domestiques en assurant aux populations les plus pauvres un approvisionnement régulier en bois d'énergie, au moindre coût et de manière durable.

1.3. Résultats attendus

La cohérence des politiques « énergies domestiques » est améliorée, en particulier :

- pour les pays ayant déjà adopté un « plan pour l'énergie domestique de sortie de crise du bois énergie » (SED), la cohérence est renforcée ;
- pour les pays ayant entrepris l'étude et l'adoption du SED, la conception est améliorée ;
- pour les pays qui ne disposent pas encore d'un SED, la préparation est appuyée.

Un réseau de Professionnels Sahéliens en Energies Domestiques (PESED) est constitué et un Système d'Information Technologique sur l'Energie (SITE) pour la collecte et la mise à disposition de chacune des données sur l'énergie domestique au Sahel est mis en place.

Les Etats membres du CILSS¹¹ disposent d'une méthode simple normalisée de suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement en bois énergie des grandes villes du Sahel et sont appuyés dans sa mise en place auprès de programmes nationaux sur les énergies domestiques en cours ou à l'instruction.

1.4. Activités

- Aider les Etats membres du CILSS à concevoir, adopter et mettre en œuvre leur "Plan Energie Domestique" (SED), en particulier proposer une méthodologie pour l'élaboration des SED issue de l'expérience des pays les plus avancés, appuyer l'élaboration des nouveaux SED, favoriser la finalisation ou mise en œuvre des SED existants par des appuis spécifiques (cadre réglementaire et fiscal, conditionnalités institutionnelles...), favoriser les rencontres et échanges d'expérience.
- Constituer un Réseau de Professionnels Sahéliens en Energies Domestiques (PESED) (avec définition du cadre de fonctionnement, mise en place d'un annuaire électronique et identification des centres d'excellence) et initier un Système d'Information Technologique sur l'Energie (SITE)

¹¹ Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad

(avec mise en place d'une base de données informatisée dans chacun des Etats membres du CILSS et au niveau régional et standardisation des méthodologies et référentiels de l'information).

- Aider les Etats membres du CILSS à concevoir, puis à promouvoir les conditions de suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement en bois énergie des grandes villes du Sahel, en particulier :
- inventaire comparatif des méthodologies expérimentées au Sahel et d'autres pays en matière de suivi écologique,
- analyse des besoins opérationnels des planificateurs et aménagistes,
- suivi de la productivité naturelle des forêts ligneuses et de leur état,
- coordination avec Agrhymet et constitution d'un fonds régional d'imagerie satellitaire.

2. Origine, contexte et analyses clés

Depuis des années, de nombreux organismes de coopération bilatéraux et multilatéraux ont soutenu des projets dans les secteurs connexes du bois énergie. Les principales organisations internationales sont la Banque mondiale, souvent en association avec d'autres partenaires multilatéraux tels le FIDA, la FAO et l'Union européenne (en particulier dans le cadre des PIN). Les principales institutions de coopération bilatérales sont la coopération allemande (GTZ), la coopération danoise (DANIDA), la coopération française, la coopération néerlandaise.

Au niveau régional, les contributions de la Commission européenne axées sur la bonne gestion des ressources naturelles liées au secteur des énergies domestiques et les actions financées par la coopération allemande axées sur la bonne utilisation des énergies domestiques sont en particulier tout à fait complémentaires dans le cadre du PREDAS.

Aussi, le programme PREDAS a été élaboré en coordination étroite avec nos partenaires sahéliens et l'ensemble des bailleurs de fonds intéressés par le secteur des énergies domestiques et sur les expériences acquises des interventions précédentes. Il bénéficie d'un co-financement de la République Fédérale d'Allemagne mis en œuvre par la GTZ. Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) est chargé de la coordination générale du programme dont la mise en œuvre est conçue de façon décentralisée en appui aux structures nationales et opérateurs impliqués dans le secteur "énergies domestiques".

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

L'Ordonnateur Régional est le Secrétaire Exécutif du CILSS. Il assure la coordination et le suivi de mise en œuvre du programme avec l'assistance d'une unité permanente, basée à Ouagadougou, intitulée "Cellule Régionale de Coordination du PREDAS" dont le suivi est assuré par un Coordinateur Régional.

La Cellule Régionale de Coordination (CRC), structure permanente d'organisation, d'animation, de gestion financière et de gestion des devis programmes annuels, coordonne la mise en œuvre de l'ensemble du programme. Les devis programmes annuels sont régionaux mais ils englobent néanmoins les activités prévues pour chaque pays.

Au niveau national, des Unités Techniques Nationales (ETN) assurent les fonctions d'animation et de suivi d'exécution des programmes annuels d'activités des pays. Elles sont composées de 4 membres dont un Animateur National nommé par son gouvernement.

Le programme bénéficie d'une Assistance Technique (AT) composée d'un assistant technique long terme, basé auprès de la Cellule Régionale de Coordination, et d'assistants techniques court terme intervenant dans les pays à leur demande.

Un Comité Régional de Pilotage (CRP), réunissant un représentant du secrétariat exécutif du CILSS, les animateurs nationaux, le coordinateur régional et un représentant de la Délégation Commission

européenne en qualité d'observateur, assure la formulation des devis programmes annuels du PREDAS. Il se réunit une fois par an dans un des pays membres.

Le fonctionnement du CRP est sous le contrôle d'un Comité Directeur Régional. (CDR) composé du Secrétaire Exécutif du CILSS, des représentants de la délégation de la Commission européenne, et des Etats membres associés au financement du PREDAS, en particulier la République Fédérale d'Allemagne. Il se réunit de façon ordinaire, tous les ans, pour assurer les missions d'évaluation et de contrôle de la conformité et de la cohérence de l'ensemble des devis programmes annuels concourant à la bonne mise en œuvre du PREDAS.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Néant

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

L'exécution du DP 2 depuis le 01/01/05 s'est faite sans problème majeur et a permis d'atteindre les résultats suivants :

- validation technique des Stratégies Energie Domestique (SED) réalisée pour les 9 pays du CILSS et processus de validation des lettres de politique sectorielle en cours,
- une centaine d'experts en énergie domestique sont mis en ligne sur le site Web du PREDAS (environ 1200 visites / mois du site, notamment de l'Europe et des Etats-Unis),
- organisation d'ateliers régionaux sur les thèmes « réglementation et fiscalité en matière de gestion durable décentralisée des ressources bois-énergie) et « choix d'un protocole de labellisation / certification des équipements énergie domestique » en collaboration avec le programme PRBE de l'UEMOA,
- publications de plusieurs guides techniques : l'aménagement forestier, l'inventaire forestier simplifié, le cadre logique appliqué aux énergies domestiques (ED), énergie / développement /pauvreté.
- diverses formations régionales sur : montage des projets appliqué aux ED, aménagement et inventaire forestier, confection et utilisation de l'autocuiseur BITATORE
- mise en œuvre de projets interstitiels : fabrication de briquettes de charbon de typha (Mali), promotion du GPL comme substitut au bois et foyers améliorés en collaboration avec le PNUD / GEF (Niger), voyage d'étude sur la valorisation des résidus de tiges de coton (Burkina et Tchad),

Le DP 3 (du 01/01 au 01/12/2006) a été signé et engagé.

L'audit des DP démarrage et DP 1 a été réalisé et le rapport est attendu pour début 2006.

La consultation restreinte en vue de réaliser l'évaluation à mi-parcours a été lancée, les offres sont analysées, et la mission devrait démarrer en février 2006.

6. Exécution financière

Le programme ne prévoit pas de budget spécifique pour chaque pays, un seul devis programme géré au niveau régional prend en compte les activités des pays. Aussi, il n'est pas possible de donner l'état de l'exécution financière pour un pays en particulier.

Au niveau régional, l'état de l'exécution financière est le suivant :

Budget global : 5 400 000 euros

A fin 2005, environ 80 % du budget a été engagé et 30 % payé.

PREDAS	Engagements	Paiements
2002	137 000	39 140
2003	2 132 300	491 964
2004	1 011 175	804 389
2005	1 031 100	285 973
TOTAL	4 311 575	1 621 466

Le programme a déjà mis en œuvre trois devis programmes, le quatrième est en cours :

DP démarrage du 01/10/2002 au 30/09/2003, clôturé ;

DP n°1 du 01/10/2003 au 31/12/2004, en cours de clôture ;

DP n°2 du 01/01/2005 au 31/12/2005, à clôturer ;

DP n°3 du 01/01/2006 au 31/01/2006, en cours d'exécution.

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Néant.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Protection de l'environnement

Le projet s'inscrit entièrement dans la préoccupation de protection active de l'environnement puisqu'un des objectifs du projet est la contribution à l'initiation d'un véritable suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement des grandes villes du Sahel. Aussi, il est primordial qu'une coordination s'établisse entre les différentes actions en cours de réalisation, et ceci est assuré par la Cellule Régionale de Coordination.

Aspects sociaux culturels, femmes et développement

Le projet tient compte, dans sa programmation annuelle, des besoins de sensibilisation et d'information de tous les acteurs impliqués dans ce sous-secteur de l'énergie domestique. Le degré d'adhésion, par chacun des acteurs et des groupes cibles identifiés, est considéré comme un excellent indicateur du degré de viabilité du PREDAS. La participation des femmes à l'exécution et aux bénéfices du projet, notamment aux économies d'énergie et à la gestion villageoise des ressources ligneuses, fait l'objet d'une attention spéciale, à la fois au titre d'acteur, d'opérateur ou de promoteur du projet et de composante de groupes cibles.

0. Identification - synthèse

Nom : Approvisionnement en Eau Potable de Ouagadougou
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 028
Secteur CAD : 14020 – Distribution d'eau et assainissement – Système à grande échelle
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 30,000,000 Euros
Date de mise à jour : 31/12/05
Date de la décision de financement : 1 ^{er} janvier 2000
Date d'engagement (ligne budget.) : 11 octobre 2000
Date de démarrage : 1 ^{er} juillet 2002
Date de fin prévue : 30 juin 2007
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

- Objectif global : Améliorer les conditions matérielles de vie et de santé de la population de Ouagadougou et de contribuer au développement durable et socialement équilibré du secteur d'hydraulique urbaine conformément aux objectifs nationaux.

- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du programme visent un accroissement (27 millions de m³ d'eau/an) et l'amélioration de l'approvisionnement et de l'accès à l'eau potable de Ouagadougou et dans sa périphérie.

- Résultats attendus

Les interventions réalisées dans le cadre du projet AEP - Ouagadougou, en coordination avec d'autres bailleurs de fonds, contribueront à atteindre les résultats suivants :

Utilisation optimale des ressources en eau du fleuve Nakambé par la création d'une capacité de stockage utile de 200 millions de m³, la production de 27 millions de m³ / an, l'extension du réseau de distribution d'eau potable avec un doublement du nombre de branchements particuliers qui passe de 45.000 branchements existants à 95.000 ; soit une capacité de desserte de (95.000 x 8 personnes par branchement) 760.000 habitants.

Outre les branchements particuliers il est attendu l'approvisionnement d'environ 1.000.000 d'habitants par bornes fontaines.

Par ailleurs le projet induira le renforcement de la capacité institutionnelle de gestion du secteur de l'hydraulique urbaine, la prévention de la contamination de l'eau consommée à travers le renforcement des actions d'assainissement et d'éducation à l'hygiène, la réduction des maladies d'origine hydrique.

- Activités

Le financement du FED couvre :

Les travaux de construction (lot 5.2) de 09 réservoirs au sol en béton armé (1x1000m³, 7x2000m³ et 1x3000m³), 07 châteaux d'eau en béton armé d'une capacité de 2000m³ chacun, 02 stations principales de pompage, 01 centre administratif et d'exploitation, 07 stations de reprise intermédiaires et de mise en charge au pied des châteaux d'eaux, 02 boosters et l'installation d'un système de télégestion et téléphonie complet pour le réseau de distribution ;

Les activités d'accompagnement (construction de bornes fontaines et d'ouvrages d'assainissement et d'hygiène, conduite d'actions d'animation, de sensibilisation et de formation)

2. Origine, contexte et analyses clés

La faible disponibilité de la ressource en eau combinée à la croissance démographique de la population Ouagalaise nécessite la réalisation d'ouvrages d'alimentation en eau potable complexes. Ainsi, suite à des études de faisabilité commanditées par les autorités burkinabés, l'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga a été envisagée du fait de la situation de pénurie chronique en eau de la capitale. Ce programme qui implique quatorze bailleurs de fonds et ambitionne de couvrir les besoins en eau potable de Ouagadougou à l'horizon 2010 s'inscrit dans le cadre des principes et orientations stratégiques de la politique nationale en matière d'eau.

Sa mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par un environnement en pleine mutation caractérisé par :

- La révision des missions de l'Etat par un recentrage vers les fonctions de régulation.
- L'adoption d'un document de politique et stratégies en matière d'eau définissant le cadre d'intervention dans le secteur et la politique de développement assignée au secteur eau.
- La Décentralisation consacrée par la loi portant orientation de la Décentralisation
- L'adoption de la loi d'orientation sur l'eau.
- La réforme en cours du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi urbain.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Maître d'Ouvrage : Ministère des Finances et du Budget, Ordonnateur National du FED

Maître d'œuvre : Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et de Ressources Halieutiques.

Maître d'œuvre délégué : Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)

La coordination des activités est assurée par une structure dénommée Maîtrise d'Ouvrage de Ziga en ce qui concerne le lot 5.2 et par un chef de projet pour les actions d'accompagnement. Les deux étant placés sous la tutelle de l'ONEA.

4. Changements dans le contexte et les domaines clés

Pas de changement.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Le lot 5.2 est marqué par un progrès normal des travaux et une lenteur de déboursement du fait d'un décalage entre règlement financier et mise en œuvre. Un avenant n°1 au contrat de travaux a été signé au cours du dernier trimestre 2005.

Le volet actions d'accompagnement accuse un retard sensible et n'a pas connu de réalisations physiques au cours de 2005. La mise en œuvre de ce volet a été marquée par la signature de deux devis programmes. Mais suite à un certain nombre de difficultés rencontrées dans la gestion des devis programmes, il a été décidé de concert avec le maître d'ouvrage de recourir uniquement à des engagements spécifiques pour la mise en œuvre des activités liées à ce volet. Ce qui a conduit à un recentrage des activités en vue d'un réaménagement budgétaire de la convention de financement.

6. Exécution financière

Récapitulatif	Définitif	Provisoire
Projet total	30,000,000.00	0.00
Engagé	25,701,261.83	0.00
Disponible non-engagé	4,298,738.17	4,298,738.17
Payé	12,254,304.32	0.00
Engage non payé	13,446,957.51	13,446,957.51
Solde non payé	17,745,695.68	17,745,695.68

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

La composante mesures d'assainissement connaît de faibles performances de mise en œuvre et a fait l'objet d'un recentrage des activités.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Dans sa mise en œuvre, le programme intègre des questions liées au genre, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté. Il contribue aussi à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

0. Identification - synthèse

Nom : Programme Régional Solaire phase II (PRS II)
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 042 / 8 ACP BK 033
Secteur CAD : 23067 – Energie solaire
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 9,956,000 Euro (PIN) et 3,207,000 Euro (PIR)
Date de mise à jour : 31/12/04
Date de la décision de financement : 11 mai 2001
Date d'engagement (ligne budget.) :
Date de démarrage : 1 ^{er} mai 2002
Date de fin prévue : 10 mai 2007
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

- Objectif global : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par un approvisionnement en eau potable durable.

- Objectif spécifique : Amélioration de la desserte et de la qualité de l'eau potable pour les populations rurales, dans les conditions suivantes : systèmes conçus sur la base d'une demande effective de la population, gérés par des institutions locales, exploités par des opérateurs privés, dans des conditions qui assurent l'avantage économique de l'utilisation de la technologie solaire et un équilibre financier pérenne.

- Résultats attendus :

Les structures organiques du programme sont mises en place et fonctionnelles.

Le programme d'optimisation des systèmes solaires du PRS I est réalisé.

L'installation de 90 nouveaux systèmes d'AEP solaires est réalisée.

Les mesures d'accompagnement sont mises en œuvre.

Une meilleure participation des associations professionnelles nationales du photovoltaïque et de la gestion des systèmes d'AEP aux manifestations publiques à caractère technique et commercial est assurée.

- Activités :

Mettre en place et opérationnaliser les structures organiques du programme

Optimiser les systèmes réalisés par le PRS1

Réaliser l'installation de nouveaux systèmes d'AEP solaires

Mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement

Appuyer les associations professionnelles nationales du photovoltaïque et de la gestion des systèmes d'AEP à une meilleure participation aux manifestations publiques à caractère technique et commercial

2. Origine, contexte et analyses clés

Seconde phase d'un programme régional de développement de l'énergie solaire au sahel qui s'est déroulé dans les neuf pays du CILSS (Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel) au cours des années 90, le PRS2 s'inscrit dans le cadre des politiques nationales des Etats Sahéliens de décentralisation et de transfert de la responsabilité de la gestion de l'eau en milieu rural et semi urbains aux bénéficiaires. Sa mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par un environnement en pleine mutation caractérisé par :

La révision des missions de l'Etat par un recentrage vers les fonctions de régulation.

L'adoption d'un document de politique et stratégies en matière d'eau définissant le cadre d'intervention dans le secteur et la politique de développement assignée au secteur eau.

La Décentralisation consacrée par la loi portant orientation de la Décentralisation

L'adoption de la loi d'orientation sur l'eau.

La réforme en cours du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi urbain.

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé une meilleure capitalisation de l'expérience acquise par le PRSI, la promotion du secteur privé et l'amélioration de la qualité de service

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

La gestion du projet est assurée aussi bien au niveau régional que dans chacun des pays membres du CILSS.

Pour le niveau régional, le Maître d'Ouvrage du programme est le Secrétaire Exécutif du CILSS, basé à Ouagadougou (Burkina Faso), agissant en tant qu'Ordonnateur Régional au nom des neufs états membres du CILSS. Il assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme avec l'assistance d'une unité de projet permanente, intitulée « Unité de Coordination Régionale » du PRS II dirigée par un Coordonnateur Régional.

Un Comité Directeur Régional présidé par l'Ordonnateur Régional assure la cohérence des activités avec les objectifs et les orientations retenues. Il agit comme structure de conseil politique et de validation des devis programmes.

Une réunion régionale de pilotage rassemblant les principaux acteurs nationaux et régionaux du PRS II, ainsi que les bailleurs de fonds finançant les interventions complémentaires se tient régulièrement au moins une fois par an pour examiner la situation du programme.

Au Burkina Faso, nous avons la situation suivante :

Maître d'Ouvrage : Ministère des Finances et du Budget, Ordonnateur National du FED

Maître d'œuvre : Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable.

Maître d'œuvre délégué : Unité Nationale de Coordination (UNC).

Un Comité National de Suivi (CNS) examine et approuve les programmes et rapports d'activités du PRS II. C'est l'organe d'appui technique et méthodologique pour la mise en œuvre du programme.

L'UCR et les différents UNC bénéficient d'une assistance technique axée sur les aspects suivants :

L'ensemble du programme a fait l'objet d'une évaluation à mi parcours qui a permis de proposer un projet d'avenant à la convention de financement en cours d'approbation.

La mise en œuvre du programme au Burkina Faso en 2005 a porté sur :

Le démarrage effectif des travaux implantation et supervision de forages et animation sociale / des travaux de forages.

Approbation de dossiers d'appel d'offres (équipements de pompage du PRS2 et du PRS1 / Optimisation des systèmes communautaires du PRS1 / Optimisation des réseaux du PRS1)

Préparation et signature des DP 2006 sur PIN et PIR.

Préparation et transmission pour approbation de l'avenant n°2 à la convention de financement.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

La réforme en cours de la gestion des points d'eau influencera, fortement le contexte et la viabilité du PRS. Les réformes ont suivi les stratégies prévues mais ont connu cependant un retard sensible à la mise en œuvre. Le projet d'avenant n° 2 à la convention de financement propose un délai supplémentaire de deux ans afin de prendre en compte de la durée de garantie nécessaire pour les marchés de fournitures.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

L'état d'avancement du projet n'a pas encore permis de contribution sensible à la réalisation des objectifs.

6. Exécution financière

	8 ACP BK 033		8 ACP ROC 042	
Récapitulatif	Définitif	Provisoire	Définitif	Provisoire
Projet total	9,956,000.00	0.00	26,205,000.00	0.00
Engagé	5,112,900.00	0.00	19,650,429.64	-21.60
Disponible non-engagé	4,843,100.00	4,843,100.00	6,554,570.36	6,554,591.96
Payé	637,615.41	589,003.82	8,544,462.86	855,499.89
Engage non payé	4,475,284.59	3,886,280.77	11,105,966.78	10,250,445.29
Solde non payé	9,318,384.59	8,729,380.77	17,660,537.14	16,805,037.25

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Pas de problèmes majeurs enregistrés mais retard constaté au démarrage du fait de la lourdeur dans la mise en œuvre liée au caractère régional du programme.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Dans sa mise en œuvre, le programme intègre des questions liées au genre, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté. Il contribue aussi à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

0. Identification - synthèse

Nom : Valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest du Burkina Faso (VREO)
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 038
Secteur CAD : 14010 – Politique des ressources en eau et gestion administrative
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 10,000,000 Euros
Date de mise à jour : 31/12/04
Date de la décision de financement :
Date d'engagement (ligne budget.) : 24/07/02
Date de démarrage : 31 mai 2003
Date de fin prévue : 30 mai 2009
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

- Objectif global : Contribuer à l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales de planification, de gestion et de valorisation des ressources en eau potable dans les sous-bassins de l'Ouest du Burkina Faso, en mobilisant les collectivités locales, les organisations décentralisées et les acteurs du secteur public et privé.

- Objectifs spécifiques : Améliorer la couverture des besoins en eau potable des populations des provinces des hauts bassins et du sud-Ouest, en implantant de nouveaux équipements, en renforçant les capacités locales de gestion des systèmes d'adduction et de distribution d'eau et, en améliorant les connaissances sur les ressources disponibles et en les préservant de la pollution.

- Résultats attendus

Le taux de couverture des besoins d'approvisionnement en eau potable de qualité, s'appuyant sur un système pérenne basé sur la participation et la responsabilisation des populations locales, est amélioré.

La connaissance et suivi quantitatif et qualitatif continu des ressources en eau des bassins de l'Ouest du Burkina Faso sont assurés de façon fiable.

Les conditions de préservation des ressources en eau et des milieux aquifères proches de Bobo sont améliorées de façon durable.

Une planification stratégique des actions d'aménagement et de gestion des ressources en eau des hauts bassins et du sud-Ouest est disponible.

- Activités

Réalisation de 200 forages positifs avec pompe à motricité humaine dont 90 dans les régions des Hauts Bassins et des Cascades, et 110 dans la région du Sud-Ouest

Réhabilitation de 50 forages avec pompe à motricité humaine existante dans la région des Hauts bassins

Réalisation de 30 adductions d'eau potable simplifiées (Un forage et un piézomètre pour chaque adduction) dont 20 pour les régions des Hauts Bassins et des Cascades, et 10 dans la région du Sud-Ouest.

Etude et suivi des ressources en eau

Préservation et restauration des ressources en eau et des milieux

Planification stratégique des actions d'aménagement des ressources en eau

Formation des structures de gestion des infrastructures mises en place au cours du programme RESO et à mettre en place par le V.R.E.O.

2. Origine, contexte et analyses clés

Seconde phase d'un programme de gestion intégré et de mise en valeur de l'eau, le programme VREO s'inscrit dans le cadre des principes et orientations stratégiques de la politique nationale en matière d'eau.

Sa mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par un environnement en pleine mutation caractérisé par :

- La révision des missions de l'Etat par un recentrage vers les fonctions de régulation.
- L'adoption d'un document de politique et stratégies en matière d'eau définissant le cadre d'intervention dans le secteur et la politique de développement assignée au secteur eau.
- La Décentralisation consacrée par la loi portant orientation de la Décentralisation
- L'adoption de la loi d'orientation sur l'eau.
- La réforme en cours du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieux rural et semi urbain.

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé l'implication du secteur privé dans la gestion des infrastructures d'AEP doit donc clairement être favorisée, notamment dans la perspective de renforcer les capacités de développement local

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Maître d'Ouvrage : Ministère des Finances et du Budget, Ordonnateur National du FED

Maître d'œuvre : Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable.

Maître d'œuvre délégué : Unité de Gestion du Programme VREO.

Le Comité de Pilotage est l'organe d'appui technique et méthodologique pour la mise en œuvre du programme en conformité avec les politiques sectorielles en cours. Il se réunit deux (2) fois par an.

Unité de Coordination Nationale du Programme VREO placée sous l'autorité du Directeur Général de l'Approvisionnement en Eau Potable. Elle bénéficie d'une assistance technique.

La mise en œuvre du programme en 2005 a porté sur :

Préparation, approbation et signature du DP 3

Préparation et transmission du dossier d'appel d'offres relatif à la réalisation des AEPS

Le démarrage effectif de la maîtrise d'œuvre sociale au cours du dernier trimestre 2005.

Préparation, approbation et signature du marché relatif à l'implantation des forages.

Approbation des procès verbaux d'attribution pour les travaux de réalisation de 260 forages

4. Changements dans le contexte et les domaines clés

Pas de problèmes majeurs enregistrés. Comparativement à la situation en vigueur lors de la conception du projet, de nouveaux bailleurs interviennent dans le secteur et dans la région concernée. Il sera donc nécessaire d'engager des concertations afin d'éviter la multiplication des efforts.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Le niveau d'avancement du projet ne permet pas encore de contribution sensible à la réalisation des objectifs.

6. Exécution financière

Récapitulatif	Définitif	Provisoire
Projet total	10,000,000.00	0.00
Engagé	3,556,760.00	0.00
Disponible non-engagé	6,443,240.00	6,443,240.00
Payé	944,245.86	113,995.53
Engage non payé	2,612,514.14	2,498,518.61
Solde non payé	9,055,754.14	8,941,758.61

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Pas de problème, un léger retard au démarrage durant la phase de mise en place des acteurs.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Dans sa mise en œuvre, le programme intègre des questions liées au genre, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté. Il contribue aussi à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

0. Identification - synthèse

Nom : Assistance Technique à la Direction de l'Hydraulique
Référence (N° comptable FED) : 7 ACP BK 152 / 8 ACP BK 37
Secteur CAD : 14010 – Politique des ressources en eau et gestion administrative.
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 750,000 Euro
Date de mise à jour : 31/12/04
Date de la décision de financement : 19 décembre 2001
Date d'engagement (ligne budget.) : 12 décembre 2001
Date de démarrage : 01 avril 2002
Date de fin prévue : 31 décembre 2006
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

- Objectif global : Assister la Direction Générale de l'alimentation en eau potable dans la planification et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau, et assurer le suivi technique, administratif et financier des projets d'hydrauliques, et notamment ceux financés par le FED et la BEI.

- Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de l'assistance technique sont :

Assister la DGAEP dans la planification et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau.

Assurer le suivi des projets financés par le FED (programme AEP de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga, programme VREO, PRS II)

- Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

L'assistance à la DGAEP dans la planification et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau est assurée.

Le suivi des projets financés par le FED (programme EAP de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga, programme VREO, PRS II) est assuré.

- Activités

Assister la DGAEP dans la planification et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau et superviser l'exécution d'études spécifiques.

2. Origine, contexte et analyses clés

Le Burkina Faso a adopté en juillet 1998 un document de politique et stratégies en matière d'eau. L'objectif général étant de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci favorise au mieux le développement socio-économique. Afin d'accompagner la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau, il a été jugé pertinent de mettre à la disposition de la DGAEP une assistance technique internationale. Sa mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par un environnement en pleine mutation caractérisé par :

La révision des missions de l'Etat par un recentrage vers les fonctions de régulation.

L'adoption d'un document de politique et stratégies en matière d'eau définissant le cadre d'intervention dans le secteur et la politique de développement assignée au secteur eau.

La Décentralisation consacrée par la loi portant orientation de la Décentralisation

L'adoption de la loi d'orientation sur l'eau.

La réforme en cours du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi urbain.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Maître d'Ouvrage : Ministère des Finances et du Budget, Ordonnateur National du FED

Maître d'œuvre : Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable.

L'année 2005 a été marquée par la mise à la disposition de la DGAEP et de la DGIRH de deux experts pour le traitement et l'analyse des données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques et d'assainissement. Une étude relative aux implications de la décentralisation sur le secteur de l'eau a également été menée au cours de 2005.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

La nécessité d'un appui à la DGAEP est confirmée et renforcée par le fait que la DG joue un rôle de plus en plus essentiel dans l'atteinte des objectifs du millénaire, sans pour autant être dotées des ressources nécessaire pour réaliser sa mission.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

La contribution effective de l'assistance technique a permis à la DGAEP d'effectuer des avancées sensibles dans la réalisation de sa mission et de son rôle institutionnel.

6. Exécution financière

	8 ACP BK 37		7 ACP BK 152	
Récapitulatif	Définitif	Provisoire	Définitif	Provisoire
Projet total	450,000.00	0.00	300,000.00	0.00
Engagé	404,000.00	0.00	300,000.00	0.00
Disponible non-engagé	46,000.00	46,000.00	0.00	0.00
Payé	72,798.64	11,734.36	295,046.29	0.00
Engage non payé	331,201.36	319,467.00	4,953.71	4,953.71
Solde non payé	377,201.36	365,467.00	4,953.71	4,953.71

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Pas de problèmes majeurs.

8. Thèmes transversaux et autres questions

0. Identification – synthèse

Nom : Programme d'Appui à la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance (PADEG)			
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 32 – 8 ACP TPS 101			
Secteur CAD : 15130 Développement des services légaux et judiciaires			
Etat : En cours			
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso			
Contribution UE : 16 MI€			
Date de mise à jour : 19/01/2006			
Date de la décision de financement : 18/05/2001			
Date d'engagement (ligne budget.) : 15/11/2001			
Date de démarrage : 18/12/2002			
Date de fin prévue : 31/12/2006 – prolongation 2008/2009			
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]			
Année	Décidé	Engagé	Payé
2001	16 000 000	3 000	0
2002	16 000 000	1 474 613	2 916
2003	16 000 000	2 580 542	2 296 251
2004	16 000 000	4 319 724	1 863 579
2005	16 000 000	3 907 700	1 673 252

1. Description

- L'Objectif global du programme est la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme

- L'Objectif spécifique du programme est de permettre aux citoyens de bénéficier d'une justice plus efficace et accessible par l'appui à la réforme du système judiciaire et d'un état de droit consolidé par une meilleure participation de la société civile, des médias et des institutions démocratiques au processus démocratique à travers le Fonds d'Appui à l'Etat de droit.

- Les Résultats attendus sont :

Au niveau du volet 'Réforme du système judiciaire'

Le personnel judiciaire et les auxiliaires de justice seront plus nombreux et mieux formés ;

L'information juridique sera intensifiée et plus largement diffusée auprès des praticiens du droit, enseignants, étudiants et citoyens y compris en utilisant les nouvelles technologies ;

La justice sera plus accessible dans sa compréhension et dans son fonctionnement pour les citoyens grâce notamment aux productions des médias ;

Les juridictions seront décentralisées et plus accessibles aux justiciables par la réalisation de nouvelles infrastructures et l'acquisition d'équipements ;

Les conditions de détention dans les maisons d'arrêt seront améliorées, la réinsertion sociale des détenus sera facilitée.

Au niveau du volet 'Fonds d'Appui à l'Etat de droit'

- Les intervenants de la société civile et les institutions démocratiques seront renforcés dans leur capacité d'action (conception, mise en œuvre, coordination des projets, atteinte des résultats fixes et des bénéficiaires visés) ;

- Le dialogue et la confiance entre l'état et la société civile seront améliorés ;

- la crédibilité du système électoral sera amélioré ;
- le niveau professionnel des medias sera renforcé ainsi que leur accès en zone rurale ;
- les femmes disposeront de connaissances et moyens renforcés pour exercer plus efficacement leurs droits et devoirs dans le processus de démocratisation ;
- la participation de la femme dans la gestion des affaires publiques sera mieux acceptée et encouragée.
- les résultats 2 a 6 dépendent du type de projet qui sera soumis et sélectionné pour financement.

- Les Activités envisagées ou en cours pour arriver à obtenir les résultats cités ci-dessus, peuvent être décrits comme suit :

Au niveau du volet 'Réforme judiciaire'

Formation : initiale à l'Ecole nationale de l'administration et de la magistrature (ENAM) et continue à travers des séminaires du personnel judiciaire et auxiliaires de justice.

Documentation : dotation en ouvrages des bibliothèques des tribunaux de grande instance et de celle de la faculté de droit de Ouagadougou, appui à la production et à la diffusion d'une documentation juridique nationale (précis de droit, revue burkinabè de droit, code d'audience), conception d'une base de données juridiques informatisée (législation, jurisprudence et doctrine) et reproduction de la carte judiciaire existante.

Information, communication et accessibilité à la justice : appui à la direction de la communication et de la presse ministérielle du Ministère de la Justice (film et bulletins), formation des journalistes, appui documentaire aux radios et aux journaux, réalisation d'articles de presse, d'émissions radiophoniques et télévisuelles d'analyse, d'opinion et de sensibilisation sur des sujets relatifs au droit et à la justice et concours des meilleures productions à l'aide de l'association du réseau des journalistes spécialisés dans le traitement de l'information judiciaire (REJII), tournées de cinéma mobile et de pièces de théâtre sur les actes supplétifs de naissance et sur des thèmes de droits humains (mariage forcé, excision etc.), production télévisuelle de chroniques judiciaires et conception d'une nouvelle carte judiciaire.

Infrastructures : Rénovation, aménagement, construction de palais de justice (les deux Cours d'appel et plusieurs tribunaux de grande instance), de maisons d'arrêt et de l'internat de l'école de police.

Equipement : matériel informatique, bureautique, roulant et mobilier pour les juridictions et la police judiciaire.

Politique pénitentiaire : assistance juridique aux détenus, informatisation des greffes pénitentiaires, amélioration des conditions de détention au niveau sanitaire et de l'alimentation, activité de réinsertion et promotion des peines alternatives et conception et adoption d'un document de politique nationale pénitentiaire et d'un plan d'actions.

Au niveau du volet 'Fonds d'appui à l'Etat de droit' (FAED)

- La définition des modalités et procédures de financement ;
- La conception des documents régissant le fonds : avis d'appel à propositions, guide pratique pour les demandeurs, formulaire de demande de subvention, grille d'évaluation, modèle de contrat de subvention, règlement intérieur du comité d'évaluation ;
- La publication de trois appels à propositions de projet ;
- L'appui-conseil aux demandeurs (associations, institutions représentatives et consultatives) ;
- l'évaluation et la sélection des projets ;
- la publication des résultats ;
- l'établissement des contrats (y inclus la négociation des budgets) ;
- le suivi des actions (rapports, visites) ;

- les paiements et l'audit ;
- un atelier d'échanges d'expérience (gestion, contenu) entre les bénéficiaires des subventions.

2. Origine, contexte et analyses clés

En avril 2000, à la suite d'un forum national sur la justice tenu en 1998, le gouvernement burkinabé a adopté la stratégie et le plan d'action national pour la réforme de la justice 2002-2006 (PAN-RJ). En effet il avait été mis en exergue les dysfonctionnements de la justice mettant en cause sa crédibilité et le respect de l'Etat de droit. Certains événements qui ont suivi l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, rédacteur en chef du journal « l'indépendant » et de ses compagnons le 13/12/98 ont d'ailleurs accentué la crise de la justice et mis en évidence le problème de l'impunité.

Déjà dans le plan national de bonne gouvernance 1998-2003 on retrouvait comme objectif spécifique : « rendre effective l'indépendance du pouvoir judiciaire afin de lui permettre d'assurer sa mission fondamentale et de faire respecter la loi ».

A l'issue d'une table ronde des bailleurs de fonds tenue en avril 2001 plusieurs partenaires techniques et financiers se sont engagés à soutenir les actions du PAN-RJ.

Trois objectifs spécifiques ont été dégagés au niveau du PAN-RJ 2002-2006 :

Le renforcement des institutions qui concourent au fonctionnement de la justice ;
L'élargissement de l'accès à la justice ;
Le renforcement de l'efficacité de la justice.

Ces derniers doivent concourir à renforcer la place et l'indépendance du pouvoir judiciaire au sein de l'Etat et de la société afin d'en faire un acteur essentiel de la construction démocratique et de la régulation des litiges privés et publics.

Cependant dès 1999, la Commission Européenne s'est engagée à couvrir une partie des besoins du système judiciaire les plus urgents à travers son programme d'appui à l'administration judiciaire (PAAJ) qui a pris fin en janvier 2003. L'axe 1 du PADEG fait suite à ce programme et s'intègre totalement dans le PAN-RJ.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Le projet a effectivement démarré en janvier 2003 par la mise en place de la cellule de gestion à travers le devis programme (DP) de démarrage et les activités ont commencé à battre leur plein en juillet de la même année par l'adoption du 1^{er} (DP) annuel de l'axe 1 relatif à la réforme du système judiciaire. A l'heure actuelle le 3^e DP est en cours d'exécution. Le DP de clôture couvrirait les 5 derniers mois du projet si la convention actuelle restait en l'état. Plusieurs activités font également l'objet d'engagements spécifiques tels que les travaux de constructions de certains palais de justice. Le DP pluriannuel consignait les différentes étapes de gestion du FAED a été quant à lui, adopté en décembre 2003 en même temps que le DP1 annuel permettant son exécution. Deux appels à propositions de projet ont été couverts par le DP1 ainsi que le démarrage effectif des projets sélectionnés au cours du 1^{er} appel à propositions. Le DP2 signé en décembre 2004 a couvert le 3^e appel à propositions dont la signature des contrats est intervenue au cours du 3^e trimestre 2005 ainsi que le suivi des projets issus de l'AP 1 et 2. Le DP3 assurera le suivi et la clôture des 56 contrats des trois appels à propositions et prendra fin en décembre 2006. Le comité de pilotage du PADEG, axe 1 se réunit tous les 6 mois pour faire état de l'exécution du programme. Le comité de suivi du PADEG axe 2 se réunit tous les ans pour la même raison. Par contre le comité de pilotage de l'axe 2 se réunit à chaque étape de la sélection des projets pour entériner les décisions de la cellule de gestion ou du comité de sélections des projets.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés

Le domaine de la justice fait l'objet d'une certaine attention notamment de la part des médias à travers le REJII soutenu par le PADEG. Ces derniers temps plusieurs articles ont paru sur la corruption grandissante au sein de la magistrature mettant en cause la gestion du ministère de la justice. Plusieurs articles mentionnent également le manque d'indépendance et de transparence de la magistrature. Le ministre de la justice a été maintenu à son poste suite à la reconduction du premier ministre pour un 3^e mandat à l'issue des élections présidentielles ayant eu lieu le 13 novembre 2005.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Au trois quart du parcours de l'exécution du PADEG, on ne constate aucun retard majeur dans les différentes actions. Le volet « infrastructures » est important et exige un suivi rigoureux à chaque étape pour terminer les différents travaux en cours d'exécution avant la fin de la convention. Deux constructions ne pourront pas être achevées en 2006 : le palais de justice de Ouagadougou dont l'étude architecturale vient de démarrer et le centre de documentation juridique de l'université de Ouagadougou dont le choix du lieu prêle toujours à polémique.

C'est pourquoi il est nécessaire de prolonger la convention de financement pour poursuivre certaines constructions et quelques actions qui nécessiteraient plus de temps afin de bien les terminer mais aussi pour permettre certains paiements finaux d'actions en cours (contrats de subvention FAED etc) et pour finaliser les audits. Par ailleurs la prolongation de la convention permettrait une phase de transition durant laquelle une réflexion serait entamée pour un appui futur éventuel au ministère de la justice dans le cadre du plan consolidé 2007-2009 moyennant une dynamisation du ministère. La prolongation de la convention et la programmation 2006 ont été discutées lors de la revue opérationnelle du 25 novembre 2005.

Une évaluation à mi-parcours va être lancée prochainement. L'audit du programme a démarré depuis un an : les devis programmes de démarrage et n°1 ainsi que le contrat de subvention de prisonniers sans frontières ont déjà été audités.

6. Exécution financière

LB Convention	Total €	Engagé	Reliquat
Réforme judiciaire	8 500 000	7 190 806	1 309 194
Fond d'appui à l'état de droit	3 500 000	3 499 991	9
Assistance technique long terme	1 080 000	998 000	82 000
Fonctionnement de la cellule de gestion	840 000	797 000	43 000
Expertise court terme	300 000	480 000	180 000 -
Contrôle, suivi	280 000	146 000	134 000
Imprévus et divers	1 500 000	0	1 500 000
Total	16 000 000	13 111 797	2 888 203

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

L'exécution du PADEG se déroule de manière satisfaisante et en gros selon le calendrier prévu. Par contre le Ministère de la justice reste peu impliqué dans son exécution ce qui pose problème pour sa pérennité. Une des préoccupations majeures est le manque de prise en compte des coûts récurrents engendrés par la construction de nouvelles juridictions et les problèmes de gestion de la direction financière et administrative (DAF) du Ministère qui engendre des difficultés quotidiennes dans les juridictions (manque de matériel de base, lenteur dans l'attribution des marchés, problème crucial de maintenance des équipements). L'étude sur la revue des dépenses publiques de mai 2004 a mis en exergue plusieurs de ces problèmes et a formulé plusieurs recommandations à mettre en œuvre par le ministère. L'utilisation des crédits délégués a été accordée au Ministère pour 2006, encore faut-il mettre en place le système pour sa mise en œuvre effective. Pourtant ce serait une avancée positive que de responsabiliser les juridictions en matière de dépenses courantes.

De plus le PADEG est un des seuls programmes sur financement extérieur qui concoure à l'heure actuelle à la mise en œuvre du PANRJ, certains projets de bailleurs étant terminés et pas encore commencés pour d'autres. La contrepartie gouvernementale reste faible et accuse des retards d'exécution dans les nouvelles actions (mise en place de nouvelles juridictions par ex) mais aussi au niveau de la gestion quotidienne des juridictions y compris des maisons d'arrêt (problème de prise en charge des coûts de fonctionnement, problème de rupture de fournitures de base, problème de maintenance des équipements, problèmes de suivi de chantiers...). Le comité de suivi du PANRJ s'est réuni pour la 1^{ère} fois en mai 2004. Le 24 novembre 2004 le ministère a présenté le bilan technique et financier à mi-parcours : certains programmes accusent des retards notamment l'inauguration de nouveaux tribunaux en construction depuis plusieurs années, la modification de textes, l'organisation de l'assistance judiciaire etc. Le bilan financier étant insuffisant, une nouvelle réunion devait être convoquée rapidement. Le 15 décembre 2005 soit plus d'un an après, le ministère, sous notre insistance a enfin convoqué une nouvelle réunion présentant le bilan technique et financier. Malgré quelques avancées, il en ressort qu'un plan consolidé 2007-2009 sera nécessaire pour poursuivre les actions non réalisées durant la période 2002-2006. Une assistance technique pour la rédaction de ce plan devrait faire l'objet d'une demande dans le cadre du PADEG.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Le Ministère de la Promotion des Droits Humains étant auparavant un secrétariat d'état aux droits de l'homme rattaché au Ministère de la justice fait partie du comité de suivi FAED.

Le secrétariat exécutif de la Bonne Gouvernance rattaché au Premier Ministère fait partie du comité de pilotage du PADEG, axe 1, la réforme de la justice étant incluse dans la gouvernance démocratique du document de politique nationale de bonne gouvernance 2005-2015 adopté par le gouvernement le 13 juillet 2005.

0. Identification – synthèse

Nom : Appui à l'organisation de la 19^{ème} édition du FESPACO
Référence (N° comptable FED) : 9.ACP.BK.05
Sector CAD : 16 350
Etat : Terminé
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 450 000 EUR
Date de mise à jour : 01/03/2006
Date de la décision de financement : 27/12/2004
Date d'engagement (ligne budget.) : 30/12/2004
Date de démarrage (prévue) : 5/01/2005
Date de fin prévue : 31/12/2005
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

Les objectifs globaux sont :

- Rapprocher le cinéma africain de son public par une meilleure distribution et diffusion, permettant à ce secteur de constituer un véritable pôle économique sous-régional ;
- Renforcer le positionnement du cinéma africain dans le paysage cinématographique international ;
- Renforcer la position du FESPACO comme pôle de référence pour le cinéma sur le continent ;
- Encourager la créativité artistique et la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité en Afrique ;
- Créer des retombées économiques, sociétales et médiatiques pour le pays hôte ;

L'objectif spécifique est d'appuyer le renforcement du rôle de l'édition de 2005 du FESPACO dans la professionnalisation du secteur cinématographique et audiovisuel africain et dans la diffusion du cinéma africain.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Des solutions concrètes et adaptées au marché et aux conditions existantes sont proposées, à travers un colloque « Formation et enjeux de la professionnalisation », en ce qui concerne une meilleure organisation du secteur du cinéma et de l'audiovisuel africain pour le rendre plus compétitif aux plans artistique et technique par la valorisation des compétences et la mise en œuvre de stratégies cohérentes et efficaces, entre autres en prenant en compte le lien existant entre la production et la distribution ;
2. Le Festival mobilise les producteurs et les distributeurs africains et internationaux et facilite l'établissement de partenariats et de coopérations ainsi que les échanges mutuels d'informations ;
3. Une information cohérente et fiable est donnée aux professionnels pour accéder au marché du film africain et aux projets et partenariats du secteur; les informations adaptées sont communiquées efficacement au grand public sur les œuvres et les artistes du secteur cinématographique et audiovisuel africain ;
4. La production et la distribution de films africains sont encouragées ; les films africains ont une meilleure notoriété auprès du public international.

Les activités envisagées sont les suivantes :

Composante 1 « Colloque sur le thème du FESPACO 2005 de la formation et des enjeux de la professionnalisation » qui permettra de mener une réflexion sur la réorganisation du secteur du cinéma et de l'audiovisuel en Afrique pour le rendre plus compétitif aux plans artistique et technique par la valorisation des compétences et la mise en œuvre de stratégies :

- Organisation du colloque sur le thème « formation et enjeux de la professionnalisation » ;
- Prise en charge partielle des frais de communication pendant trois mois, y compris la durée du festival (téléphone, fax et affranchissement du courrier).

Composante 2 « Mobilisation des professionnels »:

- Organisation du transport et du séjour de cinéastes et de professionnels du cinéma : prise en charge du transport de 100 festivaliers et de l'hébergement de 200 festivaliers pour la participation effective de réalisateurs, de producteurs, de distributeurs, de diffuseurs et d'exploitants. Ces festivaliers sont en majorité issus des pays ACP, mais compte tenu de la distribution géographiques des producteurs et exploitants, des invités européens et internationaux sont aussi conviés au FESPACO.

Composante 3 « Information et communication envers les professionnels et le grand public » :

- Production de documents d'information de qualité : 3 500 catalogues officiels, 1 000 catalogues MICA, 2 000 brochures de programmes, 16 000 FESPACO News (journal du festival).

Composante 4 « Promotion du cinéma africain et de sa production » :

- Organisation du prix d'encouragement attribué par l'Union européenne pour l'encouragement à la créativité artistique et à la production d'œuvres audiovisuelles de qualité ;
- Appui aux projections de films au festival.

2. Origine, contexte et analyses clés

L'appui au FESPACO 2005 s'inscrit dans le contexte de l'article 27 de l'accord de Cotonou qui souligne la nécessité de sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel, de développer les industries culturelles et d'améliorer les possibilités d'accès au marché pour les biens et services culturels. L'Union européenne s'est affirmée comme l'un des principaux partenaires des cinémas d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique à travers ses programmes d'appui au cinéma ACP. L'Union européenne est également un très ancien et aussi très fidèle partenaire financier du FESPACO. Le secteur cinématographique au Burkina Faso est un secteur porteur en termes d'emploi et de revenus, contribuant ainsi aux objectifs généraux du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. De plus, ce secteur contribue à dynamiser d'autres secteurs comme le tourisme, l'artisanat ou le développement de services ayant des retombées économiques pour le pays. Dans ce contexte, notre appui contribue au renforcement de la position du FESPACO comme pôle de référence pour le cinéma sur le continent et à la création de retombées économiques, sociétales et médiatiques pour le Burkina Faso. De plus, cette opération s'inscrit dans le cadre de l'appui général au secteur de la culture qui sera financé sur le PIN 9^{ème} FED en cours. Dans le cadre du PIN 9^{ème} FED, un programme cadre d'appui au secteur de la culture incluant les éditions de 2005 et 2007 du FESPACO est en cours d'élaboration. L'édition 2005 du FESPACO fait donc partie du Programme cadre d'appui à la culture. Toutefois, suite à des consultations de toutes les parties prenantes, cette action a été présentée à la décision séparément en raison de l'urgence.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Un contrat de subvention a été mis en œuvre pour appuyer l'organisation du Festival et la gestion des fonds alloués a été confiée à la Direction Générale du FESPACO. Ce contrat de subvention a eu une durée opérationnelle de 6 mois, permettant à la fois la préparation de l'ensemble de l'organisation du

Festival (consultations, mises en concurrence, passation des contrats et marchés), la tenue du Festival, ainsi que la clôture des différents engagements financiers.

La responsabilité globale de l'exécution du FESPACO a été confiée à l'Ordonnateur National du Burkina Faso, maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre est le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, le maître d'œuvre délégué est le Délégué Général du FESPACO, qui est le responsable de la gestion des fonds alloués dans le cadre du contrat de subvention. Dans ce cadre, l'Ordonnateur national a apporté un appui comptable et financier durant la période de validité du contrat de subvention

Un Comité d'organisation composé de membres réquisitionnés dans différents ministères pour leurs compétences, a été chargé de l'exécution des tâches définies par le FESPACO pour la réussite du festival.

La date limite d'exécution de l'opération a été fixée au 31 décembre 2005, afin de permettre de procéder aux audits et évaluations prévues.

La Convention de Financement a été conclue le 27 décembre 2004. La fin de la période d'exécution de la Convention de Financement a été fixée au 31/12/2005.

Tous les marchés et contrats ont suivi les procédures et réglementations définies par le Fonds européen de Développement (FED). Le suivi de l'exécution de ces devis programmes et de ces contrats a été assuré par le FESPACO, Maître d'œuvre Délégué.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

s.o.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

L'avancement dans la réalisation des objectifs a été satisfaisant et la mise en œuvre des activités s'est déroulée selon le calendrier prévu.

6. Exécution financière

Total du projet	450 000,00
Engagé	445.693.77
Disponible non-engagé	4 306,23
Payé	354 264,87
Engage non payé	91 428,90
Solde non payé	95 735,13

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Le rapport final de l'édition du FESPACO 2005, qui doit être complété par le rapport global de l'organisation du FESPACO, présenté en Conseil des Ministres, est attendu.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Le FESPACO contribue au développement économique et social de nombreux pays africains en soutenant l'industrie cinématographique africaine en création.

0. Identification - synthèse

Nom : Programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées - Phase 2 (PSIC II)
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 045
Secteur CAD :
Etat d'exécution : Fin de la mise en œuvre opérationnelle
Pays / zone géographique : Burkina Faso
Contribution UE : 1 900 000 €
Date de mise à jour : 01/03/2006
Date de la décision de financement : 23 janvier 2003
Date d'engagement (ligne budget.) : 11 février 2003
Date de démarrage : Février 2003
Date de fin prévue : 31 décembre 2005
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

- Objectifs globaux

Le développement culturel local, à travers des actions de promotion des identités locales et d'élargissement de l'accès à la culture et au dialogue interculturel,
La poursuite du renforcement des différentes filières artistiques avec un accent particulier sur les arts plastiques moins soutenus que les arts vivants lors de la première phase du projet.

- Objectifs spécifiques

L'émergence et le renforcement des capacités des opérateurs non étatiques qui contribuent efficacement à la prise en charge du développement culturel et la structuration du secteur,
La pérennisation de l'approche « PSIC » par une mobilisation des partenaires et notamment du secteur privé.

- Résultats attendus

De nouveaux projets performants et notamment dans les arts plastiques sont mis en œuvre par des acteurs indépendants et par les municipalités ;
Des personnes et structures ressources aptes à encadrer les acteurs culturels sont opérationnels ;
Des stratégies de développement des filières sont identifiées et mises en œuvre ;
Des synergies sont développées entre les acteurs culturels tant au niveau local, national que régional ;
Les acteurs culturels ont acquis de nouveaux débouchés pour leurs produits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ;
Les sources de financement sont diversifiées : de nouveaux partenaires, et notamment le secteur privé, sont mobilisés et contribuent à la pérennisation progressive de l'approche « PSIC ».

- Activités

Appui aux filières

Identifier des stratégies de développement des filières artistiques et les mettre en œuvre,
Appui technique et financier aux projets,
Suivi des projets soutenus et analyse de leur impact par rapport aux objectifs du programme.
Développement local et structuration du secteur
Etudes de milieu sur les potentialités locales,
Développement du dialogue culturel et concertation,
Soutien aux activités et manifestations culturelles locales,
Développement d'activités spécifiques pour les femmes,
Développement de l'expertise locale,
Développement d'activités d'éveil artistique,
Mobilisation des médias en faveur des activités culturelles,

Mobilisation des partenaires et notamment du secteur privé pour un soutien régulier aux activités et projets culturels.

2. Origine, contexte et analyses clés

Le PSIC I, entre 2000 et 2003, a mis à la disposition du Burkina Faso une enveloppe financière de 1,8 Mio € pour le développement culturel local à travers des actions de promotion des identités locales, d'élargissement de l'accès à la culture et au dialogue interculturel et de renforcement des différentes filières artistiques. Ce programme a financé 127 projets culturels pour un montant global de 807 260 000 FCFA. En outre, de nombreuses actions ont été développées dans le cadre du développement culturel local. Il est apparu à ce niveau un véritable réveil culturel caractérisé par de nombreuses initiatives de promotion des artistes et des identités culturelles locales.

Le PSIC II, qui a débuté en février 2003 et qui s'est achevé le 31 décembre 2005, est financé sur les ressources du 9^{ème} FED à hauteur de 1,9 Mio €. Il a pris en compte l'expérience de la première phase et l'évolution du secteur culturel. Un nouvel objectif du programme par rapport à la première phase est de chercher à mettre en place des mécanismes permettant de pérenniser l'approche « PSIC », notamment par la recherche d'autres sources de financement des actions.

Cet ensemble d'actions de soutien aux initiatives a permis de générer des emplois et stimuler le tissu économique au niveau local. Dans le cadre du renforcement des capacités et de la structuration du secteur, le PSIC, phases I et II, a œuvré à la formation de relais culturels dans les 45 provinces du pays. Le PSIC a aussi œuvré pour la promotion du dialogue culturel en organisant des concertations entre des acteurs culturels habituellement cloisonnés, afin qu'ils mettent en œuvre des initiatives communes, comme l'organisation de festivals.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

En 2005, le PSIC a poursuivi les actions entamées en 2004 à travers les objectifs de croisière suivants :

- poursuivre la mise en œuvre des actions de développement des filières arts vivants et arts plastiques ;
- soutenir les actions de développement culturel local et de renforcement des capacités d'action des opérateurs culturels ;
- initier des actions pouvant contribuer à la pérennisation de l'approche PSIC.

Au total, le PSIC II a financé 88 projets culturels pour un montant global de 610 000 000 FCFA. De plus, des actions de développement culturel local ont été engagées avec la réalisation d'études sur les potentiels culturels des provinces et le soutien à des espaces d'animation et de diffusion artistique et culturelle. L'année 2005 a également permis de poursuivre l'appui à de nombreuses concertations entre les acteurs des différentes filières artistiques, la plupart entrant dans le cadre de la structuration et de l'élaboration du statut de l'artiste.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs culturels, le PSIC a organisé deux types de formations : les formations artistiques et les formations renforçant les capacités des acteurs.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés

Grâce à l'action conjuguée du Ministère de la Culture, du PSIC, des acteurs culturels et des collectivités, l'évolution favorable du contexte culturel est essentiellement marquée par une meilleure perception de la culture comme un secteur dynamique et une prise en compte grandissante de la dimension culturelle dans les actions de plusieurs secteurs.

Parallèlement, l'émergence d'acteurs culturels professionnels non étatiques de plus en plus nombreux, qui initient des activités culturelles importantes tant à Ouagadougou que dans les provinces, est significative d'une évolution réelle dans la perception du secteur de la culture, comme une source de développement économique.

Avec le développement de cadres de concertation, un début de décloisonnement des acteurs culturels est en train de s'opérer.

La diffusion des produits culturels connaît une amélioration sensible.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Globalement, l'exécution du PSIC en 2005 a connu certaines difficultés dues notamment à la maîtrise insuffisante des procédures de gestion par la Coordination du Programme. Plusieurs projets ont été retardés dans leur mise en œuvre du fait de tensions de trésorerie rencontrées par le Programme. (cf. infra point 7).

Le PSIC II a financé 88 projets culturels pour un montant total de 610 millions de FCFA, dont une majeure partie dans la filière des arts vivants. Les projets d'éveil artistique ont également été encouragés par le PSIC.

Pour l'année 2005, les efforts ont également porté sur les activités du volet développement culturel local avec la réalisation d'études sur les potentiels culturels des provinces et surtout la mise en place et le renforcement des structures de pilotage des dynamiques culturelles locales ainsi que le soutien à leurs premières activités. Ceci a contribué à l'éveil aux arts et à l'animation culturelle locale. Par ailleurs, ces comités ont accompagné régulièrement les promoteurs locaux et les autorités dans la réalisation de leurs activités et manifestations culturelles. Le soutien à des espaces d'animation et de diffusion artistique et culturelle a permis notamment la réhabilitation et/ou l'équipement de maisons de jeunes et de la culture. Le PSIC a également soutenu l'organisation de 45 projets de festivals pluridisciplinaires, pour la plupart, pour un coût total de 310 millions de FCFA, soit 21% des financements octroyés. Cette action de soutien aux festivals a contribué au réveil des certaines localités devenues désormais plus sensibles à la sauvegarde du patrimoine culturel, à la promotion des arts et à la mobilisation sociale pour le développement local.

Par ailleurs, la structuration du secteur a continué de progresser à travers la poursuite des concertations entre les acteurs des différentes filières artistiques et l'organisation de formations. Des études ont été réalisées sur le statut social et le statut fiscal des artistes et ont abouti à la formulation de propositions. L'ensemble des dispositions retenues au titre du statut professionnel, fiscal et social de l'artiste sont contenues dans les avant-projets de loi et décrets d'application qui devraient être bientôt soumis au Gouvernement.

L'appui au développement du tourisme culturel n'a pas connu de réel démarrage malgré le lancement de concertations avec les services techniques compétents du tourisme et la télévision nationale.

En outre, on a constaté, tout au long de la mise en œuvre du PSIC II, une nette augmentation du nombre de projets d'éveil artistique et de dynamisation des salles de spectacle par rapport à 2003.

S'agissant des activités entrant dans le cadre du développement culturel local et de la structuration, on peut estimer leur niveau de réalisation moyen.

Les études sur les potentiels culturels de six provinces, lancées en 2004, ont démontré que chacune des 6 provinces a un bon potentiel culturel reposant sur un patrimoine culturel et touristique riche mais inexploité.

Toutes les provinces disposent d'espaces d'animation et de diffusion artistique pouvant servir à la promotion des arts et de la culture mais qui demeurent faiblement exploités. Il en est de même pour les médias : radios locales et communautaires, journaux. Les acteurs culturels locaux sont majoritairement organisés en association qui sont du reste sont très nombreuses mais ont un faible niveau d'organisation et de structuration. Les acteurs publics (provinces et communes) sont certes favorables à la mise en œuvre d'activités culturelles mais accompagnent très peu les acteurs associatifs et privés.

Parallèlement aux travaux sur le statut de l'artiste, le Programme a incité les acteurs culturels des filières artistiques et de la communication à mettre en place leur cadre de concertation. Cela devrait

permettre de résoudre le problème de leur représentativité et de faciliter le dialogue et la concertation avec les autres structures ainsi qu'avec les partenaires.

Dans le domaine des actions de pérennisation de l'approche du PSIC, on peut retenir :

- le renforcement et la mobilisation des ressources locales en vue de soutenir les initiatives culturelles locales. On peut noter le travail effectué par les relais locaux pour suivre et assurer l'auto évaluation des projets, ainsi que les actions menées par les comités de pilotage des dynamiques culturelles, en terme de formation, d'organisation d'activités d'éveil artistique, d'animation culturelle locale et d'appui conseil d'accompagnement aux acteurs.
- la diffusion régulière de l'information culturelle tant aux acteurs qu'aux différents partenaires culturels est devenue effective grâce au site Web du PSIC. Par ailleurs, les programmes des festivals et manifestations culturelles sont mis à la disposition des partenaires du tourisme et de certaines ambassades du Burkina Faso à l'étranger. L'implication des professionnels de la communication est certes récente mais elle devrait permettre de rendre disponible et fluide l'information culturelle
- la participation du PSIC aux forums et manifestations culturelles au niveau national, a été régulière tout au long de l'année 2005.

Cependant, les actions relatives à la mobilisation des partenaires du secteur privé pour le financement des acteurs culturels n'ont pas connu de réelles avancées en 2005, elles ne sont, pour le moment, qu'au stade de réflexion et d'affinement de la stratégie de mise en œuvre.

Les contre-performances constatées dans le développement du tourisme local et la mobilisation des partenaires publics et privés ont été atténuées par la mise en œuvre des activités réalisées dans le cadre de la structuration du secteur dont les résultats sont aujourd'hui visibles.

6. Exécution financière

Total du projet	1 900 000,00
Engagé	1 816 587,00
Disponible non-engagé	83 413,00
Payé	1 624 429,23
Engage non payé	192 157,77
Solde non payé	275 570,77

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Au cours de l'année 2005, le Programme a continué de rencontrer de réelles difficultés de gestion financière (tension de trésorerie) et comptable et de maîtrise des procédures de gestion qui ont retardé la mise en œuvre de nombreux projets et activités des promoteurs et du Programme. Les difficultés rencontrées dans la finalisation décomptes et les justifications des avances ont handicapé la bonne exécution des activités.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Réduction de la pauvreté : la professionnalisation des acteurs et la multiplicité des initiatives génèrent de manière directe des emplois et des revenus aux acteurs culturels et contribuent simultanément au développement d'activités socio-économiques.

Bonne gouvernance : l'émergence d'une société civile culturelle contribue au renforcement de la bonne gouvernance à travers les créations.

Démocratie : une responsabilisation accrue des acteurs qui n'hésitent plus à prendre en charge leur propre destin (recherche d'un statut social et professionnel pour l'artiste) à rendre accessible aux populations leurs créations /productions.

Intégration dans l'économie : Emergence d'entreprises culturelles, d'associations majeures et d'espaces de production /diffusion dont les actions contribuent au PIB

Environnement : les acteurs culturels contribuent par leurs actions à la prise de conscience de la nécessité de la sauvegarde et de la protection de l'environnement et, quelque fois, participent directement à cette action (masques, Dozos, pharmacopée traditionnelle...).

Genre : ces dernières années, les actions du PSIC ont permis de rendre visible des *acteurs féminins* dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Pour les *enfants* on a assisté à un regain d'intérêt soutenu par le PSIC pour l'association des activités d'éveil artistique à l'enseignement de base.

Réduction des conflits /construction de la paix : Les activités culturelles tels les festivals, les manifestations culturelles, sont fédératrices et facilitent l'apaisement et la régulation sociale

0. Identification – synthèse

Titre du projet : Programme d'Appui au secteur de l'Education de Base – BURKINA FASO
Numéro contrat de référence : CF n° 6121/BK Numéro CRIS : BK/7016/000
Localisation : Sissili et Ziro dans la région du Centre-Ouest, le Soum et le Loroum dans la région du Nord, la Kossi et les Banwa dans la région de la Boucle du Mouhoun.
Nom et adresse du partenaire : Ministère de l'Economie et des finances, Ordonnateur National du FED, Ouagadougou, Burkina Faso
Nature de l'appui : Financier
Bénéficiaires : Elèves et enseignants en zones rurales ainsi que les Directions provinciales et régionales dans les chefs-lieux des provinces concernées.
Partenaire (s) : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation + Directeurs régionaux de l'enseignement de base, Directeurs provinciaux de l'enseignement de base, Directeurs d'écoles et des CEBNF.
Responsable DCE du projet : Mme Héliá MATEUS

Description succincte du projet

<p>Objectifs :</p> <p><i>Objectifs globaux :</i> Le programme s'inscrit dans la politique gouvernementale de développement humain durable et contribuera à lutter contre la pauvreté et à développer les ressources humaines du pays en poursuivant les objectifs globaux suivants :</p> <p>Amélioration de la qualité de l'enseignement Développement de l'alphabétisation et amélioration de l'insertion des jeunes Renforcement des capacités de pilotage du MEBA</p> <p><i>Objectifs spécifiques :</i></p> <p>Dynamisation de l'éducation au niveau régional par la mise en place d'une nouvelle structure entre l'Administration centrale et l'échelon provincial Mobilisation des acteurs de la vie éducative locale par l'extension des Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) et l'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres dans 370 écoles en zones rurales</p>
<p>Activités principales : Constructions / réhabilitations / équipements d'infrastructures – Dotations en matériel pédagogique et en matériel socio-éducatif – Sensibilisation et mobilisation sociale pour les cantines scolaires – Formations et recyclages des enseignants – Production d'émissions radiophoniques régulières – Appui logistique et financier aux DREBA ET DPEBA.</p>
<p>Durée</p> <p><i>Début de projet :</i> 5 ans à partir du 01/10/1999</p>

Fin de projet : 31/12/2004

Résultats attendus :

Des conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres satisfaisantes dans les 370 écoles avec 48 000 élèves nourris à midi chaque année

Un dispositif d'alphabétisation en faveur des jeunes non scolarisés étendu et renforcé durablement avec 2 400 jeunes âgés de 10 à 15 ans, à parité égale entre filles et garçons, alphabétisés au bout de quatre ans dans 20 CEBNF, possédant une formation pré-professionnelle leur permettant de s'intégrer rapidement dans la vie active

Des structures déconcentrées opérationnelles (trois directions régionales)

Budget

Budget total : 13 600 000 EUROS

Montant du financement CE: 10 000 000 EUROS, soit 100%

Contribution des bénéficiaires : Investissement humain.

Autres contributions : Pays-Bas pour 3 600 000 EUROS

- AFD pour le volet hydraulique scolaire (350 forages) d'un montant de 3 800 000 EUROS hors Convention

Modalités de fonctionnement du partenariat

Planning (Devise = FCFA) : cf.DTA

Résumé du suivi du projet (au 31 décembre 2005)

Observations techniques : *Le projet a pris fin le 31 décembre 2004 suivi d'une évaluation finale externe satisfaisante du point de vue des réalisations physiques. La grande interrogation demeure la pérennisation des acquis par les bénéficiaires et par le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB).*

Observations financières : Un audit financier final a été réalisé et qui a mis en évidence des insuffisances dans la gestion des fonds par la Coordination nationale du Projet. Ces insuffisances ont empêché les auditeurs de conclure à la sincérité et à la régularité de la situation financière du projet si bien qu'au stade actuel, la DCE ne peut pas donner quitus à la cellule de coordination du projet. L'Ordonnateur National et la Délégation de la CE sont actuellement en recherche d'une solution qui puisse permettre la clôture comptable de ce projet d'une manière satisfaisante pour les parties, et dans le respect des constatations des auditeurs.

0. Identification – synthèse

Nom : Programme de Renforcement des capacités des Organisations de la Société civile (PROS)			
Référence (N° comptable FED) : 9 ACP BK 07 (FED/BF/13202)			
Secteur CAD : 15150 - Renforcement de la société civile			
Etat : Convention de financement à signer			
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso			
Contribution UE : 15 Mio €			
Date de mise à jour :			
Date de la décision de financement :			
Date d'engagement (ligne budget.) :			
Date de démarrage :			
Date de fin prévue : juin 2014			
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]			
Année	Décidé	Engagé	Payé
2006	15 000 000 €		0

1. Description

Objectif global : *contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne à la lutte contre la pauvreté.*

Objectif spécifique : *les OSC contribuent activement et plus efficacement au processus de développement national, régional et local.*

Résultat 1 : Les compétences des organisations de la société civile sont renforcées

Activités :

AAP – contrat de subvention ONG – pour renforcement proactif (appui-conseil d'accompagnement) des capacités d'OSC de quatre composantes prioritaires :

- organisations des jeunes ;
- organisations des droits humains et à revendications spécifiques ;
- organisations de la presse privée
- organisations féminines.

AAP RENFOR - Cofinancement de projets d'auto renforcement des capacités d'OSC des toutes composantes ;

Résultat 2 : La concertation et le dialogue entre les OSC et entre elles-mêmes et les acteurs du développement sont renforcés

Activités :

AAP CONCERTER - Cofinancement de projets de concertation et de dialogue identifiés par des OSC ;

Financement ad hoc d'actions de l'administration nationale, déconcentrée et décentralisée de l'Etat visant exclusivement des activités de dialogue avec les OSC.

Résultat 3 : La visibilité des OSC et la bonne gouvernance sont accrues

Activités :

AAP INFOR - Cofinancement de projets de campagnes de communication et d'information élaborées par les OSC.

Subvention directe à la Maison de la Coopération décentralisée.

Appui institutionnel.

Actions d'accompagnement pour les trois volets.

2. Origine, contexte et analyses clés

Selon le DSC/PIN entre le Burkina Faso et la CE, le présent programme devait être un appui à la société civile via des initiatives de développement local.

Dans le cadre du développement local, on compte actuellement une quarantaine de Fonds (cf. annexe 7) en appui aux acteurs non étatiques dont 21 sont financés par les pays membres de l'Union européenne, 6 sont financés par la Coopération Suisse et 4 par la Banque Mondiale ainsi que 11 programmes nationaux d'appui institutionnel, sans compter les appuis apportés par une multitude d'ONG internationales dont les bénéficiaires sont d'une manière générale les communautés de base, les OSC et les collectivités territoriales. Cet appui aux acteurs non étatiques s'élève à environ 68 milliards de FCFA pour 2002/2006 (71 M€- total approximatif par manque de données exhaustives).

Dans ce contexte, la mise en place d'un fonds de développement local supplémentaire, destiné à financer directement des interventions à la base et génératrices de revenus, n'aurait pas contribué à une sensible amélioration du développement du pays. Par contre, par le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des OSC, en renforçant leur rôle dans les espaces de concertation et de dialogue, ainsi que par la médiatisation de leurs actions, le présent programme permettra aux OSC bénéficiaires de s'établir en tant que partenaire au développement effectif et contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté.

La société civile burkinabè se caractérise par une densité et une richesse du tissu associatif. Il existe en effet dans le pays plusieurs milliers d'associations, de groupements et d'organisations non gouvernementales (estimation 2005 à au moins 70 000) qui interviennent à différents niveaux, et dont les actions ont permis des avancées importantes en termes de développement économique et social ainsi qu'en terme de gouvernance démocratique.

Selon une approche inclusive et tel que présenté dans le document « *Cadre de Référence pour le Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile au Burkina Faso*¹² », les organisations de la société civile peuvent être classées selon la typologie thématique suivante en 11 composantes : (i) les organisations féminines, (ii) les instituts de recherche, (iii) les organisations syndicales, (iv) les organisations religieuses, (v) les associations de défense des droits humains et mouvements à revendications spécifiques, (vi) la presse privée, (vii) les ONG et associations de développement, (viii) les mouvements de jeunesse, (ix) les personnes dites marginalisées, (x) les organisations paysannes, (xi) les associations ou organisations à caractère culturel.

¹² Programme d'Appui au Plan National de Bonne Gouvernance, PNUD, janvier 2002

L'une des forces essentielles de la société civile du Burkina Faso, est sa diversité. Ce pluralisme a été favorisé par l'existence d'une constitution et d'un environnement libéral et démocratique, ainsi que d'un cadre législatif favorable. Par leur présence au niveau des communautés de base et l'efficacité de leurs actions, certaines organisations ont acquis une crédibilité morale importante à travers le pays, ce qui leur a permis d'influencer favorablement les secteurs publics.

Si certaines organisations ont su saisir les opportunités démocratiques qui se sont présentées depuis le début des années 90 et ont su préserver leur indépendance vis à vis de l'Etat, bon nombre d'entre elles semblent aussi avoir développé un système de clientélisme qui affaiblit grandement la crédibilité ainsi que la légitimité à l'égard des citoyens et des populations qu'elles sont censées représenter.

Malgré les potentialités existantes mentionnées ci-dessus, bien des contraintes affaiblissent le fonctionnement des OSC. Parmi elles, on notera particulièrement :

- Une faible capacité organisationnelle et institutionnelle et à un esprit de concurrence plutôt que d'association ou de structuration ;
- Un manque de transparence dans la gestion de l'organisation ainsi qu'une personnalisation du pouvoir
- Une inefficace circulation de l'information et un esprit de compétition ;
- Un faible degré de concertation entre les diverses organisations et entre celles-ci et les pouvoirs publics ;
- Une influence réduite sur les décisions relatives aux plans locaux, régionaux ou nationaux de développement ;
- Une faible représentativité des OSC aux différents niveaux (micro, méso, macro) ;
- Une forte dépendance des financements extérieurs.

Cette situation a pour conséquence l'éloignement des OSC de leurs missions ainsi que de leurs bénéficiaires mais aussi un manque important de crédibilité, de visibilité et de capitalisation de leurs actions. Ne pouvant saisir les opportunités d'expression démocratique et de participation citoyenne aux niveaux départemental/communal, provinciaux, régionaux et nationaux, les OSC (en particulier les OSC nationales) voient leur impact de plus en plus réduit par manque de légitimité de leurs actions.

Dans ce contexte, le programme, qui se veut complémentaire aux initiatives en cours, fonde sa logique d'intervention sur un triple constat :

Niveau d'intervention des partenaires au développement et prise en compte des différentes composantes de la société civile : on observe une concentration des appuis pour le renforcement des capacités au niveau local (village) et national (y compris réseaux et plateforme), au détriment du niveau intermédiaire des OSC (niveaux régional, provincial et départemental/communal). On constate aussi un déséquilibre en défaveur des associations et mouvements de jeunesse et des organisations de la presse privée. On reconnaît le rôle stratégique joué par les organisations féminines et les mouvements des droits humains/mouvements à revendication spécifique dans la politique actuelle de développement du pays. On admet une croissance importante et un trop faible encadrement des acteurs de la coopération décentralisée. En conséquence, le programme ciblera de manière proactive (appui conseil subventionné) le renforcement des capacités de ces quatre composantes de la société civile sans pour autant en exclure les autres composantes. Ces dernières seront éligibles aux subventions via des appels à proposition locaux. Le programme accentuera donc son intervention vers le niveau intermédiaire afin de renforcer le maillon le plus faible de la chaîne. Il veillera également à favoriser la circulation de l'information, la concertation et le dialogue entre les différents niveaux.

Champ d'intervention des projets et programmes : on observe une concentration des financements sur les microréalisations ou projets à caractère socio-économique. Pour permettre un équilibre plus efficace, le présent programme concernera les domaines insuffisamment couverts par les projets et programmes existants. Il s'agit d'appuyer les OSC voulant accroître leur responsabilité sociale, civique et citoyenne afin de leur permettre de devenir une véritable force de proposition vis à vis de l'Etat et de leur communauté. La mise en place de mécanismes d'information et de communication, l'appui à la conception et à la présentation de plaidoyers, l'opérationnalisation des cadres de concertation, la capitalisation des expériences, la mise en synergie des moyens et une gestion transparente permettront aux OSC de jouer un rôle essentiel aussi bien à l'élaboration des plans de développement local, qu'à une intervention efficace dans le dialogue national. Les sujets concernés seront en premier lieu, les revues du CSLP et les politiques sectorielles et d'autre part, les stratégies de coopération avec la Commission et les autres bailleurs de fonds.

Crédibilité des OSC : en appuyant les services des Ministères chargés des relations avec la Société civile (Ministère de l'Economie et Ministère de l'Administration territoriale) à assumer leur rôle institutionnel envers les OSC (enregistrement, reconnaissance, suivi des indicateurs d'impact, capitalisation des expériences, amélioration du dialogue, réflexion sur les statuts légaux), le programme renforcera la connaissance et la transparence de gestion des OSC. Il améliorera le cadre législatif et favorisera le dialogue tripartite (Gouvernement, ANE, PTF). L'objectivité et la transparence du mécanisme d'appui financier, privilégié par le programme (les appels à propositions), constitue une expérience importante de visibilité qui pourrait orienter l'ensemble des PTF et le Gouvernement vers une harmonisation des mécanismes de soutien aux activités des OSC.

Le programme d'accompagnement au renforcement des capacités des organisations de la société civile s'inscrit dans ce contexte et prend en compte les orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), du Plan de Bonne Gouvernance, de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) et de la Décentralisation en cours.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Mise en œuvre à travers un marché en régie indirecte. La structure du programme est la suivante :

Maître d'Ouvrage : ON (DG COOP)

Maître d'œuvre : MEDEV – DG Economie et de la Planification,

Maître d'œuvre délégué (régisseur et comptable – régie indirecte) : Unité de Gestion du Programme (UGP gestion en régie indirecte exécuté par un Bureau d'étude) – 2 cellules, 1 nationale basée à Ouagadougou et 1 interrégionale basée à Bobo-Dioulasso.

Comité de pilotage (minimum)

1 représentant de l'Ordonnateur National (ON),

1 représentant du Maître d'œuvre ;

1 représentant du Maître d'œuvre délégué (régisseur et Comptable, AT de l'UGP) ;

1 représentant du Ministère en charge de l'administration territoriale,

1 autre représentant de l'Etat,

1 représentant de la DCE ayant statut d'observateur,

5 représentants des OSC (dont 2 permanents et les autres en rotation). Les membres des OSC/ONG doivent rester en nombre égal aux représentants de l'administration nationale.

Des observateurs et personnes ressources selon les besoins (DCE, ON, UGP, ONG/OSC, Ministères techniques, autres...).

Comité d'évaluation (minimum) :

Président non votant : Maître d'œuvre (DGEP)
Secrétaire non votants : UGP
Membres : Nombre impair (minimum 3).
Assesseurs externes : envisagés
Observateurs : DCE – DG COOP

Calendrier de mise en œuvre

Phase de démarrage de 18 mois

Phase de croisière et d'exercice de 60 mois

Phase de clôture de maximum 24 mois

La fin de la période de mise en œuvre opérationnelle est fixée au **30 juin 2012**.

La fin de la période d'exécution de la Convention de Financement est fixée au **30 juin 2014**.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés

RAS

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Revue annuelle – revue opérationnelle 2005

A l'occasion de la RO 2005, une matrice du programme a été finalisée par l'administration et les services techniques concernés par le programme. Dans les activités la priorité a été donnée au suivi de la mission en appui au démarrage du programme (projet 7 ACP BK 150) et à la préparation du DAO et lancement de l'avis pour le recrutement de l'AT.

Convention de Financement

La DCE attends incessamment la Convention de financement signée par le siège.

Mission d'appui au démarrage du programme (7 ACP BK 150) : décembre 2005-février 2006.

Rappel des résultats attendus par l'étude :

Contenu des lignes directrices des 4 appels à propositions

La structuration et fonctionnement des Comités de pilotage et d'évaluation

Eléments du système de monitoring à mettre en place

TdR pour recrutement de l'AT de l'UGP et DAO

6. Exécution financière

RAS

0. Identification - synthèse

Nom : Appui au développement du secteur privé : programme de renforcement des capacités des entreprises
Référence (N° comptable FED) : 7 ACP BK 151
Secteur CAD :
Etat : Burkina Faso
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 6.000.000 euros
Date de mise à jour : 25/01/06
Date de la décision de financement : 27 /03/ 2002
Date d'engagement (ligne budget.) : 18/04/2002
Date de démarrage : 01/12/03
Date de fin prévue : 31/12/08
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS] Total projet : 6.000.000 Engagé : 4.607.122,56 Disponible : 1.392.877,44 Payé : 870.344,06 Engagé non payé : 3.736778,5 Solde non payé : 5.129.655,94

1. Description

* Objectif global

L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement du secteur privé, comme moteur du développement économique.

* Objectif spécifique

L'objectif spécifique est l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

- Résultats attendus

- les besoins en expertise des entrepreneurs sont identifiés et ces derniers sont orientés vers des offres de services de conseil de qualité ;
- l'offre locale de services conseil de qualité et la demande solvable des entreprises se développent ;
- l'accès des entreprises aux services conseil est facilité ;
- les entrepreneurs sont sensibilisés et motivés à suivre une comptabilité transparente et une saine gestion des affaires.

* Activités

Le renforcement des capacités de la Maison de l'entreprise par un appui en ressources humaines et équipements

Le développement des capacités d'offre locale de service

La mise en place d'un mécanisme de chèques conseil

L'appui à la mise en place et au fonctionnement des premiers Centres de Gestion Agréés (CGA)

2. Origine, contexte et analyses clés

Le programme vise à appuyer le développement des petites et moyennes entreprises susceptibles d'apporter une meilleure contribution aux objectifs sociaux et économiques de création d'emplois et de modernisation.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Le programme comporte deux (2) volets essentiels : (i) le développement du marché des services aux entreprises par la stimulation de la demande (facilitation d'accès aux services conseil des entreprises et leur accompagnement via la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et par le renforcement de l'offre locale de services (renforcement des capacités des prestataires et organisation de la profession) et (ii) un appui à la tenue d'une comptabilité transparente et une bonne gestion de l'entreprise par la mise en place de Centres de Gestion Agréés.

Pour la stimulation de la demande, un deuxième contrat de subvention avec la Maison de l'Entreprise a été signé en décembre 2005. Cette subvention permettra de renforcer les capacités de l'association et de mettre à disposition les fonds nécessaires pour distribuer les chèques conseil à la clientèle bénéficiaire.

Pour le renforcement de l'offre locale de services, un programme de formation a été établi par l'UGP pour la période 2006-07, la consultation a été lancée sur contrat cadre bénéficiaire et une mission d'échange a été organisée au Ghana avec les représentants des deux associations de la profession de consultant (ACIAB et ABECD-BF).

Pour le second volet, le comité technique mis en place à cet effet dialogue avec les Autorités pour finaliser le décret pour la création et l'organisation de Centres de Gestion Agréés (CGA).

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Un avenant au contrat a été signé en octobre 2005 confiant ainsi la mise en place du dispositif chèque conseil à la MEBF pour créer plus de synergie dans l'approche.

Pour ce qui concerne la création des CGA, la signature du décret est attendue au cours du premier semestre 2006.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Les délais dans la mise en place du dispositif de chèques conseil et de signature du décret pour les CGA n'ont pas encore permis aux bénéficiaires d'obtenir les avantages attendus. Au cours de l'année 2006, le lancement des chèques conseil et du programme de formation des prestataires, ainsi que la signature du décret CGA devraient permettre d'atteindre les résultats attendus.

6. Exécution financière en fin 2005

Engagé : 4.607.122,56

Disponible : 3.736.778,50

Payé : 870.344,06

Engagé non payé : 795.703,39

Solde non payé : 5.583.143,39

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Le programme a pris un retard dans son démarrage dû essentiellement à l'approche choisie pour la mise en œuvre du programme (choix institutionnels). Il s'agit notamment de la mise

en place d'un dispositif de chèques conseil et de la création des centres de gestion agréés. La mise en place de ces structures nécessite des études préalables de positionnement ce qui a pour conséquence de rallonger les délais.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Le programme ne comporte pas en soi des thèmes transversaux. Les composantes sont plutôt cohérentes entre elles et tiennent compte de toutes les personnes œuvrant dans le secteur privé et plus particulièrement la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises.

0. Identification – synthèse

Nom : Programme d'appui régional à l'intégration (PARI) /Secteur privé, volet Burkina Faso
Référence (N° comptable FED) : 8 BK 27
Secteur CAD :
Etat d'exécution : Fin de la mise en oeuvre opérationnelle
Pays / zone géographique : Burkina Faso
Contribution UE : 1 500 000 €
Date de mise à jour : 01/03/2006
Date de la décision de financement : 17 octobre 2000
Date d'engagement (ligne budget.) : 29 mars 2001
Date de démarrage : mai 2001
Date de fin prévue : 31/12/2005
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]
Montant total Engagé Payé RAL
1 500 000 1 500 000 1 263 375 236 624

1. Description

Le « Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité » communément appelé « Programme Qualité de l'UEMOA », est mis en œuvre au niveau des 8 Etats membres de l'UEMOA.

- Objectif global

L'objectif global du programme est de contribuer au processus d'intégration régionale de l'UEMOA et à l'intégration de la sous-région dans l'économie mondiale et à son développement économique durable.

Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique du programme est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises des pays de l'UEMOA.

Le « Programme Qualité de l'UEMOA s'articule autour des trois composantes suivantes : accréditation/certification, normalisation et promotion de la qualité.

Les objectifs par composante se présentent comme suit :

- l'accréditation - certification : cette composante vise, d'une part, la mise à niveau des laboratoires en vue de leur accréditation internationalement reconnue et, d'autre part, la mise en place d'un secrétariat régional d'accréditation appelé Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) au sein de l'UEMOA ; elle vise aussi à lancer la démarche de certification des entreprises ;
- la normalisation : cette composante a pour objet de développer les organismes nationaux de normalisation, de coordonner leurs activités, de créer un centre de documentation régional sur les normes et les réglementations techniques et d'harmoniser les normes sous-régionales ;
- la promotion de la qualité : cette composante vise à renforcer la mise en place de systèmes qualité, suivant les termes de la norme ISO 9001 : version 2000 au sein des entreprises et les préparer à la certification ; et à mettre en place des centres techniques sectoriels régionaux, afin d'aider l'industrie en général et les entreprises en particulier à améliorer la qualité des produits ou services. L'accent est également mis sur les mouvements de promotion de la qualité et les associations de consommateurs.

Les objectifs spécifiques pour le Burkina Faso sont les suivants :

- moderniser le système de laboratoires pour augmenter leur capacité de réponse aux besoins des entreprises et particulièrement les services d'inspection des aliments du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Ressources animales renforcés (Composante : Accréditation/Certification)

- renforcer la Structure Nationale de Normalisation au niveau de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) en activités de Normalisation, de la gestion de la qualité, avec un Centre de documentation opérationnel et renforcé (Composante : Normalisation)
- former des cadres techniques (cadres/secteurs privé et public) dans la mise en œuvre des normes internationales de la gestion de la qualité, le rôle de l'assurance de la qualité dans la gestion de ISO 9000, aussi bien que les aspects en rapport avec la certification (Composante : Promotion de la qualité).

- Résultats attendus

Les résultats attendus du programme sont les suivants :

- des dispositifs de normalisation, de certification et de promotion de la qualité harmonisés ;
- la reconnaissance internationale des systèmes de normalisation, certification et métrologie ;
- des entreprises informées des possibilités de certification internationale ;
- des entreprises sensibilisées à la notion de la qualité.

Les résultats attendus spécifiques pour le Burkina Faso sont les suivants :

Composante Accréditation/Certification :

Réseau national de laboratoires accrédités et opérationnels en conformité avec ISO 17025

Services d'inspection opérationnels

Composante Normalisation :

Procédures, système de gestion et un plan stratégique (Business Plan) établis pour le Point Focal

Personnel formé

Unité de documentation normative et réglementaire du Point Focal mis au service des opérateurs économiques et des organismes du Gouvernement

Composante Promotion de la qualité :

Formateurs en normalisation et gestion de la qualité techniquement et pédagogiquement formés

Cadres de direction et techniques d'entreprises et des organismes gouvernementaux sensibilisés et formés en normalisation et gestion de la qualité

Système de gestion de la qualité établi et opérationnel dans 6/8 entreprises pilotes

Experts burkinabè formés et certifiés en systèmes de gestion de la qualité (ISO 9000)

- Activités

Composante Normalisation

Concevoir, mettre en place ou renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire d'infrastructures normalisation et qualité, ainsi que des capacités d'analyses aux niveaux national et régional ;

Elaborer et adopter des normes techniques ;

Adopter et adapter des normes et des codes de pratiques acceptés au niveau international concourant à la protection de la santé et de la sécurité des populations ;

Mettre en place un centre régional de documentation et mettre en réseau les centres de documentation ;

Mettre en place une coordination régionale envers le CODEX et l'OMC.

Composante Accréditation

Mettre en place le Secrétariat régional d'accréditation ;

Mettre en place les réseaux régionaux de laboratoires d'analyse et d'étalonnage.

Composante Certification

Lancer une démarche de sensibilisation à la certification pour les entreprises ayant un potentiel à l'export.

Composante Promotion de la qualité

Promouvoir la connaissance et l'emploi des normes, des règlements techniques et des systèmes de gestion de la qualité ;
Mettre en place le prix de l'UEMOA de la qualité ;
Réaliser des actions de sensibilisation des entreprises à la culture Qualité à l'ensemble du tissu industriel de l'UEMOA ;
Former les responsables nationaux, notamment les inspecteurs, chargés des programmes Qualité.

2. Origine, contexte et analyses clés

Au niveau régional

Le contexte mondial actuel est caractérisé notamment par une interdépendance généralisée des économies, une globalisation du commerce international à travers les accords de l'OMC, une compétition accrue, une demande croissante en qualité ainsi qu'un souci constant pour la protection de l'environnement et du consommateur. Afin de faire face à ce nouvel environnement, les Etats membres de l'UEMOA doivent renforcer l'ensemble du tissu économique et industriel de la sous région.

L'accès aux marchés étant de plus en plus conditionné par la conformité à des normes techniques ou le respect des règles sanitaires et phytosanitaires, les entreprises africaines en général et celles des Etats membres de l'UEMOA en particulier, peu préparées à cette nouvelle donne, font face à un handicap majeur pour développer leurs exportations.

Conscients de ces enjeux, les Etats membres de l'UEMOA ont entrepris de mener une politique visant un développement industriel durable avec la maîtrise de la technologie et de la qualité comme un facteur déterminant de succès.

Ainsi, dans le cadre de sa Politique Industrielle Commune (PIC), et conformément à l'article 76 du Traité qui préconise « l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques, ainsi que des procédures d'homologation et de certification du contrôle de leur observance », l'UEMOA a prévu un programme de « Développement des Structures et Programmes de Promotion de la Qualité ».

C'est dans ce contexte que la Commission de l'UEMOA exécute, depuis septembre 2001, le « Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité » communément appelé « Programme Qualité de l'UEMOA » au profit des Etats membres de l'UEMOA. L'infrastructure qualité, qui doit progressivement être mise en place à travers le Programme, doit contribuer à renforcer les systèmes nationaux de normalisation et d'évaluation de la conformité de produits et services qui permet de démontrer leur conformité aux normes internationales. Ce programme est un instrument capital dans l'effort de réforme du tissu industriel de l'Union, le but ultime étant un accroissement de la compétitivité des produits et des services.

Le Programme Qualité est financé dans le cadre du « Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) – Phase II, Volet Secteur Privé ». D'une durée contractuelle initiale de 3 ans, il a été prorogé de 21 mars 2004. La mise en œuvre est faite avec l'expertise technique de l'ONUDI, à travers un Contrat de subvention signé entre la Commission de l'UEMOA et l'ONUDI et visé par la Commission européenne.

Au niveau du Burkina Faso

Les problèmes à considérer dans les domaines normalisation et promotion de la qualité comprennent notamment:

- l'absence d'une infrastructure institutionnelle avec un personnel formé, des politiques appropriées en matière de qualité et de normalisation et d'information sur les normes, particulièrement celles relatives à l'exportation ;
- l'insuffisance en matière de gestion de la qualité, y compris la politique de la qualité, le contrôle de la qualité, tant au niveau du contrôle officiel qu'à celui de l'entreprise, l'absence d'information et de compréhension des normes d'assurance de la qualité ISO 9000 ;
- l'absence de coordination entre les différents acteurs de promotion de la qualité ;

- l'insuffisance de coordination en matière d'inspection des produits alimentaires.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Au niveau du Burkina Faso

Le Programme Qualité UEMOA s'exécute de façon satisfaisante. Les organes chargés de la mise en œuvre du Programme au niveau du pays sont le Comité National de Pilotage (CNP) et le Coordinateur Technique National (CTN).

Composante Accréditation (objectifs : créer la confiance des clients dans les produits, mettre à niveau les capacités d'essais et d'analyses des laboratoires par rapport aux normes internationales)

Renforcement de la capacité de laboratoires et de services d'inspection et de contrôle pour répondre en temps réel aux besoins des entreprises (dotation de 5 laboratoires et de 3 services d'inspection en équipements)

Renforcement des compétences techniques des cadres des laboratoires (40 cadres formés)

Accompagnement sur le terrain de 3 laboratoires à la démarche qualité et/ou à l'accréditation ISO/CEI 17025 (animation des formations, sensibilisation du personnel, et assistance à ces laboratoires dans leur travail de préparation des procédures techniques et du manuel qualité)

Missions d'experts internationaux, notamment : étude sur la définition d'un plan régional d'actions pour l'amélioration de la qualité du coton dans la région UEMOA et étude sur les laboratoires de métrologie dans les Etats membres de l'UEMOA

Etude nationale sur l'état des lieux détaillé de la situation nationale en matière d'accréditation et de certification

Composante Normalisation (objectifs : accéder aux normes des marchés cibles, étendre le marché cible, faciliter le commerce, permettre des économies d'échelle, appuyer la position commune envers l'OMC, l'ISO/Organisation internationale de normalisation et le Codex Alimentarius)

Renforcement des compétences techniques des structures intervenant dans les activités de normalisation

Renforcement de la capacité opérationnelle de FASONORM (formation du personnel technique, dotation en équipements et consommables informatiques et de reprographie, dotation en collection complète de textes de normes et de directives européennes, de documents techniques pour les laboratoires, assistance technique à FASONORM, appui en cours pour l'élaboration de 100 avant projets de normes)

Missions d'experts internationaux, notamment : élaboration d'une loi cadre relative à la protection et à l'information des consommateurs de l'UEMOA (en cours d'adoption par la Commission de l'UEMOA)

Etudes nationales sur : 1) le recensement des textes juridiques et réglementaires existant en matière d'accréditation et de normalisation – 2) le recensement de la documentation existante en matière de normalisation et réglementation technique

Composante Promotion de la qualité (objectifs : mieux affronter le défi sur les marchés locaux, régionaux et internationaux par une compétitivité accrue grâce à la qualité, renforcer la conscience qualité des consommateurs, instaurer une culture qualité au sein des entreprises)

Renforcement des compétences techniques des entreprises et des bureaux d'étude

Missions d'experts internationaux, notamment sur le renforcement des structures techniques sectorielles dans les 4 domaines : fruits et légumes, produits de la pêche, viande, lait et produits laitiers, bâtiment et travaux publics

Accompagnement sur le terrain de 12 entreprises à la démarche qualité et/ou à la certification ISO 9001:2000 (formations, sensibilisation du personnel et assistance à ces entreprises dans leur travail de préparation des procédures techniques et du manuel qualité)

Contribution (financière et technique) à l'organisation des Journées Nationales de la Qualité (JNQ) 2003 et 2004

Organisation du Prix Burkinabè de la Qualité (PBQ) – 1^{ère} édition 2004

Mise en place du Comité d'organisation de la campagne nationale d'information des consommateurs (sensibilisation et information des consommateurs sur leurs droits et obligations)

Etudes nationales sur : 1) les infrastructures nationales de la qualité – 2) les besoins des entreprises en matière de qualité – 3) les mouvements de la qualité – 4) les associations de consommateurs

4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés

Les changements intervenus dans le contexte sont principalement les suivants :

- le Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement Européen du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;
- le Règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement Européen du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux, et son Rectificatif ;
- la problématique du coton: le Programme Qualité UEMOA appuie la filière coton sur recommandation de la Commission de l'UEMOA. Ainsi, une étude a été réalisée par des consultants internationaux de l'ONUDI sur la définition d'un plan régional d'actions pour l'amélioration de la qualité du coton dans la région UEMOA.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Au niveau régional

La coordination du programme

Plusieurs réunions, en 2003 sur les statuts juridiques de la coopération régionale en matière de qualité et en 2004 (réunions des experts de l'industrie et des ministres chargés de l'industrie dans l'UEMOA) ont abouti le 14 juillet 2005 à l'approbation par la Commission de l'UEMOA du Règlement communautaire portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA. Ce règlement crée les quatre structures suivantes de la qualité au sein de la Commission de l'UEMOA pour continuer la poursuite des activités mise en oeuvre par le Programme :

- un Comité Régional de Coordination de la Qualité (CRECQ) ;
- un Secrétariat Régional d'Accréditation, dénommé Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) ;
- un Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERQ) ;
- un Secrétariat Ouest Africain de Métrologie (SOAMET).

La mise en place d'un système régional d'accréditation (SRA) et de certification : il permettra la mise à niveau des laboratoires en vue de leur accréditation internationalement reconnue. Un règlement communautaire créant le SRA qui se nommera Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) sera adopté vers mi-2005.

Le renforcement et l'harmonisation des institutions de normalisation existantes : ils doivent favoriser la création d'un centre de documentation régional équipé d'une base de données sur les normes et les règles techniques, le développement des institutions nationales de normalisation et la coordination de leurs activités. Les centres nationaux de documentation ont été créés ou renforcés dans les 8 pays de l'UEMOA et 8 collections de normes sur CD ont été mises à la disposition des opérateurs économiques. Les capacités des structures nationales de normalisation ont été développées à travers des formations et des voyages d'études. Des normes nationales sont en train d'être développées pour les principaux produits (pêche, coton, agro-alimentaires, etc.) ; les normes et réglementations techniques ainsi que les textes juridiques concernant ces domaines font l'objet d'une harmonisation. Le cadre juridique pour la protection des consommateurs a été défini.

La promotion de la qualité dans les entreprises : des centres régionaux d'appui technique dans les filières agro-alimentaires et le BTP doivent être mis en place afin d'aider les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits ; les équipements pour ces centres ont été commandés. Un prix UEMOA de la qualité et 8 prix nationaux ont été institués afin d'encourager le développement d'une culture de la

qualité. La politique de promotion de la qualité a été harmonisée dans les pays de l'UEMOA à travers des réunions et formations. Les systèmes qualité ISO 9001 ont été introduits dans plus de 70 entreprises agro-alimentaires, pêche et coton à titre pilote en vue d'une certification de ces entreprises. Un groupe d'auditeurs et de consultants privés ont été formés en ISO 9000, pouvant ainsi auditer et accompagner des entreprises respectivement dans la région. Une base de données qualité a été développée et est actuellement en construction sur le serveur de l'UEMOA. Les capacités des associations de consommateurs ont été renforcées à travers des formations et la création d'un cadre juridique commun.

Au niveau du Burkina Faso

Dans l'exécution du Programme, des progrès significatifs ont été enregistrés dans les domaines suivants :

- l'opérationnalité et la crédibilité de FASONORM auprès des acteurs économiques : le Programme a contribué à dynamiser cette structure qui joue, à présent, mieux son rôle dans la mise en œuvre du système national de normalisation ;
- l'opérationnalité des laboratoires : les laboratoires ont été équipés et répondent désormais mieux aux sollicitations, notamment dans la zone industrielle et commerciale de Bobo-Dioulasso. En outre, ils prennent de plus en plus en compte les exigences d'un système de gestion de la qualité dans leurs activités quotidiennes ; leurs capacités opérationnelles ont été renforcées pour les rendre véritablement utiles aux entreprises, notamment les entreprises exportatrices ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services d'inspection et de contrôle : les équipements reçus ont contribué à améliorer le système de contrôle et d'inspection des produits aussi bien aux frontières que dans les villes, au bénéfice des consommateurs ;
- l'amélioration de la prise de conscience au niveau national des enjeux de la qualité, de la normalisation et de l'accréditation : l'accompagnement sur le terrain des entreprises et des laboratoires à la démarche qualité, l'organisation de sessions de formation sur la gestion de la qualité, et l'instauration du Prix National de la Qualité (PNQ) ont contribué à insuffler un dynamisme aux activités des entreprises en vue de rendre leurs produits plus compétitifs sur les marchés national, régional et international.

6. Exécution financière (volet Burkina Faso)

Total du projet	1 500 000,00
Engagé	1 500 000,00
Disponible non-engagé	0
Payé	1 263 375,42
Engage non payé	236 624,58
Solde non payé	236 624,58

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

La signature, le 30 octobre 2003, d'un avenant au contrat de subvention, signé entre l'UEMOA et l'ONUDI, a permis, seulement en 2004, la mise en œuvre des activités spécifiques nationales, en transférant une partie des fonds budgétisés initialement sur devis-programmes et prévus pour les actions nationales, vers le contrat de subvention. Cet avenant a ainsi permis de mettre un terme aux difficultés de mise en œuvre des actions nationales et de mobilisation des financements prévus à cet effet, difficultés dues à l'absence de procédure financière appropriée.

Par ailleurs, afin d'améliorer la visibilité des activités du programme, un consultant national en communication a été recruté en 2004. Les actions de communication et la visibilité du Programme ont ainsi été considérablement améliorées en 2005.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Au Burkina Faso, de façon spécifique, le Programme Qualité UEMOA a eu des effets significatifs :

Sur l'environnement: les démarches qualité ISO 9001:2000 et ISO/CEI 17025 adoptées respectivement par les entreprises et les laboratoires comprennent un volet «gestion et protection de l'environnement».

Sur les femmes: les activités régionales et nationales (réunions et formations) du Programme ont concerné également les femmes. Celles-ci ont ainsi pu améliorer leurs compétences professionnelles et leur contribution au développement socio-économique du Burkina Faso.

0. Identification - synthèse

Nom : Programme d'appui régional à l'intégration (PARI) UEMOA – Phase II				
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP ROC 21 et 8 ACP BK 022/BEN 015/IVC 008/MLI 015/NIR 012/SE 025/GUB 009/ 7 ACP TO 073				
Secteur CAD :				
Etat d'exécution : Fin de la mise en oeuvre opérationnelle				
Pays / zone géographique : UEMOA				
Contribution UE : 65 000 000				
Date de mise à jour : 01/03/2006				
Date de la décision de financement : 21/12/1999				
Date d'engagement (ligne budget.) : 27/01/2000				
Date de démarrage : 09/11/2000				
Date de fin prévue : 31/12/2005				
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]				
	Montant total	Engagé	PAYE	RAL
Axe 1	15 500 000	13 693 940	8 712 480	4 981 460
Axe 2	5 400 000	5 608 343	3 139 308	2 469 035
Axe 3	41 600 000	41 600 000	40 899 998	700 000
AT	2 500 000	2 521 997	1 989 198	532 738

1. Description

- Objectif global

Contribuer au renforcement du processus d'intégration régionale des pays de l'UEMOA et à leur insertion dans l'économie mondiale, par la consolidation de l'espace économique régional

- Objectifs spécifiques

Appuyer les Etats membres, la Commission et les autres organes de l'UEMOA dans la réalisation des objectifs du Traité, notamment dans la consolidation du cadre macro-économique, la réalisation du marché régional et l'amélioration du cadre légal et administratif.

- Résultats attendus

- * Intégration de l'ordre juridique communautaire de l'UEMOA dans l'ordre juridique des Etats membres et dans les pratiques administratives ;
- * Application, gestion et contrôle efficaces des réformes régionales par les administrations et institutions nationales concernées ;
- * Renforcement du mécanisme de coordination et de surveillance multilatérale des économies nationales en vue de la consolidation du cadre macro-économique global ;
- * Harmonisation de la fiscalité intérieure conformément au programme communautaire ;
- * Mise en place effective de l'union douanière ;
- * Amélioration de la situation budgétaire globale.

- Activités

Le programme accompagne les activités de mise en oeuvre de ces différents chantiers, notamment par un appui technique (expertise long terme et expertise ad hoc), appui budgétaire, renforcement des capacités institutionnelles....

Les activités ont été identifiées dans le cadre des lettres du PARI. Ainsi, au titre de l'axe 2 du programme, la définition d'un mode opératoire pour l'approfondissement de la construction régionale a été faite autour de 4 piliers conformément aux objectifs du Traité constitutif:

- * la consolidation de l'Union Douanière (UD) : depuis janvier 2000, une union douanière a été mise en place au sein de l'UEMOA. Le programme a visé à consolider cette union douanière ; l'appui budgétaire au titre de l'axe 3 a visé à résorber les coûts transitoires de cette union douanière.
- * la convergence des Politiques Economiques (PE) : accompagner l'UEMOA dans l'harmonisation des données macroéconomiques ; le suivi des politiques économiques des Etats Membres ; l'harmonisation du cadre des finances publiques (Lois de Finance, Nomenclature Budgétaire, la

Comptabilité Publique, le Plan Comptable de l'Etat, le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)).

* le glissement vers le Marché Commun (MC) : il s'agit d'accompagner l'UEMOA dans la libéralisation des facteurs de production, notamment le travail par la libre circulation des personnes (le droit de résidence, d'établissement).

* la dynamisation des Politiques Sectorielles (PS) : accompagner la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Les axes d'intervention identifiés au titre de l'axe 1 du Burkina Faso figurent également dans la lettre du PARI :

* renforcement des capacités de gestion des administrations nationales en charge des réformes communautaires : financement des études, formation des agents, modernisation/informatisation des systèmes de gestions des impôts, des recettes douanières (équipement/formation en informatique et logiciels), la réadaptation de la fiscalité intérieure, la production des statistiques, activités de formation et de sensibilisation sur l'intégration...

* appui à la résorption des coûts transitoires de l'union douanière ;

2. Origine, contexte et analyses clés

L'UEMOA a été créée le 10 janvier 1994 entre les pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun le Franc CFA.

L'objectif assigné à cette organisation par le Traité constitutif est de réaliser une union économique et monétaire à travers un cadre macroéconomique performant, un marché commun où la libre circulation des biens et des personnes sera assurée, le développement des politiques sectorielles.

Le soutien financier, technique et politique de la Commission européenne à l'UEMOA remonte à sa création, à travers des programmes d'appui régionaux à l'intégration (PARI). Ces programmes visent à contribuer au renforcement du processus d'intégration et de coopération régionale des pays de l'UEMOA et à leur insertion dans l'économie mondiale par la consolidation de l'espace économique régional. Le premier programme d'appui régional à l'intégration, PARI I, d'un montant de 14,4 millions d'euros a visé à accompagner l'UEMOA et ses Etats membres dans le démarrage du processus d'intégration. Le second programme, le PARI II, signé en mars 2000, d'un montant de 65 millions d'euros et en cours d'exécution accompagne l'approfondissement du processus d'intégration. Et enfin un PARI secteur privé visant la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité, d'un montant de 15 millions d'euros et également en cours d'exécution a fait l'objet d'une Convention de financement séparée en août 2000. Au total, le PARI en cours d'exécution représente un appui de 94,4 millions d'euros soit 61,9 milliards FCFA du FED.

Le PARI II a été conçu autour de quatre axes d'intervention :

- renforcement des capacités de gestion des administrations nationales dans l'application effective des réformes communautaires, PARI II axe 1 (2 millions euros/Etat membre soit 16 millions euros) ;
- appui à la Commission et autres organes de l'UEMOA dans la poursuite des réformes communautaires, PARI II axe 2 (8 millions euros) ;
- appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel en vue d'aider les Etats membres à absorber les coûts transitoires de l'union douanière, PARI II axe 3 (38 millions euros) ;
- appui au repositionnement du secteur privé face à l'agrandissement du marché résultant de l'intégration régionale, PARI – Secteur privé (15 millions euros).

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre de l'axe 2 du PARI s'est faite à travers trois devis-programmes. Les deux premiers devis programmes approuvés respectivement le 6 juin 2001 et le 27 septembre 2002 ont connu des taux d'exécution de 14% soit 306 818,69 euros et de 29% soit 590 732,5 euros. Le troisième devis programme signé le 30 avril 2004 (avec trois avenants) d'un montant total de 4,2 M € est arrivé à échéance le 31 août 2005 avec un taux d'exécution de 45% (ce taux relativement faible s'explique principalement par une surévaluation des budgets des actions du devis programme). Un devis

programme de clôture à couvert la période de septembre à décembre 2005. En fin décembre 2005, la mise en œuvre de cet axe enregistrait un taux d'engagement de 104% et un taux de paiement de 58%.

Cet appui à travers le PARI a permis à l'UEMOA d'avancer significativement dans son processus d'intégration et d'atteindre son niveau actuel : une union douanière effective depuis le 1^{er} janvier 2000 ; une consolidation du cadre macro-économique et l'amélioration du cadre légal et administratif (harmonisation des lois de finances publiques, de la fiscalité, renforcement de la capacité institutionnelle de la Commission et des autres organes de l'UEMOA, le développement et la coordination des activités statistiques pour les besoins de l'intégration).

En outre dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, une Assistance technique (AT) a été mise en place au sein de la Commission de l'UEMOA (2,5 M €) comprenant une AT longue durée en matière d'intégration régionale (un expert international senior, AT principal et un expert international junior, AT adjoint), un AT pour le suivi des activités statistiques du programme, des AT (un Secrétaire permanent et un adjoint) pour le suivi de la mise en œuvre du programme. Au 31 décembre 2005, le taux d'exécution au titre de l'AT est de 101% en engagement et de 80% en paiement.

Au Burkina Faso, la mise en œuvre de l'axe 1 du PARI II a été effectuée à travers trois devis programmes également. Le premier devis programme, signé le 31/07/2001 a connu un taux d'exécution de 79% correspondant à un montant de 667 846,80 euros ; le second devis programme, signé 30/12/2002 s'est terminé avec un taux d'exécution de 82% équivalent à un montant 420 115,84 euros). Le troisième devis programme, signé le 31/12/2003 enregistre au 31/12/2005 un taux d'exécution 46%. D'une façon générale, le programme a appuyé les administrations nationales, notamment celles chargées des réformes fiscales et douanières, des statistiques, de l'intégration régionale. Ainsi, l'exécution du programme au Burkina Faso a permis la réalisation des formations des agents des administrations utilisateurs des textes financiers harmonisés de l'UEMOA sur les finances publiques, la production des statistiques nécessaires aux politiques communautaires, l'informatisation et la modernisation des recettes fiscales et douanières, la réalisation des activités de sensibilisation sur l'intégration régionale et le NEPAD.

En ce qui concerne l'axe 3 du PARI II, « Appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurels en vue d'absorber les coûts transitoires de l'union douanière », deux tranches de versements ont été effectuées :

La première tranche en 2000 au profit du Niger (2,2 millions euros), du Bénin (1,7 millions euros), du Burkina Faso (3,8 millions euros), du Sénégal (5,2 millions euros) et du Mali (4,4 millions euros) a été intégralement payée.

La seconde tranche engagée en 2003 au profit de tous les Etats membres à l'exception du Togo a été payée sauf pour la Côte d'Ivoire.

Le 18 octobre 2005 a été signé l'avenant n°2 à la Convention de financement du PARI II. Cet avenant a procédé à un réaménagement budgétaire des ressources du programme. Ainsi, une réallocation de 3,6 M € (0,5 M € prélevé de l'axe 1 ; 0,5 M € prélevé de la ligne Assistance technique et 2,6 M € prélevé de l'axe 2) a été effectuée en faveur de l'axe 3. Cette réaffectation a permis de faire des appuis budgétaires au profit des pays éligibles à cette forme d'appui :

- Bénin pour un montant de 450 000 €
- Burkina Faso pour un montant de 900 000 €
- Mali pour un montant de 900 000 €
- Niger pour un montant de 900 000 €
- Sénégal pour un montant de 450 000 €

Les décaissements de ces appuis ont été effectués en décembre 2005. Ces aides budgétaires ont visé à résorber partiellement les arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières dus par la Commission de l'UEMOA du fait du désarmement tarifaire intérieur ; les montants des ces appuis

viennent en déduction des montants des arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières dus par la Commission de l'UEMOA aux Etats membres bénéficiaires. Cet avenant n°2 a été signé en effet suite à une requête de l'UEMOA auprès de la Commission européenne sollicitant un appui pour faire face aux difficultés de compensation des moins-values de recettes douanières ; les recettes du prélèvement communautaire de solidarité (PCS) n'arrivant plus à couvrir ces compensations.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Par rapport à la situation avant le programme, des progrès notables ont été enregistrés :

- l'Union douanière est effective : les Etats respectent dans une large mesure la libéralisation des échanges intra-communautaires et appliquent le tarif extérieur commun (TEC).
- la Commission, de l'UEMOA, les Etats membres font des efforts pour la réalisation des réformes communautaires et en rendent compte aux différentes réunions du Comité technique de suivi du PARI.
- Cependant des entraves sérieuses handicapent la région dans son processus :
- sur le plan politique, l'instabilité politique et les conflits armés dans la région constituent un frein au renforcement du processus d'intégration : Libéria, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Togo.
- Par exemple au Togo, la mise en œuvre du programme au titre de l'axe 1 n'a commencé que tard (en février 2004) ; ce pays n'a pas bénéficié de l'appui budgétaire au titre de l'axe 3. La Côte d'Ivoire n'a pas reçu le versement de la deuxième tranche de l'appui budgétaire au titre de l'axe 3.
- au plan économique, les rapports statistiques, le dernier rapport de la surveillance multilatérale montrent que la situation économique d'ensemble de l'UEMOA s'est améliorée en dépit de la situation de crise politique dans certains Etats membres mais cette performance reste faible. La baisse des importations, liées aux différentes crises politiques ajoutées aux arriérés de paiement du PCS par la Côte d'Ivoire privent les organes de l'UEMOA de ressources de fonctionnement et contribuent à accroître les arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières dues par la Commission aux Etats membres.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

L'objectif global d'insertion des Etats membres de la région dans l'économie mondiale reste un objectif à terme ; pour le moment, la participation de la région et de tous les pays africains demeure très faible.

Par contre, des avancées significatives ont été enregistrées dans la réalisation de l'objectif spécifique, à savoir appuyer les Etats membres, la Commission et les autres organes de l'UEMOA dans la réalisation des objectifs du Traité, notamment dans la consolidation du cadre macro-économique, la réalisation du marché régional et dans l'amélioration du cadre légal et administratif. Ainsi, un Système de Surveillance Multilatérale a été créé dans l'UEMOA et un progrès dans le respect des critères a été observé en 2000 et 2001 ; l'UEMOA a procédé à une harmonisation des lois de finances publiques, de la fiscalité. Le renforcement de la capacité institutionnelle de la Commission et des autres organes de l'UEMOA est poursuivi grâce à la formation des cadres, la mise à la disposition d'appui technique... il y a un développement et une coordination des activités statistiques pour les besoins de l'intégration. Depuis janvier 2000, une union douanière est effective au sein de l'UEMOA.

Au titre de l'axe 1, le programme a largement contribué au renforcement des capacités des administrations nationales dans la réalisation des réformes communautaires. D'une façon générale, le programme a permis d'améliorer la capacité opérationnelle des administrations bénéficiaires grâce, entre autres, à la formation et à l'équipement (outils informatiques, véhicules, mobilier de bureau, travaux de réhabilitation ou construction de nouveaux bâtiments...).

Cette amélioration des capacités a permis, en retour, dans la plupart des pays :

- la transposition et l'application de certaines directives communautaires dans le droit national (Finances Publiques, SYSCOA, Union Douanière...);
- une meilleure maîtrise de la gestion de l'impôt ;
- l'accélération des opérations de dédouanement et la sécurisation des recettes ;

- la production régulière par les INS des Notes de Conjoncture, des comptes nationaux, de l'IHPC et de l'IHPI ;
- la production par les CNPE des rapports périodiques de surveillance, ainsi que la mise à jour des bases de données, etc.
- l'amélioration de la qualité de traitement des comptabilités, de la fiabilité des données comptables, de la transparence dans l'exécution des opérations comptables et le recouvrement fiscal, ainsi que celle des délais d'exécution ont pu être constatées.

6. Exécution financière

PARI II	Total du projet	Engagé	Non engagé	Payé	Engagé et non payé	RAL
Axe 1						
Bénin	1 500 000	1 406 000	94 000	608 193,23	797 806,77	891 806,77
Burkina Faso	2 000 000	1 934 308,33	65 691,67	1 472 167,65	462 140,41	527 832,08
Guinée Bissau	2 000 000	1 516 262	483 738	702 888,52	813 373,42	1 297 111,42
Côte d'Ivoire	2 000 000	1 907 316,46	92 683,54	1 053 086,93	854 229,53	946 912,93
Mali	2 000 000	1 866 439,54	133 560,46	1 383 072,63	483 366,91	616 927,37
Niger	2 000 000	1 920 242,09	79 757,91	1 317 489,44	602 752,65	682 510,56
Sénégal	2 000 000	1 876 652,77	123 347,23	1 565 368,23	311 284,54	434 631,77
Togo	2 000 000	1 266 719,76	733 280,24	610 213,59	656 506,17	1 389 786,41
Total axe 1	15 500 000	13 693 940,95	1 806 059,05	8 712 480,55	4 981 460,40	6 787 519,45
Axe 2	5 400 000	5 608 343,96	-208 343,96	3 139 308,35	2 469 035,61	2 260 691,65
Axe 3	41 600 000	41 600 000	0	40 899 998,01	700 001,99	700 001,99
AT	2 500 000	2 521 997	-21 997	1 989 198,34	532 798,66	510 801,66
Total Axes 1, 2, 3 et AT	65 000 000	63 424 281,91	1 575 718,09	54 740 985,25	8 683 296,66	10 259 014,75

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

D'une façon générale, la mise en œuvre de ce programme au Burkina Faso a été satisfaisante. A l'échéance de la convention de financement au 31/12/2005, le Burkina Faso fait partie des pays ayant enregistré le plus fort taux d'exécution (presque entièrement l'enveloppe allouée). La plupart des activités prévues dans le devis programme n°3 a été exécutée.

Il faut cependant relever le non respect des délais d'exécution par les fournisseurs et prestataires dont les retards dans l'exécution des marchés ont été quelquefois préjudiciables à la mise en œuvre des activités des structures.

Il en va ainsi des marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment de l'INSD qui ont connu des retards, entraînant des surcoûts pour l'INSD en termes de frais supplémentaires de location. A la fin du programme, l'une des entreprises attributaires du marché des travaux n'a exécuté son contrat qu'à 75%. L'ON devrait procéder à la résiliation de ce marché et prendre les mesures nécessaires pour la finition des travaux.

Pour ce qui est de l'axe 2, du PARI II, sa mise en œuvre a été lente. Les deux premiers devis programmes ont enregistré des taux faibles d'exécution, 14% et 29%. Le désir d'améliorer le taux d'exécution de cet axe a abouti à un DP n°3 important en termes de montant (plus de 4 millions

d'euros) et de nombre d'actions. La prorogation de ce DP jusqu'au 31 août 2005, ainsi que l'accélération du traitement des dossiers aussi bien à la Commission de l'UEMOA qu'à la Délégation, la prise en compte, dans le devis programme de clôture, des ateliers de validation des études conduites en engagements spécifiques, ont permis d'atteindre un taux d'exécution acceptable (104% en engagement et 58% en terme de paiement sur cet axe).

La Commission de l'UEMOA fait face à des arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières au profit des Etats membres. Une étude dans le cadre du programme a été menée en 2005 pour appréhender la situation globale (sur les arriérés de reversement du PCS et les moins-values de recettes douanières, ainsi que les causes conjoncturelles et structurelles). L'étude a fait des recommandations qui restent à mettre en œuvre. D'ores et déjà, la Commission européenne a apporté un appui à l'UEMOA de 3,6 M€ sous forme d'appuis budgétaires à cinq Etats membres par le biais de l'axe 3 du PARI II pour contribuer à la résorption partielle des arriérés de compensation des moins-values.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Considérant l'importance que revêtent certaines questions transversales dans l'approfondissement du processus d'intégration, la Commission de l'UEMOA a entrepris certaines actions dans ces domaines. En ce qui concerne par exemple la promotion de la femme l'action de l'UEMOA a consisté à mettre en réseau les opératrices économiques, un bulletin d'informations des femmes de l'Union, à renforcer les capacités des départements ministériels et de la Commission en genre et développement (formation des cadres de la Commission, des décideurs et concepteurs de programmes de 3 Etats membres : Burkina, Mali, Niger). De même, en direction de la jeunesse, la Commission de l'UEMOA a adopté un programme de soutien à la formation et la recherche de l'excellence et accompagnera ainsi le développement des centres régionaux d'enseignement supérieur.

0. Identification – synthèse

Nom :	Appui institutionnel aux services de l'ordonnateur national
Référence (N° comptable FED) :	7 ACP BK 150
Secteur CAD :	15010
Etat :	En cours
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	1 400 000 €
Date de mise à jour :	16/03/06
Date de la décision de financement :	mars 2002
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	septembre 2003
Date de fin prévue :	31 décembre 2006
Données financières (en €) au 16/03/2006	
Montant de l'engagement global	1 400 000 €
Montant des crédits délégués	1 249 990.02 €
Montant des paiements	726.532,86 €

1. Description

Objectif global

L'objectif global du projet est d'améliorer l'efficacité de l'aide communautaire en vue d'un impact accru sur le développement économique.

Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique vise à accroître l'efficacité des services de l'ON afin d'accélérer la mise en œuvre et la qualité des programmes communautaires. La cible du présent appui est la SG COOP-UE et les bénéficiaires sont l'ensemble des acteurs de la coopération.

Résultats attendus

Les résultats à atteindre, prévus dans la Convention de Financement sont les suivants :

R1) La capacité renforcée des acteurs de la coopération en matière de conception, de programmation, de gestion et de suivi programmes financés par le FED (des outils de programmation, de gestion et de pilotage sont formalisés et utilisés, le rythme de mise en œuvre et d'exécution des programmes et l'absorption des financements conformément au calendrier de programmation sont accélérés).

R2) Un dispositif institutionnel de gestion de l'aide structuré est mis en place et est opérationnel, il est en coordination avec les interventions des autres partenaires.

R3) L'organisation interne est fonctionnelle (conditions et l'organisation du travail au sein du SG COOP-UE sont améliorées).

Activités

Pour parvenir aux résultats escomptés, le projet met en œuvre les activités suivantes, certaines relèvent de la gestion courante, d'autres sont relatives à un appui structurant à terme : 1.1) renforcement de l'équipe (mise à disposition des ressources humaines nécessaires dans le domaine de la comptabilité, 1.2) formation spécifique des cadres du SG COOP-UE aux outils de gestion et organisation d'ateliers pour les partenaires concernés sur les aspects liés à la maîtrise de l'aide communautaire, 2.1) élaboration et utilisation d'outils de programmation, de gestion et de contrôle, 2.2) mise en place d'un dispositif institutionnel s'articulant autour de structures permanentes d'exécution et de suivi (tenue régulière de réunions internes SG COOP-UE et coordinations nationales) et de structures périodiques de concertation et de coordination (comité interministériel d'orientation, de suivi et de contrôle, comités sectoriels de pilotage), 3.1) définition des fonctions et des tâches, 3.2) répartition des dossiers

par secteur d'intervention, 3.3) améliorer les conditions de travail (aménagement de bureaux fonctionnels).

2. Origine, contexte et analyses clés

Dans le cadre des relations entre la Délégation de la Commission Européenne et le Gouvernement du Burkina Faso, les services de l'Ordonnateur National jouent un rôle stratégique et moteur pour permettre une mise en œuvre satisfaisante de l'appui communautaire.

Compte tenu du volume de l'aide ainsi qu'au regard des conclusions de l'audit organisationnel de la Direction Générale de la Coopération réalisé en 1998 par l'Inspection Générale d'Etat, les services de l'Ordonnateur National devaient renforcer leurs capacités de programmation et de gestion.

Ces capacités devaient être renforcées pour répondre aux obstacles qui entravaient en partie le bon fonctionnement des services de l'Ordonnateur National. Ces obstacles s'articulaient autour :

- des conditions de travail tant au niveau matériel qu'organisationnel (exiguïté et dispersion des bureaux qui entravaient la coordination interne, empêchaient l'archivage et limitaient les tâches de conception ; mobilité trop rapide des cadres qui entraînait des discontinuités dans le suivi des dossiers ; faible cohésion de l'équipe liée au mode de répartition des dossiers et à l'organisation des tâches) ;
- de l'exécution des tâches dévolues à l'ON (engorgement des activités administratives et comptables, notamment au niveau du traitement des ordres de paiement, ce qui entraînait une faible participation aux travaux de programmation, de coordination sectorielle et de suivi-évaluation des projets);
- de l'absence d'outils de gestion performants et d'un dispositif structuré de concertation et de suivi regroupant Administrations Nationales, Direction de projets et Délégation.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Le programme de renforcement des capacités de programmation et de gestion des services de l'Ordonnateur National est entré dans une phase de croisière.

Les premiers résultats obtenus sont satisfaisants en termes de positionnement de l'Ordonnateur National dans la gestion de la coopération avec l'Union européenne. Au regard de ces résultats, un avenant contenant une prolongation de la CF jusqu'en décembre 2006 a été signé fin 2005.

Un programme d'appui institutionnel complémentaire intitulé "Facilité de Coopération Technique" a été signé le 2 novembre 2004 (9 BK 03 - 1,9 Mio €).

Le démarrage du projet a été effectif à compter de septembre 2003 (date de démarrage de l'assistance technique à l'ON) pour une durée initiale de 24 mois (749 000 €). Un devis-programme a été exécuté en 2004 (138 500 €), un second DP a été signé pour 2005 (130 000 €). Fin 2005, un troisième DP, pour une valeur de 130.000 EUR a été signé.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Le projet se retrouve dans un nouveau contexte issu de la déconcentration dans la DCE, de l'introduction des règles du 9^{ème} FED et de l'accroissement des appuis budgétaires directs.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

RI

Ce résultat est partiellement atteint, notamment grâce à :

La mise en œuvre de directives de gestion par l'Ordonnateur National aux projets ; l'amélioration du traitement des décaissements au niveau des services de l'Ordonnateur National, même si des progrès restent à faire dans ce domaine ; un rythme d'absorption des financements qui peut être qualifié de satisfaisant ; le rôle moteur assumé par l'Ordonnateur National durant les revues opérationnelles; le

partage effectif et constructif mis en place pour l'élaboration des Rapports Annuels Conjointes; la préparation conjointe et fructueuse de la Revue à mi-parcours du PIN 9^{ème} FED.

L'appui reçu depuis deux années participe largement à la mobilisation croissante des services de l'Ordonnateur National pour les travaux de programmation et de suivi évaluation des projets. De plus, de nombreux instruments de gestion ont été élaborés et sont utilisés au sein des services de l'Ordonnateur National, afin de permettre un traitement standardisé de la plupart des tâches qui lui incombent.

La mise en place, en 2006, d'un logiciel de gestion devrait permettre également de consolider les acquis obtenus.

R2

Le choix du Burkina Faso a été depuis longtemps d'intégrer totalement les fonctions d'Ordonnateur National au sein des activités normales développées par l'Administration. Ainsi, les services techniques de l'ON sont assumés par un service au sein de la Direction de la Coopération Multilatérale (DCM), le Service de Gestion des Programmes de Coopération de l'Union Européenne au Burkina Faso (SGCOOP-UE).

Ce choix historique présente plusieurs avantages : les fonctions d'ON ne sont pas isolées des fonctions de coordination des financements des autres Partenaires Techniques et Financiers ; les financements de l'Union Européenne sont intégrés comme faisant partie de l'ensemble de l'appui apporté au pays.

Néanmoins, cette intégration peut poser le problème de la mise à disposition de moyens importants, comme cela est le cas dans d'autres pays ACP, où des cellules d'appui à l'ON ont été créées pour répondre aux besoins spécifiques de la CE.

Le dispositif institutionnel de gestion de l'aide communautaire est donc en place, totalement intégré dans la structure normale de l'administration nationale. En ce qui concerne l'organisation interne des services de l'ON, aucune action n'est à envisager actuellement car le service est régi par les règles normales du fonctionnement administratif

R3

Les conditions de travail au sein des services de l'Ordonnateur National ont continué à s'améliorer notamment grâce aux apports du programme d'appui.

Certaines améliorations doivent encore intervenir, notamment en termes de prévisions de formations et descriptions de profil des postes.

6. Exécution financière

7 BK 150 - Appui à l'Ordonnateur National						
Ligne de la Convention de Financement	Dotation	Situation à 16/03/2006				
		engagé		payé		
Total	1 400 000	1.249.990	89%	726 457	52%	

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Les retards accumulés dans la période de démarrage de ce programme, ainsi que les progrès réalisés jusqu'au fin 2005 ont justifié la prolongation de la Convention de Financement pour une période de 12 mois, pour permettre de :

- Consolider les résultats atteints durant la première année d'exécution de cet appui ;
- Rendre cohérent la durée réelle d'appui prévu à la Convention de Financement avec les interventions réellement mises en œuvre ;
- Améliorer durablement les capacités institutionnelles de conception, d'élaboration et de suivi des interventions communautaires.

L'amélioration des performances au niveau financier et contractuel reste encore un objectif à attendre, et, sans doute, fera l'objet du contenu du rapport d'évaluation final du programme qui a été fait en novembre 2005. Le projet a globalement été jugé comme pertinent et avec un impact certain, avec des progrès manifestes dans plusieurs domaines. Cependant, l'efficacité est restée limitée dans d'autres domaines en raison notamment de l'absence de prise en compte adéquate des contraintes pesant sur l'administration nationale et sur les implications du processus de la déconcentration du système de gestion de l'aide communautaire. D'autre part, des obstacles ont été constatés par le rapport d'évaluation pour un bon fonctionnement des services de l'ON, qui s'articulent autour de quatre points principaux :

- Concentration des services de l'ON sur des tâches administratives et comptables afin de garantir le respect de l'ensemble des procédures applicables, ce qui entraîne une participation quelque peu insuffisante aux travaux de programmation, de coordination sectorielle et de suivi-évaluation des projets/programmes ;
- Insuffisance de l'appui-conseil aux projets/programmes financés par le FED, alors que les montants à gérer ne cessent de s'accroître ;
- Capacité limitée en termes d'organisation interne du service (le SGGCOOP-UE), dont la bonne marche dépend encore trop de l'assistance technique ;
- Insuffisance d'outils de gestion performants, ceux mis en place dans le cadre du projet précédent méritant d'être complétés.

8. Thèmes transversaux et autres questions

RAS

0. Identification – synthèse

Nom : Facilité de coopération technique (TCF)	
Référence (N° comptable FED) :	9 ACP BK 03
Secteur CAD :	15010
Etat : En cours	
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	1 900 000 €
Date de mise à jour :	16/03/2006
Date de la décision de financement :	2 septembre 2004
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	2 novembre 2004
Date de fin prévue :	31 décembre 2010
Données financières (en €) :	
Montant de l'engagement global	1 900 000 €
Montant des crédits délégués	320 810 €
Montant des paiements	101 976,28€

1. Description

Objectif global

Le programme a pour objectif de faciliter et appuyer la réalisation du DSP au Burkina Faso.

Objectifs généraux

- a) L'exécution réussie de la stratégie de développement du gouvernement de Burkina Faso par le biais de bons programmes de développement financés par le Fonds européen de développement (FED).
- b) La stimulation d'une approche plus cohérente et informée des questions de développement et de commerce.

Objectif spécifique

Le but du projet est l'identification et l'exécution réussie des actions sous le PIN et d'autres fonds du FED, ainsi que l'amélioration de la sensibilisation parmi les acteurs clés du Burkina Faso aux questions générales de développement, de commerce, etc., ainsi qu'aux politiques de l'UE dans ces secteurs.

Résultats attendus

- i) L'identification réussie de 16 (seize) programmes à mener à bien sous le FED.
- ii) L'instruction de 16 (seize) programmes à mener à bien sous le FED.
- iii) L'Ordonnateur National, les ministères et/ou agences concernés seront à même de maintenir un suivi et une mise en œuvre satisfaisants des projets en cours – ainsi que des procédures d'attribution des appels d'offre (dans le cas où l'appui nécessaire ne peut être fourni avec les fonds du projet même ou d'autre projet).
- iv) Le financement des audits et des évaluations par cette initiative chaque fois qu'ils ne pourront pas être financés dans le cadre du projet lui-même ou bien quand il est commode ou efficace de combiner un certain nombre d'audits/évaluations concernant des interventions connexes.
- v) Un approfondissement de la connaissance des questions de développement et de commerce de la part des acteurs-clé au Burkina Faso.

Activités

Le programme se composera principalement de :

FAT

Etudes à court terme, de l'assistance technique et de la formation liées aux projets. Ceux-ci seront conduits dans les secteurs prioritaires du PIN, à savoir : appui macroéconomique aux réformes ayant

un lien spécifique avec la stratégie de réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire ; secteur du transport (infrastructures routières), secteur de la sécurité alimentaire. Et dans les autres secteurs du PIN, à savoir : l'appui institutionnel en vue de la mise en place de la stratégie de lutte contre la pauvreté du Gouvernement, l'appui institutionnel pour les acteurs non étatiques de la société civile.

CS

Conférences et séminaires organisés dans les pays ACP ou dans les territoires sur les priorités et les procédures de la coopération au développement, du commerce, etc. de la CE.

AFPP

Participation aux activités de formation organisées par d'autres organismes sur les questions de développement et commerciales.

2. Origine, contexte et analyses clés

L'économie du Burkina Faso est très vulnérable aux chocs externes, notamment en raison de sa dépendance de l'agriculture de rente, et les finances publiques comme l'équilibre extérieur dépendent fortement de l'aide au développement. Malgré une croissance moyenne de 5% par an depuis 1995 et des flux d'aide extérieure importants et réguliers (entre 10 et 15% du PIB), y compris des allègements de dette dans le cadre de l'initiative PPTTE, le pays reste parmi les plus pauvres du monde, avec près de la moitié de la population sous le seuil de pauvreté, et tous les indicateurs sociaux demeurent à des niveaux très bas. Sur le plan politique, le pays poursuit sans heurts majeurs son évolution, certes encore fragile et imparfaite, vers l'état de droit et une meilleure gouvernance démocratique et économique.

Face à cette situation de pauvreté et vulnérabilité, le Gouvernement met en œuvre depuis 2000 une stratégie de réduction de la pauvreté (le CSLP), qui est devenu le cadre de référence de la politique de développement ainsi que des aides extérieures, et qui est en cours de révision en 2003. La stratégie de coopération de l'UE au Burkina Faso s'insère pleinement dans le CSLP, et le PIN du 9^{ème} FED prévoit de consacrer plus de la moitié des ressources à des programmes d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté. Les autres secteurs de concentration retenus sont l'appui au secteur des transports (infrastructures routières) et l'appui au développement rural, centré sur la sécurité alimentaire. La coopération avec des acteurs non étatiques et des appuis institutionnels complètent une enveloppe indicative de 275 Millions €

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

La convention de financement a été signée en novembre 2004. Jusqu'à ce jour, une seule activité a été engagée. Il s'agit d'un audit final pour le programme PASEB (8 ACP BK 13 – 10 mio. €) signé pour 22 700 € au titre de FAT.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Il n'y a pas eu de changement dans le contexte ou dans le domaine des analyses clés depuis la conception du projet.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs

A ce stade, il n'est pas encore possible d'estimer l'avancement dans la réalisation des objectifs du projet.

6. Exécution financière

Le coût estimatif total des services est de 1 900 000 € y compris une provision pour les imprévus, ventilé de la manière suivante :

9 BK 03 - TCF							
Ligne de la Convention de Financement	Dotation	Situation à fin 31/12/2004			Pour 2005		
		engagé		payé	engagé	payé	
Total	1 900 000	320 810	17%	101.976	5,3%	298.110	101.976

7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Il faudrait établir des prévisions sur l'emploi de fonds : 1) pour estimer les besoins d'une nouvelle TCF dans le nouveau projet d'appui à l'ON ; 2) afin d'établir des priorités.

Utilisation de la facilité encore faible.

8. Thèmes transversaux et autres questions

L'évaluation complète de l'impact et des avantages environnementaux et sociaux des projets de développement proposés est une composante des études proposées. Ceci devra se faire suivant les procédures internationalement reconnues dans ces domaines. La mise en place de ce programme assurera que l'attention requise est dédiée à ces aspects dans l'identification et la préparation du PIN.

0. Identification – synthèse

Nom : Programme concerté de Recherche Développement sur l'Élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL)	
Référence (N° comptable FED) :	8ACP ROC011/ 8ACP TPS 40/ 9ACP ROC 6
Secteur CAD :	31184 Recherche en matière d'élevage
Etat :	Région Afrique de l'Ouest
Pays / zone géographique :	Région Afrique de l'Ouest
Contribution UE :	11,3 millions d'euros (8+1,8+1,5)
Date de mise à jour :	31/12/04
Date de la décision de financement :	01/01/1999
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	01 avril 2000
Date de fin prévue :	31 mars 2005
Données financières (en €) :	[Extraction CRIS ou OLAS]

1. Description

De 1993 à 1998, dans le cadre du 7^{ème} FED, la Commission européenne a financé un programme de recherche conjointe sur les trypanosomiasés et le bétail trypanotolérant en Afrique de l'Ouest (projet REG 6061/002), appelé désormais la Phase I. Pour consolider les résultats et acquis de la phase I, la CE a donc convenu de financer, sur les fonds du 8^{ème} FED, la phase II du programme appelé « Programme Concerté de Recherche-Développement pour l'Élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL) », dont l'objectif final est d'augmenter de manière durable la productivité du bétail et, en conséquence, les revenus des éleveurs dans les systèmes d'élevage ruraux et périurbains en Afrique de l'Ouest (systèmes d'élevage à faibles intrants et systèmes d'élevage à visée commerciale).

Le PROCORDEL a été mis en œuvre par deux institutions : le Centre International de Recherche-Développement pour l'Élevage en zone Sub-humide (CIRDES) et l'« International Trypanotolerance Centre » (ITC), avec la collaboration de l'ILRI et en partenariat avec des Systèmes Nationaux de Recherche Agronomique (SNRA) de 13 pays. Le CIRDES couvre 7 pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo. Quant à l'ITC, il couvre 6 pays : le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone.

Le Procordel est mis en œuvre depuis avril 2000 et se terminera en mars 2005. Initialement prévu pour une durée de 4 ans, le programme a été prolongé d'un an par la signature de l'avenant n° 1 à la convention de financement en mars 2004. Des travaux de recherche-développement ont été mis en place dans les deux centres responsables de la mise en œuvre et de façon conjointe avec les institutions des SNRA partenaires.

Par ailleurs, un contrat de subvention a été signé avec le CIRAD, pour la mise au point et l'expérimentation dans différentes régions du monde d'un vaccin contre la cowdriose. D'une durée de 3 années, ce contrat s'est terminé à la fin janvier 2004.

Les objectifs du PROCORDEL tels que définis dans la convention de financement sont les suivants :

Objectifs globaux

Le programme vise à contribuer à augmenter le revenu des agro-éleveurs de manière durable, à accroître la disponibilité en protéines animales et à améliorer la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Objectif spécifique

L'objectif spécifique du programme est d'aider les bénéficiaires intermédiaires et finaux des recherches (agroéleveurs, organismes chargés de la vulgarisation, décideurs) à mieux exercer

leurs tâches en appliquant les recommandations issues des recherches appuyées par le programme.

Résultats attendus

Les thèmes de recherche d'intérêt régional éligibles sont définis selon des critères permettant de répondre aux besoins aux attentes exprimées de manière participative par les bénéficiaires. Les projets de recherche sur les thèmes choisis sont exécutés et produisent des résultats directement utilisables.

Les résultats de la recherche sont restitués et mis à disposition des bénéficiaires/utilisateurs (amont et aval).

2. Origine, contexte et analyses clés

Le Programme concerté de recherche-développement pour l'élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL) a été lancé, à travers la recherche développement animale, pour trouver une réponse à l'augmentation (4% par an) de la demande en produits d'origine animale en Afrique de l'Ouest.

Le potentiel élevé des zones humides et sub-humides pour assurer les éléments de production des animaux (aliments, ressources génétiques) et les évolutions observées (dynamiques des systèmes de production agricole, développement économique général) sont des atouts essentiels pour assurer l'augmentation des productions animales principalement par un accroissement de la productivité des élevages qui devra prendre en compte les impacts de ce développement sur l'environnement.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Le Procordel se terminant le 31 mars 2005, sa mise en œuvre étant sur le point d'être clôturée, les principaux résultats qui ont été atteints par ce programme sont :

Pour la zone CirDES, les principaux acquis du PROCORDEL ont fait l'objet de 49 publications scientifiques, 52 communications scientifiques, 14 fiches techniques, 3 monographies, 3 documents de synthèse, 6 thèses de Doctorat (Ph. D.), 6 thèses de Doctorat vétérinaires et 1 de maîtrise, 26 rapports de stage, 8 manuels de cours et actes des ateliers de formation, 9 actes des ateliers de restitution et de diffusion et 3 de dialogues régionaux, les lettres du CIRDES, le site Web et un EMF sur le pédiluve ainsi que la mise en place du réseau diffusion et vulgarisation.

Pour la zone ITC, les principaux acquis du programme ont fait l'objet de 43 publications scientifiques, 53 communications scientifiques, 10 fiches techniques (leaflets), 15 documents de travail, 6 manuels de formation, 3 actes des conférences et 4 thèses de Doctorat et le renforcement du réseau communication

Les principaux thèmes étudiés par le Procordel ont consisté en:

Au niveau du CirDES

En matière de santé animale

Les recherches ont porté sur les trypanosomiasés et ses vecteurs de transmission sujet pour lequel le CIRDES est reconnu internationalement. Plus précisément, ces recherches ont concerné :

- sur les tests sérologiques : validation du test sérologique Elisa, recherche sur le « nested PCR » et sur le test CATT qui n'ont pas encore abouti
- sur l'épidémiologie : Etudes sur les vecteurs de la transmission de la maladie et sur la situation épidémiologique dans 4 pays de la sous-région
- la lutte contre la maladie à travers le traitement des animaux par les trypanocides, la chimiorésistance et le contrôle des vecteurs et la production de glossines
- les zoonoses et la qualité bactériologique du lait
- les mammites
- les maladies transmises par les tiques et les helminthoses chez les bovins

En matière de productions animales

- la gestion des ressources naturelles avec la réalisation de 3 études sur la sécurisation pastorale et l'accès aux ressources ;

- les ressources génétiques animales avec la réalisation de 3 inventaires et la caractérisation de certaines races ;
- la production laitière en zones périurbaines avec quelques études d'amélioration en matière d'alimentation ;
- les cultures fourragères ;
- l'amélioration génétique et l'utilisation de l'insémination artificielle ;

Synthèse bibliographique sur les petits ruminants et l'aviculture traditionnelle.

En matière de socio-économie

- Classification des systèmes d'élevage et études économiques des fermes laitières
- Pratiques de sélection et de choix des races
- Préférences de génotypes et conservation de races trypanotolérantes
- Analyse de l'utilisation et du marché des produits vétérinaires
- Coût-bénéfice des actions collectives contre les trypanosomiasés.

Au niveau de l'ITC

En matière de santé animale

- Evaluation des risques liés aux vecteurs et aux maladies transmises par les vecteurs (trypanosomes, cowdriose)
- Contraintes sanitaires et de conduites de l'élevage des équidés
- Effet de la lactation sur l'infection expérimentale de trypanosome des vaches métisses
- Mammites
- Zoonoses, la qualité hygiénique du lait et le risque de santé publique

En matière de productions animales

- Programme de multiplication pour les ruminants indigènes
- Développement des stratégies d'alimentation en utilisant les produits disponibles
- Evaluation de la productivité des F1 et analyse coûts-avantages de la métisse laitière
- Stabulation des vaches laitières locales en Guinée Bissau
- Evaluation de la performance des taureaux métis pour le travail

En matière de socio-économie

- Durabilité et impact du contrôle des tsé-tsé et des trypanosomiasés en Gambie
- Evaluation des préférences de race pour les différents systèmes de production (viande et lait)
- Caractéristiques des systèmes d'élevage laitiers
- Effet des réformes politiques sur la performance et la productivité du bétail

4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

La mission valorisation des acquis du Procordel qui a eu lieu durant le 4^{ème} trimestre 2003 a montré certaines faiblesses du programme dans la diffusion des acquis du programme. A la suite de cette mission, le CirdeS a recruté une responsable de communication et a mis en place le réseau diffusion et vulgarisation.

5. Exécution financière

Convention 8ACPROC011+ 9ACP ROC06

Année	Engagé	Payé
2000	5.011.000 €	1.573.344 €
2001	1.804.600,00 €	1.617.472,72 €
2002	741.247,62 €	1.115.006,95 €
2003	295.874,47 €	1.678.500 €
2004	1.515.658 €	1.054.000,99 €
Total	9.368.380,1 €	7.038 324,67 €

Convention 8ACP TPS 40 (volet Cowdriose)

Année	Engagé	Payé
2000	1.800.000 €	0 €
2001	0	531.384,00 €
2002	0	0 €
2003		454.146,74 €
2004		
Total		985.530,74 €

Problèmes survenus et mesures à prendre

Les principaux problèmes rencontrés ont été principalement d'ordre de gestion administrative et financière. Une assistance technique à travers des missions d'appui d'expert comptable a été fournie au Cirides tandis qu'à l'ITC, le régisseur et le comptable ont été changés.

Par ailleurs, pour mieux appliquer les bénéficiaires finaux dans l'exploitation des résultats du programme, le Cirides a mis en place un réseau diffusion et vulgarisation.

0. Identification - synthèse

Nom : Appui pour le Renforcement de l'Indépendance Vaccinale en Afrique - ARIVA
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP ROC 039/TPS 096
Secteur CAD 12250 - Lutte contre les maladies infectieuses
Etat : en cours
Pays / zone géographique : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Cote d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Guinée Bissau.
Contribution UE : 6.500.000 euros
Date de mise à jour : 15/05/06
Date de la décision de financement : 23/12/2000
Date d'engagement (ligne budget.) :
Date de démarrage : 01/07/2001
Date de fin prévue : 30 juin 2006
Données financières (en €) au 15/05/06 : Montant de l'engagement global : 6.500.000 € Montant des crédits délégués : 5.499.418 €(soit 84%) Montant des paiements : 5.135.179 €(soit 79%)

1. Description :

Objectif global

L'objectif général est de « contribuer à la lutte contre les maladies transmissibles, notamment par l'amélioration durable de la couverture vaccinale des maladies prioritaires du PEV de routine dans un cadre sectoriel défini et mis en oeuvre au niveau des Etats et bénéficiant d'une collaboration inter-agences renforcée ».

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont de contribuer (1) au renforcement de la maîtrise au niveau national de l'ensemble des ressources financières mobilisables pour la vaccination et leur répartition en fonction des choix stratégiques cohérents, (2) à l'amélioration de la disponibilité au niveau opérationnel en vaccins et consommables de qualité, (3) à l'amélioration de l'offre et de la demande des services de vaccination dans le cadre d'une relance de la vaccination de routine, (4) au renforcement de la collaboration inter-agences dans le cadre des coordinations nationales renforcées et du développement de la coopération inter pays dans les domaines de la vaccination et de la surveillance épidémiologique, (5) à la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique permettant une réponse rapide aux épidémies, au niveau étatique et régional.

Résultats attendus

Objectif 1 : Contribuer au renforcement de la maîtrise au niveau national de l'ensemble des ressources financières mobilisables pour la vaccination et leur répartition en fonction de choix stratégiques cohérents

Le financement des 7 antigènes prioritaires des vaccinations de routine (à l'exception de la fièvre jaune dans les pays non endémiques) et des consommables de base, est réalisé par le budget de fonctionnement des Etats.

L'introduction éventuelle d'autres vaccins et/ou technologies d'administration (seringues auto-bloquantes) est arbitrée dans un cadre sectoriel global tenant compte des ressources disponibles et des priorités de santé publique.

Le plan national de vaccination comportant toutes les dépenses spécifiques de fonctionnement et d'investissement est budgétisé en cohérence avec le cadre sectoriel et est une composante intégrale du plan opérationnel annuel ou triennal glissant.

Le financement d'un stock d'urgence en vaccins et en consommables dans le cadre de la lutte contre les épidémies est sécurisé par le budget de l'Etat (Méningite, Fièvre Jaune, Rougeole).

Objectif 2 : Contribuer à l'amélioration de la disponibilité au niveau opérationnel en vaccins et en consommables de qualité

Les Etats adoptent des systèmes d'approvisionnement sécurisés répondant le mieux aux critères suivants : normes OMS, contrôle de qualité, prix, facilité de paiement, flexibilité dans le schéma de livraison.

L'estimation des besoins est améliorée.

La gestion des stocks et de la distribution est améliorée.

Objectif 3 : Contribuer à l'amélioration de l'offre et de la demande de services de vaccination dans le cadre d'une relance de la vaccination de routine

La demande en vaccination de routine est augmentée grâce à une meilleure compréhension de son utilité par les parents.

L'offre de services est modifiée en tenant compte de l'évolution de la demande et de la mission de service public de l'Etat (stratégies avancées/fixes, contractualisation/ subvention, public/privé, contrats de performance...).

Objectif 4 : Contribuer au renforcement de la collaboration inter-agences dans le cadre de coordination nationale renforcée et du développement de la coopération inter pays dans les domaines de la vaccination et de la surveillance épidémiologique

Les Comités nationaux sur les stratégies vaccinales qui assurent la coordination des partenaires impliqués fonctionnent sous l'autorité des Etats.

Un réseau régional d'acteurs/experts est actif, permettant d'améliorer l'analyse et la réponse aux questions relatives à la problématique vaccinale.

La cohérence et la synergie des appuis extérieurs sont renforcées (programmes de travail et calendriers coordonnés et cohérents avec les plans nationaux d'actions).

Objectif 5 : Contribuer à la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique permettant une réponse rapide aux épidémies, aux niveaux des Etats et régional

Le réseau de prévention et de réponses aux épidémies est amélioré entre les pays concernés.

Le réseau de communication et de partage d'informations entre les pays est fonctionnel (site, Internet, bulletins).

2. ORIGINE, CONTEXTE ET ANALYSES CLEES :

Contexte de l'IIV

L'Initiative pour l'Indépendance Vaccinale (IIV) est un mécanisme qui a été lancé en 1991 par l'UNICEF en tant que processus visant à encourager les pays à faibles revenus à s'approprier les politiques vaccinales en prenant une plus grande responsabilité dans la planification, le financement de l'approvisionnement et la gestion des vaccins et des consommables du Programme Elargi de Vaccination (PEV) de routine en vue de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité infantiles et maternelles par une augmentation durable de la couverture vaccinale. La mise en œuvre de l'IIV a commencé dans la sous-

région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en 1997 avec le projet ARIVAS qui couvrait les 8 pays du Sahel¹³.

Objectifs de l'IIV

- Assister les pays bénéficiaires dans l'approvisionnement en vaccins et matériels du PEV de routine au travers de l'UNICEF permettant ainsi un approvisionnement régulier en vaccins de qualité garantie,
- Appuyer les pays dans le processus de planification, d'estimation des besoins et de budgétisation en vue de l'amélioration de la planification et de la gestion du Programme de vaccination,
- Plaider pour la mise en place d'une ligne budgétaire pour les vaccins dans les budgets des Etats,
- Appuyer la coordination du processus de financement des vaccins par un renforcement du dialogue entre les Ministères de la Santé et des Finances.

Le projet ARIVA

Conçu dans la suite du projet d'Appui au Renforcement de l'Indépendance Vaccinale en Afrique Sahélienne (ARIVAS) qui a pris fin en 2000, la Convention de Financement du projet ARIVA a été signée le 9 janvier 2001 pour poursuivre le soutien aux pays d'Afrique subsaharienne dans leurs efforts de lutte contre les maladies transmissibles. Depuis le démarrage effectif du projet en 2002, de plus en plus de pays ont manifesté leur intérêt pour bénéficier du programme : le Bénin, la Guinée Conakry et le Togo en 2003 ; la Côte d'Ivoire en 2004 et la Guinée Bissau en 2005.

Le projet ARIVA s'est déroulé dans un contexte de coopération différent de celui de ARIVAS, avec notamment l'émergence de nouveaux instruments d'appuis de la CE au secteur de la santé, secteur prioritaire dans la lutte contre la pauvreté, financée graduellement par des appuis budgétaires. ARIVA, a inscrit son champ d'intervention dans ce cadre élargi et à inscrit ses activités de manière à contribuer à :

- renforcer le dialogue et les appuis pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des stratégies de développement nationales : cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), politiques sectorielles de santé et plans stratégiques pluriannuels de vaccination ;
- renforcer les capacités nationales et régionales en vue d'un meilleur suivi des indicateurs de couverture vaccinale, des revues du PEV, de la mobilisation des ressources et de l'appropriation au niveau national des capacités de planification et de gestion rationnelle du PEV, de la recherche opérationnelle, etc.

3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet a été assurée par un dispositif d'assistance technique permanent nommé Cellule d'Appui Technique Régionale (CATR), d'un pool d'expertise ponctuelle, et d'un support de « backstopping ». Le bureau d'études CREDES assure la gestion des contrats d'experts (courte et longue durée) et met à disposition de la CATR les outils et moyens relatifs à l'administration et à la gestion du programme, ainsi que le « backstopping » (contrôle qualité, missions de suivi, d'appui à la préparation des RIP, comités de pilotage etc.).

¹³ Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad

Le rôle de la CATR est d'apporter un appui technique aux programmes nationaux de vaccination, de faciliter et contribuer à renforcer le dialogue et les échanges entre les services nationaux (Ministères de la Santé et des Finances), de faciliter le dialogue entre partenaires du secteur de la vaccination, d'assister les Ministères de la Santé dans la mise en place de protocoles et procédures en faveur de la prise en charge par les budgets des Etats des approvisionnements en vaccins et consommables, et enfin, d'assister les services nationaux dans l'évaluation de la surveillance épidémiologique et la mise en place de mesures permettant un meilleur contrôle des maladies transmissibles, particulièrement des épidémies.

Tous les ans, la CATR organise une Réunion Inter-Pays (RIP) qui regroupe les responsables du PEV des pays, les responsables financiers des Ministères de la Santé et les responsables du budget des Ministères des Finances des pays bénéficiaires, ainsi que des représentants des institutions régionales (UEMOA, CEDEAO, OOAS) et internationales intervenant dans le domaine de la vaccination. Ces RIP sont des temps forts du projet au cours desquelles les pays bénéficiaires présentent les avancées réalisées d'une RIP à l'autre, des discussions se tiennent sur l'organisation, le financement et la gestion des programmes de vaccination, les problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est une occasion, unique dans la sous région, d'échanges sur les problématiques de vaccination et de financement, au niveau national, régional et international, qui constitue l'une des spécificités de ce programme. Suite à la RIP, le Comité de pilotage examine l'exécution des activités menées par la CATR au cours de l'année écoulée, prend des décisions stratégiques et politiques suites aux recommandations de la RIP, se prononce sur les perspectives du projet.

La dernière RIP devrait se dérouler fin mars 2006 à Ouagadougou.

Les activités du projet sont programmées et budgétisées dans des devis programmes (DP), approuvés par l'Ordonnateur Régional du FED et par la DCE au Burkina Faso. Des fonds ont également été mobilisés en engagements spécifiques pour la mobilisation d'expertises et pour la tenue de l'évaluation à mi parcours et finale et le financement des audits.

Depuis 2001, six devis programmes (DP) ont été approuvés.

- DP I couvrant la période du 1er Juillet 2001 au 30 Juin 2002 a été essentiellement consacré à la mise en place de la CATR et un début de démarrage des activités d'appui aux pays, la planification et l'organisation de la première RIP ;
- Le DP II (1er Juillet 2002 – 31 août 2003) a permis un réel démarrage des activités d'appui aux pays ;
- Le DP III (1er septembre 2003 – 30 juin 2004) dit DP de croisière ;
- Le DP IV (1er juillet 2004- 31 mars 2005) est un DP de croisière ;
- Le DP V (1er avril – 30 juin 2005) est un DP de dévolution et de clôture des activités du projet ;
- Le DP VI (1er juillet 2005- 31 avril 2006) est un DP de dévolution et de clôture des activités du projet, élaboré suite à la prolongation de la Convention de Financement.

Les audits des devis programmes sont en cours.

4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés

Dès son démarrage, le principal défi du projet était de prévoir la phase post-projet et la pérennisation des activités. Ainsi, dès octobre 2003, le Comité de Pilotage a demandé à la CATR de prendre en compte des activités liées aux perspectives du projet.

Un Accord-Cadre énonce « l'objectif d'ancrage » auprès de l'UEMOA et les activités qui devraient être menées conjointement par la CATR et la Commission de l'UEMOA. Des réflexions, entamées en 2004 et en 2005, ont essentiellement permis de pointer la difficulté de cet ancrage.

En mai 2004, l'évaluation à mi-parcours montre d'une part, que la logique d'intervention du projet est bonne, et d'autre part, que les activités menées ont d'ores et déjà porté leurs fruits. Cette évaluation qui reconnaît les résultats encore fragiles du projet recommande qu'ils soient consolidés dans une phase de pérennisation.

La pérennisation des résultats et la continuité des activités de ARIVA sont devenues une réelle préoccupation de l'ensemble des pays bénéficiaires à la veille de la clôture du projet (initialement envisagée en juin 2005). Cela s'est notamment traduit, en août 2004, par la signature d'une Déclaration des 12 Ministres de la Santé des pays membres du projet sollicitant une phase de prolongation du projet, notamment en vue de mieux préparer la dévolution des activités.

Mandatée par cette Déclaration, la Présidente du Comité de Pilotage en exercice (Bénin), a entrepris des démarches auprès de l'UEMOA, de l'Ordonnateur Régional et de la Commission européenne, qui ont abouti à la prolongation de la Convention de Financement pour 12 mois sans augmentation de l'enveloppe financière. Un avenant au contrat du bureau CREDES a été signé pour la même durée.

5. Avancement dans la réalisation des objectifs :

Les résultats du projet sont à analyser au niveau régional, par pays et par axe d'intervention. Cette analyse est basée d'une part sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours et depuis lors sur les résultats obtenus par la CATR.

5.1. Au niveau des pays

- Les conclusions de l'évaluation à mi-parcours menée en avril 2004 à la demande de la Commission Européenne, relèvent que l'appropriation de l'IIV par les pays membres du Projet ARIVA est désormais un acquis. Les évaluateurs reconnaissent que non seulement les résultats du Projet sont désormais repris à leur compte par les acteurs nationaux, mais aussi, que les axes forts du Projet n'ont jamais été remis en cause.
- De plus, les Comités de Coordination Inter-agences (CCIA), l'une des conditionnalités d'adhésion au Projet, constituent un véritable cadre de concertation et de coordination entre acteurs nationaux (Ministère de la Santé, Ministère des Finances) et internationaux (partenaires techniques et financiers, OMS, UNICEF, UE, Banque Mondiale etc.).

5.2. Au niveau régional

- Le Programme ARIVA a permis, non seulement de diminuer le nombre de ruptures de stocks de vaccins dans les pays membres, notamment par la budgétisation d'une ligne « vaccins et consommables du PEV », mais également de développer une compréhension commune des problèmes de la vaccination.
- Le niveau de représentation et des débats de la Réunion Inter-pays (RIP) qui a lieu chaque année dans l'un des pays membres de ARIVA démontre que le projet a su créer un cadre unique de concertation au niveau régional auquel participent les acteurs nationaux (Ministère de la Santé et Ministère des Finances) et les partenaires internationaux et régionaux.

- La base de données des experts régionaux est un outil efficace pour apporter une réponse rapide aux problèmes de santé, et de la vaccination en particulier, qui se posent dans les pays et dans la sous région.
- Les échanges d'expérience entre les pays au travers des voyages d'études sont des opportunités pour le développement d'une compréhension commune des problèmes de santé dans la sous région africaine.

5.3. Les résultats spécifiques

Le financement des « vaccins et consommables du PEV » sur ressources nationales :

L'ensemble des pays bénéficiaires du projet financent désormais les vaccins et consommables du PEV sur leurs propres ressources au travers d'une ligne budgétaire « vaccins et consommables » inscrite dans la Loi des Finances. Un seul pays, le Cap Vert, n'a pas encore créé cette ligne spécifique. Ce résultat traduit non seulement l'intérêt que portent les Gouvernements à la Politique de Prévention, surtout en matière de vaccination, mais également témoigne d'une certaine appropriation de l'IIV par les Etats membres. L'analyse des tendances observées fait ressortir que les pays ont continué à maintenir les allocations budgétaires à partir de 2000 malgré la fin de l'appui budgétaire ciblé qui était l'un des mécanismes qui a accompagné la première phase du Projet.

La maîtrise du processus d'approvisionnement et de distribution des vaccins :

- L'appui à l'utilisation de la filière de l'UNICEF pour l'approvisionnement en vaccins pré qualifiés par l'OMS permettant une garantie du contrôle de la qualité et des prix. Dans ce cadre, le Projet a appuyé la conclusion des accords récents de coopération entre l'UNICEF et les gouvernements de la Guinée et du Sénégal ;
- L'amélioration de l'estimation des besoins et de la gestion des vaccins grâce à la formation des Médecins-chefs de District en matière de gestion du PEV. Cette formation a permis de réduire le nombre de ruptures en vaccins dans les pays.

L'amélioration de l'offre et de la demande de vaccination :

Le Projet dans ce domaine a mené de nombreuses études portant sur (i) les raisons des contre-performances du PEV dans les pays, (ii) l'implication des communautés dans la planification et la mise en œuvre des programmes de vaccination et (iii) la qualité des vaccinations (sécurité des injections). Les résultats de ces études ont aidé de manière significative les pays à améliorer le niveau de la demande de vaccination et la qualité de l'offre. Des formations des acteurs de terrain en matière de gestion du PEV et des vaccins ont permis de contribuer à l'amélioration de la couverture vaccinale dans la plupart des pays ARIVA.

Le renforcement de la collaboration inter-agences et de la coopération inter-pays

Le premier élément témoignant du rôle joué par ARIVA au plan régional et international dans la problématique de la vaccination est sa participation régulière aux nombreuses rencontres internationales, régionales et nationales organisées par les autres partenaires (OMS, GAVI, UNICEF, AMP, etc....),

En second lieu, l'un des grands succès du Projet ARIVA est d'avoir instauré la Réunion Inter-Pays (RIP), cadre de dialogue au niveau régional entre acteurs nationaux, partenaires locaux et internationaux du PEV.

Ainsi la RIP est devenue une référence dans la sous région pour l'analyse des aspects liés au financement et à la gestion des programmes de vaccination. La RIP est non seulement un rendez-vous important pour les pays bénéficiaires en raison du niveau des discussions et des

sujets abordés mais, également du nombre sans cesse croissant et de la diversité des participants notamment représentant les organisations internationales spécialisées (OMS, UNICEF, GAVI, etc.).

La mise en place d'un système de surveillance épidémiologique permettant une réponse rapide aux épidémies, au niveau des Etats et au niveau régional

Une étude sur « la surveillance et le contrôle des maladies transmissibles » a été réalisée en 2003 par une équipe d'experts (CREDES) dans 11 pays de la région africaine. L'objet de cette étude était de faire un inventaire critique de la situation de la surveillance épidémiologique en vue de proposer un mécanisme pour la coordination et la synergie sous régionale, notamment en matière d'alerte précoce (système d'information du niveau opérationnel vers le niveau central et d'un pays à l'autre), et de riposte (disponibilité et pré positionnement des médicaments, vaccins et autres consommables), et de formation du personnel.

Cette étude a abouti à des recommandations concrètes qui ont été discutées et validées au cours de deux réunions régionales en mars 2004 à Ouagadougou, et en avril 2004 au cours de la RIP de Cotonou. Les activités sur ce volet n'ont pas été poursuivies compte tenu de l'approche imminente de la fin du projet ARIVA (juin 2005) et de l'annonce du démarrage du Programme de Renforcement des systèmes de Santé pour l'Afrique de l'Ouest (PRSAO) financé sur le 9ème FED susceptible d'assurer le « relais » sur cet aspect.

6. Exécution financière (en euros) au 15/05/06

Libellés	Régie	Engagements spécifiques	Payé	Taux d'exécution financier
Devis programme DP1	388 946	-	388 946	100%
Devis programme DP2	636 779	-	636 779	100%
Devis programme DP3	1 178 767	-	1 013 304	86%
Devis programme DP4	1 000 000	-	608 586	60,85%
Devis programme DP5	141 000	-	62 471	44,30 %
Devis programme DP6	261 000	-	191 883	73,51%
AT démarrage projet		77 480	77 480	100 %
Contrat de Service (CREDES), en cours d'exécution	-	2 366 722	1 840 598	77,77%

Tableau financier (suite)

Libellés	Régie	Engagements spécifiques	Payé	Taux d'exécution financier
Evaluation mi parcours et finale	-	264 924	190 952	72%
Audits DP	-	40 200	9 300	23,13%
Contrat Cadre organisation 8ème FED	-	143 600	114 880	80%
Total par type d'engagement	3 606 492	2 892 926	-	-
Grand total projet	6 499 418		5 135 179	79 %

7. Problèmes survenus et mesures à prendre :

Le financement des « vaccins et consommables du PEV » sur ressources nationales :

On observe la persistance de quelques facteurs susceptibles de compromettre les acquis de ARIVA. Il s'agit en particulier :

Des retards de paiement souvent dus au manque de suivi et à l'insuffisance de concertation entre le Ministère de la santé et celui en charge du Budget,

De l'absence de garantie que les vaccins et consommables généralement acquis au travers de l'UNICEF et donc bénéficiant d'une détaxe, continueront de l'être après le Projet,

De l'inadaptation du Code des marchés publics à l'approvisionnement en vaccins compte tenu de la spécificité de ces produits, (modalités de passation de marchés, fournisseur agréé).

La maîtrise du processus d'approvisionnement et de distribution des vaccins

On constate encore des insuffisances dans le suivi du marché des vaccins par les acteurs nationaux. Il s'agit en particulier du suivi des prix, indispensable à l'estimation des besoins financiers des vaccins.

L'amélioration de l'offre et de la demande de vaccination :

Pour améliorer les niveaux de couverture vaccinale de tous les pays, y compris par district, le renforcement des capacités de gestion des PEV doit être poursuivi.

La clôture et l'évaluation du projet :

Le principal problème qui se pose à quelques mois de la clôture du projet réside dans la capitalisation et la dévolution des activités et des acquis du projet. Aussi la Délégation de la CE au Burkina Faso et l'Ordonnateur régional ont décidé de mettre à profit la phase de prolongation de la Convention de financement, pour mener une étude spécifique sur cette question (décembre 05 à janvier 2006).

L'évaluation finale du projet a démarré en janvier 2006. Le rapport final provisoire est attendu début mars 2006.

Les résultats de ces deux études seront présentés au cours de la RIP finale prévue fin mars 2006 à Ouagadougou.

Le renforcement de la collaboration inter agences

On constate à ce niveau un déficit d'harmonisation des interventions des partenaires aux niveaux régional et national. Pour améliorer cette situation, la 12^{ème} réunion du Comité Régional de Coordination Inter Agences en Afrique en sa session du 3 mars 2006 a recommandé la création des comités sectoriels santé dans tous les pays en lieu et place des CCIA/PEV.

8. Thèmes transversaux et autres questions

Approche Genre : le projet contribue à l'amélioration de la santé maternelle et infantile.

Annexe n° 16 : Addendum au PIN
Addendum N° 2
au Document de Stratégie de Coopération et au Programme Indicatif
National 2001-2007

Communauté européenne et Burkina Faso

Une revue de fin de parcours (RFP) du Document de Stratégie de Coopération (SC) et du Programme Indicatif National (PIN) concernant le Burkina Faso a été réalisée courant 2006 conformément à l'article 5 (6-7) de l'annexe IV à l'Accord de partenariat ACP-CE.

1. Allocation financière après la RFP

Le présent addendum adapte les dotations indicatives des enveloppes A et B mentionnées au paragraphe 2 des dispositions générales, accompagnant la SC et le PIN tels que modifiés par la Décision de la Commission C(2004)5520 du 30/12/2004, ainsi que toutes les autres références à ces montants dans les différents chapitres et annexes de la SC et du PIN.

Suite à la réalisation de la revue de fin de parcours, au vu de l'évaluation des besoins et des résultats actuels du pays, la Communauté révisé sa dotation financière en faveur du Burkina Faso de la façon suivante:

	Dotations initiales au titre du 9 ^e FED	Dotations au terme de la Revue à mi-parcours (y compris les transferts des FED antérieurs) (add. N° 1)	Dotations au 31/12/2005 (y compris les transferts des FED antérieurs)	Nouvelles dotations au terme de la RFP (y compris les transferts des FED antérieurs jusqu'au 31/12/2005)
Enveloppe A	275.000.000	432.400.000	433.426.882	456.868.852
Enveloppe B (Sysmin inclus, la facilité de soutien à la paix exclue)	70.700.000	10.700.000	10.700.000	700.000

Montants exprimés en Euros

Le Burkina Faso bénéficie d'une allocation supplémentaire en faveur de l'enveloppe A de € 23.441.970 sous réserve de la disponibilité des fonds dans la réserve de développement à long terme.

Les dégage­ments des PIN des FED antérieurs sont ajoutés à l'enveloppe A et les dégage­ments de l'enveloppe A du 9^{ème} FED restent dans l'enveloppe A. Le montant cumulatif total desdits dégage­ments réalisés à partir du 1^{er} janvier 2006 et disponibles pour l'enveloppe A ne dépassera cependant pas le montant de €5.311.836. Tous les dégage­ments supplémentaires au titre des FED antérieurs et de l'enveloppe A du 9^{ème} FED seront transférés à la réserve pour le développement à long terme.

Le montant de € 10.000.000 déduit de l'enveloppe B et les dégagements au titre de l'enveloppe B à partir du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 14 mars 2007 seront transférés à la réserve pour le développement à long terme. Les fonds ainsi transférés seront utilisés à travers un engagement consolidé dans la région de l'Afrique de l'Ouest pour des activités d'aide humanitaire et d'aide d'urgence telles que définies aux articles 72 et 73 de cet Accord. Tous les dégagements réalisés sous l'enveloppe B à partir du 14 mars 2007 seront transférés à la réserve de développement à long terme.

Indépendamment des paragraphes précédents, tous les dégagements du 9^{ème} FED et des FED antérieurs à partir du 1^{er} avril 2007 et tous les fonds des enveloppes A et B qui n'auront pas passé les procédures de gestion du Comité du FED avant le 1^{er} août 2007 seront transférés à la réserve de développement à long terme.

2. Désagrégation sectorielle indicative de l'enveloppe A après la RFP

À l'occasion de la revue de fin de parcours, il a été convenu de maintenir la stratégie du pays contenue dans le document de SC et le PIN.

La nouvelle ventilation de la dotation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) y compris le montant maximum de dégagements des FED antérieurs auquel il est fait référence au point 1 est présentée ci-dessous:

	Dotation indicative initiale		Dotation indicative au terme de la RMP (conformément à l'addendum)		Dotation indicative au terme de la RFP	
Transport (infrastructures routières)	115 M€	42 %	115 M€	26,6 %	119.500.000 €	25,9 %
Sécurité alimentaire	pm*	pm	0,9 M€	0,2 %	900.000€	0,2 %
Appui macroéconomique	125 M€	45 %	255 M€	59,0 %	275.500.000 €	59,6%
Programmes hors secteurs de concentration (dont coton et initiative Education pour tous)	35 M€	12 %	61,5 M€	14,2 %	66.280.688 €	14,3%
			10 M€		10 M€	
			15 M€		15 M€	
	275 M€	100 %	432,4 M€	100 %	462.180.688 €	100%

Montants exprimés en millions d'euros

** Financement sur ligne budgétaire*

Ces montants sont indicatifs et sous réserve de disponibilité des fonds dégagés et d'une préparation dans les délais des propositions de financement.

Au 31 décembre 2005, un montant de €15.196.694 restait à engager. Ce montant non engagé plus l'augmentation du PIN et les dégagements effectués à partir du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au montant maximum de €5.311.836 auquel il est fait référence au point 1 seront mobilisés notamment pour les programmes suivants:

Transport (infrastructures routières)

Augmentation liée au dépassement des coûts.

Sécurité alimentaire

Aucun changement.

Appui macroéconomique

La Communauté soutiendra le programme de réforme macroéconomique du gouvernement. Une attention particulière sera portée à l'objectif de réduction de la pauvreté, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en vue notamment d'assurer un accès équitable aux services sociaux. Le soutien macroéconomique sera fourni dans le cadre du programme d'Appui Budgétaire en cours. Une allocation additionnelle de 20,5 millions d'euro pour couvrir en partie les besoins en appui budgétaire macroéconomique pour l'année 2008 a été octroyée à l'occasion de la revue à fin de parcours.

Programmes hors secteur de concentration

Des ressources additionnelles ont été octroyées à l'occasion de la revue à fin de parcours afin de :

- Couvrir les besoins additionnels du pipeline existant.

Aucun autre changement n'a été effectué.

Les adaptations concernant les secteurs de concentration, le soutien macroéconomique et les programmes hors secteurs de concentration, qui sont exposées dans le présent addendum, s'appliquent à toutes les sections concernées du Document de SC et du PIN, y compris leurs annexes, qui se rapportent à ces mêmes domaines d'intervention.

Signatures

Pour le Gouvernement du Burkina Faso

Pour la Commission européenne


M. Jean-Baptiste Compaoré
Ministre des Finances et du Budget
Ordonnateur national



Mme. Sari Sissomalaïna
Chef de Délégation
Délégation
au
BURKINA FASO


Annexe n° 17 : compte-rendu de la revue de fin de parcours, le 29 mai 2007

BURKINA FASO



MINISTRE DES FINANCES ET DU
BUDGET
DIRECTION GENERALE DE LA
COOPERATION

UNION EUROPEENNE



DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPEENNE AU BURKINA FASO

REVUE DE FIN DE PARCOURS DE LA STRATEGIE DE COOPERATION 2001-2007 ET PERSPECTIVES 2008-2013

29 mai 2007

Compte rendu

Introduction

La réunion de la revue en fin de parcours de la Stratégie de coopération 2001-2007 et des perspectives 2008-2013 dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP- UE au Burkina Faso s'est tenue à Ouagadougou le 29 mai 2007 dans la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale. La séance de revue a été ouverte par M. Jean-Baptiste M.P Compaoré, Ministre des Finances et du Budget, Ordonnateur National (ON), par M. Ulrich Hochschild, Ambassadeur d'Allemagne, assurant la présidence tournante de l'UE, et par Mme Sari Suomalainen, Chef de Délégation de la Commission européenne (DCE) au Burkina Faso.

Cette revue en fin de parcours, organisée conjointement par le Gouvernement du Burkina Faso et la Délégation de la Commission européenne constitue l'opportunité pour les deux parties de faire l'examen des principaux domaines de la coopération UE-Burkina Faso et de tirer les enseignements pour la rendre davantage lisible, dynamique, plus efficace et prospective. Elle a permis de dresser le bilan de la mise en œuvre passée en terme de coopération, mais également de procéder à des échanges sur les priorités pour cette coopération pour la période 2008-2013.

La session s'est déroulée sous forme de deux présentations des grandes orientations de la coopération actuelle et future, qui ont été ensuite la base d'échanges et de dialogue avec les participants (Ministères sectoriels, représentants des organisations des acteurs non étatiques et des collectivités locales, représentants des Etats Membres de l'UE au Burkina Faso, autres Partenaires Techniques et Financiers).

Le programme de travail de la réunion et la liste des participants sont joints en annexe.

I. Stratégie de coopération 2001-2007

La première présentation, faite par la Direction Générale de la Coopération, a fait un bilan de la mise en œuvre de la coopération à la fin de l'année 2006, et a tracé les perspectives de mise en œuvre du 9^{ème} FED en 2007.

Ainsi, après une progression constante des taux d'exécution (tant en terme d'engagements que de décaissements), il apparaît que l'ensemble du 9^{ème} FED, y inclus l'augmentation de plafond de l'enveloppe programmable, est en cours d'engagement et que la mise en œuvre s'améliore progressivement grâce à la restructuration progressive du portefeuille de coopération (concentration et accent mis sur les secteurs où la CE a des avantages comparatifs) et aux efforts de bonne gestion faits par les différentes parties. Les performances du Burkina Faso ont permis de parvenir à une augmentation de l'enveloppe d'aide programmable de près de 15 milliards F CFA lors de cette revue en fin de parcours, après l'augmentation obtenue lors de la revue à mi-parcours (plus de 100 milliards F CFA).

Au terme de la présentation, certaines précisions quant à la mise en œuvre de la coopération ont été apportées.

Concernant la participation des acteurs de la société civile au processus de mise en œuvre de la coopération, les participants ont regretté le retard accusé dans le démarrage du programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile (PROS), dû à un appel d'offres infructueux. Le démarrage effectif du PROS, qui sera mis en œuvre essentiellement à travers des appels à propositions, aura lieu en 2008. La coopération UE-Burkina Faso prévoit en outre la participation des acteurs non étatiques comme opérateurs dans la mise en œuvre de différents programmes. Cette forme de coopération sera encore facilitée par l'adoption récente d'un décret au niveau national, qui permettra à l'Etat d'ouvrir la maîtrise d'ouvrage déléguée à un plus large nombre d'acteurs dans la mesure où ils démontrent leurs capacités de maîtrise et d'en faire un outil de développement facilitant les actions de proximité.

Certains intervenants ont émis des préoccupations autour de la lenteur du processus d'intégration des Acteurs Non Etatiques au sein du cadre de dialogue consacré par les accords de Cotonou avec l'Ordonnateur National et la DCE. Les cadres de concertation qui ont été créés et donnent lieu à des rendez vous annuels avec la société civile, se heurtent à l'absence d'organisation faîtière et sont freinés par la problématique de la représentativité des acteurs non étatiques. Il n'en reste pas moins que les nombreux débats qui se sont tenus dans le cadre des dernières revues et rencontres plénières avec les organisations de la société civile ont été riches et fructueux.

Ces préoccupations ont été prises en compte par la Délégation de la CE et les services de l'ON, tout en précisant qu'elles ont déjà fait l'objet d'efforts particuliers ou d'engagements réciproques. La perspective à moyen terme de la constitution d'un groupe de contact reste un objectif pour l'ensemble des parties, afin de mieux structurer ce dialogue, mais le principe de la continuité de sessions plénières telles qu'organisées une ou deux fois par an et lors de la présente revue reste pour le moment la meilleure option.

Le dialogue entamé autour de la structure actuelle et future du portefeuille de coopération UE-Burkina Faso a permis de confirmer que l'analyse de la programmation passée et sur les avantages comparatifs de la CE par rapport à d'autres systèmes de coopération a été faite et a fait ressortir une nécessaire amélioration de la gestion du portefeuille des projets, ainsi que la difficulté d'organiser des actions de proximité sur financement FED via l'appareil d'Etat. Des alternatives pourraient être analysées au travers de la mise en place d'appuis budgétaires combinés avec des appels à proposition pour la mise en œuvre d'actions de proximité par les acteurs non étatiques.

L'utilisation accrue de l'outil appui budgétaire répond clairement aux attentes des signataires de la Déclaration de Paris en terme de prévisibilité, d'appropriation et d'alignement. Les

décaissements 2006 tels que présentés en attestent. Enfin, l'appui budgétaire est non ciblé. Les partenaires techniques et financiers accompagnent le Gouvernement dans l'élaboration de son cadre de lutte contre la pauvreté. L'instrument financier de ce cadre est le budget de l'Etat et la matrice conjointe Gouvernement - PTF donne des informations sur les progrès réalisés par le Gouvernement en regard des objectifs prévus. C'est un des aspects de la gestion axée sur les résultats dans la plupart des domaines couverts par le CSLP, dont, entre autres, l'éducation de base et la santé.

Des préoccupations sur l'influence des chocs exogènes (variations du taux de change et des prix des matières premières) sur les programmes de coopération, et l'ensemble de l'économie nationale ont fait également l'objet d'échanges. Ces chocs exogènes impliquent des efforts de compensation importants à faire par le Gouvernement, notamment pour la révision des prix liés aux travaux routiers.

II. Modes de coopération spécifiques et perspectives pour la période 2008-2013

La seconde présentation faite par la Délégation de la CE avait pour objet les modes de coopération spécifiques et la programmation de l'aide au titre du 10^{ème} FED.

Les modes de coopération spécifiques dont la mise en œuvre est assurée par les acteurs non étatiques sont mis en place essentiellement sur la base d'Appel à Propositions (pour les subventions) ou de prêts (Banque Européenne d'Investissement) dans des domaines très variés (sécurité alimentaire, culture, renforcement des capacités, secteur privé, eau, énergie, ...). Ces modes de mise en œuvre de la coopération garantissent un accès équitable à l'ensemble des participants et participent à une meilleure transparence des attributions de subventions. La coopération régionale vient en complément des actions financées au plan national.

Le 10^{ème} FED a été programmé selon les principes (i) de l'appropriation et de la participation (exercice conjoint), (ii) du renforcement de l'harmonisation et de la coordination (entre PTF), (iii) de la cohérence des différentes politiques de l'UE, (iv) de la concentration de l'aide, (v) de la cohérence et de la complémentarité avec la programmation régionale et (vi) de la complémentarité avec les autres instruments communautaires. Les ressources actuellement identifiées sont celles de l'enveloppe programmable (423 Mios €). Une tranche incitative gouvernance (entre 10 et 30% supplémentaire) sera décidée dans le courant du mois de juin 2007 (sur la base d'engagements du Gouvernement).

Le 10^{ème} FED aura comme domaines de concentration l'appui au cadre macro-économique et à la réduction de la pauvreté (60% des ressources), le financement des infrastructures de base (25% des ressources) et l'appui à la bonne gouvernance (10% des ressources), le reste des fonds étant destinées au financement d'actions hors concentration.

Au terme de la présentation, certaines précisions quant au processus de programmation ont été apportées.

Les améliorations possibles dans les processus de programmation futurs pourraient venir d'une évolution vers une programmation conjointe avec les Etats membres de l'UE, ou de la possibilité d'un assouplissement de certaines conditionnalités de décaissements difficile à mesurer telles que l'additionnalité pour ce qui concerne l'appui budgétaire sectoriel. Outre le fait que la nouvelle programmation est faite sur 5 à 6 ans, ce qui facilite la prévisibilité de

l'aide de la Commission et donne plus de temps pour accompagner les réformes de fonds en cours, il a été souligné que la division des tâches a déjà été un axe prioritaire dans la gestion du 9^{ème} FED.

La problématique des domaines de concentration prévus pour le 10^{ème} FED et la prise en compte de secteurs inclus dans le CSLP mais absents dans le cadre de programmation démontre la nécessité de mieux expliquer le mécanisme de l'Appui Budgétaire Général aux différents acteurs (ministères sectoriels, société civile, secteur privé, entre autres). Aussi, des préoccupations particulières ont été soulevées (notamment pour les secteurs de l'habitat et de l'urbanisme, celui des infrastructures et des mesures d'accompagnement dans le secteur des transports, celui de l'accompagnement du secteur privé, ainsi que la gouvernance locale) et les éléments fondateurs de l'outil appui budgétaire ont été à nouveau présentés (notamment avec la prise en compte de certaines préoccupations dans le cadre de la matrice de réformes du CGAB-CSLP).

Dans le domaine routier et plus particulièrement concernant la problématique de la surcharge à l'essieu, le dialogue qui existe actuellement doit être approfondi afin de devenir le meilleur moyen de prendre en compte l'ensemble des attentes et de trouver des solutions idoines. L'implication des acteurs non étatiques du secteur des transports dans la gestion du patrimoine routier a été vivement recommandée.

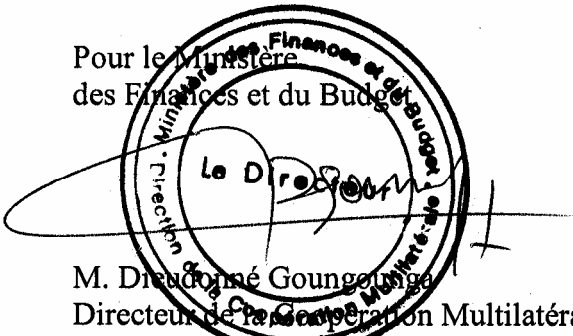
Le dialogue a finalement été poursuivi sur la problématique de la participation de la société civile à la détermination des politiques (CSLP entre autres) et aux perspectives de prise en compte des préoccupations spécifiques de celle-ci dans les négociations des Accords de Partenariat Economique.

En conclusion, il a été souligné que l'intervention de l'UE au Burkina Faso se fera dans le cadre de la continuité du soutien au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire. L'appui de l'UE repose sur les principes de complémentarité avec les Etats Membres et les autres PTF intervenant au Burkina Faso.

A la fin de la réunion, M. le Ministre des Finances et du Budget et Mme la Chef de Délégation de la Commission européenne ont procédé à la signature de l'addendum au Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National 2001-2007.

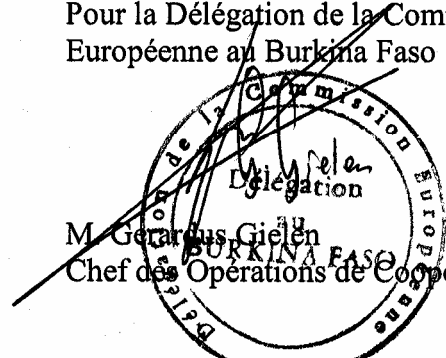
Fait à Ouagadougou, le 29 mai 2007

Pour le Ministère
des Finances et du Budget



Le Directeur
M. Dionisio Goungouma
Directeur de la Coopération Multilatérale

Pour la Délégation de la Commission
Européenne au Burkina Faso



M. Gerardus Gielen
Chef des Opérations de Coopération

Liste de présence

Nom et prénoms	Fonction / Structure
1.KONATE Kaolo	Coordonnateur National ECOPAS/BF
2.BAMOGO Edmond	Secrétaire Général Adjoint UGTB
3.BADINI L. Malick	UGTP
4.KAM Sibiri Eric	Président LDLP
5.OUOBA Thiabrimani	DAAF/Ministère de la promotion de la femme
6.OUIYA Jean-Pierre	Président/Coordonnateur AGRO-INTER
7.TOURE N'Dyere Ngoné	Chef de section VIH/Sida UNICEF
8.KAMBOU Bernabé Ollo	Chargé d'études CES
9.RIEKEL Thomas	Assistant technique – Direction Générale de l'Alimentation en Eau (Ministère de l'Agriculture)
10. COULDIATY Eléonore	Chargé de programme International Service
11. TIENDREBEOGO Saïdou	Syndicat National des Entreprises de Bâtiment et Travaux publics
12. YOUGBARE Paul	Cellule Nationale de renforcement des capacités des organisations de la société civile
13. PARE I. Joseph	Conseiller des Affaires Etrangères (Direction Europe – MAE-CR)
14. MATEUS Hélia	Chef de section Economie et secteurs sociaux - Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
15. MEERT Stéphane	Chef de section Développement rural et environnement, Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
16. OUEDRAOGO Karim	DGEP/MEDEV
17. PAFADNAM K. Josiane E.	DEP/MFPRE
18. COMPAORE Célestin	SOS/Jeunesse et Défis
19. OUEDRAOGO Jean Marie	FNJPAF
20. ROBERT Benjamin	FNJPAF
21. KI Bouréma	DEP/MAE-CR
22. AHMAT Hassan Abdelkerim	Chargé de mission – Maison de la Coopération Décentralisée (MCD)
23. SEYE Ali	DEP/MCE
24. KABORE Omer	Direction de pays BF et Togo – Intermon Oxfam
25. YONLI Tadioa	DEP/MJE
26. BONZI Tamoussi	DEP/MIN DEF
27. BEZY Pierre	DGTMM
28. TOUGMA Dieudonné	Chargé de programme – DGCOOP /MFB
29. THIOMBIANO Awa	CT/MD + ETP/MESSR
30. OGE Patricia	Réseau Afrique Jeunesse
31. SAWADOGO Souleymane	DGCEI/MEDEV
32. BAMBARA Daniel	DGEP/MEDEV
33. TIENDREBEOGO Clément	UGTB
34. ZOUNDI François	SP-PPF/MFB

35. DOAMBA Y. Joseph	ASID
36. NIKIEMA Anatole	CG/PAC
37. KABORE Goamwaoga	Directeur Exécutif APRODEB
38. SAWADOGO Baba Blaise	SP/CND – MATD
39. YONI Brigitte	Chargé d'études – DCPRP/DGEP/MEDEV
40. TIEMTORE Ambroise	HACLC
41. MEDA Nûuyibe Benoît	Chef de service DEP/MININFO
42. DABIRE King James	Chef équipe développement ADD/FWAP
43. TRAORE Karim	Coordonnateur STC-PRGB – SP/PPF
44. OUARMA Pégnyani	DGPSP/Chargé d'études
45. KIMA Marie Laure Estelle	PFIDS/Juriste
46. SANOU Salia	DEP/MTSS
47. KONATE Lassina	SNV
48. NYIRURAKUNDO Marie Goretti	Attachée de coopération – Ambassade de Belgique
49. KERE/SORGHO Maria	Fondation pour le Développement Communautaire (FDC/BF)
50. TINTO Abdoul Karim	Association Burkinabé des Acteurs de Développement (ABAD)
51. DICKO Boureima Hamadoum	CASU – DGDCT/MATD
52. TRAORE Seydou	DEP/DG-SONG
53. TOE Léon Paul	DEP/MHU
54. DIASSO Gustave	DRST/MCAT
55. OUEDRAOGO Désiré	DEP/MCAT
56. TIENDREBEOGO Proper	Coordonnateur du PASC/MCAT
57. SANWIDI Maurice	CPF
58. GUIAO Hassane	DPES/DGR/MID
59. KEITA Adama	DEP/MID
60. NIGNAN Yongo	Conseiller Eau vive
61. YAGO Esaïe	Agent/ECHA
62. ZONGO Issaka	Trésorier FCM YARC
63. KALMOGO Abel	Chef de service des marché de fournitures et de services /DCMP
64. NIKIEMA Y. Maxime	Gestionnaire des Programmes REN-LAC
65. GNANKAMBARY Moumounou	Directeur Général du Budget / MFB
66. ZERBO Z. Salif	Agent DEP/MASSN
67. SOME Mananien	Agent de piste (TOTALE)
68. SANKARA Assane	Enseignant CCEB/B
69. DRABO Souleymane	Coordonnateur CAFES-ONG
70. BELA Serge	Spécialiste en Suivi-Evaluation (PST-2)
71. ZERBO Karim	DEP/MT
72. SANWIDI Maria	DGTMM/MT
73. ZONGO Jean Claude	DISD/DGTMM/MT
74. TRAORE N. Herbert	DCCF
75. KOMPAORE Lucie	DGTCP/DDP
76. ZOMBRE Aminata	Christian Aid
77. SEYA Atayame	Trésorière AGRO-INTER
78. SAWADOGO Albertine	Directrice du Commerce Extérieur (DGC)
79. ZIDA André	DEP/Santé

80. KERE Bonaventure	SNTRV-B
81. SAWADOGO Marie	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
82. DABIRE Antony	Membre ABADD
83. KAMBOU Kassoum	Secrétaire aux Relations Extérieures MBDHP
84. Dr THIES	Coordonnateur PDA GTZ
85. SAWADOGO Adama	DEP/MPDA
86. KANAZOE Saïdou	PRS II – Ingénieur AEP
87. SANOU Nouhoun	Chef Composante A du programme VREO
88. OUEDRAOGO Jean Paul	Administrateur Adjoint ENES/UNICEF
89. HEBIE Amadou	Chargé de programme – Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
90. BADOLO Mathieu	Chargé de programme - Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
91. SAGNON Lallé Célestin	Direction Coordination Statistiques (INSD)
92. BRILLEAU Alain	Projet ARCS INSD
93. TIENDREBEOGO Aimé	Conseiller Economique Coopération Canadienne
94. BERTOUILLE Thierry	Conseiller - Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
95. IMPENS Wim	Géo coordinateur – Commission européenne
96. DONNI Eric	Conseiller - Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
97. DABIRE Jean Marie Vianney	Chargé de programme - Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
98. ZEJAN Pilar	Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
99. GRELL Marie Noëlle	Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
100. BARRAUT Guillaume	Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
101. MOUDOUTE Patricia	Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
102. CAUX Olivier	DGCOOP/MFB
103. OUBDA Francis	Centre pour la Gouvernance Démocratique
104. ROLLA GIAN Andrea	T.D.H. – Italia
105. GOUBA-DA Aglaé	AFJ/BF
106. TAMBOURA Nadine	DGCOOP/MFB
107. ZARE Ibrahima	DGCOOP/MFB
108. SAWADOGO Mady	GERDDES-Burkina
109. LANSOMDE Jean-Baptiste	DEP/MATD
110. N'ZOMBIE Zounoubaté	DGRE/MAHRH
111. BERTHE Lancina	FENOP
112. SANOU Issouf	Coordonnateur FENOP
113. IRA Fatimata Flore	DEP/MAHRH
114. OUEDRAOGO Mahomet	FDC/BF
115. MADIEGA Tibiafouba	AJCED
116. TAMBOURA Amélie	PRCE
117. ZIDA Jean Edmond	SP/PADE B
118. OUEDRAOGO Barou Oumar	DEP/MAHRH

119.	ZABA Noraogo Innocent	SG/MEBA
120.	SAVY Bertille	Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
121.	SAWADOGO Odette	Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso
122.	CONGO Maïmouna	FENAFER-B
123.	KADEOUA/KOUSSOUBE Mariam	Représentante CCJTS/C - CAFES
124.	SANOUE Isabelle Irene	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget
125.	TAMBOURA Nadine	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget
126.	TOUGMA Dieudonné	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget
127.	YAGO Issiaka	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget
128.	OUOBA H Tanguy	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget
129.	ZARE Ibrahim	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget
130.	TRAORE Boukary	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget
131.	COULIBALY Pié Pierre	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget